This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 377564

Digitized by Google

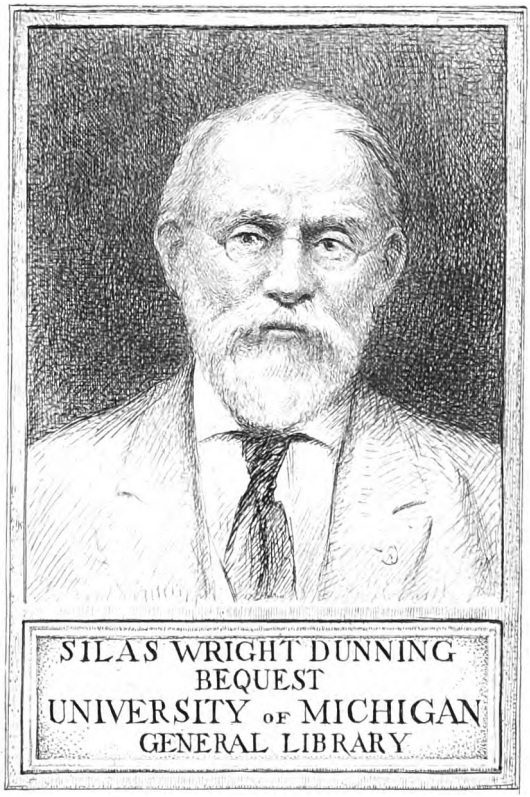

Digitized by Google

AS
162
.R36

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-VINGT-NEUVIÈME VOLUME

ANNÉE 1910-1911. — Tome 1er.

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 7 FRANCS

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC XI

10821
E

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-VINGT-NEUVIÈME VOLUME

ANNÉE 1910-1911. — Tome Ier.

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 7 FRANCS

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC XI

Digitized by Google

NOTA

Toute reproduction est interdite sans l'agrément de l'Académie et des auteurs.

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs

Digitized by Google

10-14-33
12443

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 6 juillet 1911 [1]

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. Paul ROZEY, Président annuel

L'Amélioration du Logement ouvrier à Reims

Messieurs,

L'Académie de Reims, justement soucieuse de remplir sa haute mission désintéressée, s'attache à protéger et à développer le patrimoine scientifique, littéraire ou artistique de la région champenoise,

[1] La séance publique annuelle de l'Académie de Reims s'est ouverte le jeudi 6 juillet 1911, à trois heures précises, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Paul Rozey, président, assisté des membres du bureau. Autour d'eux avaient pris place : M. le général Joppé, M. Eugène Gosset, président de la Chambre de Commerce ; M. Bataille, président du Tribunal de Commerce ; M. le colonel Huguet, M. Censier, conseiller général, d'autres notabilités rémoises, et de nombreux membres titulaires et correspondants.

Le discours d'ouverture avait trait à la question du Logement

Digitized by Google

heureuse et fière de contribuer ainsi, pour sa modeste part, à la gloire et au bon renom de notre vieille cité toujours si vivante.

Il y a quelques jours à peine des voix autorisées, au cours du savant Congrès que vient de tenir à Reims la Société Française d'Archéologie, voulaient bien reconnaître que les travaux d'archéologie ou d'histoire de plusieurs de nos confrères contribuaient à éclairer d'une vive lumière le passé de notre petite patrie par leurs fouilles persévérantes dans notre sous-sol si riche en trésors gaulois ou romains, par leurs recherches sagaces dans nos archives ou nos bibliothèques, par leurs visites studieuses dans nos antiques monuments.

Chaque fois qu'il convient de faire à Reims une manifestation artistique, vraiment originale, l'Acadé-

ouvrier à Reims et il exposa les résultats du concours ouvert sur ce sujet.

Le compte rendu des Travaux de l'année fut ensuite lu par le Secrétaire général, puis successivement on entendit les rapports d'Histoire, de Photographie et de Poésie, lus par MM. A. Cans, le Dr Bagneris et le Dr Lardennois.

On écouta avec plaisir pendant une heure l'audition musicale : *La Nuit*, suite symphonique pour chant et orchestre, poème de M. Maurice Renard, membre correspondant, musique de M. Lefèvre-Derodé, membre titulaire, sous la direction de l'auteur. Un public empressé remplissait la salle entière ; il se fit un devoir de remercier les auteurs et les exécutants par les applaudissements les plus mérités. La proclamation des Prix et Médailles, par M. L. Demaison, secrétaire archiviste, termina la séance qui fut levée à 6 heures.

L'exposition des photographies du concours et des dessins de M. Bedon, ainsi que de quatre planches en phototypie offertes à l'Académie par M. J. Bienaimé, retint encore les invités un certain temps. Cette exposition, fort bien installée par les soins de M. Jules Matot, fut encore ouverte les trois jours suivants et valut aux lauréats toute la faveur et l'intérêt du public.

Digitized by Google

mie s'empresse d'accorder à tous son appui le plus bienveillant, aux musiciens comme aux peintres, aux sculpteurs comme aux graveurs, aux architectes comme aux praticiens des arts décoratifs ; les exemples de ce concours seraient nombreux à rappeler s'ils n'étaient présents à toutes les mémoires.

La science, même la plus ardue, est la bienvenue parmi nous et nombreux sont nos confrères qui tiennent à honneur de nous donner les prémices de leurs découvertes et de leurs études de médecine ou de chirurgie, de géologie ou d'histoire naturelle, de physique ou de chimie.

Mais l'Académie, qui veut ne laisser inculte aucune partie du champ intellectuel, sait mieux que personne que la science se ramifie toujours, que des branches de l'intelligence humaine, encore atrophiées, il y a quelques années, se sont subitement développées en une frondaison merveilleuse qu'il convient de cultiver, d'émonder quelquefois.

C'est ainsi que les sciences économiques et sociales ne peuvent pas manquer de retenir l'attention de notre Compagnie, toujours désireuse de participer aux progrès de notre grande cité industrielle et commerçante qui a subi depuis quarante ans de si grandes transformations.

Aussi nul n'a pu s'étonner de lire sur le programme des Concours pour 1911 qu'une large place était faite à une question capitale pour l'avenir de la population si nombreuse, si intéressante des travailleurs rémois ; si nous voulons puiser dans le passé, à la source de nos traditions locales, tout ce qui a fait la grandeur de la Cité, nous tenons à rechercher aussi tout ce qui pourra maintenir et accroître cette grandeur dans l'avenir, en

Digitized by Google

tenant compte des transformations économiques profondes que nous a léguées le XIXe siècle.

Nous avons pensé ménager vos instants et gagner votre bienveillance en consacrant notre discours d'usage au Rapport du Concours d'Economie Politique.

Le sujet, proposé aux candidats, nous a paru digne de votre attention ; il consistait à étudier les *Conditions actuelles du Logement ouvrier à Reims et dans la Région.*

C'est qu'en effet, l'amélioration du logement ouvrier, surtout dans les milieux industriels, à population dense, à salaires réduits, constitue un problème assez peu connu, dont l'actualité est incontestable et dont la solution, malgré les apparences, est singulièrement complexe.

Nos cœurs généreux s'apitoyent facilement sur le sort de tant de familles dont le logis est indigne d'êtres civilisés.

La santé est précaire dans ces taudis étroits et sales, à la merci d'influences malsaines que ne combattent ni l'eau pure et abondante, ni la lumière bienfaisante du soleil.

La moralité ne peut guère être en faveur dans ces réduits où la promiscuité est d'autant plus grande que la famille est plus riche d'enfants ; comment les mœurs peuvent-elles être saines quand une seule chambre sert à abriter cinq, six personnes, quelquefois plus, d'âges et de sexes différents ?

Mais ce qui est le plus déplorable, c'est que, dans ces pauvres logis, la famille n'existe guère que de nom, puisqu'elle manque de la base sacrée qui lui est indispensable — un foyer ; pour que les époux

Digitized by Google

puissent constituer cette cellule première, nécessaire à toute société humaine, il faut que l'homme et la femme, désireux de se perpétuer dans leurs enfants, aient un abri qu'ils aiment, qu'ils auront aménagé avec ces mille riens qui accusent la personnalité du ménage, qu'ils tiendront à ne pas quitter.

Il leur faut un foyer qui les attire après le travail par son confort simple et salubre, et dont le souvenir leur fera paraître moins dur le séjour à l'atelier, au bureau, sur le chantier. Il leur faut une retraite qui conservera jalousement la mémoire de leurs joies, de leurs deuils, qui entretiendra leurs espérances d'avenir, malgré les inévitables déceptions de la vie. Il leur faut ce trait d'union qui concentrera les pensées des parents, les pensées des enfants, pour leur rappeler que tous, petits ou grands, doivent savoir se sacrifier au bien commun — les parents s'imposant de lourds sacrifices, quelquefois des actes d'héroïsme, pour élever leurs enfants et en faire des hommes, des femmes, dignes de ce nom, de vrais Français en un mot, — les enfants devenus grands, peut-être eux-mêmes chefs de famille, revenant au logis pour se remémorer l'exemple paternel ou maternel et pour donner aux anciens l'aide que ceux-ci ne leur ont pas ménagée jadis.

Voilà pourquoi nous tombons tous d'accord pour reconnaître que chaque famille, même la plus pauvre, doit avoir son foyer, si modeste soit-il.

Mais c'est peu que de constater le mal — et il est indéniable, — il convient d'en rechercher les causes et d'en trouver les remèdes ; la tâche alors est plus ardue.

Il ne faudrait pas croire, en effet, qu'il suffit d'écouter son bon cœur pour résoudre le problème

Digitized by Google

du logement ouvrier : c'est une erreur trop commune de penser que c'est une simple question de sentiment ; il faut bien considérer tous les facteurs en présence pour les concilier, sans en sacrifier aucun.

Il importe, tout d'abord, de tenir le plus grand compte de la législation en vigueur dont les dispositions sont trop peu connues. Une première loi du 30 novembre 1894 vient d'être heureusement complétée le 12 avril 1906 et le 10 avril 1908 ; des facilités nouvelles sont données aux constructeurs d'habitations à bon marché ; des concours précieux sont offerts aux bonnes volontés ; des encouragements multiples sont prodigués à tous, aux travailleurs pour rechercher le logis salubre et aux classes aisées pour construire ce logis et en faciliter l'aménagement et l'administration : le législateur convie tous les concitoyens d'une même ville à collaborer, dans une égale recherche du progrès social, à une œuvre qui, pour aboutir, doit être l'œuvre de tous, travailleurs ou capitalistes, dont les efforts communs et persévérants ne peuvent manquer d'être tôt ou tard couronnés de succès ; car ce serait une erreur de croire que, dans une société, les uns peuvent travailler pour les autres, appelés seuls à profiter : le travail doit être commun à tous. On peut seulement regretter que les bonnes dispositions du législateur ne se soient pas traduites dans des textes plus coordonnés ; la théorie de la loi est très libérale, la pratique est beaucoup trop prohibitive ; on voudrait surtout obtenir une élévation sensible des taux de loyer qui constituent le seul critérium légal admis pour faire bénéficier les maisons à bon marché des faveurs de la loi. Toutes ces dispositions législatives doivent être bien étudiées, car elles sont très strictes et l'inob-

Digitized by Google

servation de l'une d'elles pourrait compromettre l'entreprise commencée.

Mais il importe aussi de parfaitement connaître la région où l'on veut faire du bien. L'idéal ne semble-t-il pas être d'encourager l'ouvrier laborieux et rangé à devenir propriétaire de sa petite maison par des amortissements annuels bien combinés. C'est un beau rêve qu'il est facile de réaliser dans les agglomérations peu nombreuses, à la campagne notamment, même dans des villes d'importance secondaire, surtout d'origine récente. Mais quand on est dans une ville de plus de 100.000 habitants, au passé plusieurs fois séculaire, les transformations immobilières sont particulièrement difficiles et coûteuses ; le terrain est cher et la main-d'œuvre également. Or, à négliger même les limites impératives de la loi, le prix de revient d'une maison individuelle, la seule dont un ouvrier puisse songer à devenir propriétaire, doit être forcément modéré ; sinon la prime d'amortissement, toujours lourde, sera disproportionnée avec le salaire de l'ouvrier : et sous le prétexte d'obliger celui-ci, il faut prendre bien garde de lui faire contracter des dettes exagérées ; le remède serait pire que le mal.

On est donc contraint souvent de se contenter de la maison collective, malgré ses inconvénients réels résultant surtout de la communauté entre locataires ; d'autres problèmes se poseront alors ; l'un des plus difficiles à résoudre est certainement celui qui consiste à déterminer la part qui incombe au locataire ou au propriétaire dans l'entretien journalier du logement. Ici le locataire ne sera pas, comme dans le cas précédent, incité à soigner sa propre chose : il aura trop souvent la velléité de négliger, de détériorer peut-être,

Digitized by Google

ce qui n'est pas à lui et ne le sera jamais. Il ne doit pas oublier cependant que sa collaboration de tous les jours est une condition indispensable au succès de l'entreprise ; car la propreté est œuvre essentiellement personnelle. Si le propriétaire doit veiller à la propreté extérieure de l'immeuble et de ses abords, même de ses dépendances communes, s'il doit aussi pourvoir à la mise en état de l'intérieur des logements à l'entrée des locataires, il ne lui est pas possible d'assurer la propreté des chambres qu'il a louées et pour lesquelles il est un étranger durant le bail. C'est au locataire à user intelligemment, avec soin, des locaux qui sont mis à sa disposition. A quoi servira-t-il qu'on lui donne des pièces munies de grandes fenêtres, si ces ouvertures restent obstinément fermées, quelquefois même obstruées de rideaux épais, qui empêchent l'air et la lumière de pénétrer à flots ? A quoi servira-t-il de remettre un local propre et avenant, si l'incurie du locataire laisse déchirer les papiers, salir les peintures et maculer les planchers ? A quoi servira-t-il d'établir dans chaque logement des éviers étanches et des water-closets du dernier modèle, si le locataire ne sait pas ou ne veut pas les tenir en état de constante et méticuleuse propreté ? Bien vite un logement gai et salubre deviendra un taudis dangereux si l'occupant n'a pas à cœur de le tenir proprement, et comment le ferait-il s'il n'était pas propre lui-même ?

Il y a là toute une œuvre d'éducation à peine commencée ; des résultats se laissent déjà deviner ; les derniers concours de propreté du logement ont réservé aux membres du Jury d'agréables surprises ; mais il reste encore beaucoup à faire, aux uns pour prêcher d'exemple inlassablement, et aux autres pour se laisser

Digitized by Google

persuader : que les locataires sentent qu'on ne leur demande en cela que de la bonne volonté.

Un des moyens les plus propres à intéresser les locataires à la bonne tenue de leurs logements, est certainement de les convaincre, même par des primes sagement réparties, qu'ils gagneront tout à rester longtemps dans les mêmes murs ; les déménagements sont toujours coûteux et ils ont le tort plus grave de déraciner une famille qui laisse un peu de ses souvenirs, un peu de sa vie, dans de multiples logements anonymes ; combien plus sages sont les travailleurs qui s'attachent à cet abri des bons comme des mauvais jours, insouciants des inconvénients inévitables et sachant supporter quelque défaut qu'ils connaissent pour ne pas risquer d'avoir ailleurs à en subir un autre plus grave !

Ces difficultés d'application sont réelles ; il y en a d'autres encore et il ne m'appartient pas de les détailler toutes ici. Elles ne sont d'ailleurs pas insurmontables, surtout pour les bonnes volontés nombreuses et éclairées qui comprennent toute la grandeur de la tâche à parfaire. Cette œuvre d'éducation et d'exemple incombe aux classes les plus favorisées, et c'est à elles qu'échoit la noble mission d'entreprendre cette réforme du logement de l'ouvrier laborieux ; il y a des sacrifices de toutes sortes à faire, sacrifices d'argent, sacrifices de temps, sacrifices d'intelligence et de travail ; la population rémoise a déjà montré ce qu'elle savait faire en matière d'organisations sociales ; elle saura encore mener à bien la solution de ce nouveau problème.

Pour prendre sa part dans la tâche ainsi tracée, l'Académie a pensé qu'il serait bon de provoquer une

Digitized by Google

enquête précise sur l'état actuel des logements ouvriers à Reims ; elle a demandé aux concurrents de détailler la situation des logements, leur distribution, le montant de leurs loyers, leur valeur hygiénique et sanitaire : ce qu'elle voulait obtenir, c'était un inventaire des logements occupés par les ouvriers rémois.

Il faut connaître le mal avant de songer à le guérir.

L'Académie n'a qu'à se féliciter du résultat du concours : quatre mémoires seulement ont été déposés, mais tous témoignent, à des degrés divers, d'une connaissance certaine de la question et tous, à un titre ou à un autre, serviront la grande cause de l'amélioration de l'habitation ouvrière à Reims ; ce n'était pas la quantité, mais bien plutôt la qualité qui était recherchée ; et sur ce point nous avons tout lieu d'être pleinement satisfaits.

I. — Le mémoire qui a obtenu la plus haute récompense, porte la devise : « Dieu, Patrie, Famille » ; il contient 132 pages de texte et 2 plans. Ce document répond exactement au programme et étudie avec tous les détails nécessaires les logements ouvriers à Reims en 1911.

La forme en est particulièrement heureuse ; l'auteur ne se contente pas d'une sèche énumération dont la monotonie aurait vite lassé les lecteurs ; le style, toujours correct, est facile et précis. Le plan original du mémoire en facilite encore la lecture rendue ainsi plus attachante. L'auteur s'est bien gardé de procéder à une statistique, par rues, par quartiers ; il a préféré, avec raison, grouper tous les logements ouvriers de la Ville en grandes catégories bien nettement déter-

Digitized by Google

minées : c'est une idée excellente dont on ne saurait trop le féliciter ; car il a ainsi accru l'attrait de son œuvre.

Mais à côté de la forme, au-dessus d'elle, l'Académie a été frappée par les qualités de fond qui caractérisent ce mémoire. L'auteur, « mêlé — comme il le dit lui-« même — à l'existence ouvrière depuis de longues « années par ses occupations professionnelles et par « les différentes œuvres auxquelles il a donné son « concours, » connaît merveilleusement le monde des travailleurs. Rémois de naissance et de famille, il a parcouru toute la ville dans ses promenades et dans ses courses de charité ; observateur sagace, il sait découvrir les plaies et, ne se contentant pas de les panser avec un inlassable dévouement, il croit faire mieux encore en cherchant les remèdes capables de prévenir les maux qu'il déplore d'autant plus qu'il les connaît mieux.

Il passe successivement en revue tous les locaux qui peuvent servir d'abri à l'ouvrier.

Il donne d'abord une description fidèle de l'*Asile de Nuit*, refuge de ceux qui n'ont pas d'abri fixe et qui constituent ainsi la classe la plus misérable de la cité. C'est un tableau édifiant de ce que fait depuis plus de vingt ans, à Reims, une charité éclairée qui s'attache à recueillir les épaves humaines en leur donnant une bouchée de pain et un lit individuel pour les encourager à chercher le travail qui seul peut leur assurer, sans compromettre leur dignité, un foyer moins rudimentaire. Cet hommage était bien dû aux généreux fondateurs et administrateurs de l'œuvre.

Au-dessus, bien peu au-dessus, l'auteur étudie les *garnis* qui sont encore « le refuge de toutes les misères, « depuis le logement où l'on couche à la nuit jusqu'aux

Digitized by Google

« taudis où s'entassent parents et enfants, souvent « dans une seule pièce qui n'a pour tout mobilier « qu'un grabat, une chaise à jour, un poêle fumant et « une table boîteuse ».

Il faudrait lire ces descriptions pittoresques, mais navrantes, de ces réduits où viennent se cacher le vice, mais aussi la misère ; tout y est dans ces pages troublantes qui, avec un accent de vérité implacable, nous révèlent les horreurs des garnis des rues de l'Equerre, Gambetta, du Barbâtre, des Trois-Piliers, Favart-d'Herbigny et de tant d'autres, puisqu'il y en a plus de 500 dans toute la ville.

Les *Cités* forment une classe de logements moins uniformément sales et malsains ; nous trouvons quelques cités dignes d'être données en exemple pour leur bonne tenue ; au premier rang, l'auteur se plaît à nommer les groupes de *L'Union Foncière* et de la *Société Rémoise pour l'amélioration des logements à bon marché :* l'initiative privée, bien avant la législation de 1894 et de 1906, a montré ce qu'elle pouvait faire : tous connaissent ces petites maisons qui, à Sainte-Anne, à Courlancy ou à Bétheny, abritent déjà de nombreux ménages intéressants.

Mais, à côté de ces modèles, que d'immeubles défectueux encore constituent les cités des rues Saint-Julien, des Moulins, Fléchambault, Passe-Demoiselles, d'Epernay, du Vieux-Coq et leurs pareilles : l'auteur examine pour chacun les défauts trop nombreux, n'hésitant pas à reconnaître ce qu'il y a de bon, quand il en trouve l'occasion.

L'inconvénient capital de ces immeubles, c'est la concentration dans quelques petites pièces d'une population beaucoup trop dense : quelques cités

Digitized by Google

renferment jusqu'à 40, 80 logements dans un espace relativement restreint ; comment les principes de l'hygiène la plus élémentaire peuvent-ils être respectés avec un pareil entassement ? Dans cette classe de logis un grand effort doit être tenté à brève échéance, sous peine de voir sombrer de nombreuses vies humaines dans la misère et l'immoralité.

Après les cités, qui appartiennent à un seul propriétaire, il faut passer en revue les *Courées* dont les maisons sont trop souvent la propriété de plusieurs personnes, ce qui n'en simplifie pas l'entretien ; aussi l'auteur déclare que l'état en est généralement fort peu satisfaisant. Et cette constatation n'est pas pour nous étonner quand on songe aux courées dont les noms sont bien connus de tous les Rémois : Bailla, Maupinot, des Echelles, Lespagnol, Coulon, Jacquesson, Dauphinot, Sainte-Claire, du Champ-de-Mars, etc., etc. Les maisons sont généralement petites, disparates, sans eau, avec des water-closets insuffisants. Et cependant c'est là que vivent, surtout dans les vieux quartiers, une population entassée, avec de nombreux enfants, dans les conditions hygiéniques les plus déplorables.

En examinant les *lieux-dits* aux noms pittoresques et imprévus comme le Village Noir, Saint-Joseph, la Tunisie, le Château, le Maroc, Madagascar, la Sabotterie, Saint-Charles, on trouve encore des logis bien défectueux, construits souvent à la hâte avec des matériaux insuffisamment hygiéniques ; mais là au moins l'air circule plus librement parce que toutes ces agglomérations sont rejetées à l'extrémité des faubourgs, quelquefois dans les champs.

Bien des *maisons particulières* restent encore en

Digitized by Google

dehors de ces catégories : elles sont éparses dans tout Reims ; elles sont variées à l'infini « depuis la bicoque « en planches, la roulotte en ruines, la maison à « simple rez-de-chaussée, l'immeuble en carreaux de « terre sans crépi et couvert de moisissures jusqu'à « la petite demeure en briques, bien propre et bien « aménagée de l'ouvrier rangé et travailleur, qui sait « combien sa santé et celle de sa famille dépendent des « conditions de son installation ».

Pour les visiter toutes, le plus rapidement possible, l'auteur s'imagine qu'il s'envole, nouvel Icare, de la butte Saint-Nicaise pour planer successivement sur tous les quartiers de la ville : Saint-Remy, Saint-Maurice, les abords de la Cathédrale, Cernay et le Faubourg-Cérès, le Petit-Bétheny, Saint-Benoît, le Faubourg de Laon, Clairmarais. Bien rares sont les maisons qui méritent une approbation ; trop souvent on est obligé de constater que les demeures sont vieilles, toutes en profondeur, souvent en contrebas de la rue créée après elles ou que les bâtisses, pour être plus récentes, n'en sont pas moins trop fréquemment édifiées en dépit de toute hygiène.

Cette partie du mémoire aurait pu être développée davantage, puisque les logements insalubres représentent, paraît-il, un respectable total de 3.000 ; mais le détail ne servirait guère qu'à alourdir le travail qui a su, dans chaque catégorie de maisons, dans chaque quartier de la ville, relever les caractères essentiels de l'habitation ouvrière.

Le temps nous manque pour rendre compte, suivant son mérite, d'une partie absolument nouvelle du mémoire qui traite du logement des ouvriers d'usine (à l'exclusion des domestiques de culture), dans les

Digitized by Google

centres industriels de la vallée de la Suippe et de la Vesle, comme dans les environs immédiats de Reims ; il y a là des renseignements inédits du plus grand intérêt qui méritent une lecture approfondie.

Enfin, sous le titre de « Récapitulation Générale », l'auteur résume brièvement ses observations en trois courts chapitres sur l'hygiène des habitations, sur le problème des familles nombreuses, sur la question de l'accession de l'ouvrier à la propriété ; partout se révèlent des aperçus empreints de la clairvoyance la plus nette, de la bienveillance la plus généreuse. L'auteur déplore la négligence trop fréquente des propriétaires qui s'excusent par le sans-gène des locataires insouciants ; il ne méconnaît pas la difficulté de loger pour un prix modéré une famille qui aura besoin de beaucoup de place eu égard au nombre des enfants et dont le séjour ne peut manquer d'être très coûteux ; il n'hésite pas à redouter pour l'ouvrier l'honneur trop lourd souvent pour lui de devenir propriétaire de son foyer.

Toutes ces qualités ont vivement frappé l'Académie qui est heureuse de récompenser un travail si complet, d'une utilité immédiate, en accordant une médaille d'or à son auteur, bien connu de tous les pauvres de Reims, M. Félix Michel ; je suis fier que ce lauréat soit précisément un de ceux qui, au sein du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne de Reims, ont depuis longtemps étudié l'application de la législation sur les habitations à bon marché, et sont persuadés qu'ils aboutiront bientôt à un résultat satisfaisant.

II. — Une médaille d'argent grand module a été jugée digne de récompenser le mémoire qui porte la devise

Digitized by Google

« Le logement de l'Ouvrier doit être, non une tanière, mais un foyer ». C'est un travail très attachant d'un auteur qui connaît à merveille le sujet pour l'avoir étudié depuis de longues années : c'est une œuvre d'expériences personnelles poursuivies avec une intelligente persévérance. Le sujet est cependant moins fouillé que par l'auteur précédent ; les considérations générales y sont plus nombreuses, au détriment peut-être des détails précis. Mais surtout le programme n'y est pas suivi d'une façon aussi scrupuleuse que dans le premier mémoire ; la statistique y tient peu de place, quelques pages consacrées seulement à un coup d'œil d'ensemble, sans investigations dans les logis eux-mêmes : l'auteur, du reste, s'en rend parfaitement compte et s'en excuse.

Cependant il convient de noter que le taux des loyers est exactement résumé ainsi en quelques lignes :

« Actuellement le loyer du logement ouvrier propre-
« ment dit varie entre 15 et 30 à 35 francs par mois,
« prix dont la moyenne égale le cinquième du salaire
« moyen de nos ouvriers. C'est un prix infiniment trop
« élevé, les économistes estimant que le loyer ne doit
« pas dépasser le dixième du revenu familial. Pour ces
« prix l'on peut avoir deux ou trois pièces dont les
« conditions de grandeur et de salubrité varient néces-
« sairement avec le prix. En dessous de 15 francs, c'est
« le taudis plus ou moins infect. »

Mais, après cette partie sacrifiée volontairement, l'auteur se plait à étudier les moyens pratiques pour améliorer le logement ouvrier. Que de bonnes pensées sont ainsi suggérées aux fervents du problème de l'habitation ouvrière ! Que de vérités mises en lumière avec à-propos !

Digitized by Google

Une des premières idées sur lesquelles insiste avec raison l'auteur, c'est que l'initiative privée doit être « le grand levier qui produira un résultat vraiment « satisfaisant avec, comme point d'appui, la collabo- « ration des municipalités et de l'État ». Cette répartition du travail paraît absolument sage ; il s'agit d'une œuvre essentiellement délicate, exigeant un dévouement intelligent ; ce sont des qualités que les collectivités ne peuvent guère posséder au même titre que les individus. A l'État, aux communes de procurer une législation simple et libérale, exempte de toute tracasserie inutile, ou de favoriser par des expropriations ou des concessions bien raisonnées l'acquisition de terrains appropriés, l'adduction de l'eau ou du gaz, la construction des égouts et autres travaux de voirie. Mais à l'initiative privée de mettre en œuvre tous ces moyens, de rechercher les fonds, de construire les immeubles et surtout d'administrer les logements ; il était bon que cette vérité fût proclamée avant tout.

L'auteur rappelle qu'en pratique deux moyens s'offrent pour résoudre le problème : construire des maisons neuves et améliorer les logements existants.

Pour favoriser la construction, toujours plus difficile à entreprendre, la loi de 1906 a édicté toute une série de mesures d'encouragement qui sont passées rapidement en revue ; l'auteur insiste avec raison sur l'importance du concours que les Caisses d'Épargne peuvent apporter à la solution de la question ; mais il fait erreur sur un point capital qu'il faut préciser : si l'on peut compter, sans aucune restriction, sur toute l'expérience et tout le dévouement des Directeurs de Caisses d'Épargne pour perfectionner les détails d'orga-

Digitized by Google

nisation d'une œuvre aussi complexe (ils connaissent trop bien le monde ouvrier pour ne pas savoir quels sont ses besoins légitimes et pour ne pas désirer lui procurer les soulagements nécessaires), au contraire le concours financier est limité par la loi elle-même : ce ne sont pas les dépôts des épargnants qui peuvent être immobilisés dans des habitations à bon marché : les seuls capitaux susceptibles de recevoir cet emploi ne peuvent provenir que de la fortune personnelle ou de la réserve des Caisses, à concurrence de 1/5, et du revenu annuel de cette fortune. C'est déjà un joli denier qui peut permettre de faire beaucoup de bien.

L'auteur, qui connaît bien notre vieille ville dont les faubourgs s'éparpillent un peu au hasard, s'attache à montrer la nécessité d'assainir les logements actuels. Ici la loi bienfaisante de 1906 ne reçoit aucune application ; c'est une anomalie qui a échappé au législateur et dont on réclame avec insistance la disparition ; on ne comprend pas, en effet, que le législateur semble encourager seulement l'édification d'immeubles neufs quand il serait si facile, avec des moyens restreints, de réparer et de nettoyer ce qui existe.

Une excellente idée à ne pas laisser dans l'ombre : l'auteur, ému de l'état de tant de logements ouvriers, demande que le contrôle du Bureau Municipal d'hygiène institué par la loi du 15 février 1902 ne s'exerce pas au hasard des plaintes dues souvent, sinon toujours, à des mobiles étrangers aux préoccupations sanitaires ; il recommande la révision générale par quartier, par îlot, sinon par logement ; ce qu'il voudrait instaurer, c'est le casier sanitaire de la ville.

Nous voudrions énumérer toutes les bonnes choses que nous trouvons à glaner sur les moyens de lutter

Digitized by Google

contre la tuberculose dans les logements ouvriers, sur la nécessité des écoles ménagères pour démontrer aux futures mères de famille que leur devoir comme leur intérêt, à l'exclusion de tout autre mobile, leur commandent un soin vigilant de leur habitation.

Mais il faut nous limiter et nous voulons finir par une idée originale qui nous paraît devoir porter ses fruits : recherchant le moyen d'assurer aux familles nombreuses le logis qu'elles ont tant de peine à trouver, l'auteur recommande aux municipalités d'encourager les propriétaires particuliers à louer aux familles riches surtout d'enfants en allouant à ceux-là une prime d'autant plus forte que les enfants sont plus nombreux ; ce serait un sacrifice qui serait largement compensé par le relèvement de la famille auquel un abri sain serait ainsi procuré : les familles nombreuses feraient prime : ce serait une nouveauté.

Nous sommes particulièrement heureux que cette récompense soit décernée à une femme de bien qui, depuis de longues années, met généreusement toute son activité et son intelligence au service de la classe laborieuse, cherchant à lui procurer non pas seulement l'aide momentanée qui la tirera d'une impasse difficile, mais encore l'appui moral qui réconforte et donne confiance aux plus malheureux ; j'ai nommé Madame Changeux-Heidsieck, l'apôtre convaincue des écoles ménagères et des jardins ouvriers à Reims.

III. — Les deux derniers mémoires sont certainement de moindre importance, mais non pas sans valeur.

M. Emile Cauly, qui mérite une médaille d'argent, nous donne un résumé de la question. Ici encore la

Digitized by Google

statistique est sacrifiée aux considérations générales. Nous nous plaisons d'ailleurs à reconnaître l'intérêt du court historique de l'habitation rémoise que l'auteur a placé en tête de son travail, comme aussi des descriptions techniques des maisons de la ville ou de la campagne. Puisque M. Cauly voulait nous montrer tout le bien dû à l'initiative de la Société industrielle, de l'Union Foncière, de la Société pour l'amélioration des habitations à bon marché, il n'aurait pas dû se contenter de renseignements généraux, connus de tous, il aurait dû passer en revue quelques-unes de ces maisons, suivre leurs propriétaires depuis l'origine jusqu'à l'époque où la dernière prime d'amortissement les a rendus maîtres de leurs immeubles : c'eût été une excellente leçon de choses.

La partie consacrée à la documentation législative est aussi trop écourtée : du moment que l'auteur abordait ce côté essentiel de la question, il aurait dû soit commenter les articles principaux des lois, soit envisager les conséquences économiques des instruments législatifs ; ce n'était pas le sujet proposé, mais l'Académie lui aurait su gré de cette contribution volontaire à la question.

Mais les qualités professionnelles du lauréat donnent à son mémoire un caractère inappréciable d'utilité pratique quand il examine les conséquences du renchérissement des prix de construction depuis quelques années ; il y a là des chiffres précis et suggestifs que ne pouvait fournir qu'un homme du métier et dont M. Cauly doit être pleinement remercié.

IV. — Enfin l'Académie a décerné une mention honorable à M. Pierre Delautel, secrétaire de la Société

Digitized by Google

Industrielle et de la Chambre de Commerce, qui a tenu à répondre à notre appel en nous soumettant une courte monographie sur la Cité Démolin, rue des Trois-Fontaines. Dans ces limites restreintes, l'auteur nous donne une exacte description de ce groupement, des maisons qui le composent, de leur exposition et de leur distribution ; il met en relief l'avantage évident de ces immeubles isolés qui procurent à leurs locataires tranquillité et indépendance.

M. Delautel a bien raison de faire ressortir ce procédé du propriétaire qui, pour intéresser ses locataires à la bonne tenue de leurs logements, laisse à leur adresse et à leur industrie le soin de faire aux peintures et aux papiers les petites réparations indispensables ; l'ouvrier se sent mieux chez lui quand il a choisi les fleurs de son papier et le ton de ses panneaux.

Nous sommes certains que M. Delautel continuera à consacrer ses rares loisirs à résumer d'autres monographies semblables ; mieux que tout autre, il sait qu'il y a beaucoup à faire dans cette voie ; ses connaissances spéciales l'inciteront à achever une œuvre aussi bien commencée.

Voici donc le problème bien posé à Reims et l'Académie se félicitera d'avoir contribué à ramener les pensées sur un problème aussi actuel. Ce n'était pas à elle à disserter sur la portée juridique ou économique des lois en vigueur : c'est le rôle des juristes ou des hommes d'affaires ; elle voulait aussi réserver aux architectes ou aux ingénieurs le soin de rechercher les modes de construction les moins coûteux et les plus appropriés. Mais elle n'entendait laisser à personne l'honneur de pousser le cri d'alarme qui ne peut manquer d'encoura-

Digitized by Google

ger les bonnes volontés à persévérer dans l'œuvre entreprise.

Ce qui a été fait est très méritoire : ce n'est pas suffisant ; il faut user des moyens nouveaux dus à la législation nouvelle et il convient de le faire vite et largement. Ne nous dissimulons pas que ce sera un supplément de travail pour tous, car l'œuvre est difficile : mais nous serons bien payés de nos peines si nous contribuons, par une entente loyale sur une question d'apparence toute matérielle, à la réalisation d'une union bien autrement féconde entre ceux qui doivent être les initiateurs du mouvement et ceux qui doivent en être les bénéficiaires. Tous doivent collaborer à ce progrès nécessaire, sans arrière-pensée. N'oublions pas que, dans une société, chacun a sa tâche à accomplir et que personne ne peut impunément se soustraire à son devoir social.

La Fontaine le disait déjà, avec son bon sens avisé et l'on croirait vraiment que son apologue *des membres et de l'estomac* a été composé pour l'heure présente ; écoutons-le et suivons ses conseils.

. . . . . .
Ainsi dit, ainsi fait. Les mains cessent de prendre,
Les bras d'agir, les jambes de marcher.
Tous dirent à Gaster qu'il en allât chercher,
Ce leur fut une erreur dont ils se repentirent :
Bientôt les pauvres gens tombèrent en langueur ;
Il ne se forme plus de nouveau sang au cœur ;
Chaque membre en souffrit : les forces se perdirent.
Par ce moyen, les mutins virent
Que celui qu'ils croyaient oisif et paresseux
A l'intérêt commun contribuait plus qu'eux.
. . . . . .

Que cette fable nous serve de leçon ! Agissons tous, et vite, pour le bien commun.

Digitized by Google

ACADÉMIE DE REIMS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

pendant l'année 1910-1911

lu à la Séance publique du Jeudi 6 Juillet 1911

par M. Henri JADART, secrétaire général.

Messieurs,

C'est toujours de bonne foi que je vous promets d'abréger le compte rendu de vos Travaux, mais je tiens rarement ma promesse, entraîné que je suis par le plaisir sans cesse varié d'analyser vos lectures. Cette année, une circonstance exceptionnelle va m'obliger à être bref malgré moi, par défaut de temps et je dirai de souffle. Nous venons d'avoir une session du Congrès archéologique de France, la seconde tenue à Reims et la mieux remplie qui se puisse imaginer, étant simultanément suivie à Laon, à Soissons et à Châlons en même temps qu'ici. La seconde quinzaine de juin s'est donc trouvée surchargée pour votre bureau, qui a prêté son concours bien volontiers à l'appel adressé, dans la séance du 23 décembre 1910, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, notre confrère, Directeur de la Société française d'Archéologie.

Le Congrès a accompli tout son programme. Je ne vous dirai rien de ses visites si nombreuses, ni de ses

Digitized by Google

fructueuses réunions dont l'écho retentit encore à vos oreilles. Nous conserverons comme souvenirs de haute valeur deux volumes d'une inappréciable exactitude : un *Guide de Reims et de la Région*[1] et un *Recueil de Mémoires et de Dissertations sur nos plus importants monuments*. Nous avons resserré nos liens avec l'une des plus anciennes et des plus actives Sociétés de notre pays et nous nous sommes ménagé pour l'avenir les plus utiles relations.

SCIENCES

Les sciences morales, sous l'impulsion de notre Président qui les cultive, ont fait l'objet, cette année, d'études pratiques : *Du rôle de la Femme dans l'Assistance publique*, par M. le Dr Colleville ; — *L'Impôt sur le revenu dans les différents États de l'Europe*, et *La Situation financière de la France*, par M. Fréville ; — *Les Avocats*, tableau moral et juridique par un homme du métier, M. Duval ; *Des mineurs de moins de douze ans devant les tribunaux spéciaux pour les enfants*, rapport du même membre en vue d'un Congrès tout récent.

M. le Dr Bagneris a rencontré un lexique dont il a analysé le côté national pour nous : *Le parler populaire des Canadiens français*.

M. le Dr Lardennois nous a donné une causerie sur *Les progrès de la Rachianesthésie, impressions d'un chirurgien qui s'est opéré lui-même par ce procédé*.

M. le Dr Bourgeois a complété ses recherches spéciales en nous parlant de *Saint Jérôme et de l'invention des lunettes*, et en nous montrant d'intéressantes

[1] Par MM. L. Demaison, E. Lefèvre-Pontalis, H. Jadart et L. Broche.

Digitized by Google

reproductions de tableaux où ce personnage est toujours représenté avec des besicles à ses côtés.

Enfin, M. le Dr Guelliot nous à dépeint l'œuvre d'un médecin du XIIIe siècle : Aldebrandin de Sienne, d'après une publication récente de notre confrère le Professeur Landouzy [1].

Nous attendions une lecture de M. Jules Laurent sur *Le Mildew*, quand une cruelle épreuve a arrêté notre confrère, provoquant nos plus vives et nos plus cordiales sympathies.

Votre secrétaire général vous a rendu compte de la fête d'inauguration d'une Table d'orientation au sommet du Mont-Aimé, le 15 août 1910. En même temps, vous avez adhéré au vœu formé en faveur du *Tourisme dans la Marne*, selon l'initiative de notre confrère M. Blondiot.

Le même membre vous a rendu compte d'une autre inauguration bien touchante et réussie, celle de la statue de Racine enfant, à La Ferté-Milon, le 2 octobre 1910, fête dans laquelle on entendit Jules Lemaître parler éloquemment de l'enfance du grand poète.

HISTOIRE

Poursuivant ses précédentes recherches sur la géographie du Danube, M. le Dr de Bovis vous a lu : *Le rôle du Bas-Danube comme frontière de la Barbarie*, accompagné d'une carte. — Notre infatigable doyen,

[1] *Le Régime du corps de Maître Aldebrandin de Sienne*, publié par les Drs Landouzy et Pépin. (Textes français du XIIIe siècle,) Paris, 1911, in-8° de 261 pp. (Compte rendu par le Dr Guelliot dans l'*Union médicale du Nord-Est*, 15 mai 1911, pp. 108 à 110.)

Digitized by Google

M. Alphonse Gosset, nous a écrit deux lettres descriptives au cours de son dernier voyage en Orient, l'une sur l'Egypte et l'autre sur les ruines de Baalbeck.

M. Gaston Robert a concentré sur Beine une partie de ses découvertes dans les archives de l'abbaye de Saint-Remi. — M. Chamberland vous a retracé le sort de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, en rectifiant plusieurs erreurs à son sujet, et vous a entretenus, une autre fois, des difficultés du commerce de la France avec la Russie au XVIe siècle.

M. Cans a transcrit et commenté le *Mémoire de l'Intendant de Champagne en 1665*, d'après l'original de la Bibliothèque Nationale.

La question de la transmission des lettres de Jeanne d'Arc aux Rémois des Archives municipales dans celles de Charles du Lis vers 1630, a été ravivée récemment par la fidèle et artistique reproduction qu'en a publiée M. le comte de Maleissye, leur possesseur actuel. Vous avez pensé qu'il était urgent de constater l'ignorance où l'on était de ce mode de transmission, et que rien, absolument rien, ne prouvait une remise officielle des échevins de Reims à un descendant de la famille de la Pucelle. Ne laissons pas accréditer cette légende, mais remercions sincèrement M. le comte de Maleissye du don des fac-similés si bien réussis à la ville de Reims.

M. le Dr Pol Gosset a continué ses découvertes dans les registres paroissiaux du canton de Verzy pour l'exacte connaissance des généalogies de toutes les familles notables de cette région.

Les études de M. l'abbé Bouchez sur l'ancien clergé rémois se sont étendues à la grande enquête de 1774, et il vous a communiqué un tableau exact du diocèse à cette date. — C'est aussi d'une étude de ce genre que

Digitized by Google

vous a rendu compte M. Douce, en commentant la publication de M. le Dr Saint-Aubin sur *Un prêtre d'ancien régime* (l'abbé Lecointre). — Enfin, M. le Dr Guelliot a terminé cette revue par une esquisse de la dernière abbesse du Paraclet, Charlotte de Roucy, née près de Vouziers, morte et inhumée à Reims sous la Restauration [1].

Sous l'inspiration d'un patriotique et douloureux souvenir, M. le Dr Henrot a écrit et vous a lu le récit de sa captivité à Magdebourg durant la guerre de 1870. Vous l'avez remercié de cette confidence qui formera bientôt une leçon instructive à soumettre aux nouvelles générations.

ARCHÉOLOGIE

L'archéologie était surtout de mise en cette année du Congrès, et l'Académie a émis plusieurs vœux d'une portée générale en faveur de cette science et de ses applications. D'abord, un vœu à l'occasion d'un projet de loi trop restrictif au sujet des fouilles opérées dans notre sol, fouilles qu'il faudrait sauvegarder vis-à-vis de l'étranger selon les indications données par M. le Dr Guelliot d'après les vœux analogues de nombreuses Sociétés préhistoriques. Adressé à MM. les Sénateurs et Députés du département de la Marne, notre vœu a reçu d'eux le meilleur accueil et la promesse d'un appui efficace.

Un second vœu a été envoyé à MM. Louis Passy et Depoin, qui en étaient les promoteurs, pour assurer la

[1] *Revue historique ardennaise*, 18e année, janvier-février 1911, pp. 1 à 26.

Digitized by Google

protection des églises rurales et des autres monuments religieux exposés à tant de causes de ruine par l'indifférence, l'incurie ou la malveillance.

Vous avez souscrit avec empressement au souvenir commémoratif que l'on a inauguré à Orbais durant le récent Congrès en l'honneur de Louis Courajod, cet archéologue si convaincu et si convaincant que vous comptiez parmi vos plus dévoués correspondants.

Voici maintenant nos propres travaux sur l'Archéologie antique : *Reims antique*, par M. Kalas, avec plans topographiques très soignés ; — *Les substructions romaines de la place Royale*, par M. Sainsaulieu, également avec plan ; — *L'oppidum de Nandin* et *Le tracé des voies romaines autour de Château-Porcien*, par M. le Dr Lamiable, notre zélé correspondant ; — et *Fouilles gallo-romaines à Jonchery-sur-Suippe*, par M. Henry, vétérinaire militaire.

J'arrive au moyen âge et jusqu'à nos jours avec *L'iconographie de saint Nicaise et son culte à la cathédrale de Reims* par votre secrétaire général ; — avec les études descriptives sur les églises de Brimont et de Courcy par M. Demaison, complétant la publication terminée à cette heure du *Répertoire archéologique* pour la première partie du canton de Bourgogne[1] ; — avec le projet de rachat complet de notre célèbre Maison des Musiciens, qui va être un fait accompli, par la Ville et l'État sur l'initiative si louable, si persévérante et si efficace de M. Hugues Krafft, président

[1] Volume formant le tome CXXII des *Travaux de l'Académie* et le tirage à part gr. in-8, avec 4 planches dues au talent de M. Bienaimé et offertes par lui à l'Académie, et 6 dessins dus à MM. Auger, Margotin et Bouxin.

Digitized by Google

de la Société des Amis du Vieux Reims ; — avec *La Tapisserie de Saint-Jacques*, reproduisant et expliquant avec une vérité frappante cette pièce si curieuse de l'église confiée aux bons soins de M. l'abbé Legras ; — enfin, avec *La Place Royale, son achèvement*, par M. Sainsaulieu, l'architecte qui réalise l'ensemble de cette grande création du XVIIIe siècle.

ENVOIS DES CORRESPONDANTS

Les envois de publications par nos membres correspondants, et par les Sociétés qui échangent avec nous leurs publications, ne se sont pas ralentis. Notre bien obligeant bibliothécaire, M. Dr Pol Gosset, en sait quelque chose, lui qui abrite sous son toit ces volumes si nombreux que nous réservons depuis notre fondation pour une Bibliothèque d'avenir.

La liste des dons est publiée par ordre alphabétique d'auteurs dans nos *Travaux*, j'y renvoie entièrement cette année, ne signalant comme offert par M. Henri Bourin qu'un ouvrage exceptionnel par la beauté de son illustration[1]. La reconnaissance nous fait aussi un devoir de remercier publiquement M. Bedon de l'hommage qu'il nous fit de trois de ses dessins à la plume les plus remarquables, offrant des vues d'Anthenay et de Courville (Marne).

Un don de l'un de nos plus chers et laborieux confrères, M. Paul Simon, nous arrivait à la dernière

[1] *Les médailles du mariage de Marie-Antoinette frappées à Paris*, par Albert Vuaflart et Henri Bourin. (Extr. de la *Gazette Numismatique française*, 1910, N° 6, tirage à 25 exemplaires in-4°, 19 pages et 4 planches.)

Digitized by Google

séance, à la veille du Congrès archéologique, et comme prélude à la visite de notre Cathédrale. *La grande Rose de la Cathédrale de Reims, étude historique et descriptive, sa reconstitution à l'aide de documents certains, sa restauration*, volume in-4° de 82 pages, enrichi de nombreuses figures et surtout de quatre planches des médaillons de la rosace, dessins et aquarelles de Paul Simon et G. Lassabe. C'est l'œuvre dans son plus parfait achèvement qui revit, et nous ne pouvions en féliciter trop chaleureusement l'auteur.

DÉCÈS ET ÉLECTIONS

L'Académie a eu cette année le rare bonheur de ne perdre aucun de ses membres titulaires, mais elle a vu disparaître de sa liste le plus illustre de ses membres honoraires, M. Léopold Delisle, élu en 1893, décédé à Chantilly le 22 juillet 1910. Elle s'était associée aux fêtes de son cinquantenaire à l'Institut et à la Bibliothèque Nationale ; elle s'associa au deuil que sa perte causa aux savants du monde entier. La Bibliothèque de Reims lui doit une étude sur ses Sacramentaires qu'il vint examiner sur place en 1885 ; plus tard, il lui céda, par voie d'échange, un précieux exemplaire du bréviaire de Colbert et plusieurs traités incunables du chancelier Gerson. Sa Bibliographie par M. Paul Lacombe indique dix œuvres ou communications relatives à Reims.

Il publia un cartulaire du comté de Rethel. S'il eût été Champenois, au lieu d'être Normand, nous aurions eu de lui beaucoup d'autres travaux. Aussi la Normandie, à cette heure, le glorifie justement comme

Digitized by Google

l'un de ses historiens et l'une des plus grandes figures de son Millénaire[1].

Un autre de nos membres honoraires a disparu aussi en 1910, un vrai champenois celui-là par l'esprit comme par sa naissance à Attigny[2], M. l'abbé Remi Broyé, chanoine honoraire, ancien aumônier du Lycée de Reims, puis directeur de l'Institution Saint-Remi de Charleville. Il fut élu membre de l'Académie en 1890 ; il nous quitta en 1893 pour achever sa carrière dans les Ardennes. Il eut cependant le temps de nous lire un bien spirituel rapport sur le concours de poésie et de laisser dans nos *Travaux* une étude sur la poésie hébraïque (*Psaume* 67), qui révélait tout son talent littéraire. Il reste surtout pour nous l'ami et l'historien de M. l'abbé Deglaire, notre ancien président, son prédécesseur au Lycée.

Des deux membres correspondants que nous avons perdus, le plus ancien était M. Félix Plateau, professeur à l'Université de Gand, élu en 1885 sur le désir de M. le Dr Victor Lemoine. Comme lui naturaliste de haute valeur et auteur de publications très estimées sur les insectes et les fleurs, M. Plateau nous en faisait régulièrement l'envoi, et, à cet égard, nos regrets ont été

[1] « Plus d'un demi-siècle durant, il fut aux yeux de tous, étrangers et Français, le grand bibliographe de la France. Pour les Normands, il ne cessa pas d'être un historien de la Normandie. » (L. Liard, président du Congrès du Millénaire de la Normandie, séance du 5 juin 1911.)

[2] Et non à Sainte-Vaubourg, comme il est dit dans un article nécrologique du *Bulletin du Diocèse de Reims*, 12 novembre 1910, pp. 561 à 566. — L'abbé Broyé a été baptisé à Attigny le 3 avril 1848. (Lettre de M. l'abbé Péchenart, curé-doyen d'Attigny, du 9 juillet 1911.)

Digitized by Google

transmis à sa famille comme un tribut de longues et fidèles relations.

L'autre membre correspondant et lauréat, M. Nicolas Goffart, agrégé de l'Université, élu en 1890 et décédé à Paris en 1910, était aussi un modèle de fidélité et d'activité. Outre plusieurs communications publiées dans nos *Travaux*, nous lui devons des mémoires approfondis sur l'histoire des cantons de Mouzon et de Raucourt, récompensés en première ligne à nos concours en 1890 et en 1894. Sa veuve, exécutrice de ses intentions, doit laisser à la ville de Reims le manuscrit de son *Glossaire du Mouzonnais*, œuvre de longue haleine publiée dans la *Revue de Champagne et de Brie* en 1900 et augmentée sans cesse [1].

Nous en étions là du nécrologe lorsque nous parvint la nouvelle du décès de notre honorable confrère honoraire, M. Victor Froussard, ancien conservateur des hypothèques à Reims, en retraite à Andelot depuis 1896. Il se fit un plaisir d'assister à nos réunions durant six années et il y apportait des comptes rendus dont vous aimez à garder le souvenir, ainsi que du charme de nos relations. C'est un véritable ami que nous perdons.

Deux décès de membres correspondants nous arrivent encore, ceux de M. Denizet, instituteur au Meix-Tiercelin (Marne), et de M. Michelin Tronson du Coudray, de la famille du grand avocat rémois, ancien inspecteur des Finances, à Versailles, tous deux élus en 1892.

Il restait, Messieurs, à pourvoir cette année aux deux

[1] Voir sa biographie et bibliographie par E. Henry dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, déc. 1910, p. 24.

Digitized by Google

places laissées vacantes par le décès de M. Diancourt et par la démission de M. l'abbé Compant, élu membre honoraire. Vos suffrages ont accueilli d'emblée M. Ernest Lefèvre-Derodé et M. le Dr Téchoueyres, nos compatriotes si distingués ; le premier déjà correspondant et notre collaborateur empressé pour l'exécution de ses œuvres musicales à nos séances publiques ; le second, maître expérimenté au Laboratoire de l'École de Médecine et à l'Hôpital militaire, auteur d'une récente conférence avec projections si réussies pour l'étude de la Bactériologie.

Nos six nouveaux membres correspondants n'ont pas moins de droits à faire valoir et de services à nous rendre dans leurs diverses vocations : M. le colonel Huguet, qui utilise ses loisirs dans les recherches de l'archéologie ; — M. Georges Boussinesq, licencié ès-lettres, qui se consacre à la Bibliographie et inaugure une tâche féconde à la Bibliothèque de la ville ; — M. E. Manceau, que son activité et ses talents ont placé à la tête du Laboratoire œnologique d'Epernay et du *Vigneron champenois ;* — M. Émile Wenz, que ses voyages scientifiques et ses connaissances variées ont mis à même de servir la cause de tous les progrès ; — M. l'abbé Thinot, l'actif maître de chœur de la cathédrale, qui nous a promis d'étudier la liturgie rémoise si riche en œuvres inoubliables de musique sacrée du moyen âge jusqu'à nos jours, notamment au XVIIe siècle, avec l'organiste Nicolas de Grigny, émule et correspondant de Bach ; — enfin, M. Maurice Renard, dont les publications littéraires et artistiques abondent déjà et qui nous apporte à cette séance un concours appelant toute notre reconnaissance.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Par M. Albert CANS, membre titulaire[1].

Messieurs,

Pour son Concours d'Histoire, dont la Commission m'a fait l'honneur de me confier cette année le rapport, l'Académie accueille toujours avec plaisir les monographies de communes, œuvres modestes d'apparences, mais très méritoires par le grand travail et les qualités sérieuses qu'elles exigent, et très utiles par les résultats intéressants qu'elles fournissent à l'histoire locale et à l'histoire générale. Il y a deux ans, l'Académie se félicitait de pouvoir couronner un bon travail de ce genre, livré depuis au public, l'étude de M. Mignot sur Villers-Marmery; aujourd'hui, c'est une commune voisine de la précédente, celle de Sept-Saulx, qui fait le sujet d'un manuscrit volumineux présenté à l'Académie sous le titre de *Glanes et Broutilles historiques et statistiques*. Cet ouvrage a pour

[1] La Commission du Concours était composée de M. le Président de l'Académie, du Secrétaire général et de MM. L. Demaison, le Dr Guelliot, l'abbé Haudecœur, le Dr Gosset, A. Chamberland, E. Fréville, A. Cans, membres titulaires.

Digitized by Google

point de départ de simples causeries faites par son auteur, M. Thomas, instituteur à Sept-Saulx, aux jeunes gens du village, en guise de cours d'adultes; il a demandé plusieurs années de travail, des recherches étendues, consciencieuses et intelligentes dans les archives départementales, municipales et privées, un classement par ordre de matières des nombreux documents réunis; il est orné de neuf plans et croquis et de treize photographies dont les plus intéressantes sont celles de l'église. L'auteur a tenu à être complet et à suivre des origines jusqu'à nos jours les destinées de l'humble village. Il n'y eut d'abord à Sept-Saulx que quelques cabanes groupées, sans doute pour des raisons de sécurité, au milieu même des marais et des fourrés de la Vesle, puis un village agricole dont la riche abbaye de Saint-Basle fut le principal propriétaire; en 1171, Sept-Saulx devint propriété des Archevèques de Reims qui en firent le siège d'une châtellenie commandant le passage du pays châlonnais au pays rémois, et en restèrent les seigneurs jusqu'en 1789. Le village n'est plus aujourd'hui qu'une modeste et paisible commune agricole, à peine animée par le passage, sur le canal, des bateaux qui exportent ses bois, et par le ronflement des automobiles qui amènent à un restaurant renommé les gourmets de Reims et du Camp de Châlons. Mais si humble qu'il soit, le village est une cellule vivante de l'organisme régional et national, il reflète la vie collective du passé avec ses joies et ses misères, ses moments d'espoir, ses périodes de troubles et de détresse : sous les voûtes de l'église de Sept-Saulx, Jeanne d'Arc a prié la veille du sacre; à la mairie d'autres fils des champs sont venus, quelques siècles

Digitized by Google

plus tard, s'enrôler comme volontaires, et plus près de nous, à deux reprises, en 1814 et en 1870, les envahisseurs russes et prussiens sont venus exiger de lourdes réquisitions. M. Thomas, également éloigné de l'apologie aveugle et du dénigrement systématique, s'est appliqué à faire revivre le passé sous tous ses aspects : droits seigneuriaux, impôts, état économique et social, régime municipal, population, vie religieuse, coutumes locales, retentissement des guerres civiles et des invasions, il n'a rien oublié, et on ne peut relever dans ses recherches de lacune grave, bien qu'il eût été intéressant d'arriver à des résultats plus précis sur un point très important et très controversé : la proportion entre les revenus des paysans et les charges qu'ils supportaient à la veille de la Révolution. Le seul reproche grave qu'on puisse lui faire, c'est de n'avoir présenté, au lieu d'une monographie mise sur pied, qu'un recueil de documents groupés selon un ordre tout à fait arbitraire, et absolument impubliable, à notre avis, sous sa forme actuelle : outre qu'il faudrait corriger quelques erreurs, surtout sur les questions financières, il y aurait beaucoup de documents à élaguer, d'autres à coordonner, un index alphabétique à ajouter ; et vraiment, il serait grand dommage de voir rester inédit un ouvrage si méritoire et qui peut rendre tant de services à l'histoire locale et nationale. C'est surtout à cause de sa forme inachevée que l'Académie n'a pas cru pouvoir lui décerner le prix Duchâteau, qu'elle se voit obligée de réserver pour une prochaine année, mais elle est heureuse de lui accorder le prix de 100 francs du Concours d'Histoire, en y ajoutant la médaille d'or d'une valeur de 100 francs attribuée par la *Revue de Champagne;* et

Digitized by Google

elle souhaite vivement la mise au point de cet ouvrage en vue de sa publication; de pareils travaux sont tout à fait dignes d'encouragement.

Outre la monographie de Sept-Saulx, l'Académie a reçu deux courtes brochures traitant de questions d'archéologie rémoise. L'une est intitulée l'*Origine de Reims*, titre plein de promesses : qui de nous ne serait curieux de savoir ce qu'était notre ville avant l'arrivée des Romains en Gaule ? Malheureusement l'Académie n'a pas cru devoir récompenser cette brochure, estimant que les développements et conclusions de l'auteur sur le tracé et la largeur des chemins gaulois autour de Reims et sur la population de notre *oppidum* à l'époque gauloise avaient un caractère trop conjectural.

Une autre brochure a le mérite, sous le titre de *Simples notes archéologiques*, d'être une description précise et illustrée par des dessins soignés, d'une trentaine d'objets ou fragments récemment découverts par l'auteur sur différents points du territoire de Reims ; entre autres quelques silex taillés, les débris d'un beau plat gallo-romain en bronze argenté, un manche de couteau de la même époque représentant un dauphin, des poteries de grès, carreaux vernissés et jetons en plomb du moyen âge, et une épingle sculptée en os qui ressemble tant à une pièce du jeu actuel de jonchets que nous hésiterions à la faire remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine. L'Académie, reconnaissant l'intérêt de cette brochure, ne lui attribue, vu ses modestes proportions, qu'une médaille de bronze, mais elle se souvient avec plaisir, d'avoir décerné à l'auteur, M. Demitra, conducteur des travaux de la Ville, une médaille d'argent au concours de 1907, pour son travail intitulé *Autour de Reims antique* ; et

Digitized by Google

elle espère qu'il continuera ses trouvailles et ses descriptions si intéressantes pour le passé lointain de notre vieille cité.

Pour le concours d'ethnographie, l'Académie a reçu sous le titre *Un essai de Folklore argonnais*, une étude sur les patois de l'Argonne, avec l'épigraphe :

Notre vieux dialecte est la voix plus lointaine
De la terre, du sang, et des siècles vécus.

L'auteur s'est proposé de recueillir quelques textes des vieux patois argonnais en voie de disparition, et d'en fixer le souvenir par une étude linguistique basée sur de persévérantes recherches. Il nous présente d'abord, recueillis de la bouche même des vieux paysans, un certain nombre de contes, dont il a déjà publié quelques-uns à la librairie Matot-Braine. Ces contes, comme beaucoup de récits populaires, veulent être dits en patois pour qu'on en apprécie la saveur rustique, mélange de naïveté et de malice ; écrits et traduits en français, ils perdent beaucoup de leur originalité, telle l'histoire du curé qui, pour prouver à son évêque que ses paroissiens sont bien possédés du diable, les met en fuite en les aspergeant de son goupillon trempé dans l'eau... bouillante. Après les textes, vient une étude grammaticale, puis un vocabulaire disposé en plusieurs colonnes afin de montrer les différences, d'ailleurs assez secondaires, d'une région à l'autre de l'Argonne. Tout ce travail est très consciencieux et méritoire ; une grande partie du vocabulaire est inédite ; on regrette seulement que l'auteur n'ait pas donné des indications précises sur la prononciation, qu'il n'ait pas fourni de justification pour sa carte des patois argonnais en comparant, village par village, une

Digitized by Google

centaine de mots bien choisis, enfin qu'il ait admis comme mots patois des termes d'argot qui n'ont aucun caractère local. La maladie n'a pas empêché l'auteur de poursuivre courageusement son travail, mais seulement de lui donner une forme plus achevée. L'Académie reconnaît dans cet ouvrage une utile contribution à l'étude d'un patois de Champagne, et elle décerne à l'auteur, M. l'abbé Lallement, curé de Récy, déjà membre correspondant et plusieurs fois lauréat de notre Compagnie, le prix d'ethnographie d'une valeur de 100 francs fondé par M. Hugues Krafft.

Telle est la moisson qu'a recueillie cette année l'Académie pour son concours d'histoire, d'archéologie et d'ethnographie. On peut regretter qu'elle ne soit pas plus abondante, et que les gerbes n'en soient pas mieux liées, mais on ne peut que s'incliner avec respect devant le commun souci de ces modestes travailleurs qui consacrent leurs trop rares loisirs à faire revivre sous nos yeux le passé rémois et champenois. La vulgarisation anecdotique, les dessous et les à-côté de l'histoire sont aujourd'hui fort à la mode ; et il suffit souvent, pour conquérir bien des suffrages et arriver aux succès de librairie, d'écrire en style prétentieux la biographie d'un personnage de troisième ordre dont le grand titre de gloire n'est parfois qu'une vie fort scandaleuse, ou une parenté ou amitié avec un personnage illustre. Les travaux que reçoit et encourage l'Académie n'appartiennent pas à cette catégorie, et s'ils attirent moins l'attention d'un public frivole, incapable de comprendre l'intérêt d'une monographie communale ou d'une étude de patois, ils acquièrent l'estime éclairée du public rémois, car ils ont au moins le mérite de s'inspirer d'une noble pensée : ils cherchent,

Digitized by Google

dans leur champ restreint, à faire ressusciter la vie matérielle et jusqu'à l'âme même de nos ancêtres et de nos monuments ; ils s'efforcent, selon la vieille devise de l'Académie, de « sauvegarder et faire fructifier », en cultivant l'histoire et l'archéologie locale, quelques parcelles du patrimoine national.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

Par M. le Dr BAGNERIS, membre titulaire [1]

En réservant à la photographie une partie de ses distinctions, l'Académie a su trouver, dès l'institution de son concours, des collaborateurs nombreux, pleins de zèle et de bonne volonté. Les précédents rapports ont suffisamment indiqué le but recherché par notre Compagnie pour que nous n'y insistions pas à nouveau. Rappelons brièvement qu'il ne s'agissait pas seulement d'éveiller des manifestations artistiques qui trouvent dans d'autres sociétés leurs raisons d'être ; mais, qu'en groupant autour d'elle des travailleurs amis de ses études, l'Académie entendait surtout élargir ses sources de documentation touchant l'histoire et l'ethnographie de la Champagne ; qu'elle voulait, ainsi que l'a fait ressortir un de nos rapporteurs, compléter par l'image photographique ce que nous donnaient déjà si utilement les mémoires relatifs aux mêmes sujets de Concours.

Il fallait guider vers ce but tous ceux que pouvaient intéresser les multiples aspects de notre histoire locale, tant passée que présente ; c'est pourquoi l'Académie avait proposé dès l'origine un programme qui devait se développer successivement et qui, cette année,

[1] La Commission du Concours était composée de M. le Président de l'Académie, du Secrétaire général, et de MM. le Dr Guelliot, J. Laurent, le Dr Bagneris et H. Krafft, membres titulaires.

Digitized by Google

entrait dans une voie nouvelle. Deux séries s'offraient à nos concurrents. La première, à tendance plus scientifique, visait les aspects de la végétation dans la plaine crayeuse, comprenant les types suivants en vues d'ensemble et vues de détail : *les savarts*, avec leurs colonies de serpolet, de genêt, de fétuque, d'ononis ; *les pineraies*, avec les ravages dus à la rouille des écorces ou aux attaques de la pyrale ; *les marais* avec les exploitations de tourbe ; *les témoins tertiaires* en avant de la falaise, étudiant les monts de Billy, Aigu d'Avenay, Bernon, Aimé ; enfin, *la falaise de Champagne* avec les environs de Rethel, de Valmy, de Vitry-le-François. — La deuxième série du concours continuait le programme général des années précédentes en s'attachant plus spécialement à l'art et à l'industrie à la campagne.

Nous devons à la vérité de reconnaître que la première partie du programme présentait des difficultés auxquelles nos concurrents étaient peu préparés et qui ne pourront être surmontées que peu à peu. Pour donner aux épreuves la valeur documentaire que nous en attendions, il fallait une certaine initiation à la géographie et à la botanique. D'autre part, l'époque hâtive de fermeture du concours n'a certainement pas permis à bien des concurrents de nous apporter leur collaboration qui serait surtout féconde aux époques de la plus grande activité de la végétation. En outre, il faut nécessairement compter, en photographie, avec des facteurs aussi essentiels que la lumière, transparence des sous-bois, visibilité des plans éloignés, etc...

Ces réserves faites, nous devons signaler quelques épreuves intéressantes. M. et Mme Jules Matot, MM. Blaise, Rucelle, Abelé, Dinette, ont étudié les

Digitized by Google

marais de la Vesle et les bords de la Suippe. Nous trouvons là de beaux paysages, mais insuffisamment caractéristiques des types de végétation du marais. Pour les monticules situés en avant de la falaise tertiaire, nous avons un panorama du Mont Bernon, de M. Matot, et, de Mme Matot, une belle vue d'Avenay, prise vers la vallée de la Livre, qui aurait gagné à mieux montrer le caractère géographique du Mont Aigu. Enfin, comme spécimen de ce qu'on peut obtenir dans la voie tracée par le programme, nous signalerons particulièrement : de M. Rucelle, une série prise à Unchair, de friches avec genévriers, qui correspondent à l'un des aspects les plus caractéristiques de la végétation sur les coteaux dominant la Vesle ; de M. Dinette, une belle épreuve de pins d'Autriche au voisinage de Prin ; de M. Godfrin, trois belles épreuves de pins sylvestres prises à Châlons-sur-Vesle. On ne peut qu'engager ce dernier amateur à étendre ses études avec le même succès aux pineraies de la Champagne.

Tous ces essais montrent une grande bonne volonté; nous les encourageons d'autant plus que leurs auteurs sont parmi ceux qui ont le mieux réussi à satisfaire à la deuxième série du concours. Nombreuses sont ici les épreuves. D'une manière générale, la facture en est bonne, la présentation soignée. On sent que l'artiste est plus à l'aise et plus maître de ses sujets.

Nous remarquons, dans l'esprit du programme, trois lots d'épreuves en série. M. Blaise, dans un lot de 37 épreuves en consacre 12 à l'industrie de la laine, depuis le mouton porteur de sa toison jusqu'à la couturière à la machine, en passant par les opérations suivantes : cardage, peignage, bobinage, filature,

Digitized by Google

tissage, mesurage, roulage et emballage. C'est un excellent ensemble auquel est attribuée une médaille d'argent.

M. Guillemart nous montre l'industrie du bois : arrivée des bois en chantier, tronçonnage, empilage et sciage. Cette petite série n'est que de cinq épreuves, mais la particularité en est que l'auteur a utilisé de petites épreuves assez fines pour supporter un fort agrandissement. Une médaille de bronze est accordée à cet envoi.

La troisième série, la série maîtresse, nous vient de M. Gœbel. Sur 58 épreuves, 46 forment une collection très complète et de belle venue des métiers de la rue et de types de Reims. Qui ne connaît cet aveugle joueur de flûte, ce raccommodeur de faïence, ou encore le nettoyeur de rails, le marchand d'abat-jour, et même cet incorrigible alcoolique ? Les scènes sont vivantes et, souvent, la figure expressive est saisie dans l'instant convenable.

Cet ensemble important, de valeur soutenue et bien présenté, obtient notre médaille d'or. Depuis notre premier concours qui lui valut une mention, M. Gœbel est resté un fidèle collaborateur, et nous le félicitons d'avoir su, cette année, se placer au premier rang de nos lauréats.

Mlle Baulmont, de Charleville, nous envoie 32 épreuves très bonnes, de grande finesse et de bon goût, dont les sujets sont assez variés. Voici les curieuses carrières de Dom-le-Mesnil, et encore quelques vues pittoresques des belles ruines de Longpont. Mais, d'un intérêt plus spécial sont des statues anciennes du Christ et de la Vierge, des ornements d'église, une inscription à Montcy, un vase gallo-romain. Cette petite collection,

Digitized by Google

d'une technique irréprochable, montre un talent très souple dont nous espérons qu'il voudra bien s'exercer sur les sujets que l'Académie propose plus particulièrement. Une médaille d'argent de 1re classe est offerte à Mlle Baulmont.

Une médaille d'argent de 1re classe aussi à M. Rucelle, instituteur à Unchair ; son envoi porte la devise *Pauca sed bona*. Et vraiment elles sont bonnes, ces 17 épreuves, dont sept se rapportent à la partie botanique. Dans ce travail très consciencieux, représentant des objets d'un réel intérêt, tels que vieille lanterne d'église, croix et calvaire, nous remarquons surtout l'ancien pressoir d'Unchair, et une fileuse au rouet. Bien vieux est le rouet, mais bien respectable aussi la fileuse de 91 ans.

M. Louis Abelé remporte une médaille de bronze avec dix épreuves généralement bien traitées, parmi lesquelles nous remarquons des sous-bois d'Ardennes, dont l'un montre une belle cascade près de laquelle on s'arrêterait volontiers, puis, surtout, une vieille femme de 80 ans portant une jarre, traitée à la manière d'un tableau.

Enfin, nous mentionnons honorablement les envois de M. Godfrin dont nous avons déjà signalé les belles épreuves de Châlons-sur-Vesle ; de M. Dinette : campement de romanichels, portes de l'église de Savigny et du château de Prin ; de M. Bourdin : vues pittoresques de la Vesle et de la Suippe, d'intérêt un peu banal pour nous s'il n'était relevé par une belle épreuve de l'orme séculaire de Tinqueux.

La Commission a placé hors concours M. Beausseron qui fut déjà lauréat de l'Académie. Son œuvre est considérable, elle s'augmente cette année de 44 épreu-

Digitized by Google

ves nouvelles. Ne recherchant pas l'effet, l'auteur s'attache surtout à compléter pour nous ses séries documentaires sur les monuments de la région. Vous avez entendu la voix éloquente qui, récemment, s'élevait en faveur de nos églises rurales délaissées, appel chaleureux à ceux que peuvent encore émouvoir soit le simple aspect d'un clocher familier, soit le décor ornemental, dont le plus pauvre de nos temples garde au moins les vestiges. L'Académie de Reims, qui fut des premières à provoquer cet élan conservateur, adresse des éloges à M. Beausseron pour ses vues détaillées des églises de Bourgogne, Boult-sur-Suippe, Brimont, Courcy, Heutrégiville, Isles-sur-Suippe et Lavannes. Sans avoir la pensée que ces monuments courent un risque plus ou moins prochain, que ce soit de l'injure du temps ou de l'indifférence des hommes, il nous appartient d'en conserver la fidèle image.

La liste des lauréats est assez longue cette année pour montrer tout l'intérêt que l'Académie attache aux travaux qui lui sont présentés. Mais si, jusqu'alors, elle n'a pas voulu compter avec les bonnes volontés, elle entend cependant tenir haut la valeur de ses concours ; elle rappelle aux candidats futurs que le programme a des exigences précises et que, tout en accueillant favorablement les œuvres d'intérêt général, elle distinguera surtout celles qui seront conformes à ses indications.

C'est sur le nom de M. Jules Matot que s'est ouvert le rapport, c'est encore lui qui va le clore. Nos concours comme nos expositions doivent beaucoup à son dévouement ; il le sait, mais on ne le saurait pas assez si nous ne nous faisions un devoir de lui témoigner publiquement notre gratitude.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par le Dr Henri LARDENNOIS, membre titulaire [1].

Messieurs,

Il n'est question, à l'heure actuelle, que de controverses et de discussions sur la décadence des belles-lettres, sur le déclin de la culture littéraire, sur la crise du français.

Nos plus éminents critiques se sont émus, et après eux, non seulement les professeurs, les humanistes, les membres de l'Académie Française, mais même les hommes de sciences, les notabilités du haut Commerce et de la grande Industrie. On n'a pas oublié la lettre retentissante de M. Guillain, le président du Comité des Forges de France.

Si le souci du beau langage, de la forme choisie, de l'élégance de l'expression, tend à se perdre, à une époque de positivisme pratique et d'arrivisme forcené, ne faut-il pas craindre pour l'avenir de la poésie ? Si les générations modernes, avant tout réalistes et utilitaires, arrivent à dédaigner comme un luxe frivole,

[1] La Commission du Concours était composée du Président de l'Académie, du Secrétaire général et de MM. Sieuvre, Charles, A. Duval, Lardennois, L. Guédet, membres titulaires.

Digitized by Google

la recherche du style, le choix d'une langue correcte et châtiée, quel attrait devront avoir pour elles, la grâce chantante du langage poétique, la mélodie du rythme et des assonnances, la ciselure délicate de vers sonores et harmonieux ?

N'est-ce pas là, Messieurs, un grave péril, et ne faut-il pas réagir contre ce pressant danger ?

Fidèle à sa devise, notre Académie s'efforce de conserver et d'accroître, dans sa modeste sphère, nos vieilles traditions littéraires françaises : la curiosité passionnée de la vérité et de la beauté, l'amour de nobles pensées noblement exprimées, le culte de tout ce qui élève l'âme et le cœur de nos concitoyens.

Ce n'est pas que notre Compagnie soit restée fermée aux idées de progrès, aux questions sociales, qui sont surtout la préoccupation du temps présent. Quoi qu'on ait dit, et... médit des Académies de province, elle n'est pas la vieille et hautaine douairière, uniquement férue du passé, mettant son amour-propre à « n'avoir rien appris, rien oublié ».

Le discours de notre Président, nos rapports sur les concours d'Économie Politique, montrent que nous sommes loin de nous désintéresser du sort de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse. Rien d'humain ne nous est étranger.

Mais nous pensons, Messieurs, que l'homme ne change pas, qu'il continue. Au xxe siècle, parce qu'il utilise le radium, l'aéroplane, la télégraphie sans fil, il n'en a pas moins comme l'homme de tous les temps, une âme assoiffée de beauté, d'idéal et d'infini.

Quelles que soient les conquêtes scientifiques modernes, quelle que soit l'intensité de la lutte quotidienne pour la suprématie politique et sociale,

Digitized by Google

il faut conserver à l'humanité, la paire d'ailes qui lui permet de s'élever parfois, au-dessus des misères, des mesquineries, et des souffrances de la vie réelle.

L'homme ne vit pas seulement de bonne soupe, ô modernes Chrysales, mais aussi de beau langage et de belles imaginations. Les plus vives jouissances, les plus pures, les plus durables, sont les jouissances intellectuelles et morales. Ce sont aussi les moins coûteuses, les plus accessibles à tous.

Tout être humain a son asile où il se réfugie, quand la réalité l'opprime ou l'excède, son jardin secret, où il oublie les dégoûts et les douleurs, en cultivant les fictions et les songes.

Chez le plus humble, chez le plus modeste, on retrouve plus ou moins accusées, plus ou moins passagères, ces manifestations de l'instinct poétique. Ce qui lui manque, c'est le talent d'exprimer ce qu'il sent, de rendre les émotions qui l'agitent, de peindre les images qu'il contemple au-dedans de lui-même. Mais ceux qui sont assez doués, arrivent par une méditation opiniâtre, par un effort de travail soutenu, à cette chaleur d'âme, à cette ivresse intellectuelle que l'on appelle l'inspiration.

En instituant des Concours annuels, en encourageant les candidats, en publiant parfois leurs œuvres, l'Académie veut récompenser le talent de quelques-uns, et aussi, susciter les efforts, répandre autour d'elle le goût de la poésie, l'amour de cette belle langue française, la plus délectable de toutes. Vous n'estimerez pas, Messieurs, que ce soit là œuvre inutile.

Nous avons reçu cette année, pour le prix Louis-François Clicquot, seize recueils de vers. Deux d'entre

Digitized by Google

eux : *Une actrice artiste* et *J'aime les fleurs*, étaient signés, contrairement au règlement. Ils n'ont pu prendre part au concours.

Les fleurs et les oiseaux ont, comme toujours, inspiré beaucoup de nos poètes. L'envoi numéro 6 intitulé *Cruelle faiblesse* nous peint après Virgile, la douleur de la tendre fauvette, dont la chère couvée a été emportée par un cruel enfant. C'est une œuvre de débutant dont la forme trahit parfois la pensée. La phrase est souvent embarrassée ; on sent qu'elle s'est pliée péniblement au rythme et à la rime. M. Clicquot eût sans doute serré la main à l'auteur de ce louable travail, mais sans pouvoir lui décerner une récompense.

Un autre candidat, par réaction sans doute contre le romantisme, nous adresse une pièce intitulée *L'Épicier qui fait faillite*. Il a voulu imiter la Muse familière, populaire, réaliste de François Coppée, l'inimitable poète des humbles.

Le genre est difficile ; il faut se garder de tomber dans la platitude et la basse vulgarité. Pour l'auteur comme pour l'épicier, il faut craindre la faillite. La morale placée en tête de ce conte est peut-être ce qu'il y a de mieux.

> L'honnêteté ne peut dispenser d'être habile ;
> On peut être un brave homme, et puis un imbécile.

Nous ne pouvons qu'accorder notre assentiment, à cette vérité de tous les temps et de tous les pays.

Un troisième poète, ardennais comme les deux premiers, appartient probablement au groupe des auteurs gais. Il a pris la précaution, de nous faire deux envois munis d'épigraphes différentes : un conte et une fable. La fable est intitulée *L'Huître et le Canard*.

Digitized by Google

C'est une réminiscence du *Rat et l'Huitre* de La Fontaine, nous dit l'auteur. Il nous croira s'il le veut, mais nous nous en doutions. Chercher à refaire une fable du bonhomme, c'est, il nous semble, une entreprise plutôt téméraire. Est-ce humour voulu ou bien involontaire ? Enfin, pourquoi s'acharner à parodier les meilleurs vers de notre grand fabuliste ? Ainsi, dans la morale il s'écrie :

Ah ! que d'hommes, grand Dieu ! sont canards en ce point !

Le même auteur facétieux a été mieux inspiré peut-être, dans le conte : *Formation de la Femme*.

Voici le début :

Lectrices et lecteurs, ce qu'ici je raconte
N'est qu'une fantaisie, une légende, un conte.
Je ne veux que simplement divertir un peu
Et provoquer chez les dames une grimace.
Je me plais à cela, j'en fais ici l'aveu.

Après nous avoir dit que Jupiter, pour faire la femme, prit une chèvre, un paon, une pie, une vipère, un papillon, et un étourneau, l'auteur, qui décidément s'est bien mal marié, conclut :

Comme la chèvre, hélas, femme est capricieuse.
Elle aime à se parer aussi, comme le paon;
Comme la pie, elle est babillarde et menteuse.
Ainsi que la vipère, elle porte un poison.

Le ton est vif et enjoué, mais poison ne peut rimer avec paon. Cette œuvre renferme beaucoup de négligences et d'expressions impropres, des tournures de phrases difficiles et embrouillées. La Muse qui est femme a voulu se venger. Pégase est resté rétif.

D'ailleurs, en présence d'un auditoire féminin aussi

Digitized by Google

aimable et distingué, M. Clicquot qui était un galant homme, n'eût jamais consenti à sanctionner de tels blasphèmes.

Le numéro 10 contient deux pièces. Tout d'abord une chanson sur l'air du Dieu des bonnes gens, dédiée à l'Académie sans aucun doute par ironie, car c'est elle qui se trouve chansonnée. Le poète, *Genus irritabile vatum*, s'est ému des critiques, pourtant bien discrètes, formulées l'an dernier sur une de ses œuvres. Il a voulu y répondre, non sans une certaine verve, par une chansonnette. N'a-t-on pas plusieurs fois 24 heures pour maudire ses juges? Voici les conseils qu'il donne à nos candidats :

A notre époque une œuvre raffermie
Passe en rebut devant son Tribunal.
Si vous voulez plaire à l'Académie,
Soyez original
Soyez original.
N'allez jamais raconter votre histoire
Vous ne seriez sûrement pas compris.
On aime mieux accorder la victoire
Aux vers légers et leur donner le prix.
Dépouillez-vous de votre bonhomie,
Et n'ayez pas le cœur trop virginal.
Si vous voulez plaire à l'Académie,
Soyez original.
Soyez original.

Joignant l'exemple au précepte, il présente une seconde chansonnette : *Trentième Anniversaire*, en vérité fort peu virginale. Poète, notre Compagnie sait entendre raillerie, et publie volontiers quelques-uns de vos vers, mais elle attend de vous des œuvres plus châtiées, et d'un intérêt plus élevé. Pouvoir vous couronner serait certainement notre meilleure vengeance.

Digitized by Google

L'esprit souffle où il veut : pour lui pas de délimitation. Après la chanson ironique, oserai-je dire la chanson rosse, puisque le vocable est à la mode, voici, Messieurs, un ensemble de poèmes lyriques sous la devise : *Il n'est pour monter haut que les ailes du cœur.* Une telle devise évoque l'aéroplane. On le voit apparaître dans la première pièce :

Près du nuage vague
Perdu sous un flocon,
Glisse, plane et divague
Au loin un avion.

Nous avons lu avec sympathie : *Chargez,* œuvre d'un vrai poète et d'un brillant cavalier, sachant de qui tenir.

Les Souvenirs et *La Mort et l'Homme*, transcription musicale, renferment quelques beaux vers. On constate une certaine puissance de conception et de lyrisme, mais la pensée gagnerait à être moins vague et nuageuse. Moins de mots, plus de précision dans l'idée.

Ces quatre morceaux doivent être condensés, élagués et remis sur le métier. Nous ne pouvons offrir à ce jeune auteur qu'un compliment discret.

Le numéro 12 répond mieux à la lettre de notre programme ; c'est un conte de Noël.

Un charretier, le père Juron, qui frappe brutalement ses chevaux la nuit de Noël, est durement puni de sa cruauté. Transformé lui-même en cheval par l'Enfant Jésus, il connaît à son tour les dures besognes, les morsures sanglantes du fouet, et jusqu'aux horribles blessures des courses de taureaux.

Digitized by Google

Enfin il se réveille, car ce n'était qu'un rêve :

Et depuis cette nuit le charretier farouche
N'a plus jamais frappé ses chevaux. Il paraît
Même qu'aucun juron n'est sorti de sa bouche,
Et qu'il n'a plus remis, les pieds au cabaret.

L'ensemble est assez bon, mais quelques détails sont invraisemblables. L'auteur abuse de l'enjambement, et ne respecte pas toujours les règles traditionnelles de la prosodie. Pour le prochain concours, nous attendons mieux de lui, car c'est un de nos anciens lauréats.

Un des amis de l'Académie, déjà récompensé pour ses envois aux Concours d'Histoire et d'Archéologie, nous présente cette année sur trois quartiers de Reims : *La Cité*, *Cérès*, *Saint-Remi*, trois sonnets. Que ne sont-ils sans défauts !

Peindre à la façon de Hérédia, en vers sonores et imagés, chacun des trois quartiers de notre ville était une lourde entreprise.

En dépit de quelques négligences, et d'épithètes impropres, les Rémois, j'en suis sûr, prendront plaisir à voir évoquer la transformation du vieil hôtel de la rue de Pouilly.

Cité que défendaient de farouches remparts,
Tu porteras longtemps l'empreinte des vieux âges,
Mais dans tes vieux hôtels aux féroces grillages,
Les marchands ont ouvert de somptueux bazars.

Voici en un tercet, l'aspect de la rue de l'Etape :

Le quartier du plaisir est fier de ses arcades
On entend des chansons, on voit des mascarades,
Et la fontaine en pleurs, dans un riant décor.

Le poème suivant, inscrit sous la devise *fructus mundi ruina*, ne manque pas d'originalité. Intitulé :

Digitized by Google

Religion de la Race, il a été inspiré par un débris de temple romain, exhumé du sous-sol de la cathédrale de Saint-Quentin et encastré dans le pilier de la nef.

Cette pierre, consacrée par un certain Siccius à Vulcain, rappelle au poète

> ..... les générations
> Assises au plus bas de l'escalier des ombres,
> Dont nous sommes les fils, sans connaître leurs noms.

La pensée reste un peu confuse et imprécise, mais on comprend qu'il oppose la fragilité de tout ce qui nous entoure, à la persistance de la race. Tout passe, tout s'écroule en ce monde, mais la race survit, la race est éternelle. Le poète embrasse en ce marbre « tout son sang, tous ses pères » et il s'écrie :

> Et plein de désespoir de passer comme une onde,
> Je crois m'éterniser en me plongeant par lui
> Jusqu'au fond de ma source innombrable et profonde.

L'Académie décerne une mention honorable à l'auteur, que cache le pseudonyme de Charles Nuitan.

Un autre poète de Saint-Quentin, Mme Alice Lobert déjà couronnée il y a quelques années, a mérité aussi une mention honorable pour un conte allégorique intitulé : *Loïs ou les premiers épis de la Gaule*. Cette légende mythologique chante les pures amours du jeune Loïs et de la nymphe Sequana, c'est-à-dire « la Seine », dans l'île où devait naître Lutèce.

Loïs, qui le premier sut défricher les bois pour cultiver le blé, est cruellement mis à mort par les Druides, farouches défenseurs de l'antique forêt.

Sequana est au désespoir, mais voici qu'apparaît la blonde Cérès aux cheveux pleins d'épis. Par elle Loïs

Digitized by Google

est changé en un lis, qui fleurit sur la rive. Il deviendra l'emblème de nos Rois. Joint au bleuet d'azur, et au coquelicot sanglant, il formera le drapeau tricolore. On ne peut qu'applaudir à ce conte allégorique et patriotique. Que n'est-il animé d'un souffle plus épique! Un pareil sujet réclame le style héroïque et ne souffre aucune vulgarité.

Nous avons reçu de Mlle Maria Thomazeau, lauréat des plus appréciés de nos précédents concours, une nouvelle mélancolique, en prose poétique, *Contraste*.

Cette nouvelle est exclue de notre programme, mais c'est le canevas d'une touchante élégie, qui saurait, j'en suis sûr, conquérir tous les suffrages.

Dans sa *Gerbe poétique*, nous avons retrouvé les heureuses qualités de sensibilité et de délicatesse d'émotion, qu'avaient déjà célébrées nos devanciers.

Dans *Sœur Sacriste*, elle trace le portrait fidèle et vécu d'une humble sacristine sans nom et sans histoire, dont la vie se consume à parer le sanctuaire.

> Servante de l'Église, à force d'être là,
> D'y contempler toujours les vitraux à mystère,
> Elle avait le regard comme rempli d'au-delà.

La Douleur forge une âme est dédiée à un cœur triste. C'est une douce leçon de philosophie chrétienne, d'une poésie tendre et mystique.

Le *Convoi d'enfant* nous a moins plu. Certaines images sont un peu forcées. Ainsi ce vers qui revient toujours comme un leitmotiv :

> On voyait du ciel noir tomber des plumes blanches

Peut-on concevoir aussi :

> Les astres d'or, aux regards andalous.

Digitized by Google

Par contre, *Noble Croisade* est un poème de grande allure. Après avoir dépeint les belles et riches contrées de l'Afrique mystérieuse, il nous montre par contraste, la cruelle infortune de ses malheureux habitants, traqués et pourchassés comme un vil gibier, par les marchands d'esclaves.

Là-bas sous les grands lacs, immenses nappes bleues
Où le Nil a caché sa tête si longtemps,
Là-bas la forêt vierge et sans fin — mille lieues
De verdure et de fleurs, un éternel printemps !
. . . . . .

Terre où, comme la fleur, l'oiseau même étincelle.
Terre où vole le rêve, où s'enivrent les sens.

C'est l'Afrique, non plus l'Afrique des rivages,
Où tout peuple d'Europe arbore son pavillon,
Mais ce « continent noir » aux profondeurs sauvages,
Où Livingstone est mort en ouvrant le sillon,
L'Afrique dont Stanley traversa les ténèbres,
L'Afrique des Brazza, des Trivier, des Mizon.
Terre heureuse... Mais quoi ! quels sont ces cris funèbres
Qui montent jusqu'à nous du fond de l'horizon ?

Terre heureuse ? Oh ! non, non : terre de barbarie
Et de forfaits sans nom, dans l'histoire du mal.
Terre qui n'est plus rien, pas même une patrie
Pour le nègre traqué comme un vil animal.

Va, pauvre fils de Cham, dans ton humble retraite,
Rêve des jours de joie, endors-toi dans la paix.
Là-bas l'aventurier, le forban de la traite,
Prépare contre toi ses bataillons épais.

C'est la nuit, il se cache, il rampe comme un fauve,
Et soudain, dans l'éclair de la flamme, il bondit.
Horreur ! l'homme, l'enfant, la femme, tout se sauve,
Mais en vain... nul ne peut échapper au bandit.

Massacrés ou captifs, point d'autre alternative.
Déjà les plus vaillants, succombent égorgés ;
Les autres vers l'exil, multitude craintive,
S'avancent sous le sabre, à la file rangés.

Digitized by Google

Alors c'est le supplice horrible, épouvantable ;
C'est l'outrage inouï, la chaîne, le carcan ;
C'est la marche sans trêve, et, sort inévitable,
La mort dans le désert ou la vente à l'encan.

La mort : oh ! que de fois, sous l'étreinte cruelle
De la cangue qui serre et déchire le cou,
L'esclave ensanglanté sur la route chancelle,
Victime que le maître achève d'un seul coup.

Et pour beaucoup parfois c'est une autre torture.
Quand un captif se traîne et que sa lenteur nuit,
Le bourreau le détache et le jette en pâture,
Seul et vivant encore, aux fauves de la nuit.

Et quand s'achève enfin l'interminable route,
De la moitié d'entre eux le désert est jonché.
Le reste à Tripoli, comme un troupeau qui broute,
Ou bien à Zanzibar vendu sur le marché !

Marché de la pudeur, bazar de chair humaine
Où tout est mis à prix, la force et la beauté ;
Où l'homme d'un autre homme est l'absolu domaine
Et se voit à jamais ravir sa liberté.

Nous suivons ensuite les efforts, et les progrès de la croisade antiesclavagiste. Le soldat et le missionnaire s'unissent pour châtier les ravisseurs, délivrer les esclaves, leur faire aimer à la fois, le Christ qui a prêché la fraternité, et la généreuse France, éternelle semeuse de liberté.

L'Académie est heureuse d'accorder à Mlle Thomazeau un rappel de médaille d'or.

M. Georges Ledru a obtenu, l'an dernier, une médaille de vermeil. C'est un poète, il a le don et l'aisance, qui manquent parfois à de plus modestes candidats. Pourquoi choisir cette année un sujet trivial et par trop rabelaisien : *La Chaise ?* Il est impossible de lire ici, cette pièce à dire entre étudiants. Je ne saurais même l'analyser. Cette chaise, vous m'entendez, n'est pas la

Digitized by Google

chaise à porteurs, c'est, hélas ! celle qu'évoque le souvenir de M. Purgon. Le conte eût gagné à être écourté, mais le tour reste vif et animé, les vers sont faciles et agréablement tournés.

Si la plaisanterie est un peu grosse et le sujet peu académique, l'auteur dans sa dédicace, plaide spirituellement sa cause, et s'en réfère à d'illustres devanciers.

A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE DE REIMS

Aux siècles passés, nos grands-pères
Goûtaient fort ces propos légers,
Où la grâce aimable tempère
La hardiesse du sujet.
Or si ma Muse en l'occurrence,
S'y veut à son tour amuser,
Ce n'est point en pays de France
Qu'on s'en pourrait scandaliser,
Moins encore, c'est chose certaine
Dans la cité d'esprit gaulois,
Que prisaient si haut La Fontaine
Et l'auteur des contes Rémois.

La cause est entendue, mais à huis clos. L'Académie décerne à M. Ledru une médaille d'argent. Elle espère lui accorder bientôt une plus haute récompense, pour une œuvre plus digne de lui et de la poésie.

Paulo majora canamus !

Nous retrouvons la note habituelle de noble et discrète élégance, dans les œuvres de nos autres lauréats.

Nous avons lu avec plaisir les trois pièces de vers, présentées par Mlle Mathieu, de Pontfaverger.

Il ne faut pas jouer avec le feu, dit la première. On devine facilement le commentaire de ce vieil adage.

Digitized by Google

Au sens propre et au sens figuré, c'est là un sage précepte, que doit méditer l'enfant et aussi..... la jeune fille.

Un second poème est intitulé : *Le Nuage et la Fleur.* Dirons-nous avec Chalcas : *trop de fleurs.* C'est pourtant une bonne poésie aimable et correcte. Une humble fleur desséchée par l'ardent soleil de juin, et qui se sent mourir, implore en vain du nuage superbe, la goutte d'eau qui lui rendrait la force et la vie. Le nuage dédaigne la pauvrette. Un moineau heureusement l'a entendu. — Le moineau joue les beaux rôles depuis Chantecler. — Il est pris de pitié, et va se plonger au ruisseau voisin.

Près de la fleur mourante, il revint frémissant
Et lui rendit la vie en agitant ses ailes.

Citons le début du poème :

Le chaud soleil de juin lance ses flèches d'or
Sur les bois et les prés, la moisson jaunissante.
Le ciel est tout d'azur, la chaleur accablante,
Midi vient de sonner, l'angelus tinte encore.
L'oiseau reste muet, sous les bosquets ombreux.
Les insectes rôdeurs se sont tapis dans l'herbe.
Seuls quelques papillons, à la robe superbe,
Se montrent çà et là, pour le plaisir des yeux.
On chercherait en vain un souffle d'air léger.
La feuille est immobile, et la fleur désolée
Incline tristement sa tête fatiguée.

Après ces vers aimables et gracieux, l'auteur change subitement de ton. En terminant, — *in cauda venenum*, — il fait rimer prolétaire avec millionnaire, en opposant la charité des uns à la sécheresse de cœur des autres.

« La rime n'est pas riche et le style en est vieux, » ou tout au moins bien ressassé, depuis quelque temps.

Digitized by Google

Aux vertus qu'on exige à présent chez les riches, connaissez-vous, Mademoiselle, beaucoup de pauvres qui soient dignes d'être millionnaires ?

Nos suffrages ont été surtout à la troisième pièce : *Le Passé, le Présent, l'Avenir,* qui a valu à Mlle Mathieu une médaille d'argent.

Le passé, c'est la jeunesse et le printemps :

Hier, sur les coteaux, les feuilles étaient vertes,
La brise y soupirait un doux hymne d'espoir,
Et les fleurs du printemps, corolles entr'ouvertes,
Attendaient le baiser de la brise du soir.

On entendait au loin les mélopées charmantes
Des tout petits enfants, dans leurs légers berceaux ;
On entendait au loin les ondes murmurantes
Qui couraient sur le sol tout fleuri de roseaux.

Feuilles vertes, oiselets,
Douce brise, ruisselets,
Chantez à l'envi
La jeunesse et le printemps.

Aujourd'hui c'est l'âge mûr, l'été saison des orages ; c'est la lutte, le dur combat pour l'existence. Demain c'est l'hiver et la vieillesse glacée. Le poète conclut par une pensée consolante.

Demain, il neigera sur nos vertes campagnes ;
Sous un manteau soyeux, la terre dormira.
Glace dans nos vieux cœurs, hiver dans les montagnes,
Tout présage la mort qui bientôt surviendra.
. . . . . .

Mais après cet hiver, renaîtra le feuillage ;
Au delà du tombeau, nous serons immortels.

A M. Adrien Brocard appartenait la première place. Il a répondu à notre désir, en nous adressant à la fois, une fable et un conte. Pour mieux marquer la souplesse

Digitized by Google

de son talent il a voulu ajouter aussi un madrigal, et trois autres petites pièces très intéressantes. Nous pouvons goûter chez lui le charme de l'expression, des idées personnelles et un sentiment vraiment poétique.

La fable a pour titre : *Le moineau et le jeune chat.* Le moineau est encore celui qu'a célébré Rostand, sans doute. Il sait à merveille déjouer les ruses et les assauts d'un jeune chat. L'auteur malheureusement a choisi pour cette fable, le lourd alexandrin.

Le conte : *Aventure Milanaise* nous a rappelé son conte florentin qui, en 1909, a reçu une médaille de vermeil.

M. Brocard aime à peindre les mœurs colorées et pittoresques de l'Italie, au temps de la Renaissance ; les intrigues amoureuses, les fêtes, les querelles, les trahisons, les vengeances.

Cette œuvre nous a paru toutefois inférieure à la précédente. Quelques négligences nous choquent et nous surprennent. Le sujet est peu vraisemblable. Gérard de Maisonfort, gentilhomme français veuf depuis deux ans, rencontre une jeune femme toute semblable à celle qu'il pleure encore.

C'est le même regard, c'est le même sourire,
La même tête blonde, aux yeux de velours noir.
Sans peine il reconnait le charme que respire,
Le doux visage qui se penche pour le voir.

Cette jeune femme était veuve elle-même, et en voyant Gérard, sa tante s'écrie :

...trait pour trait
De ton époux défunt, Gina, c'est le portrait.
. . . . . .
La chaîne du présent se relie au passé,
Car, dans l'autre, chacun a retrouvé son rêve.

Digitized by Google

En dehors de la fable et du conte, notre poète sait aussi chanter les beautés de la nature et ressentir le charme d'un beau site. Dans le *Lac de Lucerne*, il s'attache à décrire le coucher du soleil, derrière le mont Pilate.

Tous ceux qui ont visité la Suisse, gardent le souvenir de ce merveilleux tableau.

Il est des souvenirs si purs et si constants
Qu'ils résistent toujours au recul des années ;
Ce sont de fraîches fleurs, et non ces fleurs fanées
Qu'on retrouve en un livre aux feuillets jaunissants.

Lucerne est de ceux-là ! C'est la force et la grâce,
C'est un beau lac serti dans des rochers géants,
Où la barque élégante auprès du steamer passe,
Où l'edelweiss fleurit près des gouffres béants.

Oh ! Ce lac transparent à l'eau verte et profonde,
Quel charme pour les yeux, aux approches du soir
Quand le ciel qui rougit, reflété par son onde,
Sourit, en se voyant dans ce divin miroir !

Puis l'ombre avec douceur sur ses rives se pose,
Eteignant lentement l'ivresse des couleurs,
Et le soleil qui fuit la verdure et les fleurs,
Au sommet du Pilate allume un reflet rose.

Dans les *Échos de Normandie*, l'impression est si vive qu'elle nous étonne et nous choque. N'y a-t-il pas là quelque morbide exaltation ?

Le souffle frais et pur de la brise saline
Fait, par de longs soupirs, soulever ma poitrine.
D'une ivresse sans nom, mon cœur se sent frémir ;
La vie en moi se double, et je voudrais mourir.

Voici par contre un charmant madrigal, qui, au grand siècle, aurait pu figurer dans la fameuse guirlande de Julie.

Digitized by Google

Si la rose devenait femme
En ajoutant à sa beauté,
Ton doux sourire qui m'enflamme
Et ton beau regard velouté.
Si cette belle entre les belles
Venait te prendre par la main,
Chacun murmurerait soudain
« Voilà bien les deux sœurs jumelles. »
Je voudrais dire, mais je n'ose,
Car je vois ton doigt menaçant,
Qu'aimant de passion la rose,
J'aimerais sa sœur tout autant.

Nos préférences vont cependant à la pièce intitulée : *Les Reflets. Etude de Fleurs.* Le sujet paraît banal, mais nous y trouvons au contraire des idées gracieuses et nouvelles, et une grande fraîcheur d'images.

La beauté c'est le problème
Que l'art résout en couleurs.
Un bouquet est un poème
Qu'on écrit avec des fleurs.

Les touffes, fraîches écloses,
Des marguerites des prés,
Prennent des tons empourprés
Près des épilobes roses.

La fleur du léger céreste
De l'argent a la pâleur,
Elle azure sa couleur
Auprès du bleuet céleste.

Quand la verdure naissante
Approche un coquelicot,
Il y paraît aussitôt
Comme une teinte sanglante.

L'aubépine aux tons nacrés
De sa grappe si jolie,
Met ses reflets blancs discrets
Près de la sombre ancolie.

Digitized by Google

Très élégant, le muguet
Voit ses grelots minuscules
Comme des gouttes de lait,
Se dorer aux renoncules.

Les frêles tiges des fleurs
Vers la lumière s'élancent.
Dans la gerbe se nuancent
Les gammes de leurs couleurs.

Et nous-mêmes foules pressées,
Grands penseurs, nous vous reflétons.
Nos haillons, nous les revêtons
De la pourpre de vos pensées.

J'aurais mauvaise grâce à reprocher à M. Brocard quelques incorrections. Il nous permettra cependant ces discrètes critiques de la fable et du conte. On ne demande qu'aux riches. L'Académie lui a décerné une médaille d'argent grand module, la plus haute récompense de cette année.

Faut-il à présent, Messieurs, célébrer la mémoire de l'homme de bien, et du sage philosophe, fondateur de ces prix ? Je préfère vous répéter les sentiments de reconnaissance qu'il inspire à nos lauréats.

Au cours de mes occupations professionnelles, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de retrouver des candidats à nos concours. Bien souvent, ils menaient au sein d'une petite ville, une existence monotone, et le sort ne leur avait pas souri. Mais, dans leur modeste bibliothèque, près du simple tiroir renfermant leur bagage poétique, ils conservaient avec orgueil la médaille obtenue, ou bien une aimable lettre autographe signée Henri Jadart. Tous gardaient à notre Compagnie et à notre cher Secrétaire général, qui en est depuis trente ans la vivante incarnation, un souvenir ému pour les moin-

Digitized by Google

dres suffrages, et les plus infimes récompenses. Leur gratitude se manifestait en termes touchants, de les avoir initiés et entraînés, aux joies exquises de l'activité intellectuelle, et de la composition littéraire.

En favorisant par le prix Clicquot les manifestations poétiques de nos concurrents, en cultivant chez eux la petite fleur bleue de l'idéal, le goût de la délicatesse morale, unie à l'élégance de l'expression, l'Académie s'est montrée pour beaucoup d'âmes simples et paisibles, une créatrice de bonheur. Ce ne doit pas être là, Messieurs, sa moindre fierté.

Digitized by Google

Académie Nationale de Reims

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 6 JUILLET 1911

PROGRAMME

1. **Discours d'ouverture**, par M. Paul Rozey, Président.
2. **Compte rendu des Travaux de l'année**, par M. Henri Jadart, Secrétaire général.
3. **Rapport du Concours d'Histoire**, par M. Cans, Membre titulaire.
4. **Rapport du Concours de Photographie**, par M. le Dr Bagneris, Membre titulaire.
5. **Rapport du Concours de Poésie**, par M. le Dr Lardennois, Membre titulaire.
6. **AUDITION** de

LA NUIT

Suite Symphonique pour Chant et Orchestre

POÈME de M. **Maurice RENARD**
Membre correspondant

MUSIQUE de M. **LEFÈVRE-DERODÉ**
Membre titulaire

SOUS LA DIRECTION DE L'AUTEUR

7. **Proclamation des Prix et Médailles**, par M. L. Demaison, Secrétaire Archiviste.

Exposition des Photographies présentées au Concours, des Dessins de M. Bedon et des Phototypies offertes par M. Bienaimé.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

o-o-o-o-o-o

Jeudi 6 Juillet 1911

A TROIS HEURES

o o AUDITION FRAGMENTAIRE o o

de

LA NUIT

Suite Symphonique en Un Prologue et Six Tableaux

o-o-o-o-o-o

POÈME DE M. MAURICE RENARD

MEMBRE CORRESPONDANT

o-o-o-o-o

MUSIQUE DE M. E. LEFÈVRE-DERODÉ

MEMBRE TITULAIRE

o-o-o-o-o-o

AVEC LE CONCOURS DE :

Melle MAUD BOURGEOIS, Soprano, Élève de Melle C. BRUN

Melle YVONNE BUCHER
Mezzo-Soprano, Élève de Mme BERTOZZI, et Melle L. GRANDJEAN, de l'Opéra

M. A. MAQUAIRE, Ténor des Concerts Colonne

Et d'un GROUPE D'AMATEURS CHORISTES (Chœur mixte)

ORCHESTRE :

Piano	Mme KÉFER.	Alto.....	M. C. CARRÉ.
Harmonium.....	M. PÉNAUD.	Violoncelle.....	M. AUBERT.
1er Violon.....	M. BAUDOIN.	Contrebasse	M. BRIÉ.
2e Violon.....	M. FOUREAUX.	Hautbois.....	M. CHARLIER.

SOUS LA DIRECTION DE L'AUTEUR

Digitized by Google

ARGUMENT

o-o-o-o-o-o

PROLOGUE

FRAGMENTS

1. MÉLODIE et CHŒUR..... Melle BOURGEOIS.
2. CHEVAUCHÉE..... Melle BOURGEOIS, M. MAQUAIRE.

PREMIER TABLEAU

CRÉPUSCULE

Dans l'or du couchant, tandis que l'« Angelus » du soir tinte au loin, des moissonneurs passent en chantant.

Puis c'est la brune. La terre s'assoupit, et voilà que le ciel s'éveille avec ses millions d'étoiles.

Alors une voix chante vers leur scintillement.

Melle BOURGEOIS, CHŒUR.

TROISIÈME TABLEAU

NUIT DE CARNAVAL A VENISE

Un cortège burlesque défile en mirlitonnant le long du quai de la Piazzetta. Il s'éloigne.

La lagune est sillonnée de gondoles tout enguirlandées de lanternes. Elles suivent la chaloupe musicienne d'où s'élève une barcarolle.

Digitized by Google

Mais un héraut bouffon annonce à son de trompe le commencement du feu d'artifice. Et, sur un rythme de tarentelle, une farandole turbulente traverse la foule qui regarde la nuit se blanchir de fusées ; son allégresse se propage, et l'embrasement traditionnel de l'île San Giorgio éclaire une liesse unanime.

Mlle BUCHER, CHŒUR.

QUATRIÈME TABLEAU

NUIT DE NOËL EN SIBÉRIE

Sous la neige qui tombe, le steppe étend à perte de vue son tapis de blancheur et de silence.

Mais voici la pourpre des vitraux et le carillon des cloches.

Les moujiks se rendent à la messe de minuit. L'un d'eux, au pas de son cheval, improvise des couplets rustauds qu'il entonne sur la guzla.

Indéfiniment la neige tombe sur la neige tombée.

Dans l'église, des voix ingénues s'accordent pour un cantique.

Mlle BOURGEOIS, MM. P. D*** et P. L*** (Chœur).

CINQUIÈME TABLEAU

NUIT JAPONAISE

(Histoire du poète Tokoutaro et de la belle Mourasaki)

Mourasaki, un soir de printemps, regagne son jardin fleuri en songeant au bel inconnu qui vient chaque jour — et chaque jour en vain — lui donner la sérénade.

Sur ces entrefaites, une villageoise, qui passe sur la route,

Digitized by Google

fredonne une chansonnette populaire sur les amants mystérieux, qui sont presque toujours de méchants esprits déguisés en hommes.

Et Mourasaki décide de chasser le beau soupirant, dont l'aimable apparence cache sans doute quelque renard ou quelque blaireau sorciers.

Le prétendant ne tarde pas à se montrer. En vérité, c'est le poète Tokoutaro, ami des fleurs, déesses de bonté, à qui l'amoureux découragé adresse ses compliments et fait part de son chagrin.

Mourasaki lui ordonne de partir. « Je t'aimerai, » lui dit la cruelle, » quand les fleurs s'ouvriront dans la nuit et quand les chrysanthèmes pousseront au printemps ! »

Or — prodige ! — aux accents de l'aimé des fleurs, les corolles s'épanouissent et les chrysanthèmes s'élancent.

Et Mourasaki, persuadée par les bonnes divinités, s'abandonne aux baisers de Tokoutaro.

Melle BOURGEOIS, Melle BUCHER, M. MAQUAIRE.

SIXIÈME TABLEAU

NUIT SUR PARIS

(Le Rêve de la Lune)

FRAGMENT

La lune, errant au-dessus de Paris, s'attriste au souvenir des temps à jamais révolus où les cités du monde la vénéraient. C'est alors qu'en songe elle voit les nuages, modelés par la brise, prendre tour à tour l'aspect de galères phéniciennes, puis des éléphants de Carthage, puis d'une procession qui défile devant le temple d'Éphèse. Et l'astre qui fut déesse entend de nouveau retentir ses noms mythologiques : Astarté, Tanit, Diane, Isis, Phœbé.

Melle BUCHER, Melle BOURGEOIS,
M. MAQUAIRE, M. P. D****, M. P. L****. } Chœur.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1911

PRIX ET MÉDAILLES

décernés dans la Séance publique du 6 Juillet 1911

POÉSIE

Une médaille d'argent de 1re classe est décernée à M. Adrien BROCARD, à Reims, pour six pièces de poésie.

Une médaille d'argent à M. Georges LEDRU, à Paris, pour sa pièce : *La Chaise*.

Une médaille d'argent à Melle J. MATHIEU, à Pontfaverger, pour sa pièce : *Toujours tout droit*.

Une mention honorable à Mme Alice LOBERT, à Saint-Quentin, et à « Charles NUITAN », pour leurs envois.

HISTOIRE

Une médaille d'or de cent francs (prix de la *Revue de Champagne*) est décernée à M. THOMAS, instituteur à Sept-Saulx, pour sa monographie de cette commune, et, en outre, une somme de cent francs pour aider à la publication.

Digitized by Google

Une médaille d'or de cent francs (prix Hugues KRAFFT) à M. l'abbé LALLEMENT, membre correspondant, curé de Récy, pour son étude sur les *Patois de l'Argonne*.

Une médaille de bronze à M. Henri DEMITRA, à Reims, pour ses *Simples notes archéologiques*.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Une médaille d'or de cent francs est décernée à M. Félix MICHEL, à Reims, pour son mémoire sur le *Logement ouvrier*.

Une médaille d'argent de 1re classe à Mme CHANGEUX, et une médaille d'argent à M. Emile CAULY, à Reims, pour leurs mémoires sur le même sujet.

PHOTOGRAPHIE

Une médaille d'or de cent francs est décernée à M. Gaston GŒBEL, à Reims.

Une médaille d'argent de 1re classe à Melle P. BAULMONT, à Charleville, et à M. RUCELLE, instituteur à Unchair.

Une médaille d'argent à M. BLAISE, à Reims.

Une médaille de bronze à M. Louis ABELÉ, et à M. Alf. GUILLEMART, à Reims.

Une mention honorable à MM. J. BOURDIN, Paul DINETTE et E. GODFRIN, à Reims.

Digitized by Google

ACADEMIE NATIONALE DE REIMS

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour l'Année 1912

HISTOIRE

PRIX VICTOR DUCHATAUX

Consistant en une somme de 500 francs « pour l'auteur du meilleur travail historique soumis à l'Académie ». (Testament, 1905.) Les ouvrages imprimés présentés à ce concours devront avoir moins de cinq ans de date ; les mémoires imprimés et manuscrits n'auront été couronnés par aucune autre académie.

PRIX DE L'ACADÉMIE

Monographie d'un canton ou d'une commune des départements de la Marne ou des Ardennes, au point de vue scientifique, géographique, historique et archéologique.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

SCIENCES ET ARCHÉOLOGIE

PRIX VICTOR DUQUÉNELLE

Étudier, au point de vue géologique, les pierres qui ont été employées aux diverses époques, dans la construction de la cathédrale de Reims. Rechercher les carrières d'où elles ont été tirées ; signaler les traces d'anciennes exploitations.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Digitized by Google

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

Le prix sera décerné à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers. Le sujet en est laissé au choix des concurrents.

Le prix consiste en une médaille d'or de cent francs.

En outre, l'Académie pourra récompenser les meilleurs travaux inédits qui lui seraient soumis sur l'Archéologie, l'Histoire, la Sociologie et les Sciences appliquées aux besoins de la région.

L'Académie récompensera aussi, si elle le juge à propos, les auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les manuscrits devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général avant le 1er Avril 1912,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général :

H. JADART,

15, rue du Couchant.

Le Président :

Ernest FRÉVILLE,

33, rue Courmeaux.

Reims, le 21 Juillet 1911.

Digitized by Google

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 1911-1912

Il est organisé par l'Académie, entre tous les photographes champenois, amateurs et professionnels, un concours de séries de clichés originaux. Chaque série devra comprendre six clichés; le format est laissé au choix du concurrent, mais ne pourra être plus petit que 9×12; on évitera les épreuves au citrate.

Les épreuves, collées sur carton *à petites marges*, devront être remises avant le 1er Juin 1912. Elles ne porteront aucune signature, mais une devise reproduite sur une enveloppe cachetée, contenant les noms et l'adresse du concurrent et jointe aux épreuves.

Le Jury tiendra compte au moins autant de l'intérêt des sujets que de la qualité des épreuves au point de vue de la technique photographique.

Au verso des épreuves devra figurer l'indication précise et détaillée du sujet et de la localité.

Les envois resteront aux Archives de l'Académie; les auteurs s'engagent à mettre, le cas échéant, leurs clichés négatifs à la disposition de l'Académie, si celle-ci désire en faire exécuter des épreuves.

Les prix, consistant en médailles et mentions, seront décernés dans la séance annuelle.

Un prix spécial pour la Série A consiste en une médaille d'or de cent francs, offerte par M. Jules Laurent.

SÉRIES DU CONCOURS 1911-1912

A. — Les Aspects de la végétation dans la plaine crayeuse

1° Les Savarts

Vues d'ensemble de divers types de savarts.

Etudes de détail : colonies de serpolet, de genêt velu, de fétuque ovine, d'ononis natrix.

2° Les Pineraies

Vues d'ensemble de diverses pineraies.

Etudes de détail : bois de pins silvestres, bois de pins d'Autriche, bois de pins avec feuillus (aulnes et bouleaux); pineraies de silvestres avec arbres tués par la rouille des écorces; jeunes pineraies à végétation buissonnante due aux attaques d'une pyrale; détails du sous-bois.

Digitized by Google

3° Les Marais

Vues d'ensemble des marais de la Vesle, des marais de Saint-Gond.

Etudes de détail : roseaux et massettes, joncs et carex, mares avec nénuphars, exploitations de tourbe.

4° Les témoins tertiaires en avant de la falaise

Le bois de Prouvais. Brimont et Berru. Le bois de chênes de Moronvilliers ; les ravins du Mont-Haut.

Le mont de Billy ; Vaudemanges (bois feuillus et vignobles) ; le mont Aigu, à Avenay.

Le mont Bernon. Sarrans. Le mont Aimé. Le mont Août.

La sortie du vallon du Gouffre à Avenay.

Le bois de la Bardolle. Le bois de hêtres de Vassimont.

Pierre des vignes à Sommesous.

5° La Falaise de Champagne

Les environs de Rethel (talus formés par la craie marneuse).

Le mont Yvron, près Valmy. La côte de Merlaut, près Vitry-le-François. Le mont Moret.

B. — L'Art et l'Industrie à la Campagne

Industries rurales et familiales ; Instruments aratoires anciens :

Chanvre, laine ; industries de la forêt ; anciennes charrues, pressoirs, etc.

Art du maçon, du charpentier, du menuisier du serrurier :

Entrées de porte, linteaux sculptés ; charpentes d'églises, boiseries, mobilier d'église ; balcons, grilles, rampes d'escalier, croix de chemin et de clochers.

En outre, tous sujets relatifs à l'histoire locale, à l'archéologie, aux traditions populaires.

Adresser les épreuves franco *à M. le* Dr Guelliot, *9, rue du Marc, à Reims, avant le 1er Juin 1912.*

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

au 21 Juillet 1911

ART. 3 des *Statuts*. — « L'Archevêque de Reims, le Préfet du département, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le Maire de la ville ont droit de séance dans les Assemblées (de l'Académie), et peuvent prendre part aux discussions. »

BUREAU POUR L'ANNÉE 1910-1911

MM. Paul ROZEY, *président*.
Ernest FRÉVILLE, *vice-président*.
Henri JADART, *secrétaire général*.
Louis DEMAISON, *secrétaire archiviste*.
Ed. LAMY, *trésorier*.
le Dr Pol GOSSET, *bibliothécaire*.

MM. le Dr H. HENROT, le Dr P. GOSSET, E. KALAS. } *membres du Conseil d'Administration.*

BUREAU POUR L'ANNÉE 1911-1912

MM. Ernest FRÉVILLE, *président*.
Jules LAURENT, *vice-président*.
Henri JADART, *secrétaire général*.
Louis DEMAISON, *secrétaire archiviste*.
Ed. LAMY, *trésorier*.
le Dr Pol GOSSET, *bibliothécaire*.

MM. le Dr P. GOSSET, E. KALAS, P. ROZEY, } *membres du Conseil d'Administration.*

Digitized by Google

Membres titulaires au 21 Juillet 1911.

Date de l'élection	MM.
1866.	Gosset (Alphonse), architecte.
1876.	Jullien (Ernest), ancien magistrat.
1877.	Demaison (Louis), archiviste de la Ville, correspondant de l'Institut.
1878.	Jadart (Henri), bibliothécaire de la Ville.
1880.	Douce (Paul), notaire.
1880.	Brissart (Arthur), avocat.
1880.	Benoist (Albert), manufacturier.
1882.	Lamy (Ed.), architecte.
1885.	Guelliot (Octave), chirurgien des Hôpitaux.
1887.	Henrot (Henri), directeur honoraire de l'École de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine.
1889.	Colleville, professeur à l'École de Médecine.
1889.	Brunette (Ernest), architecte de la Ville.
1890.	Bagneris, docteur en médecine.
1893.	Haudecœur, curé de Pouillon (Marne).
1895.	Seuvre, docteur en médecine.
1895.	Laurent (Jules), docteur ès-sciences, professeur d'histoire naturelle au Lycée et à l'École de Médecine.
1896.	Maillet-Valser, ancien conseiller général de la Marne.
1896.	Duval (Arsène), avocat.
1896.	Portevin (Hippolyte), ingénieur civil.
1896.	Bourgeois (A.), docteur en médecine.
1897.	Brincourt (l'abbé), chanoine titulaire.
1899.	Charles (l'abbé), ancien supérieur de l'École Saint-Charles.
1899.	Bourguin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1899.	Gosset (Pol), médecin des Hôpitaux.
1901.	Rozey (Paul), avocat.

Digitized by Google

1901. Simon (Paul), ancien président de la Société des Amis des Arts.
1901. Graffin (R.), docteur en droit, à Belval-Bois-des-Dames (Ardennes).
1901. Bovis (R. de), professeur à l'École de Médecine.
1901. Marguet (Pol), vice-président du Comice agricole.
1903. Morinerie (R. de la), négociant en vins de Champagne.
1903. Kalas (E.), architecte.
1903. Lhotelain (Ch.), président honoraire du Comice agricole.
1903. Legras (E.), curé-doyen de Saint-Jacques.
1903. Lucas (Henri), propriétaire.
1903. Chamberland (A.), professeur agrégé au Lycée.
1906. Gaube (R.), docteur en médecine.
1907. Fréville (Ernest), receveur particulier des Finances.
1907. Gosset (Eugène), président de la Chambre de Commerce.
1907. Lardennois (Henri), chirurgien des Hôpitaux.
1909. Krafft (Hugues), président de la Société des Amis du Vieux Reims.
1909. Guédet (Léon), notaire.
1910. Bossu (Louis), procureur de la République.
1910. Cans (Albert), docteur ès-lettres, professeur agrégé d'histoire au Lycée.
1911. Lefèvre-Derodé (Ernest), compositeur de musique, à Reims.
1911. Téchoueyres (le docteur), professeur à l'École de Médecine.

Membres honoraires décédés pendant l'année 1910-1911.

MM.

Léopold Delisle, membre de l'Institut, à Paris.
Victor Froussard, à Andelot.

Digitized by Google

l'abbé Broyé, à Charleville.
Auguste Longnon, membre de l'Institut, à Paris.

Membres correspondants décédés.

MM.

Nicolas Goffart, à Paris.
Félix Plateau, à Gand.
Denizet, au Meix-Tiercelin (Marne).
Michelin Tronson du Coudray, à Paris.

Membre honoraire élu

M. l'abbé Compant, vicaire général, à Reims.

Membres titulaires élus.

MM.

Lefèvre-Derodé (Ernest), à Reims.
Téchoueyres (le docteur), à Reims.

Membres correspondants élus.

MM.

Le colonel Huguet, à Reims.
G. Boussinesq, bibliothécaire-adjoint de la ville de Reims.
E. Manceau, directeur du Laboratoire Œnologique, à Epernay.
Emile Wenz, à Reims.
L'abbé Thinot, maître de chœur de la cathédrale de Reims.
Maurice Renard, à Paris.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie Nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1910-1911

I. — Ouvrages publiés et offerts par les Membres de l'Académie.

MM.

Alphonse Gosset..	*Les fresques d'Alphonse Périn à Notre-Dame de Lorette.* 1910.
Dr O. Guelliot.. .	*Charlotte de Roucy, dernière abbesse du Paraclet.* 1911.
Dr H. Henrot.....	*De la nécessité de créer une ligue anticriminelle nationale et des Congrès internationaux.* — Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Toulouse. 5 août 1910.
A. Duval.....	*Les enfants en justice à Reims.* 1910.
—	*Les avocats, étude professionnelle.* 1911.
J. Laurent.....	*Contribution à la biologie du mildew.* (Revue scientifique du 4 mars 1911.)
—	*Les conditions physiques de résistance de la vigne au mildew.* 9 janvier 1911.
Dr A. Bourgeois...	*L'art à l'école.* Section de Reims. Statuts et règlements. Liste des membres. 1911.
Dr Pol Gosset	*Catalogue des lettres autographes de rémois célèbres exposées dans l'une des salles de l'hôtel de ville à l'occasion de la séance publique de l'Académie nationale de Reims le 30 juin 1910.*
E. Kalas.....	*La musique à Reims.* 1910.
—	*L'art décoratif moderne en Champagne.* 1911.
Mgr Cauly...	*Libéralisme et modernisme.* 1911.
—	*Cours d'instruction religieuse. Morale chrétienne.* 1911.
Baron de Baye.....	*Les casques de l'époque barbare* (second mémoire). 1911.

Digitized by Google

Arsène Thévenot.. *L'industrie lainière en Champagne.* 1910.

— *Souvenirs, impressions et réflexions d'un vieux bonapartiste.* Extraits des mémoires inédits d'un paysan. 1910.

Armand Bourgeois. *Questions historiques. Prose et vers mêlés.* 1910.

— *Pages inédites et ignorées sur Cazotte et son séjour à Pierry* (1760-1792). 1911.

Ernest Jovy.. .... *Deux inspirateurs peu connus des maximes de la Rochefoucauld, Daniel Dyke et Jean Vernueil.* 1910.

Félix Plateau..... *Recherches expérimentales sur les fleurs entomophiles peu visitées par les insectes rendues attractives au moyen de liquides sucrés odorants.* 1910.

Gaston Robert.... *La juridiction échevinale à Hermonville en 1467.* 1910.

— *Juniville sous l'ancien régime.* 1910.

— *Documents relatifs à Domremy-en-Ornois.* 1910.

A. Baudon..... *Anciens lieux ardennais disparus. Belestre.* 1910.

Fay-Parent..... *Deux barbiers rivaux.* 1909.

Henry Rouy..... *Visite au champ de bataille du 1er septembre 1870.* — Sedan, 1910.

— *Gloria victis ! 1er septembre 1870. Devant le monument des braves gens.* — 1er septembre 1910.

René Demogue..... *Les notions fondamentales du droit privé. Essai critique.* 1911.

Dr V. Leblond..... *L'oppidum bratuspantium des Bellovaques.* 1909.

Dr V. Leblond et M. Lecomte. — *Les privilèges de l'abbaye de Rebais-en-Brie.* 1910.

G. Laplatte.... .. *Hôpital-Hospice, ancien Hôtel-Dieu de la ville de Sézanne fondé en 1464. Souvenirs rétrospectifs.* 1910.

Louis Brouillon.. *Un poète allemand de nationalité française. Les origines d'Adelbert de Chamisso.* 1910.

Emile Schmit..... *Étude sur quelques crânes néolithiques trépanés recueillis à Congy (Marne).* 1909.

— *Discours prononcé à la séance solennelle de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne le 7 novembre 1909.*

François Picavet... *Roscelin, philosophe et théologien d'après la légende et d'après l'histoire, sa place dans l'histoire générale et comparée des philosophies médiévales.* 1911.

Digitized by Google

P. Collinet..... *Deux nouveaux manuscrits du Coutumier de Champagne. (Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.)* 1911.

Ch. Houin et P. Collinet. — *Bibliographie des Ardennes.* 1906 et 1907. — 1910.

Henri Bourin..... *Quelques baux de l'abbaye de Signy au musée de Soissons.* 1911.

A. Vuaflart et H. Bourin. — *Les médailles du mariage de Marie-Antoinette frappées à Paris.* 1911.

Josef Zawodny. .. *Baueruschule in Freudenthal.* 1910.

Paul Simon..... *La grande rose de la cathédrale de Reims.* — Etude historique et descriptive, sa reconstitution à l'aide de documents certains, sa restauration. 1911.

Robert de Lasteyrie et Alexandre Vidier. — *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France.* 1906-1907.

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique, hommages divers et journaux.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1909, 3e livraison ; 1910, 1re et 2e livraisons.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1909, nos 3 et 4 ; 1910, nos 1 et 2.

Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Rennes en 1909. — Section des sciences. 1909.

Programme du Congrès des Sociétés savantes à Caen en 1911.

Bulletin de la Société philomatique. 1909.

Bulletin de l'Association philotechnique. Juin 1910 à mai 1911.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture d'Épernay. Juillet 1910 à mai 1911.

Répertoire d'Art et d'Archéologie. — Dépouillement des périodiques français et étrangers. 1910, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres

Revue de Champagne. Août 1910 à juin 1911.

Bulletin de la Société archéologique champenoise. Juin 1910 à mars 1911.

Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris. 5e série, t. X, fasc. 4 à 6, 1909 ; 6e série, t. I, fasc. 3, 1910.

Polybiblion. — Revue bibliographique universelle. Septembre 1910 et mars 1911.

Bulletin des travaux de la Société industrielle d'Elbeuf. 1909.

Archives de la France monastique. Tomes XI et XII, — 1911.

Digitized by Google

Revue Mabillon. 1905-1909, 19 fasc. ; 1911, 2 fasc.
Revue commerciale et industrielle de la Champagne. 15 nov. 1910.
Le livre d'or des sciences de l'industrie française. 6e série, 1910.
La Revue artistique. Octobre 1910.
Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1909 au moyen des subventions de la Caisse des recherches scientifiques. 1910.
The Tokio imperial University. Calendar 2.569-70 (1909-1910).
Société des études historiques. 1896-1898.
Distribution des prix de vertu au grand théâtre de Reims, le 25 décembre 1910.
Journal des savants. Juin 1910 à mai 1911.
Le Vigneron champenois. 4 janvier au 14 juin 1911.
Union médicale du Nord-Est. 30 juin 1910 au 30 mai 1911.
Henri LANTOINE. — *Virgile. Les Géorgiques.* Traduction nouvelle avec le texte en regard. 1910.
Dr Georges BOURGEOIS. — *Un chirurgien ardennais au XVIIe siècle, Jean Bienaise, sa vie, son œuvre.* 1910.
H. DEMITRA. — *Autour de Reims antique* (Ouvrage couronné par l'Académie de Reims). 1910.
Emile CAULY. — *Les tissus égypto-romains du Musée de Reims.* 1910.
L. PAULOT. — *Une victime du Tribunal révolutionnaire de Paris, Nicolas Dieudonné, prêtre.* 1910.
Dr SAINT-AUBIN. — *Un prêtre de l'ancien régime. L'abbé Lecointre (1759-1850).* 1910.
Ch. SARAZIN. — *La place Royale de Reims.* 1911.
Maurice BARRÈS. — *Pour les églises.* Discours prononcé à la Chambre des Députés le 16 janvier 1911.
C. DE MARGENVILLE. — *Le tourisme dans la Marne* (Extrait de l'*Almanach-Annuaire Matot-Braine*). 1910.
Dom Paul DENIS. — *Un procureur général de Cluny, agent secret à Rome de Philippe d'Orléans* (1717-1718). 1911.
— *Guizot et le différend Mgr Bouvier-Dom Guéranger* (Extrait de la *Revue de Lille*). 1911.
F. DE MALLEVOÜE. — *Les actes de Sully passés au nom du Roi de 1600 à 1610 par devant Me Simon Fournier, notaire au Châtelet de Paris, recueillis, publiés et annotés.* 1911.

III. — Publications adressées par les Académies et Sociétés correspondantes.

ABBEVILLE. — *Bulletin trimestriel de la Société d'émulation.* 1910. nos 1 à 4 ; 1911, no 1.
AIX. — *Annales de la Faculté de Droit*, tome III, nos 1 à 4, 1909 ; tome IV, nos 1 et 2, 1910.

Digitized by Google

Aix. — *Annales de la Faculté des Lettres*, tome IV, nos 1 et 2. 1910.

Amiens. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1910, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

— *Mémoires* de la même Société, 4e série, tome VI, 1910.

— De la même Société. *Dictionnaire archéologique et historique de la Picardie*. — I. Arrondissement d'Amiens. 1909.

— *Documents inédits sur l'abbaye, le comté et la ville de Corbie*, tome I, 1910.

Angers. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts*, 5e série, tome XII, 1909.

Anvers. — *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*. 1910, nos I à IV.

Arras. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts*, 2e série, t. XL, 1909 ; t. XLI. 1910.

Autun. — *Mémoires de la Société éduenne, nouvelle série*, tome XXXVIII, 1910.

Bar-le-Duc. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts*, 4e série, tome VII, 1909.

Beauvais. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*, tome XXI, 1re partie. 1910,

— *Bulletin de la Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise*, tome IV, 1908 ; tome V, 1909.

Berkeley. — *The University of California chronicle*, tome XII, nos 1, 2, 3, 4, 1910.

— *Bulletin of the Department of geology*, tome V, nos 23 à 30, 1910 ; tome VI, nos 1 et 2, 1910.

— *Publications of the Academy of Pacific Coast history*, tome Ier, nos 4 à 7, 1910.

Besançon. — *Procès-verbaux et Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*. 1910.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire*, 3e série, tome VIII, 2e livraison, 1910

Bône. — *Bulletin de l'Académie d'Hippone*. 1910, nouvelle série, no 1.

Bruxelles. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. Classe des lettres. 1910, nos 1 à 12 ; 1911, nos 1 à 4. — Classe des sciences. 1910, nos 1 à 12 ; 1911, nos 1 à 4.

— *Tables générales du recueil des bulletins de la même Société* (1896-1898). 1910.

— *Annuaire de la même Société*. 1911.

— *Annales de la Société d'archéologie*. 1909, 3e et 4e livraisons ; 1910, 1re et 2e livraisons.

— *Annuaire de la même Société*, tome XXI, 1910.

— *Analecta Bollandiana*, t. XXIX, fasc. I à IV. 1910.

Digitized by Google

CAEN. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.* 1910.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne,* 2e série, t. XII, 1908-1909.

CHALON-SUR-SAONE. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie,* 2e série, t. III, 2e partie. 1910.

CHAMBÉRY. — *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* 2e série, tomes XXIII et XXIV, 1910 ; tomes XXV et XXVI, 1911.

CHARTRES. — *Bulletin mensuel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.* Janvier à décembre 1910.

CHATEAU-THIERRY. — *Annales de la Société historique et archéologique,* 1909.

CHERBOURG. — *Mémoires de la Société académique.* 1910, tome XVIII.

CLERMONT-FERRAND. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* publié par l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts,* 2e série. Mai 1910 à avril 1911.

CONSTANTINE. — *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique,* 4e série, tome XII, 1909.

COPENHAGUE. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark.* 1900-1909, 10 volumes ; 1910, nos 1 à 6 ; 1911, no 1.

— *Det Kongelige Danske videnskabernes selskabs skrifter.* 1904-1910, 5 volumes.

— *Ole Romers adversaria.* 1910.

DIJON. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres,* 4e série, tome XI, 1907-1910.

ÉPINAL. — *Annales de la Société d'émulation des Vosges.* 1910.

ÉVREUX. — *Recueil des Travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure,* 6e série, tome VII. 1909.

FONTAINEBLEAU. — *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.* 1910, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

GRENOBLE. — *Bulletin de l'Académie delphinale,* 5e série, t. III. 1909.

— *Table méthodique et alphabétique des matières contenues dans le Bulletin publié par la même Société,* 4e série (1886-1906). — 1910.

LAON. — *Bulletin de la Société académique.* 1910, tome XXXIII.

LA ROCHELLE. — *Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure. — Flore de France,* tome XII. 1910.

LE HAVRE. — *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.* 1909, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

LIÈGE. — *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège,* tome XVIII, 1909.

Digitized by Google

LIÈGE. — *Leodium.* — Chronique mensuelle de la même Société. Janvier à décembre 1909.

LIMOGES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome LIX, 10e livraison ; tome LX, 1re livraison, 1910.

LUXEMBOURG. — *Ons Hemecht.* Janvier à décembre 1910.

LYON. — *Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique.* Avril à décembre 1910.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, 3e série, tome X, 1910 ; tome XI, 1911.

MANCHESTER. — *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society.* Vol. 54, part. III, 1909-1910 ; vol. 55, part. I, 1910-1911.

MOULINS. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.* Avril à décembre 1910.

MUNICH. — *Bulletin de l'Académie royale de Bavière.* 10 fascicules, 1910.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique.* 1909, tome XXVIII, 1re et 2e livraisons.

— *Rapport sur la situation de la même Société en 1908.*

NANCY. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 6e série, tome VII, 1910.

— *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 4e série, tome X, 1910.

NANTES. — *Annales de la Société académique*, 8e série, tome X, 2e semestre 1909 ; 9e série, tome I, 1910.

NEVERS. — *Bulletin de la Société nationale des lettres, sciences et arts*, 3e série, t. XIII, 3e et 4e fascicules. 1910.

NIMES. — *Mémoires de l'Académie*, 7e série, tome XXXII. 1909.

— De la même Société. *Histoire des grands Prieurs et du Prieuré de Saint-Gilles.* 1909.

NIORT. — *Procès-verbaux, mémoires, notes et documents de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.* 1910.

ORLÉANS. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XV, 1910, 1er et 2e trimestres.

PARIS. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Comptes rendus des séances de l'année. Bulletins de mars 1910 à mars 1911.

— *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.* 1909.

— *Mémoires* de la même Société, 7e série, tome IX, 1909.

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales*, tome LI, 1910.

POITIERS. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e série, t. I, 4e trimestre 1909 ; t. II, 1er, 2e et 3e trimestres 1910.

— *Mémoires* de la même Société, t. III, 3e série, 1909.

Digitized by Google

ROUEN. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 1908-1909.

SAINT-DIÉ. — *Bulletin de la Société philomatique vosgienne.* 1909-1910.

SAINT-DIZIER. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie,* t. XII, 1909-1910.

SAINT-MALO. — *Annales de la Société historique et archéologique.* 1910.

SAINT-OMER. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* t. XII. 1910, 2e, 3e et 4e fascicules ; 1911, 1er fascicule.

— *Mémoires* de la même Société, t. XXX, 1910-1911.

SENLIS. — *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique,* t. II, 1909-1910.

SENS. — *Bulletin de la Société archéologique,* t. XXV, 1910.

TOULON. — *Bulletin de l'Académie du Var.* 1909 et 1910.

TOULOUSE. — *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres,* 10e série, t. IX, 1909.

— *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux.* 1911.

TOURS. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire,* t. XC, janvier à décembre 1910.

TROYES. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube,* 3e série, t. XLVI, 1909 ; t. XLVII, 1910.

TURIN. — *Actes de l'Académie des sciences,* tome XLV, 1909-1910, 15 fascicules.

De la même Société : *Observations météorologiques faites en 1909 à l'Observatoire de l'Université.* 1910, 2 fascicules.

VENDOME. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.* 1910, tome XLIX.

VERSAILLES. — *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise,* publiée par la *Société des sciences morales, des lettres et des arts.* 1910, 4 fascicules.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — *Société des sciences et arts.* 1907, tome XXVI.

WASHINGTON. — *Smithsonian Miscellaneous Collections,* 1910, 23 fascicules.

— *Annual report of the Smithsonian Institution. U. S. National Museum.* 1909.

— *Bureau of american ethnology.* 1909, 1 fascicule ; 1910, 3 fascicules.

— *List of publications of the Bureau of american ethnology.* 1910.

— *Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution.* 1909.

Digitized by Google

VŒU DE L'ACADÉMIE

au sujet de Fouilles archéologiques

Séance du 27 Janvier 1911

Le Dr Guelliot fait l'exposé suivant :

Le Gouvernement a déposé, le 25 octobre dernier, sur le bureau de la Chambre des Députés un « Projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie », dont le texte intéresse au plus haut point les sociétés qui, comme la nôtre, s'occupent d'études archéologiques, tous les musées provinciaux et particulièrement les fouilleurs si nombreux dans notre région et à qui l'Académie n'a jamais ménagé ses encouragements.

Des faits regrettables se sont passés qui ont motivé des protestations de l'Académie des Sciences, du Comité des Travaux historiques et de la Société d'Anthropologie; des fouilles ont été pratiquées dans de riches gisements préhistoriques par des étrangers, et les nombreux objets recueillis, parmi lesquels un très précieux squelette de l'époque paléolithique, ont été transportés au delà de nos frontières. Dans l'intention de remédier à des abus que tout le monde déplore,

Digitized by Google

l'Administration des Beaux-Arts a élaboré le projet de loi qui ne tend à rien moins qu'à supprimer la liberté des fouilles, à atteindre le droit de propriété, à nuire au fonctionnement normal des sociétés archéologiques provinciales, à l'essor des musées régionaux et au progrès des sciences paléontologique, préhistorique et archéologique.

« Tout établissement, toute association ou tout particulier, dit l'article premier du projet, qui veut exécuter des fouilles archéologiques ou paléontologiques, soit sur un terrain lui appartenant, soit sur le terrain d'autrui, doit en faire la déclaration à la préfecture du département... Les travaux ne peuvent... commencer qu'un mois après la date de l'enregistrement... de la déclaration... »

Pour qui connaît l'imprévu des découvertes, la nécessité des recherches rapides pour éviter le vol ou la disparition des objets soupçonnés enfouis, ces obligations entraîneraient la suppression d'une grande partie des fouilles les plus productives.

Les articles suivants donnent au ministre le droit de nommer un « surveillant » muni de tous pouvoirs pour pénétrer sur le terrain des fouilles, surveiller les travaux, les diriger, les interrompre même ; l'État peut se substituer à l'inventeur, revendiquer les pièces provenant des fouilles, etc.

C'est la main-mise par l'État sur tout ce qui serait trouvé d'intéressant sur le territoire français, c'est le dépouillement systématique des chercheurs, c'est la ruine de l'initiative personnelle.

L'Académie de Reims a d'autant plus de raisons de protester contre de semblables projets, que le sol de notre Champagne a livré depuis un demi-siècle d'ines-

Digitized by Google

timables richesses archéologiques, grâce à des fouilleurs qui, sans appui officiel, sans subventions, ont exhumé les témoins des civilisations passées ; n'est-ce pas à eux que l'on doit, pour une large part, la connaissance d'une des périodes les plus intéressantes de notre histoire nationale : celle de la Gaule indépendante ?

Tout n'est cependant pas à rejeter dans le projet du Gouvernement. L'article 6 réserve à l'État un droit de préemption sur toutes les pièces d'archéologie ou de paléontologie trouvées en France et que leurs possesseurs se proposeraient de vendre à l'étranger ; ainsi pourrait être mis un terme à cette exportation de nos richesses nationales dont, ici même, nous pourrions citer de fâcheux exemples.

Au reste, la loi du 30 mars 1887, relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique, donne déjà à l'État des pouvoirs étendus pour le classement des immeubles et des objets mobiliers ayant un intérêt national ; l'article 14 vise même l'expropriation de terrains de fouilles appartenant à des particuliers.

Nous croyons donc, — et sans doute vous serez de cet avis, — qu'après avoir protesté contre toute atteinte portée à la liberté des recherches scientifiques, l'Académie nationale de Reims peut adopter le contre-projet proposé par la Société Préhistorique de France :

Article 1er

Aucun objet présentant un intérêt national, archéologique ou paléontologique, ne pourra franchir les frontières françaises sans autorisation spéciale du ministre compétent.

Digitized by Google

ARTICLE 2

En cas de vente d'objets intéressant l'Archéologie ou la Paléontologie, l'État pourra exercer un droit de préemption.

ARTICLE 3

Aucun étranger ne pourra faire des fouilles sur le territoire français sans autorisation ministérielle.

Après délibération, ces conclusions sont admises à l'unanimité.

Digitized by Google

Congrès Archéologique

DE FRANCE

LXXVIIIe Session tenue à Reims

du 19 au 28 Juin 1911

COMPTE RENDU A L'ACADÉMIE DE REIMS
PAR M. HENRI JADART,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS

Il n'y avait pas eu de session du Congrès archéologique de France à Reims depuis un demi-siècle (1861-1911) [1]. Des visites de la Société française d'Archéologie y eurent lieu cependant en 1887 et en 1909, au milieu d'un nombreux concours d'archéologues.

L'annonce d'un nouveau Congrès dans la vieille cité, au mois de juin 1911, groupa trois cent soixante six adhérents, dont cinquante et un habitant la ville de Reims, et neuf le département de la Marne. Cette session provoqua la rédaction d'un programme des plus vastes pour la visite de Reims, ainsi que des

[1] *Congrès archéologique de France*, XXVIIIe session. Séances générales tenues à Reims, à L'Aigle, à Dives et à Bordeaux en 1861. Un vol. in-8° illustré de 415 pp.

Digitized by Google

villes et des environs de Laon, de Soissons et de Châlons [1].

Ce programme général avait été énoncé dans ses grandes lignes, à la séance de l'Académie du 23 décembre 1910, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, membre honoraire de l'Académie ; il fut ensuite rédigé et envoyé comme invitation à tous les membres de l'Académie, et enfin condensé en un programme-horaire de la plus grande netteté que nous reproduirons plus loin comme un modèle du genre, avec les légères modifications qu'il subit dans l'exécution.

Le concours de l'Académie ne fut pas le seul acquis aux promoteurs du Congrès : on reçut aussi l'adhésion très empressée de la Société des Amis du Vieux Reims, présidée par M. Hugues Krafft, malheureusement empêché de s'y rendre, et remplacé par M. Louis Robillard, vice-président ; celle de la Société archéologique champenoise, présidée par M. Ch. Bosteaux, maire de Cernay-lès-Reims, et celle de la Société des Architectes de la Marne, représentée par M. Gozier.

En outre, quatre expositions bien en rapport avec l'objet du Congrès, se trouvèrent spontanément réunies et classées au moment de l'ouverture et furent ensuite visitées avec un vif intérêt : l'Exposition de la Société des Amis du Vieux Reims, au siège de la Société, 5, rue Salin, comprenant des vues anciennes de la ville et des monuments, des dessins de nos vieilles maisons, notamment les aquarelles de M. E. Auger, des pierres

[1] *Le Congrès archéologique de Reims* (19-28 juin 1911), aperçu du programme de la session, dans la *Revue de Champagne*, 1e année, mai-juin 1911, pp. 129 à 134.

Digitized by Google

sculptées et des moulages ; — l'Exposition de M. Paul Simon, à son domicile, 1, place Belle-Tour, composée de ses relevés et dessins en couleur des vitraux de la cathédrale ; — l'Exposition de M. Léon Margotin, à l'Hôtel de ville, groupant les œuvres de ses élèves à l'École régionale des Arts industriels, donnant les plans, coupes et vues d'hôtels de la ville et d'églises de la banlieue ; — enfin l'Exposition du Groupe artistique et littéraire 6, rue des Chapelains, provoquée par le VIIe anniversaire séculaire de la Cathédrale et consacrée tout entière aux souvenirs de cet admirable édifice.

Le siège du Congrès fut fixé à l'Hôtel de ville, dans la Salle des Mariages et dans les deux salons contigus, ouverts avec une parfaite bienveillance par M. le Dr Langlet, maire de Reims. Une réception de bienvenue fut offerte au Congrès dans ces locaux par la Municipalité dans la soirée du 20 juin, et une pareille réception, pleine de cordialité, fut rendue le 22 juin par les congressistes à l'Administration municipale et aux notabilités de la ville.

La séance d'ouverture eut lieu le lundi 19 juin, à 9 h. 1/2 du matin, en présence des nombreux adhérents arrivés de toutes les parties de la France, de Belgique et d'Angleterre. Le président de l'Académie de Reims, M. Paul Rozey, souhaita la bienvenue aux hôtes de la ville de Reims[1] ; M. Antoine Héron de Villefosse, membre de l'Institut, délégué du ministre de l'Instruction publique, caractérisa l'œuvre du Congrès plus féconde d'année en année ; M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française

[1] Le texte de son discours est reproduit plus loin, ainsi que la liste des adhérents de Reims et du département de la Marne.

Digitized by Google

d'Archéologie et président du Congrès, membre honoraire de l'Académie de Reims[1], retraça la vie de la Société pendant l'année écoulée, loua les membres défunts, précisa le programme de la session qu'il ouvrait et remercia l'Administration municipale de son concours et de son hospitalité.

M. le Dr Langlet, maire de Reims, en quelques mots improvisés, félicita les congressistes et associa la ville à leurs efforts pour la conservation des monuments et des antiquités.

Après cette séance, levée à onze heures, la visite du Musée commença immédiatement sous la conduite du conservateur, et les membres du Congrès parcoururent, une à une, toutes les salles depuis celle des collections archéologiques jusqu'aux salles de peinture et de sculpture, aux galeries des toiles peintes, aux mosaïques, et enfin au Musée rémois qui leur offrit maints souvenirs locaux et la vue des principaux monuments.

Le même jour, à deux heures, le Congrès était reçu à la Cathédrale au son des deux bourdons mis en volée, et sur le champ M. Lefèvre-Pontalis expliquait l'historique de la construction du monument et à la suite M. Paul Simon en expliquait les vitraux, M. Jules Guiffrey les tapisseries, et M. Demaison l'iconographie au dedans et au dehors. Le Palais archiépiscopal fut aussitôt visité dans ses parties anciennes, la chapelle, la grande salle haute et basse, les salons royaux.

[1] Le bureau du Congrès comprenait, outre le président, trois autres membres de l'Académie de Reims : MM. L. Demaison, inspecteur général, le baron de Baye, inspecteur divisionnaire, et H. Jadart, inspecteur du département de la Marne et secrétaire général du Congrès.

Digitized by Google

A cinq heures, les congressistes quittaient le parvis pour examiner la porte du Chapitre sur la rue Carnot, les maisons de bois du Marché, la maison de La Salle, rue de l'Arbalète, la maison des Musiciens et les autres demeures de la rue de Tambour, l'hôtel Le Vergeur, rue du Marc, enfin le pavillon de Muire, rue Linguet, dont MM. Jadart et Demaison firent connaître tour à tour les caractères saillants et le sort actuel.

On arrivait à six heures et demie en face de l'Arc de Triomphe dont le square avait été ouvert, et les faces diverses de ce vieux monument furent étudiées avec intérêt sous la direction de M. Demaison.

Le soir, à neuf heures, une séance de lecture des mémoires soumis au Congrès avait lieu à l'Hôtel de ville sous la présidence de M. Lefèvre-Pontalis, qui prit plusieurs fois la parole et la donna à MM. L. Régnier, Schmit, et autres érudits. Ces lectures terminèrent fort tard cette journée laborieuse, consacrée tout entière à la ville de Reims.

Le mardi 20 fut consacré en entier à la ville de Laon, sauf la soirée, occupée, nous l'avons déjà dit, par une réception offerte au Congrès par la Municipalité de Reims, avec échange de toasts chaleureux entre le Maire et le Directeur de la Société française.

Le mercredi 21 se passa également hors de Reims, bien rempli par les visites du Mont-Notre-Dame, de Fère-en-Tardenois et de La Ferté-Milon. Le soir, réunion à l'Hôtel de ville de Reims pour l'assemblée générale de la Société française d'Archéologie. A la fin de la séance, la réduction d'un bronze fameux, *L'Angelot du Lude,* fut offerte à M. Lefèvre-Pontalis comme un hommage de gratitude pour les douze années si heureusement accomplies de sa direction

Digitized by Google

de la société. M. Paul Vitry expliqua la valeur artistique de ce bronze. Cet Angelot du Lude a une grande analogie, comme aspect général, avec l'Ange en cuivre qui surmontait le clocher à l'Ange de la cathédrale de Reims ; mais ce dernier, au lieu d'être à l'honneur, reste reclus dans un coin des chantiers. Aussi, à la nouvelle du succès de l'Angelot, l'Ange de Reims, dit-on, voleta dans sa prison et adressa sa plainte véhémente à M. Lefèvre-Pontalis, membre de la Commission des Monuments historiques, pour obtenir de lui d'être replacé sur son gîte aérien, d'où Viollet-le-Duc le précipita, il y a un demi-siècle déjà, en 1860. Cette requête doit être suivie avec intérêt.

Le jeudi 22 juin, l'excursion se porta vers le Soissonnais, à l'église de Courmelles et au donjon de Septmonts le matin, et à l'incomparable château de Coucy l'après-midi. Magnifique journée.

Le soir, continuation de la lecture des mémoires sous la présidence de M. Demaison, qui élucida plusieurs points de la topographie antique de notre ville. Lectures par MM. Blondiot, Bosteaux et Kalas ; présentation par M. l'abbé Bourgeois de la photographie des chapiteaux romans de l'église de Damery.

Le vendredi 23, reprise de la visite interrompue depuis trois jours des monuments de Reims. Le rendez-vous, fixé à l'église Saint-Remi à 8 h. 1/2 du matin, amena un concours considérable de visiteurs attentifs aux explications données par M. Lefèvre-Pontalis sur l'histoire et la description de toutes les parties de l'édifice. M. Alphonse Gosset exposa ses vues sur une portion du croisillon nord dont il voudrait reculer la date vers le IXe siècle. Les tapisseries furent décrites par M. Guiffrey ; les pavés de Saint-Nicaise,

Digitized by Google

les objets du trésor, les émaux de Saint-Timothée furent examinés tour à tour et par groupes sous la direction de MM. Demaison et Jadart.

La visite de l'ancienne abbaye de Saint-Remi (aujourd'hui Hôpital civil) et celle du musée lapidaire de la ville, disposé sur un côté du cloître, occupèrent le reste de la matinée. Le tombeau de Jovin, les chapiteaux chrétiens, romans et gothiques, les nombreux débris gallo-romains retinrent longtemps l'attention des archéologues. Il était près de midi lorsqu'on se sépara, et il était malheureusement impossible d'effectuer la visite de l'église Saint-Jacques[1].

La seule excursion que l'on ait eu le temps de réserver aux environs de Reims se fit dans l'après-midi du même jour, 23 juin ; elle s'effectua, par le chemin de fer de banlieue, à Saint-Thierry, à Hermonville et à Cauroy-lès-Hermonville.

A Saint-Thierry, la visite du château, bâti par Mgr de Talleyrand en 1777, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye dont la salle capitulaire a seule conservé quelques travées, ne put se réaliser. Une autre portion du clos de l'abbaye fut ouverte aux congressistes, où le plus aimable accueil leur avait été préparé par M. et Mme Jules Gabreau. D'ailleurs, l'église à elle seule attirait l'attention et l'intérêt par ses absidioles et sa nef romanes, son clocher aussi roman et son porche du XIIe siècle.

A Hermonville, le temps fut insuffisant pour l'examen complet que méritait son église du XIIe siècle, disposée pour être voûtée à cette époque et très

[1] La tapisserie de cette église fut néanmoins visitée par M. Guiffrey qui la trouva intéressante pour sa fabrication et sa conservation.

Digitized by Google

harmonieuse à l'intérieur, avec un clocher roman du XIe siècle, et un porche d'un effet si pittoresque à la façade sur la place. L'attention fut appelée sur l'architecture du monument, aussi bien que sur un autel de la Renaissance et quelques tableaux anciens fort appréciés [1].

A Cauroy-lès-Hermonville, l'église, classée comme monument historique, offrait les chapiteaux si curieux de son porche aux premiers regards des visiteurs. L'intérieur leur permettait d'examiner un retable daté et plusieurs statues en pierre du XVIe siècle et un retable en bois du XVIIe siècle. Les habitants du village se joignirent aux congressistes et manifestèrent leur satisfaction de cette visite de leur église.

Le retour à Reims s'effectua assez tôt pour permettre de tenir à 6 heures une séance du Conseil de la Société française d'Archéologie, dans le Salon vert de l'Hôtel de ville. A huit heures, dans la Salle des Mariages, avait lieu la réception offerte par le Congrès à la Municipalité et aux notabilités rémoises. Un toast à la Ville de Reims fut porté par M. Lefèvre-Pontalis, qui chargea M. Jadart de porter la santé des dames si assidues à suivre les travaux du Congrès.

La journée du samedi 24 fut entièrement employée à la visite des monuments de Soissons et de l'église de Vailly.

La soirée fut remplie par la dernière séance de lecture des mémoires envoyés par les adhérents, au

[1] Au mois d'août suivant, M. E. Lefèvre-Pontalis revint à Hermonville pour photographier les chapiteaux de l'église, et il alla visiter et également reproduire les plus intéressants détails des églises de Courville et de Rosnay.

Digitized by Google

nombre desquels M. Demaison, MM. l'abbé Lannois, Jules Carlier, l'abbé Handecœur et A. Nouvion traitèrent des sujets locaux. On entendit avec un grand intérêt le récit de M. le commandant Espérandieu sur les fouilles d'Alise-Sainte-Reine, et les commentaires donnés sur ces découvertes par M. Prou, membre de l'Institut ; ils avaient bien voulu tous les deux prendre place au bureau [1].

Le dimanche 25 fut un jour de visites individuelles laissées au choix des congressistes : le Directeur et le Bureau se portèrent à Orbais pour l'inauguration du monument commémoratif de Louis Courajod ; d'autres visitèrent les ruines de l'abbaye de Vauclerc (Aisne) et les églises voisines ; un grand nombre de membres parcoururent les collections du Musée et les richesses littéraires de la Bibliothèque de Reims.

Diverses causes empêchèrent la séance de projections des monuments qui devaient réunir le soir à l'Hôtel de ville tous nos hôtes et les amateurs de la ville.

Le lundi 26, venait le tour de la visite de cette couronne d'églises rurales entourant la cité de Laon — Bruyères, Vorges, Presles, Nouvion-le-Vineux, et Urcel, la perle de ces édifices d'élite, où la réception fut particulièrement cordiale et charmante. On continua, malgré la pluie, l'examen des églises de Chivy et de Mons-en-Laonnois, mais il fallut renoncer à pousser jusqu'à Saint-Julien de Royaucourt.

Le mardi 27, on retournait dans le Soissonnais pour

[1] Toutes les communications aux séances seront reproduites ou analysées dans le volume du Congrès. Les comptes rendus des excursions ont été donnés par le *Journal des Débats* des 26, 27, 28 et 29 juin 1911, et par tous les journaux rémois du 20 au 29 juin.

Digitized by Google

en admirer les merveilles : les ruines de l'abbaye de Longpont, le château de Villers-Cotterets, l'église et le château de Braine, enfin l'église et le château de Bazoches.

L'heure de la clôture du Congrès sonnait au retour de cette brillante excursion, et à neuf heures du soir, à l'Hôtel de ville de Reims, finissait la période officielle de la LXXVIIIe session. Des vœux étaient émis pour en sanctionner les travaux en faveur des édifices de Reims [1] et de Soissons, en faveur du classement de nos églises rurales trop peu connues, comme celle d'Hermonville. Les récompenses étaient en même temps proclamées sous la forme de médailles à l'effigie de M. de Caumont, toutes précieuses comme souvenirs d'une fête continue de l'art et de l'histoire durant cette Semaine archéologique [2].

Mais, avant la dislocation, l'habitude des excursions finales est de règle dans la tenue des Congrès archéologiques : celle qui se fit le mercredi 28 à Châlons [3] et à Notre-Dame de l'Épine réussit à merveille, comme les autres. Elle fut conduite avec un égal succès, par les organisateurs incomparables, MM. Raymond Chevallier, Banchereau, Heuzé, et animée par le talent expérimenté, l'action et la parole de l'infatigable directeur de la

[1] Un vœu fut émis pour le classement de l'église Saint-Jacques. Celui qui a trait à l'inscription commémorative de la construction de la Cathédrale de Reims est reproduit plus loin.

[2] La liste des médailles est donnée à la suite de ce résumé.

[3] La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, présidée par M. Guillemot, tint à recevoir les congressistes dans son hôtel avec la plus gracieuse urbanité.

Digitized by Google

Société française d'Archéologie, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, auquel nous offrons en terminant le légitime tribut de notre cordiale reconnaissance et de notre entier dévouement.

Reims, le 31 juillet 1911.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNEXES

I

ALLOCUTION prononcée par M. Paul ROZEY, président de l'Académie nationale de Reims, à la séance d'ouverture du Congrès archéologique de France qui s'est tenu à Reims, le 19 juin 1911, sous la présidence de M. Eug. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, professeur à l'École des Chartes.

M. le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Au mois de juillet 1861, le Congrès archéologique de France tenait ses assises à Reims sous la présidence d'honneur de S. E. le Cardinal Gousset, fondateur éclairé de notre Compagnie, et sous la direction de l'illustre créateur de la Société française d'Archéologie, M. de Caumont, hautement apprécié des érudits rémois depuis sa participation aussi active que féconde au Congrès scientifique de 1845.

Il y a 50 ans déjà, l'Académie de Reims avait l'insigne honneur de recevoir les hôtes illustres qui se pressaient nombreux aux séances du Congrès, et c'était à un maître déjà réputé du barreau rémois, M. Henri

Digitized by Google

Paris, notre regretté doyen, qu'était échu avec la présidence de notre Compagnie, l'agréable devoir de vous souhaiter la bienvenue.

Par une coïncidence curieuse, c'est encore à un avocat, mais celui-ci bien modeste par rapport à son éloquent devancier, qu'incombe la mission délicate de vous exprimer toute la joie que l'Académie éprouve à vous voir réunis dans nos murs.

Ne craignez pas que les tristes réalités de la vie actuelle dont notre profession ne nous ménage pas assez le spectacle, nous empêchent d'apprécier à sa juste valeur la grandeur de la tâche que vous avez entreprise : vous voulez fouiller le passé de la France, pour montrer que notre patrie fut belle, que notre patrie fut grande. Toutes nos sympathies vous accompagneront dans vos recherches rétrospectives.

Le culte du passé explique le présent et prépare l'avenir : car la vie d'une nation est une suite de chaînons étroitement soudés les uns aux autres, que l'on ne saurait briser impunément. Nisard disait déjà et Brunetière répétait après lui : « Ce qu'il y a de plus vivant dans le présent, c'est le passé. »

Soyez donc fiers de vos travaux quelquefois ingrats, toujours ardus, et laissez éclater une joie sans mélange quand vos études vous font apparaître dans le passé, une France plus grande : c'est celle-là qui fera plus grande la France des temps futurs.

Ce que vous faites avec une science aussi sûre, avec une érudition aussi précise, pour l'histoire de notre pays, l'Académie essaye de le réaliser dans son domaine, si restreint soit-il. On médit parfois de l'utilité des compagnies de province et la raillerie des vaudevillistes ne les a pas toujours assez épargnées.

Digitized by Google

Ceux qui se permettent ces plaisanteries faciles oublient tout le travail modeste, mais persévérant qui s'accomplit en silence dans toutes les régions françaises pour révéler le caractère intime de chacune de ces petites patries qui composent la grande.

Au sein de nos réunions, toutes les études sérieuses, saines et honnêtes, peuvent se faire jour ; chacun peut apporter sa contribution personnelle suivant ses préférences, suivant ses connaissances particulières ; aucune branche de l'activité humaine n'est laissée dans l'ombre ; et c'est ainsi que nous pouvons avoir la légitime ambition de réaliser, suivant une parole singulièrement appropriée, « le rapprochement de « toutes les opinions sur le terrain des lettres, des « sciences ou des arts, l'union de toutes les intelligences « et de toutes les bonnes volontés lorsque les intérêts « régionaux sont en question ». C'est ainsi que nous aimons à croire que nous formons un foyer dont le rayonnement ne peut que vivifier l'activité générale de notre région, dans ses plus petits hameaux.

Votre présence parmi nous, nous est un précieux encouragement que nos efforts isolés ne seront pas inutiles ; vous coordonnerez les résultats de notre labeur, vous jugerez de plus haut nos recherches de détail, et vous enchâsserez dans la belle couronne de nos gloires françaises les fleurons que nous aurons pu retrouver épars dans les bocages de l'Ile de France et dans les plaines de la Champagne.

Soyez les bienvenus, Messieurs, et croyez que l'Académie de Reims mettra tout en œuvre pour vous faciliter votre tâche.

Parcourez cette vieille cité de France, admirez notre cathédrale, unique au monde, visitez nos églises, nos

Digitized by Google

vieilles maisons ; étudiez les vestiges de la civilisation romaine et surtout la Porte Mars, dont la conservation vous préoccupait déjà en 1861 ; fouillez les environs de Reims, allez à Soissons, à Laon, à Châlons, dans le Tardenois, à Coucy, n'ayez pas crainte de vous égarer, vous avez un guide merveilleux qui a tout préparé, tout prévu ; sa science considérable, qui vient de recevoir une nouvelle consécration dont nous sommes tous fiers et heureux, vous est un sûr garant que vos promenades ne seront pas stériles.

Suivez votre Directeur partout où il vous mènera et puissiez-vous, de votre séjour, emporter le souvenir que c'est bien ici la région privilégiée qui a été le théâtre des événements capitaux de notre histoire nationale, que c'est bien ici le véritable berceau de la France.

Nous sommes fiers de cette origine et nous veillons à contribuer encore, dans l'avenir, à la grandeur matérielle et morale de notre pays.

Digitized by Google

II

VŒU en faveur de la pose d'une Inscription commémorative de la construction de la Cathédrale de Reims.

La cathédrale de Reims avait l'avantage de posséder, au bas de la nef, le monument commémoratif de sa construction dans le labyrinthe supprimé en 1778. Un dessin et quelques légendes en avaient été heureusement conservés et ont permis, d'accord avec quelques documents des Archives de Reims, de fixer au XIIIe siècle la construction de l'édifice entier, sauf les parties hautes du portail et des tours.

Déjà signalées par M. Louis Paris, ces précieuses indications ont permis à M. Louis Demaison de renouveler tout l'historique des architectes de Notre-Dame et de leur œuvre si imparfaitement connue jusqu'ici, de sorte que nous n'avons qu'à renvoyer à leurs travaux qui consacrent la date véritable de la cathédrale [1].

Comme le labyrinthe ne sera jamais rétabli dans son intégrité, ainsi qu'on a pu le faire à Amiens, les figures et les textes complets faisant défaut ici, le projet d'une inscription rappelant ses principales

[1] Louis Paris. *Le dédale ou labyrinthe de l'Eglise de Reims* (*Bulletin monumental*, 1856). — *Le jubé et le labyrinthe de la Cathédrale de Reims*, 1884. — L. Demaison. *Les Architectes de la Cathédrale de Reims* (*Bulletin archéologique*, 1894 et 1898. — *Bulletin monumental*, 1902). — *Album de la Cathédrale de Reims*, 1900, introduction.

Digitized by Google

données fut émis au sein de l'Académie de Reims en 1898. On y élabora le projet suivant :

LA PREMIÈRE PIERRE
DE CETTE ÉGLISE MÉTROPOLITAINE
FUT POSÉE LE 6 MAI 1211
PAR AUBRI DE HUMBERT
ARCHEVÊQUE DE REIMS.

LE PREMIER MAITRE DE L'ŒUVRE
FUT JEAN D'ORBAIS
QUI DONNA LE PLAN DE L'ÉDIFICE
ET COMMENÇA LE CHEVET.
IL EUT POUR CONTINUATEURS :

JEAN LE LOUP,
GAUCHER DE REIMS,
BERNARD DE SOISSONS,
AUTEUR DE LA GRANDE ROSE,
ET ROBERT DE COUCY,
MORT LE 12 NOVEMBRE 1311.

L'agrément de l'autorité supérieure et le concours de M. Darcy, architecte diocésain, furent sollicités pour la pose de cette inscription à l'intérieur du monument, sur un mur du croisillon nord ou du chevet, portions les plus anciennes. Il ne s'éleva aucune opposition, mais nulle suite n'a été donnée jusqu'ici à ce projet si digne d'approbation au point de vue de l'instruction des visiteurs.

La sanction du Congrès archéologique de France,

Digitized by Google

sous la forme d'un vœu émis dans sa session tenue à Reims en juin 1911, juste sept siècles après la pose de la première pierre du 6 mai 1211, serait un encouragement et une espérance apportés de très haut aux promoteurs du projet. Transmis par le Directeur de la Société française d'Archéologie à la Commission des Monuments historiques, il pourrait rapidement devenir une réalité, une leçon à la portée de tous ceux qui interrogent le passé de notre admirable cathédrale.

Vœu adopté par le Congrès dans sa réunion de clôture.

Le Secrétaire général du Congrès,

Henri JADART.

Reims, le 27 juin 1911.

Digitized by Google

III

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Congrès Archéologique de Reims

(19-28 JUIN 1911)

PROGRAMME-HORAIRE

(Édition revisée)

Lundi 19 Juin 1911

9 h. 30 du matin. Séance d'ouverture à l'hôtel de ville, visite du Musée.

1 h. 30 du soir. Visite de la Cathédrale. Archevêché. Vieilles maisons : Porte du Chapitre, Maisons du Marché, Maison de la Salle, Maison des Musiciens, Hôtel Le Vergeur et Pavillon de Muire. Arc romain.

8 h. 45 du soir. Séance à l'hôtel de ville. Lecture de Mémoires.

Mardi 20 Juin

7 h. du matin. Rendez-vous à la gare de Reims.

7 h. 10. Départ en train spécial pour Laon ; arrivée à 8 heures.

8 h. 30. Visite de l'Évêché et de la Cathédrale.

Digitized by Google

11 h. 30. Déjeuner hôtels de la Bannière, de l'Écu et de la Hure.

1 h. 15. Rendez-vous église Saint-Martin. Porte d'Ardon. Chapelle des Templiers. Musée. Église de Vaux-sous-Laon.

5 h. 30. Départ en train spécial pour Reims ; arrivée à 6 h. 20.

8 h. 45. Réception par la Municipalité à l'hôtel de ville.

Prix de l'Excursion : **12** francs.

Mercredi 21 Juin

7 h. du matin. Rendez-vous à la gare de Reims.

7 h. 15. Départ en train spécial pour Mont-Notre-Dame. Arrêt à Fismes à 7 h. 40 pour prendre les congressistes venant de la direction de Soissons.

7 h. 51. Arrivée à Mont-Notre-Dame. Visite de l'église.

8 h. 50. En voitures pour Lhuys ; arrivée à 9 h. 10. Visite de l'église.

9 h. 50. Départ en voitures pour le château de Fère. Visite.

11 h. 20. Départ pour Fère ; arrivée à 11 h. 40. Visite de l'église.

12 h. 20. Déjeuner sous les Halles.

1 h. 40. Départ à pied pour la gare.

2 h. Départ du train spécial pour La Ferté-Milon ; arrivée à 2 h. 31. Visite des églises et du château.

5 h. 20. Départ en train spécial ; arrivée à Reims à 6 h. 26.

8 h. 45. *Assemblée générale des membres de la Société à l'hôtel de ville.* Bronze de *L'Angelot du Lude*, offert à M. Eug. Lefèvre-Pontalis.

Prix de l'Excursion : **17** francs.

Digitized by Google

Jeudi 22 Juin

7 h. du matin. Rendez-vous à la gare de Reims.

7 h. 10. Départ en train spécial pour Soissons ; arrivée à 8 h. 10.

8 h. 15. Départ du tramway spécial pour Courmelles : arrivée à 8 h. 20. Visite de l'église. Retour à la gare.

9 h. 35. Départ du tramway pour Septmonts ; arrivée à 9 h. 45. Visite du château et retour à la gare.

10 h. 55. Départ du tramway pour Soissons et changement de train (11 h. 10 et 11 h. 15) pour Coucy ; arrivée à Coucy-Halte à 12 h. 2. Montée à pied à Coucy. Déjeuner hôtels de la Pomme d'or et des Ruines.

2 h. Visite des remparts, de l'église et du château. Retour à pied à la gare de Coucy-Halte.

4 h. 45. Départ en train spécial : Anizy, 4 h. 57 et 5 h. 12 ; Soissons, 5 h. 32 et 5 h. 40 ; Reims, arrivée à 6 h. 40.

8 h. 45. Séance à l'hôtel de ville. Lecture de Mémoires *(suite)*.

Prix de l'Excursion : **15** francs.

Vendredi 23 Juin

8 h. 30 du matin. Rendez-vous à Saint-Remi de Reims. Visite. Musée lapidaire. Hôtel-Dieu.

11 h. 15. Déjeuner dans les hôtels.

1 h. Départ de Reims-Promenades (en face la gare de l'Est) en tramway spécial pour Saint-Thierry ; arrivée à 1 h. 27. Visite de l'église et de la propriété Gabreau.

3 h. 5. Départ pour Hermonville ; arrivée à 3 h. 26. Visite de l'église.

Digitized by Google

4 h. 12. Départ pour Cauroy ; arrivée à 4 h. 17. Visite de l'église.

5 h. 5. Départ de Cauroy pour Reims ; arrivée à 5 h. 54. Séance du Conseil de la Société française à l'hôtel de ville.

Prix de l'Excursion : 4 francs.

9 h. Champagne d'honneur offert par les Congressistes à l'hôtel de ville (tenue de ville).

Prix de la Carte : 4 francs.

Samedi 24 Juin

7 h. du matin. Rendez-vous à la gare de Reims.

7 h. 10. Départ en train spécial pour Soissons ; arrivée à 8 h. 10. Visite de Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Pierre, Saint-Médard, Musée.

11 h. 30. Déjeuner hôtels de la Croix-d'Or et du Lion-Rouge.

Midi 45. Visite de la Cathédrale et de Saint-Léger.

3 h. Départ de Soissons-Port en tramway spécial pour Vailly ; arrivée à 3 h. 35. Visite de l'église.

4 h. 46. Départ de Vailly ; arrivée à Soissons-Nord (5 h. 30-5 h. 40). changement de train pour Reims ; arrivée à 6 h. 40.

8 h. 30. Séance à l'hôtel de ville, pour la fin de la lecture des Mémoires.

Prix de l'Excursion : 13 francs.

Dimanche 25 Juin

Journée réservée aux excursions facultatives. On peut indiquer : église de Rosnay ; église de Courville près de Fismes ; église abbatiale d'Orbais, près d'Épernay.

Digitized by Google

En auto de Reims : abbaye de Vauclerc, églises de Cerny-en-Laonnois, de Glennes, de Longueval, de Vieil-Arcy, de Vasseny, de Couvrelles.

En auto de Laon : abbaye de Prémontré. Manoir du Tortoir, abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, église de Septvaux. Forêt de Saint-Gobain.

Lundi 26 Juin

6 h. 20 du matin. Rendez-vous à la gare de Reims.

6 h. 30. Départ en train spécial pour Laon : arrivée à 7 h. 20.

7 h. 30. En tramway spécial pour Bruyères : arrivée à 7 h. 50. Visite de l'église.

8 h. 50. Départ pour Vorges ; arrivée à 8 h. 53. Visite de l'église.

9 h. 33. Départ pour Presles ; arrivée à 9 h. 40. Visite de l'église.

10 h. 20. Départ pour Nouvion-le-Vineux ; arrivée à 10 h. 24. Visite de l'église.

11 h. 4. Départ en voitures pour Urcel.

11 h. 45. Déjeuner à l'hôtel de l'Écu. Visite de l'église.

2 h. 45. Départ en voitures pour Chivy ; arrivée à 3 h. 15. Visite de l'église.

3 h. 45. Départ pour Mons ; arrivée à 4 h. 5. Visite de l'église.

4 h. 50. En voitures pour la gare de Clacy-Mons, à 5 h. 10 en train spécial pour Laon ; arrêt de 5 h. 20 à 5 h. 30 ; arrivée à Reims à 6 h. 20.

Prix de l'Excursion : 16 francs.

Mardi 27 Juin

7 h. du matin. Rendez-vous à la gare de Reims.

7 h. 10. Départ en train spécial pour Soissons. Change-

Digitized by Google

ment de train (8 h. 10-8 h. 20) pour Longpont ; arrivée à 8 h. 40. Visite de l'abbaye.

10 h. 30. En train spécial pour Villers-Cotterets ; arrivée à 10 h. 45. Visite du château.

11 h. 45. Déjeuner hôtels du Dauphin et de l'Épée.

1 h. 25. Départ en train spécial pour Soissons. Changement de train (1 h. 55-2 heures) pour Braine ; arrivée à 2 h. 20. Visite de l'église et du château.

4 h. 50. Départ en train spécial pour Bazoches ; arrivée à 5 heures. Visite du château et de l'église.

6 h. 10. Départ en train spécial pour Reims ; arrivée à 6 h. 45.

8 h. 45. Séance de clôture. Vœux émis. Distribution des médailles.

Prix de l'Excursion : **15** francs.

Mercredi 28 Juin

7 h. 10. Rendez-vous à la gare de Reims.

7 h. 20. Départ en train spécial pour Châlons ; arrivée à 8 h. 20. En voitures pour Notre-Dame de l'Épine. Visite. Retour à Châlons.

11 h. 30. Déjeuner hôtels du Renard et du Pot-d'Étain.

1 h. Visite de la Cathédrale, Notre-Dame-en-Vaux, Saint-Alpin. Réception par la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

5 h. 30. Départ en train spécial pour Reims ; arrivée à 6 h. 30. Dislocation.

Prix de l'Excursion : **13** francs.

Prix de la carte générale
donnant droit à toutes les excursions : 100 francs.

Digitized by Google

IV

CONGRÈS DE REIMS, 1911

Liste des Membres habitant Reims

MM. BEAUSSERON (Georges).
BOURGEOIS (le Dr et Mlle Maud).
CHARBONNEAUX (M. et Mme Charles).
CHARBONNEAUX (Jacques).
DEMAISON (M. et Mme Louis).
DEMAISON (Charles), agriculteur.
DEMITRA (Henri).
DOLLÉ (Alphonse).
FRANÇAIS (M. et Mme E.).
FRÉVILLE (M. et Mme Ernest).
GANDON (le Dr).
GODBILLON-SARTOR (Mme).
GOSSET (Eugène), président de la Chambre de Commerce.
GOSSET (le Dr Pol).
GUÉDET (Louis), notaire.
GUELLIOT (le Dr).
GUILLAUME (le Dr).
HÉCART (Mlle Marie).
HENROT (le Dr Henri), ancien maire de Reims.
IZARNY-GARGAS (colonel d').
JACQUINET (le Dr).
JADART (Henri), bibliothécaire de la ville.
KALAS (M. et Mme Ernest).
KRUG (Joseph).
LALUYAUX (l'abbé), vicaire à Saint-Thomas.
LAMY (Edmond), architecte.

Digitized by Google

MM. Laplatte (Georges), avocat.
Lardennois (le Dr).
Laurent (Jules), professeur au Lycée.
Lucas (Henri).
Luçon (S. Em. le Cardinal), archevêque de Reims.
Monce (Lucien), imprimeur.
Nouvion (Edmond), industriel.
Robillard (Louis).
Rozey (Paul), avocat.
Sainsaulieu (Max), architecte.
Simon (Albert), peintre.
Simon (Paul), peintre-verrier.
Simon (Jacques-Paul).
Société Archéologique Champenoise (M. Emile Cauly).
Société des Amis du Vieux Reims (M. Robillard).
Société des Architectes de la Marne (M. Gozier).
Soullié (Mme Alexandre).
Thinot (l'abbé), maître de chœur de la Cathédrale.
Viel (Albert).
Wenz (Emile).

Liste des Membres du Département de la Marne

Bigot (l'abbé), à Mailly.
Blondiot (Camille), à Orbais.
Bourgeois (l'abbé), à Damery.
Couvreur-Périn (R.) à Rilly-la-Montagne.
François (Odile), à Bergères-lès-Vertus.
Guillemot, à Châlons-sur-Marne.
Haudecœur (l'abbé), à Pouillon.
Pistat, à Bezannes.
Schmit (Emile), à Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

V

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

SESSION DE REIMS

27 JUIN 1911

LISTE DES MÉDAILLES

Grandes Médailles de Vermeil

MM.

Louis Demaison, archiviste de la ville de Reims.
Henri Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims.
Hugues Krafft, président de la Société des Amis du Vieux Reims.
Lucien Bégule, inspecteur divisionnaire, à Lyon.
Paul Simon, peintre verrier, à Reims.
Comte Henri de Montesquiou, à Longpont.
Étienne Moreau-Nélaton, à Fère-en-Tardenois.

Médailles de Vermeil

MM.

L. Broche, archiviste de l'Aisne, à Laon.
L. Margotin, architecte, à Reims.

Digitized by Google

O. Vauvillé, à Pommiers (Aisne).
F. Blanchard, secrétaire de la Société Archéologique de Soissons, conservateur du Musée.
Abel Lajoye, correspondant de l'Académie de Reims.
Ch. Bosteaux, maire de Cernay-lès-Reims.

Médailles d'Argent

MM.

L'abbé Devigne, curé de La Ferté-Milon.
M. Sainsaulieu, architecte, à Reims.
E. Kalas, architecte, conservateur des collections de la Société des Amis du Vieux Reims.
E. Auger, à Trigny (Marne).
C. Blondiot, à Orbais-l'Abbaye.
Nicq-Doutreligne, architecte, à Cambrai.
Vicomte de Hennezel, secrétaire de la Société Académique de Laon.
Maurice Cherrier, à Chevregny (Aisne).
Baron Burthe d'Annelet, à Paris.
Delvincourt, à Crécy-sur-Serre (Aisne).
Schmit, pharmacien, à Châlons-sur-Marne.
Gaston Ernest, architecte, à Paris.
Julien Jennesseaux, élève architecte, à Reims.
Jules Orblin, fouilleur du Musée de Reims.
S. Chatignoux, entrepreneur de la cathédrale de Reims, à L'Isle-Adam (Seine-et-Oise).
Crépaux, entrepreneur des monuments historiques, à Soissons.
Thibault, entrepreneur de la cathédrale d'Angers.
Jules Déhu, chef de chantier à la cathédrale de Laon.
Rothier, photographe, à Reims.

Digitized by Google

Médailles de Bronze

MM.

Léon Doucet, à Reims.
J. Martin, ancien appareilleur à Reims, à Massangis (Yonne).
Gustave Fontaine, appareilleur, à Laon.
Jules Carlier, cultivateur, à Bray, Hannogne (Ardennes).
Lemoine, horticulteur, à Châlons-sur-Marne.
Noizet, gardien du Musée de Laon.

Digitized by Google

VI

SUPPLÉMENT

au

GUIDE DE REIMS

publié pour le

Congrès Archéologique de 1911

PAR M. HENRI JADART, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS

AVANT-PROPOS

La Société française d'Archéologie, toujours préoccupée de faciliter les études de ses membres durant les sessions de ses Congrès, publie un Guide de chacune des villes où siègent chaque année ces Congrès. La ville de Reims a cet avantage en 1911, et elle possède un nouveau Guide de ses monuments rédigé par les plus compétents de nos confrères.

Mais ce Guide, selon les habitudes de la Société française, ne s'étend pas au delà du moyen âge dont il décrit les œuvres dans les plus complets détails. Il n'a été fait ici d'exception que pour l'Hôtel de ville à cause des Musées qu'il contient. Nous avons pensé que les autres édifices de la Renaissance et ceux des XVIIe et XVIIIe siècles, méritaient aussi d'être connus, ainsi que

Digitized by Google

le mobilier et les œuvres d'art qu'ils renferment. Nous en avons rédigé les notices sur le même plan, avec une bibliographie qui ouvre la voie à des études plus complètes.

Nous offrons donc un supplément très modeste à l'usage de ceux de nos confrères qui portent leurs regards sur les curiosités monumentales et artistiques plus récentes, et nous serons heureux de satisfaire leurs goûts d'amateurs et de chercheurs des choses encore subsistantes des derniers siècles dans nos murs.

Reims, le 19 avril 1911.

---

§ I

ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-PIERRE-LES-DAMES ET CHAPELLE DES ANTONINS

(Rues Saint-Pierre-les-Dames et de l'Université)

L'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, de l'ordre de Saint-Benoît, occupait un vaste espace entre la rue de l'Université et les anciens remparts. Ses dépendances ont été coupées par les rues Saint-Pierre-les-Dames et du Levant. Il ne reste aucun vestige de l'église remontant au moyen âge avec portail de la Renaissance, qui s'élevait sur l'emplacement de la maison n° 10 de la place Godinot.

Il ne subsiste de l'abbaye que deux grands pavillons construits au XVIe siècle en briques et pierre, sous le gouvernement des abbesses de la maison de Lorraine, encore visibles des deux côtés de la rue Saint-Pierre-les-

Digitized by Google

Dames, et où l'on retrouve plusieurs décorations intéressantes de la Renaissance et du XVIIIe siècle. Sur le côté gauche de la rue, ces constructions sont enclavées dans des habitations particulières, et sur la droite font actuellement partie du Grand Séminaire reporté en 1906 à cet endroit où se trouvait depuis 1822 une maison d'éducation appartenant aux Dames de la Congrégation.

La chapelle de cette maison avait été installée dans celle d'un ancien hôpital appartenant à l'Ordre des Antonins, et qui avait été reconstruite en 1747 sur la rue du Barbâtre. On voit encore cette date sur la clef d'une des fenêtres au-dessus de la grande porte [1]. Le bâtiment qui suit la chapelle, en face du Lycée, est également décoré de clefs sculptées avec figures et autres motifs de cette époque. L'intérieur de la chapelle, occupée par le Grand Séminaire, offre d'assez hautes proportions et la voûte est rehaussée de bandeaux sculptés du XVIIIe siècle, ainsi que les consoles qui la supportent.

Du côté opposé, dans l'ancienne filature de la maison Walbaum, impasse Saint-Pierre, n° 1, on retrouve de charmants encadrements de portes du XVIIe siècle, l'une est encore pourvue de ses vantaux sculptés. Deux vantaux semblables, appartenant au Musée, sont exposés au Lycée dans le pavillon sous l'horloge.

BIBLIOGRAPHIE

Le Vieux Reims, par l'abbé Cerf, 1875, pp. 38 à 42. (Extr. du *Courrier de la Champagne*, 1874-75.) — *Reims, Essais historiques sur ses rues et ses monuments*, par Prosper Tarbé, 1844, in-4°, pp. 209 à 216, avec vue du portail de l'église. — *Reims, monuments et histoire*, par H. Bazin, 1900, in-4°, pp. 346 à 354, avec vue d'une porte du XVIIe siècle. — *Reims en 1907*, 1907, p. 220.

[1] *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Péchenard, t. II, p. 198.

Digitized by Google

§ 2

ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-DENIS

(Rue Chanzy, n° 8)

L'abbaye de Saint-Denis, occupée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin de la réforme de Sainte-Geneviève, était l'une des principales de Reims. Son église, qui était en même temps paroissiale, offrait des portions remarquables du XIVe siècle ; le chœur avait été décoré au XVIIIe siècle, et son maître-autel avec baldaquin (1716) se trouve aujourd'hui dans l'église de Vitry-le-François. L'édifice, situé à l'entrée de la rue Libergier actuelle, disparut totalement à la Révolution, et il ne resta de l'abbaye que la portion construite au XVIIIe siècle et subsistant encore presque intacte, après avoir servi de siège au district sous la Révolution et avoir été affectée au Grand Séminaire diocésain de 1822 à 1906. Les travaux de transformation qui s'y opèrent, depuis l'acquisition de ces bâtiments du département par la Ville, pour l'installation du Musée des Beaux-Arts, vont en modifier l'aspect, surtout par la démolition des hautes toitures en ardoise, remplacées par des toits vitrés.

La portion la plus remarquable est la façade sur la rue Chanzy et la cour qui la suit ; une vaste porte de style Louis XV y donne accès sous un porche garni au dedans et au dehors de sculptures d'un charmant caractère décoratif ; le bâtiment du fond est précédé d'une galerie dans le genre d'un cloître recouvert d'une terrasse avec balustrade en pierre rehaussée de motifs en relief ; au-dessus, des pilastres supportent un fronton aux armes de l'abbaye ; sur les côtés, les ailes ont été exhaussées, au XIXe siècle, mais celle de gauche en entrant conserve ses dessus de porte, mascarons et clefs finement sculptés. Tout cet ensemble, d'après le registre des conclusions capitulaires, avait été commencé au mois de mai 1743, sur

Digitized by Google

les plans d'un architecte rémois nommé Bonhomme, le même, croyons-nous, qui donna aussi les plans de l'abbaye de Prémontré.

A l'intérieur, plusieurs pièces conservent leur garniture de boiseries primitives, et les rampes des escaliers en fer forgé sont demeurées presque partout sur place. Une assez vaste chapelle avait été élevée en 1830, sans aucun intérêt d'architecture. Elle vient d'être démolie en grande partie. On a retrouvé quelques débris d'inscriptions anciennes dans les travaux actuels, et nous devons en signaler une autre sur un pilier des caves du bâtiment de gauche dans la première cour, relatant la pose de la première pierre le 18 février 1477 par l'abbé Jacques Joffrin. La transformation qui s'opère actuellement dans l'ancienne abbaye a pour but l'installation d'un Musée des Beaux-Arts de la ville de Reims.

BIBLIOGRAPHIE

Grande vue cavalière de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, avec dédicace en latin datée de 1754, et signée : *Broüard delineavit, Marrye sculp.* (Se trouve à la Bibliothèque de Reims.) — *L'ancienne abbaye de Saint-Denis de Reims*, par H. Jadart, 1907, avec planches. (Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXX, pp. 321 à 357.) — Notes du même, avec vues de l'édifice, dans la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, 32e session, 1908, p. 38, et 33e session, 1909, p. 156. — *Reims*, par H. Bazin, pp. 430 à 432, avec vues.

---

§ 3

ANCIENNES FONTAINES

La ville de Reims fut pourvue au XVIIIe siècle de fontaines alimentées par la Vesle, sur l'initiative de Lévesque de Pouilly, lieutenant des habitants, grâce à

Digitized by Google

la générosité de Jean Godinot, chanoine, et au talent du P. Fery, minime. L'établissement de ces fontaines nécessita, de 1746 à 1756, la construction de monuments dont il reste des débris intéressants pour l'art et l'histoire.

Le principal est l'ancien Château d'eau ou tour à sept étages, qui contenait la machine élévatoire des eaux, situé hors de la ville et à peu de distance de la Porte Dieu-Lumière. On lit encore, sur une plaque de marbre fixée au-dessus de l'entrée, l'inscription commémorative : *A la mémoire de M. Jean Godinot, chanoine de l'église métropolitaine, bienfaiteur de la Ville de Reims, qui lui doit l'établissement de ses fontaines l'an de grâce 1748, M. Jean-Louis Lévesque de Pouilly étant lieutenant des habitans.*

Il reste, en ville, deux fontaines de ce temps intactes avec leur décoration : celle des anciennes boucheries dans la cour de l'École ménagère, rue des Boucheries, et celle de la place du marché aux draps, qui fut rétablie récemment au centre du cloître de l'Hôpital civil, avec sa large vasque en marbre et un vase en bronze au sommet garni de serpents, œuvre de Guillaume Coustou.

En outre, des vestiges des anciennes fontaines survivent à l'angle de la rue du Barbâtre et de la rue des Carmes et à l'angle de la rue Saint-Sixte, près la place Saint-Timothée. Sur le parvis Notre-Dame, une fontaine s'élevait à droite du portail, elle a été démolie vers 1855, mais le musée lapidaire de l'Hôpital civil garde le marbre commémoratif, sur lequel on lit : *Le Corps de ville a consacré ce monument de sa reconnaissance l'an de grâce 1756, à la mémoire de M. Jean Godinot, chanoine de l'église de Rheims, le père des pauvres, le modèle des citoyens, auquel la ville doit l'établissement de ses fontaines* (hauteur : 0m76, largeur : 1m22).

Les anciennes fontaines avaient été relevées et pour-

Digitized by Google

vues de nouveaux noms sous la Restauration, mais il fallut, en 1843, reconstituer tout le système d'organisation, et on érigea alors sur la place Godinot une fontaine nouvelle en fonte, qui fut remplacée en 1901 par une fontaine en pierre sculptée par Chapelain, artiste rémois.

BIBLIOGRAPHIE

Description de la ville de Reims, par J.-B.-F. Gérusez, 1817, pp. 360 à 364. — *Description historique de la ville de Reims*, par Gérard Jacob K., 1825, p. 125. — *Reims*, par H. Bazin, 1900, p. 81, avec vue de la fontaine de Coustou, et pp. 417 et 418, avec autres vues.

---

§ 4

PALAIS DE JUSTICE

Le Bailliage royal et le Présidial avaient leur siège dans l'enceinte actuelle de la Chambre des Notaires, sur la place de l'Hôtel-de-Ville ; la façade de cet édifice, qui datait de la Renaissance, fut incendiée en 1761 ; il en reste un pilastre avec son chapiteau à l'angle de la rue de Tambour. La chapelle contiguë de la Mission est l'ancienne salle d'audience du Présidial ; ses fenêtres et sa haute toiture accusent le XVIe siècle.

Sous la Révolution, le siège des nouveaux tribunaux fut installé d'abord à l'ancien collège de l'Université, puis au Palais archiépiscopal où ils demeurèrent jusqu'en 1825. Le Palais de Justice fut ensuite établi dans les bâtiments vacants de l'Hôtel-Dieu, transféré en 1827 dans l'ancienne abbaye de Saint-Remi. Une façade monumentale fut élevée sur les plans de MM. Caristie et Sérurier, mais il resta en arrière bien des vestiges de l'établissement hospitalier, notamment la grande charpente gothique qui

Digitized by Google

recouvrait la salle des Assises et qui fut refaite seulement vers 1885, la façade de cette même salle sur la rue du Trésor, construite au XVIIIe siècle et portant encore, au-dessus de la porte, sur un cartouche en marbre, le vocable : HOTEL DIEU, avec son emblème séculaire de la Sainte Face sculptée au-dessous. Cette figure allégorique et touchante était accompagnée jadis de l'inscription : *O vos qui transitis, attendite et videte*[1].

Mais ce furent surtout les substructions du moyen âge que l'on conserva et qui restent invisibles en quelque sorte sous les salles du Palais inauguré en 1839. Ce sont des celliers voûtés, formant des galeries ou nefs se prolongeant jusque sous l'ancienne prison et la gendarmerie, endroit où elles sont obstruées. Dans la partie conservée, nous avons constaté, en 1880, l'existence de deux travées du XIIIe siècle, dont les voûtes à croisée d'ogives, avec arcs-doubleaux à section carrée, reposent sur des piliers cylindriques, munis de chapiteaux à crochets peu saillants, avec un tailloir à huit faces également peu saillant. Près de celles-ci, cinq autres travées nous ont paru remonter seulement au XVe siècle.

Au-dessous de ces celliers ou salles éclairées sans doute autrefois par des soupiraux, il se trouve un second étage souterrain, recouvert d'une voûte en craie à berceaux bien appareillés, dont il serait difficile de fixer l'époque. Nous y avons relevé la date de 1560, en chiffres arabes gravés avec soin dans un cartouche oblong et nous paraissant, à cause de cela, une date de fondation.

La démolition des bâtiments de la prison et de la gendarmerie, opérée en 1905, n'a pas amené de découver-

[1] C'était un appel à la commisération, qui était gravé au-dessus de la porte de l'Hôtel-Dieu, rue du Trésor, en face de la maison du Trésorier, sur une pierre ancienne, et le texte en est reproduit dans une pièce de procédure de la fin du XVIe siècle, aux Archives du Chapitre de Reims, G. 356.

Digitized by Google

tes archéologiques, mais nous avons constaté, dans la cour de la gendarmerie, l'entrée des galeries qui communiquaient avec les salles gothiques souterraines décrites plus haut.

BIBLIOGRAPHIE

Notes sur le Palais de Justice de Reims, par A. Duval, 1910. (Extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXVI.) — *Observations sur les monuments et établissements publics de la ville de Reims*, par P.-A. Derodé-Geruzez, 1827, pp. 49 à 64. — *Reims en 1907*, 1907, p. 263, avec vue de la façade.

---

§ 5

CHAMBRE DE COMMERCE

(Rue Cérès, 30)

La Chambre de Commerce a été installée en 1882, avec le service des Postes, dans un des plus beaux hôtels de la ville, construit à la fin du XVIIIe siècle par le baron Ponsardin et qui devint au XIXe siècle la résidence du comte de Chevigné. Le premier Consul y logea en l'an XI.

L'hôtel est bâti à peu de distance de la rue, et c'est sa façade sur le jardin qui offre le plus grand développement dans le style Louis XVI, analogue à celui de la place Royale. Le vestibule, le grand escalier avec rampe en fer forgé, les salles et salons du rez-de-chaussée, garnis de boiseries et de consoles de la plus élégante et fine sculpture, forment un ensemble très complet et de belle conservation. A l'étage supérieur, on remarque les portraits de M. Savoye, magistrat consulaire sous le Ier Empire, par L.-L. Perin, et celui du baron Ponsardin, maire de Reims sous la Restauration, par Germain, peintre rémois.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Reims, par Pr. Tarbé, 1844, in-4°, pp. 182-3. — *Reims*, par H. Bazin, 1900, in-4°, pp. 136-37, vues des salons de l'hôtel et de la façade sur le jardin. — *Reims en 1907*, note par Alph. Gosset, architecte, p. 223.

---

§ 6

LYCÉE

(Rue de l'Université)

Le Lycée de Reims occupe tout l'emplacement de l'ancien collège des Bons-Enfants et du Séminaire diocésain reconstruit par l'archevêque Le Tellier en 1686. Il reste même toute la structure intérieure de ce dernier bâtiment dont la façade seule a été reconstruite sur les plans de M. N. Brunette, en 1866. On a transformé un autre bâtiment où se trouvait la chapelle de Saint-Patrice, siège de la Faculté de Théologie de l'Université.

Il ne subsiste du collège des Bons-Enfants que trois débris transportés ailleurs, d'abord le marbre qui surmontait la grande porte du collège, replacé au-dessus d'une porte cintrée sur la rue de l'Université, avec l'inscription :

COLLEGIUM
BONORUM PUERORUM
UNIVERSITATIS REMENSIS

Ensuite la jolie porte Renaissance, offrant deux figures d'enfants sur les côtés et trois niches au sommet, reconstruite au bas de la rue Vauthier-le-Noir en 1877 avec un exhaussement. Enfin le cul-de-lampe de la tourelle si gracieuse qui s'élevait à l'angle du bâtiment sur la rue de l'Université, ayant une figure grotesque pour support.

Digitized by Google

Parcourons les diverses parties du Lycée pour en signaler les autres curiosités. Nous devons indiquer en premier lieu un vestige antique de grand intérêt dans une cour des cuisines, du côté de la rue de Contray. C'est un fragment resté en place d'une colonne cannelée de l'ancienne porte Basée, démolie en 1751. Au dehors, sur la rue de l'Université, se trouve aussi un bas-relief gallo-romain, avec la figure d'un personnage mutilé du bas.

Au fond de la cour plantée d'ifs, se dresse une belle grille en fer forgé, portant sa date de construction au sommet : 1688, et sa date de réfection sur l'autre face : 1870, avec un écusson actuellement peint aux armes de Reims. Cette même cour est garnie sur les côtés de moulages divers très bien exposés.

Dans la chapelle, construite en 1866 sur les plans de M. N. Brunette, se trouvent deux rangées de stalles anciennes d'un bon modèle, quelques tableaux du XVIIe siècle de l'École de Reims et un autre tableau, peinture plus ancienne, dans la sacristie ; on remarque surtout un Christ en ivoire d'un fort beau travail et remontant, croit-on, au XVIIe siècle.

Dans la Galerie archéologique, constituée par M. Bazin de Bezons, proviseur très zélé pour l'étude des anciens monuments et auteur du beau livre : *Une vieille cité de France, Reims*, on remarque quelques pièces lapidaires d'intérêt local, spécialement une petite stèle antique et la base de l'ancienne tourelle dont nous parlions plus haut à propos de la démolition du collège des Bons-Enfants.

Dans la Salle des Actes, on retrouve un grand portrait en pied du cardinal de Lorraine, fondateur de l'Université, copié par Marmotte, peintre rémois du XVIIIe siècle, d'après une peinture originale placée dans la cathédrale au-dessus du tombeau du célèbre archevêque. L'inscription de fondation du Séminaire par Ch.-M. Le Tellier, gravée sur marbre, est déposée là, ainsi qu'une autre plus petite inscription commémorative. D'autres portraits

Digitized by Google

et des souvenirs du Lycée garnissent les murs de cette salle historique.

Nous avons réservé pour la fin de cette nomenclature le dépôt consenti par la Ville en 1901, des précieuses portes de la Cour du Chapitre, œuvres d'un relief plein d'expression de la Renaissance, et placées sous le porche du grand bâtiment en façade. En regard, on a mis d'autres portes également propriété du Musée, provenant de Saint-Pierre-les-Dames et déjà indiquées à l'article de cette abbaye.

Non loin de là (rue d'Anjou, 1), on voit la grande porte Louis XIII de l'hôtel où logea Jean Mabillon, de 1644 à 1650, pendant ses études au collège de l'Université.

BIBLIOGRAPHIE

Les *monuments historiques de la ville de Reims*, dessins par E. Leblan, texte par E. Cauly, 1882, livraisons in-f° avec planches gravées par Sulpis et figures. — *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, par E. Cauly, 1885, avec gravures. — *Le Vieux Reims*, par l'abbé Cerf, 1875, p. 43. — *Reims*, par Pr. Tarbé, 1844, p. 221, planches. — *Reims, monuments et histoire*, par H. Bazin, 1900, in-4°, chapitre IX, pp. 251 à 286, avec nombreuses vues. — *Reims en 1907*, notice par Alph. Gosset, pp. 219, 220 et 268, avec deux vues.

---

§ 7

HOSPICE GÉNÉRAL

(Place Museux)

Cette maison hospitalière, dite précédemment l'*Hôpital général de la Charité*, a été installée en 1766 dans les bâtiments du Collège de Jésuites, créé vers 1610, supprimé en 1762, et qui avait été construit en entier au XVIIe siècle

Digitized by Google

sur un plan grandiose. La façade sur la place a conservé entièrement son caractère primitif, ainsi que la chapelle, la vaste cour plantée et le bâtiment du fond, où se trouvent l'ancien réfectoire et le grand escalier conduisant à la bibliothèque.

La chapelle ouvre en face de la porte d'entrée : on y remarque des boiseries et une chaire de l'époque, des tableaux du XVIIe et du XVIIIe siècle, parmi lesquels un curieux *ex-voto* offert à la Vierge par un élève, placé au-dessus de la porte latérale à droite.

La cour, sur la gauche de la chapelle, a conservé ses façades dont les lucarnes portent les lettres initiales F B en souvenir de François Brûlart, bienfaiteur du Collège. L'ancien cadran solaire, avec des calculs astronomiques, a gardé quelques-unes de ses lignes tracées sur le côté vers le sud ; les murs sont garnis de treilles de vigne extrêmement remarquables par leur ancienneté, leur grosseur et leur belle végétation.

Le large bâtiment du fond, portant au sommet la date de 1678, est resté à peu près intact au dehors et au dedans. Le vestibule ouvre à gauche sur le réfectoire, vaste pièce lambrissée, ornée de grands tableaux peints par Hellart, peintre rémois, représentant les scènes de la vie de saint Ignace et de saint François-Xavier. On y a exposé récemment aussi d'anciennes toiles peintes appartenant à l'Administration des Hospices. Les portes sont décorées de sculptures et gardent leurs anciens vantaux.

Sur la droite, on monte les marches d'un escalier en pierre à double révolution, garni de balustres en pierre, offrant un palier au premier étage contenant les anciennes cellules des religieux, et plus haut on accède à un second palier ouvrant sur une longue galerie placée sous les combles, encore garnie de ses admirables boiseries où reposaient les livres pour la plupart conservés à la Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

Les cartouches surmontant les rayons portent encore les titres des diverses catégories, sur le côté gauche en entrant : *Scriptura et interpretes*, *Patres Græci*, *Patres Latini*, *Ascetici*, *Theologi scholastici* (deux fois), *Theologi controversistæ*, *Theologi morales*, *Ascetici*, *Philosophia antiqua*, *Philosophia nova*, *Mathematici*, *Jus utrumque*.

Au milieu, du même côté, un texte sacré : *Deus scientiarum dominus est*. I Reg., c. 2.

Sur la droite, on lit : *Oratores profani*, *Poetæ*, *Grammatici*, *Historia profana* (2 fois), *Philologi*, *Oratores sacri*, *Philologi*, *Historia sacra* (trois fois), *Miscellanea*, *Scriptura et Interpretes*.

Les cabinets des bibliothécaires subsistent dans les embrasures des mansardes, ainsi que les dépôts des *Enfers* au delà dans le grenier. Toute la galerie se présente sous un plafond également lambrissé, rehaussé de cartouches ovales et octogones, et l'aspect général semblerait dater du temps de Louis XIII, tandis que c'est une œuvre du dernier tiers du XVIIe siècle, dont on ne connaît malheureusement pas l'auteur (1678).

La porte est aussi encadrée de sculptures, et l'on voit sur les côtés les armoiries de familles qui ont contribué à créer ce riche ensemble (Hachette et Rogier).

En sortant, il faut examiner les trois tapisseries qui viennent d'être tendues autour de l'escalier, et dont la plus remarquable : *La danse d'Hérodiade*, mérite l'attention pour son tissu et sa finesse qui ressemble à une broderie. Quelques tableaux, quelques ustensiles et meubles anciens, des statues, des fragments divers ont été aussi recueillis à l'intérieur de la Bibliothèque et forment en cet endroit comme une première tentative d'un Musée de l'Administration des Hospices. Mais cette salle, qui fut longtemps transformée en lingerie, doit être préservée de tout encombrement dans l'avenir et garder

Digitized by Google

son aspect primitif avec la seule perspective de ses boiseries.

BIBLIOGRAPHIE

Ancien collège des Jésuites à Reims, dessins par E. Leblan, grand escalier, coupe de la Bibliothèque, dans le *Moniteur des Architectes*, 1857, 42e et 43e volume, pl. 499 et 514. — *Bibliothèque des Jésuites*, aujourd'hui lingerie de l'Hôpital général, dessins par H. Michel et J. Parmentier, salon de 1894, cinq relevés exposés au Musée de Reims (salle des Monuments rémois). — Porte dessinée par A. Maillet (mêmes musée et salle). — *Reims*, par Pr. Tarbé, 1844, pl., p. 404. — *Reims*, par H. Bazin, 1900, vues, pp. 368, 369. — *Les derniers jours des vieux Jésuites de Reims*, par H. Menu, 1909.

---

§ 8

HOSPICE NOËL-CAQUÉ

(*Rue Chanzy*)

Fondé en 1645 sur l'emplacement du béguinage des sœurs de Sainte-Agnès, cette maison fut dénommée l'*Hôpital Saint-Marcoul* parce qu'elle était destinée à recevoir les malades atteints d'écrouelles. Son enseigne primitive y est conservée : *L'Hospital de Saint Marcoul pour les pauvres affligez d'escroüelles*. C'était le mal que les rois de France tentaient de guérir au prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny en disant : *Le Roi te touche, Dieu te guérisse* ; Louis XIV et ses successeurs touchèrent ces malheureux dans le parc de l'abbaye de Saint-Remi, et Charles X vint les toucher à l'Hôpital de Saint-Marcoul.

Cet hospice, qui a reçu récemment le nom de deux médecins rémois, est de petites dimensions. Ses bâtiments assez bas, avec cours et jardins, offrent encore le type d'un refuge du XVIIe siècle, moins la chapelle démolie en 1875 et remplacée par un édifice de style roman. Ils

Digitized by Google

conservent, dans la seconde cour, deux conduites d'eau et leurs bassins en plomb de l'origine avec une décoration ouvragée. Une statue de saint Roch et un groupe offrant la Vierge portant le Christ mort, accompagnée de saint Jean et de la Madeleine, ornent les jardins. Une statue très curieuse de saint Joseph en a été enlevée et se trouve à l'Hospice général.

A l'intérieur, plusieurs tableaux se trouvent dans la chapelle et les dortoirs. La cuisine a gardé tout l'ancien attirail de meubles et de vaisselles du XVIIe siècle ; sur la cheminée, des chandeliers en cuivre et des appliques ; sur le ménager en chêne, les chaudrons de cuivre et les plats et vases d'étain, marqués d'une figure de saint Marcoul avec un enfant et la date de 1679.

Quelques escaliers sont décorés de grilles en fer battu avec enroulements ; une grille en fer clôt le jardin du milieu ; la porte principale sur la rue garde son caractère de simplicité sous un fronton relevé d'un cartouche avec le nom de l'établissement.

BIBLIOGRAPHIE

Le Toucher des Escrouelles, l'Hôpital Saint-Marcoul, le Mal du Roi, par le Professeur L. LANDOUZY, *Paris*, 1907, in-4° avec planches et figures. — *L'Hôpital Saint-Marcoul, notes sur ses origines et ses curiosités* (1645-1900), par H. JADART, 1900, br. in-8. (Extrait du t. CXI des *Travaux de l'Académie de Reims*, pp. 175 à 241.) — *Reims*, par Pr. TARBÉ, 1844, in-4°, pp. 320-21. — *Revue des Edifices, Musées, Statues de Reims*, par H. JADART, 1898, pp. 46-49.

---

§ 9

STATUES

Outre la statue de Louis XV, avec les groupes de Pigalle, les places de la ville sont décorées de trois autres statues monumentales.

Digitized by Google

La statue du maréchal Drouet, comte d'Erlon, né à Reims en 1765, mort à Paris en 1844, œuvre de Louis Rochet, fut inaugurée en 1849 sur la place Drouet d'Erlon. La statue fut transférée avec son piédestal, en 1903, et reposée dans l'axe des boulevards Gerbert et Henry Vasnier. La fontaine Subé, œuvre d'André Narjoux, fut élevée en 1906 sur la vaste place qui garde le nom du maréchal.

La statue de Colbert par Eugène Guillaume, fut érigée en 1860 au milieu du square situé en face de la gare, sur un élégant piédestal de marbre blanc.

La statue de Jeanne d'Arc par Paul Dubois, fondue d'un seul jet à cire perdue par Bingen, fut inaugurée en 1896 sur le Parvis de Notre-Dame, où elle rappelle sur place l'arrivée et la présence de l'héroïne au sacre de Charles VII.

Ajoutons qu'au cimetière du Nord se trouve une autre statue en bronze, celle de l'abbé Miroy fusillé par les Prussiens pendant l'armistice en 1871, œuvre très remarquable du statuaire rémois René de Saint-Marceaux, membre de l'Institut.

La statue du cardinal Gousset, en marbre, par Bonnassieux, orne le tombeau de ce prélat dans l'église Saint-Thomas due à sa munificence.

BIBLIOGRAPHIE

Les statues de Reims en 1888, par H. Jadart, 1888, gr. in-8° avec figures (Extrait du t. LXXXI des *Travaux de l'Académie de Reims*). — *Jeanne d'Arc à Reims* (par le même), 1887, et Notes additionnelles, 1910. (Extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXVIII et CXXVII.)

Digitized by Google

§ 10

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET ARCHIVES

(A l'Hôtel de Ville)

La Bibliothèque et les Archives occupent actuellement tout le premier étage et le second étage des pavillons de la façade de l'Hôtel de ville, où la place des livres s'est agrandie successivement depuis leur installation en 1812. On y accède par le grand escalier du vestibule qui conduit à la salle publique de lecture, ouverte tous les jours de 10 heures à 4 heures, sauf le lundi et le dimanche matin. La visite des salles de la Bibliothèque est autorisée, pendant les heures d'ouverture, sous la conduite d'un employé.

Les séries des Imprimés comportent plus de cent mille volumes dont les catalogues ont été imprimés, sauf pour l'histoire, par les soins de MM. Louis Paris et Ch. Loriquet, et qui sont tous actuellement en voie d'être refaits sur fiches. Un *Bulletin des dons et achats* facilite la connaissance des récentes acquisitions. Un catalogue spécial a été publié pour les 200 incunables classés dans une vitrine réservée.

Les manuscrits dont le nombre dépasse 2.000, ont été pareillement catalogués par M. H. Loriquet, ainsi que les collections d'autographes par le conservateur.

Les Archives, qui comprennent les Archives communales et les Archives départementales pour les anciens établissements de la ville de Reims, peuvent être consultées en même temps que les livres de la Bibliothèque. L'Inventaire en a été publié pour le fonds de l'Archevêché de Reims et pour la collection de documents historiques de Prosper Tarbé, par M. L. Demaison, archiviste actuel.

La provenance la plus nombreuse de toutes ces collec-

Digitized by Google

tions à l'origine est celle des anciens établissements supprimés au XVIIIe siècle, mais des acquisitions continues et des dons en ont accru indéfiniment les séries. Un legs particulièrement précieux est celui de la bibliothèque littéraire de M. Victor Diancourt, ancien maire et sénateur, qui vient d'accroître le dépôt de plus de vingt mille volumes, dont une portion d'élite par leur illustration et leur reliure.

Le parcours des salles permet au visiteur d'apprécier l'étendue des richesses bibliographiques, dans le détail desquels il est impossible d'entrer ici. Les salles sur la droite en entrant sont les premières à visiter pour l'examen des manuscrits exposés sous vitrines, ainsi que des reliures, des sceaux, des moulages de cloches, des diverses curiosités typographiques.

Les salles sur la gauche contiennent les séries d'art, les livres à gravures et les recueils, notamment l'œuvre complète de Robert Nanteuil, l'illustre graveur rémois. La dernière salle, dite le *Cabinet de Reims*, forme l'assemblage de tout ce qui concerne l'histoire de la ville et du pays rémois.

Les Archives communales occupent tout le second étage du pavillon sur la rue des Consuls, et l'entresol de l'aile en retour sur la même rue sert de dépôt à une portion des Archives départementales concernant les anciens établissements de Reims. Les conclusions du Conseil de ville de Reims forment à elles seules une source historique des plus étendues.

Une vaste salle, ouvrant sur la salle publique de la Bibliothèque, contient un Musée d'Ethnographie champenoise, établi sur l'initiative de M. le Dr Guelliot en 1902 et destiné à un vaste et prochain développement dans un Musée historique rémois

Le médaillier, assez riche en monnaies et en médailles rémoises, notamment celles des Sacres, se trouve installé dans le même local On a placé dans une salle de la

Digitized by Google

Bibliothèque le précieux médaillier gallo-romain, formé et légué par M. Victor Duquénelle en 1883.

Les collections d'iconographie, dont la plus complète fut formée et léguée par MM. Saubinet et Ch. Givelet, sont réparties dans les diverses salles de la Bibliothèque. L'œuvre de Nanteuil est tout entière reliée en sept volumes ; l'œuvre des Varin et celles d'autres graveurs rémois sont conservées en portefeuilles.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur la Bibliothèque de Reims, par E. Courmeaux, *Reims*, 1845. — *Les anciennes Bibliothèques de Reims, leur sort en 1790-91 et la formation de la Bibliothèque publique*, par H. Jadart, *Reims*, 1891. — *Les Bibliophiles rémois, leurs ex-libris et fers de reliures, suivis de ceux de la Bibliothèque de Reims*, par le même, *Reims*, 1894. — *Reims en 1907*, 1907, Archives et Bibliothèque (pp. 303 à 325).

Digitized by Google

TABLE

Pages

Compte rendu du Congrès archéologique de Reims 97

I. Allocution prononcée par M. Paul Rozey, dans la Séance d'ouverture 109

II. Vœu émis en faveur d'une Inscription commémorative de la construction de la Cathédrale de Reims 113

III. Programme-Horaire du Congrès 116

IV. Liste des Membres du Congrès habitant Reims et le département de la Marne 122

V. Liste des Médailles décernées a la suite du Congrès . 124

VI. Supplément au *Guide de Reims* publié pour le Congrès archéologique de 1911 127

1. Ancienne Abbaye de Saint-Pierre-les-Dames et Chapelle des Antonins 128
2. Ancienne Abbaye de Saint-Denis 130
3. Anciennes Fontaines 131
4. Palais de Justice 133
5. Chambre de Commerce 135
6. Lycée 136
7. Hospice général 138
8. Hospice Noël-Caqué 141
9. Statues 142
10. Bibliothèque municipale et Archives à l'Hôtel de Ville 144

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Parler populaire des Canadiens français

Compte rendu par M. le Dr BAGNERIS

membre titulaire

L'ouvrage de M. Dionne nous offre plus qu'un *Lexique* capable d'intéresser les Français du Canada, et, en même temps, les Français de France ; car, nous fait remarquer dans sa préface M. de la Grasserie, « on « n'y retrouve pas seulement des éléments précieux « pour la science du langage, on y rencontre encore « le souvenir de nos patois et de nos façons de conce- « voir et de dire, usités depuis longtemps dans « plusieurs de nos provinces, et, au prononcé de « certains mots, nous sentons résonner en nous l'écho « sympathique de ceux qui nous ont bercés dans « l'enfance, que nos paysans emploient toujours et « qui font qu'à travers les mers nous croyons retrouver « le même clocher [1]. »

[1] *Lexique*, par N.-E. Dionne, Bibliothécaire de la Législature de la province de Québec, Professeur d'Archéologie à l'Université Laval, Membre de la Société Royale du Canada; avec préface par M. Raoul de la Grasserie, Docteur en droit, Juge au Tribunal civil de Nantes, Lauréat de l'Institut de France. — *Québec, Laflamme et Proulx, imprimeurs, 1909*, chez *Garneau, libraire, rue de la Fabrique, à Québec.*

Digitized by Google

En étudiant un langage populaire on n'oubliera pas que les gens du peuple ne sont pas des intellectuels, et qu'ils sont mal préparés à recevoir les idées abstraites. C'est pourquoi ils emploient des images empruntées au monde matériel, pourquoi les sens jouent souvent un rôle prépondérant dans l'expression des idées. « Les images, dit encore M. de la Grasserie, « ont l'immense avantage de donner au langage une « naïveté, une fraîcheur qu'on chercherait vainement « dans le parler plus élevé, et aussi une vivacité de « couleurs que le langage littéraire n'obtient par une « autre voie que lorsqu'il monte à une très grande « hauteur. »

On ne s'étonnera pas de trouver beaucoup de mots empruntés à la technique d'un métier :

avarie, pour dommage ;
amarrer, pour attacher — amarrer ses souliers ;
embarcation, pour affaire — faire une triste embarcation ;
être à l'ancre, pour ne rien faire ;

D'autres mots restituent le sens étymologique :

casuel, pour fragile, — même en s'adressant aux personnes : ma femme est casuelle, c'est-à-dire délicate.

D'autres inversent leur signification :

coquin, pour gentil — un enfant coquin.

Beaucoup de verbes forment des adjectifs que nous n'employons pas en français : *regardable*, *buvable.*

Il est des mots qui sont vraiment pittoresques :

chevalement, pour terriblement : Etre chevalement bête ;

Digitized by Google

cœureux, pour affectueux ; on dit encore en Anjou : un vin cœureux ;
comprenouère, pour intelligence ;
carillon, pour tapage ;
carnage, pour bruit ;
massacre, pour diable ;
déparler, pour délirer.

Certains mots ont disparu du français actuel :

achaler, pour incommoder ;
chouler, pour exciter ;
berlander, pour flaner ;
chialer, pour pleurer (vient du normand quiauler).

D'autres ont modifié leur sens :

espérer, pour attendre ;
chrétien, qui est : homme en général ;
créature, pour femme : j'emmène ma créature se dit aussi en Normandie ;
encombrer, pour mettre plus que la mesure ; exemple : tu mettras une mesure encombrée d'avoine et je te paierai en équipollent.

La prononciation diffère aussi : chrétien se prononce chréquien, comme amitié fait amiquié.

Le lexique contient beaucoup d'anglicismes. De ces mots ont été importés par les Normands de France en Angleterre et ont fait retour aux Canadiens. M. de la Grasserie cite comme exemple le mot *bargaigne* qui est un vieux mot français signifiant marché qui est devenu *bargain* pour les anglais et *bargaine* en canadien, d'où *bargainer*, trafiquer. Ainsi encore en vieux français le mot *baconer* voulait dire saler; d'où le mot *bacon* qui est viande de porc salée.

Digitized by Google

Citons encore quelques mots populaires :

margoulette, pour mâchoire ;
drégaille, pour les effets : partir avec tout son drégaille (son saint-frusquin). En Anjou on dit de même drigal ;
écrabouiller, pour écraser ;
écrapoutir, pour aplatir (Anjou) ;
escousse, pour espace de temps ;
corporence, pour corpulence ;
frérot, pour cousin-germain. Dans le nord de la France on dit fréreux et en Auvergne frarot ;
sagoter, pour mal travailler (Normandie).

D'autres mots s'orthographient en raison d'une prononciation vicieuse. Les Canadiens écrivent : esquelette, estatue, escandale, escouer.

Fréquemment l'*a* remplace le mot elle :

a va aller, a va faire ;
ou le mot *ce :* à soir pour ce soir ;
ou le mot *de :* le chapeau à Pierre ;
ou la lettre *e :* avarse, alarte, vardir ;
ou le mot *chez :* aller au médecin.

Parmi les locutions nous trouvons :

à cœur, pour tout : à cœur d'année, à cœur de jour ;
à noir, pour entièrement ;
à main, pour commode ;
à désamain, pour trop loin ;
à net, pour un entier ;
au plus coupant, pour au plus tôt.

« On voit que l'étude du Canadien français apporte « une contribution précieuse à celle des patois et des

Digitized by Google

« parlers populaires français. Il y a là une branche « qui s'est détachée des autres et qui a évolué à part ; « cependant on peut admirer chez elle la persistance « des mots et des caractéristiques emportés de notre « continent, et reconnaître encore à ce trait le « Canadien fidèle à son origine. » *(Préface.)*

Les exemples cités plus haut ne doivent pas laisser supposer que l'auteur n'a en vue qu'un vocabulaire de patois ou d'argot. Sa pensée est plus haute. Il veut non seulement nous montrer que le parler populaire et familier des Canadiens ne diffère pas beaucoup du langage français, mais encore que la plupart des canadianismes ont une origine normande, saintongeaise, angevine ou percheronne. Il veut surtout faire une guerre sans merci aux anglicismes, aider à l'épuration de la langue en joignant ses efforts à ceux de la Société du Parler Français. « Aux hommes instruits, dit-il, à donner le bon exemple en parlant correctement le français. » C'est à ce titre que nous devions à M. Dionne de ne pas laisser passer un travail si consciencieux sans lui donner un juste tribut de louange en même temps qu'un témoignage de reconnaissance.

Digitized by Google

tant ouvrage de 248 (× 2) pages, est une gravure très nette, qui représente saint Jérôme demi-nu, en prière ; il est chauve et porte une grande barbe blanche.

Cette gravure a été imitée par plusieurs artistes. Elle n'est pas accompagnée de besicles. Il n'est question en aucun chapitre de lunettes, ni même d'un sujet ayant quelque analogie.

2° *La Vie de saint Jérôme*, par Dom Jean Martianay, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, 1706.

Dans cet ouvrage de 535 pages, très complet, il n'est fait aucune allusion aux lunettes.

D'après ce dernier ouvrage, saint Jérôme est né en 331, à Stridon ou Sidronia, située sur les limites de la Pannonie et de la Dalmatie. Il est mort en 420, à l'âge de 89 ans.

A cet âge respectable, il aurait eu le droit de porter des lunettes, pour son compte personnel.

Les grands Dictionnaires ne font aucune mention de saint Jérôme à propos de la découverte des lunettes.

L'article du dictionnaire Larousse est particulièrement étendu et rempli de détails intéressants. Il donne notamment la nomenclature des tableaux, gravures ou estampes qui représentent saint Jérôme. Ces œuvres sont innombrables : car il est un des Pères de l'Eglise que les artistes ont mis le plus souvent en scène. On le voit dans le désert, méditant sur les Saintes Ecritures, en contemplant le crucifix et se macérant violemment, ou bien encore vêtu de son costume de Cardinal.

On en trouve dans tous les pays, sous le nom de la plupart des artistes connus.

Ce sont ces représentations de saint Jérôme qu'il est

Digitized by Google

intéressant d'interroger, en vue de la solution du problème qui nous occupe. Pour les connaître toutes, il faudrait entreprendre un long voyage, afin de visiter tous les musées. Ce serait certainement du plus grand intérêt, mais d'une réalisation difficile.

Je suis en mesure de parler de cinq tableaux, dont je vais analyser les reproductions photographiques appartenant à ma collection. Le saint Jérôme de ces cinq toiles est accompagné d'un binocle. D'autres tableaux existent-ils où l'on pourrait voir ce même binocle ? Jusqu'à présent on n'en connaît que cinq. Ce travail aura peut-être l'avantage d'en faire découvrir d'autres.

Voici l'énumération de ces tableaux par ordre chronologique :

1° Domenico Ghirlandajo (1449-1498). Ecole Florentine.

Saint Jérôme lisant, peinture de l'église di Ognissanti, à Florence.

Le binocle est accroché à la table de travail, au milieu des objets que les peintres attribuent généralement au Saint, et que l'on retrouve dans les autres toiles.

2° Quentin Metsys (1450-1530). Ecole Flamande.

Saint Jérôme, peinture du Musée de Reims (attribuée à ce peintre).

J'ignorais l'existence de ce tableau, au point de vue de l'histoire des lunettes. Mon attention a été attirée sur lui par l'excellent catalogue de Mme Godbillon-Sartor, qui signale, parmi les attributs du Saint, un étui à lunettes. Ceci m'a donné à penser que les

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT JÉROME

ET

L'INVENTION DES LUNETTES

Par M. le Dr A. BOURGEOIS

Membre titulaire

Dans mon travail intitulé : *Recherches historiques sur l'origine des lunettes*, publié en 1903 dans les volumes de l'Académie de Reims, j'ai cité, parmi les auteurs qui ont les premiers étudié cette question, Manni, de l'Académie de Florence au XVIIIe siècle. Dans l'ouvrage qu'il a écrit sur ce sujet, Manni rappelle que l'on voyait à Venise, vers 1660, une vieille enseigne ornant la boutique d'un marchand de besicles, avec cette inscription : *San Girolamo, inventor delle occhiali*. « A saint Jérôme, inventeur des lunettes. »

Il est intéressant de rechercher comment a pu se former cette légende, et de savoir si réellement saint Jérôme a eu la moindre contribution à l'invention des besicles.

Les premières sources auxquelles il convient de puiser sont les ouvrages écrits sur saint Jérôme. Les plus anciens comme les plus complets sont les deux suivants, consultés par moi à la Bibliothèque de Reims :

1° *La Vie de Monseigneur Sainct Hierosme :* A Paris, chez Guillaume Linocier, 1588. En tête de cet impor-

Digitized by Google

besicles n'étaient pas loin de leur étui. Et, en effet, on voit un binocle disposé contre le pupitre.

3° Maître de la Mort de Marie (1460-1519).

Saint Jérôme, peinture du Musée provincial de Hanovre. Réplique du tableau de Quentin Metsys, signalée dans le catalogue de Mme Godbillon-Sartor.

Le binocle est déposé devant la tête de mort, que l'on voit dans presque tous les portraits du Saint.

4° Hemessen (XVIe siècle). Ecole Flamande.

Saint Jérôme, peinture du Musée de Bruxelles.

Le Saint est à demi nu, accompagné de la plupart des attributs qui figurent sur les autres toiles. Le binocle est placé sur une table, entre le personnage et la tête de mort.

5° Jose de Ribera (Spagnoletto). (1588-1656). Ecole de Valence.

Saint Jérôme, peinture de la R. Galleria Uffizi, à Florence.

Cette toile est célèbre. Ribera est un des peintres qui ont consacré le plus de tableaux à saint Jérôme. Le Musée de Madrid à lui seul en possède quatre.

Dans ce tableau, le Saint est dans le désert, à demi nu. Il entend la trompette du Jugement dernier. Le binocle est posé devant lui, près de l'écritoire.

Voici donc cinq tableaux consacrés à saint Jérôme, sur chacun desquels est représenté un binocle. On remarquera que ce binocle est assez éloigné du Saint, et que, dans aucun cas, il n'est porté sur le nez ni même tenu à la main. Il est vrai que cet ornement ne

Digitized by Google

s'accommoderait pas avec la toilette sommaire du personnage, dans les tableaux où il est à demi-vêtu.

Il y a lieu d'attirer l'attention sur ce fait que la première et la plus ancienne des peintures représentant saint Jérôme est due à un maître italien, Ghirlandajo, qui a donné son œuvre à la fin du xve siècle. Ce tableau est à Florence, et il est probable que c'est dans cette ville qu'il a été vu par l'opticien de Venise, lequel est parti de là pour attribuer à saint Jérôme l'invention des lunettes, surtout s'il connaissait aussi le tableau de Ribera, existant dans la même ville de Florence.

Le marchand de besicles a pu croire, de cette façon, que saint Jérôme était bien l'inventeur des lunettes, et dans tous les cas il a basé sur ce fait son enseigne originale.

Cependant il existait à Venise même un tableau qui aurait pu faire hésiter notre opticien. C'est une toile de Carlo Crivelli (1430-1495), représentant saint Pierre et saint Paul. Le premier porte un binocle sur le nez (*a*).

D'autres Saints sont encore à citer, et je mentionnerai les œuvres suivantes :

(*b*) Maître hollandais du xve siècle : *Pius Joachim*, peinture du Musée de Bâle.

Le binocle est appendu au mur.

(*c*) Ecole Néerlandaise, xve siècle : *Saint Bernard*, peinture du Musée de Bruxelles.

Le binocle est posé sur un livre.

(*d*) Ecole Allemande, xve siècle : *Saint Pierre et sainte Dorothée*, peinture de la Galerie nationale de Londres.

Digitized by Google

Saint Pierre tient un binocle à la main.

(*e*) Gravure hollandaise du XVIe siècle : *Saint Luc*. De ma collection

Le binocle est sur le nez de l'Evangéliste.

On voit que c'est saint Jérôme qui a fourni le plus de tableaux avec binocle. C'est lui qui tient le record. On est en droit de supposer que les artistes se sont inspirés les uns des autres, et que, reproduisant la plupart des objets entourant le Saint, ils se seraient fait scrupule d'oublier le binocle.

Il n'est donc pas surprenant, d'après ces données, qu'on ait eu l'idée d'attribuer à saint Jérôme une part dans l'invention des lunettes.

On sait maintenant d'une façon certaine, comme je l'ai rappelé en différentes communications, que l'inventeur incontesté des lunettes est Roger Bacon, qui a montré l'utilité de sa découverte à la fin du XIIIe siècle.

Par conséquent, tous les tableaux représentant saint Jérôme avec un binocle (et ceci s'applique aux autres Saints), ne sont que des *anachronismes*, puisque saint Jérôme a vécu au IVe siècle, par conséquent neuf siècles avant l'apparition des besicles. Son immortelle traduction de la Bible, la Vulgate, suffit à sa gloire. Et son œuvre a été assez considérable sans qu'il soit besoin de lui attribuer une découverte, dont ses travaux d'ordre purement religieux l'éloignaient, et dont il n'est fait aucune mention dans les monographies très complètes, citées au commencement de ce travail.

Digitized by Google

Compte rendu Bibliographique

PAR M. LE Dr O. GUELLIOT, MEMBRE TITULAIRE

Le Régime du Corps de Maître Aldebrandin de Sienne, publié par les Docteurs L. LANDOUZY et Roger PÉPIN [1].

Notre éminent compatriote, le professeur Landouzy, n'oublie ni sa qualité de rémois ni son titre de membre de l'Académie de Reims ; aussi a-t-il voulu que vous fût présenté ce livre, curieux par son sujet, plus original encore par son texte qui, par une exception unique à l'époque où il fut écrit, est français.

Le latin fut, jusqu'à une époque récente, la langue classique et obligée de la médecine. De temps à autre, apparaissaient quelques traductions en langue vulgaire; les chirurgiens, plus audacieux, quelque peu révolutionnaires même, et s'adressant à un public peu lettré, furent les premiers à laisser de côté le latin ; les médecins continuaient à considérer son usage comme une de leurs prérogatives traditionnelles.

Si bien que, en 1600 encore, notre Abraham de La Framboisière, professeur à la Faculté de médecine

[1] Un volume in-8° de LXXVIII -- 261 pages, à la librairie Honoré Champion (tirage à 300 exemplaires).

Digitized by Google

de Reims, écrivant un livre très analogue à celui d'Aldobrandin de Sienne, *Le gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé*, se croyait obligé de s'excuser d'avoir employé le français : « Quelques médecins, écrit-il, plus curieux de leur proffit que du commun, trouveront mauvais que j'aye traicté ce subiect en langue vulgaire. Mais ceux qui ont le cœur bien assis préfèrent le bien public à leur particulier ; attendu qu'en s'estudiant de bien faire à chacun, on s'approche de Dieu, qui a soin de tout le monde, comme on s'esloigne des bestes, qui ne se soucient que d'elles-mêmes. »

C'est dans un but analogue que fut composé le *Régime du Corps*.

Aldebrandin était médecin de Béatrice de Savoie, comtesse de Provence ; celle-ci avait quatre filles : l'aînée, Marguerite, avait épousé saint Louis ; la seconde, Eléonore, était mariée à Henri III d'Angleterre ; la troisième, Sancie, était femme de Richard de Cornouailles, qui fut empereur d'Allemagne et roi des Romains ; quant à la dernière, Béatrice, elle n'était alors que comtesse d'Anjou, mais allait devenir reine de Sicile.

La comtesse de Provence résolut d'aller voir ses filles. C'était un long et périlleux voyage, pour lequel on ne pouvait prendre trop de précautions. Laissant son médecin soigner « les marcheans d'outre les mons qu'il avoit en cure », elle lui demanda de lui rédiger une sorte de code de vie journalière, de traité d'hygiène qu'elle pût emporter avec elle. Aldebrandin, pour se faire comprendre de sa noble cliente, écrivit en français, ou du moins fit traduire son ouvrage par quelque copiste qui, à en juger par le dialecte employé,

Digitized by Google

devait être picard ou wallon. Le livre eut grand succès : on en retrouve des manuscrits en France, en Angleterre et en Italie. Les amateurs de l'histoire de la médecine, les philologues sauront gré à MM. L. Landouzy et R. Pépin de l'avoir mis à la portée de tous.

Aldebrandin a surtout été un compilateur des médecins arabes qu'il connaissait fort bien, et par eux il est imprégné de la tradition hippocratique. Dans une première partie, où il traite de l'hygiène individuelle, il a surtout emprunté à Avicenne ; la seconde partie, ou Diététique, est prise dans Isaac, et Razès a fourni à peu près intégralement la dernière partie, la *Phisanomie,* nous dirions aujourd'hui la Physiognomonie.

Mais l'auteur a su tirer un excellent parti des sources auxquelles il a puisé ; il a donné une foule de préceptes utiles, sachant les présenter dans un style simple et pittoresque ; il a fait certainement plus d'un emprunt à la pratique de son temps, et il est fort intéressant pour nous d'apprendre comment, au XIIIe siècle, on s'y prenait pour « baignier », « sainier » ou « ventouser ». Le chapitre « Par coi on se doit purgier » est nécessairement un des plus complets ; celui qui enseigne « Comment on doit garder l'enfant quand il est nez », et qui énumère les qualités d'une bonne nourrice, est fort amusant à lire. On y trouve, et cela pour la première fois dans un livre de langue française, les expressions enfantines : papa, maman.

Ce qui ajoute singulièrement à l'intérêt de la publication, c'est, d'une part, l'excellent glossaire qui la termine, et, d'autre part, la reproduction d'une quarantaine de miniatures qui l'illustrent en reproduisant des scènes vécues du moyen âge.

Digitized by Google

On savait d'Aldebrandin qu'il était originaire de Sienne, avait probablement professé à Florence, et était devenu l'un des médecins de saint Louis. Mais voici qu'une découverte de M. Antoine Thomas permet de le rattacher à notre province de Champagne, de sorte que le professeur Landouzy a pu, au nombre des raisons qui l'ont déterminé à éditer le *Régime du Corps,* placer celle-ci : « ...La satisfaction ressentie par un médecin picard d'origine, et rémois de naissance, de faire connaître plus et mieux Aldebrandin, le natif de Toscane, le Champenois d'adoption, qui se fixe et meurt à Troyes, après avoir été archiâtre de saint Louis, auprès de qui l'avait introduit la comtesse de Provence. »

M. Antoine Thomas a pu, en effet, identifier notre auteur avec « Aldobrandinus de Senis », cité dans le cartulaire de Montieramey et qui, après avoir habité Troyes, laissa par testament en 1287, aux religieux de Saint-Antoine de Viennois, une maison dans la rue Saint-Abraham.

Le texte ne qualifie Aldebrandin que de « physicus » ; mais à cette époque, et pendant presque tout le moyen âge, le « physicien » ou le « maître en médecine » était presque forcément un clerc. Il est donc permis de supposer qu'Aldebrandin jouissait à Troyes de quelque bénéfice dû à la munificence royale.

A Reims, à la même époque et aux siècles suivants, les physiciens et les maîtres en médecine sont presque tous des chanoines. Le plus illustre parmi eux est le grand chirurgien Gui de Chauliac, muni d'une prébende à la cathédrale de Reims par le pape Innocent VI, en 1353 : c'est encore M. Antoine Thomas qui a retrouvé le texte de la bulle.

Digitized by Google

Qui voudrait faire l'histoire — tout à fait inédite — de la médecine à Reims pendant le moyen âge, rencontrerait aussi plusieurs médecins royaux, comme Thierry de Rosnay, médecin de Philippe le Bel, Jean de Coucy, médecin de Charles V, Thibault d'Attigny, chanoine et médecin de Philippe de Valois, Pierre Beschebien, chanoine et « médecin de la Reine », et plus tard Jacques de Lugery, chanoine et médecin de Louis XIII. Reims eut enfin son bénéficiaire venu d'Italie comme Aldebrandin : en 1451, Gérard Jeronnimi, chanoine et docteur en médecine, eut une prébende au chapitre métropolitain.

Les publications de médecine rétrospective, comme celle que viennent d'éditer les docteurs Landouzy et Pépin, apportent quelque lumière sur la mentalité de ces clercs-médecins, doués d'une vaste érudition, théoriciens très imbus de la tradition, mais sachant aussi, à l'occasion, faire œuvre de praticiens avertis, comme en fait foi *Le Régime du Corps*.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

LES
ASPECTS DU VIEUX REIMS

Communication par M. Ernest KALAS

membre titulaire

La Ville à l'arrivée des Romains

La Nation des Rèmes

Sans chercher à pénétrer dans les ténèbres de la préhistoire, nous pouvons accepter qu'antérieurement à Jules César, le territoire occupé par la nation des *Rèmes* s'étend sur l'emplacement approximatif des deux départements de la Marne et des Ardennes.

Cette peuplade s'affirme comme la plus puissante [1] de la Gaule septentrionale, appelée *Belgique*, et l'on estime qu'elle peut mettre sur pied une armée de 60.000 hommes.

[1] « Les Remi tiennent le rang le plus élevé des 15 peuples de la Belgique, à l'arrivée de César. Ils ont un domaine d'autant plus étendu qu'il n'est pas des plus fertiles. » E. Desjardins : *Géographie de la Gaule romaine.*

Digitized by Google

Durocortorum

La capitale *Durocortorum* [1], au centre du territoire — à la limite précise où des collines boisées s'amortissent brusquement sur l'aridité d'une plaine infinie [2], — se trouve placée, selon la coutume belge, aux abords d'une petite rivière perpétuellement débordée [3].

Sa double enceinte fortifiée

Si rien n'est connu de son origine et de ses péripéties historiques — qui durent être glorieuses — aux siècles muets précédant l'arrivée des légions, nous permettra-t-on d'énoncer l'hypothèse de sa double enceinte fortifiée *(oppidum)*, retrouvée malgré les bouleversements, les remblais successifs, accumulés par les civilisations postérieures.

Celle centrale et de forme quasi elliptique enferme la ville proprement dite. Son fossé, large d'environ 25 mètres, profond d'environ 8 mètres, se repère dans les rues de Contray et des Augustins [4], passe sous la

[1] *Durocorter*, suivant E. Desjardins. — *Durocortoron*, suivant d'Arbois de Jubainville.

[2] Les bois arrivent jusque sur les hauteurs de Dieu-Lumière, ont pu prétendre des géologues.

[3] La Vesle doit, alors, développer ses méandres et recevoir des ruisseaux d'eaux vives dans les quartiers du Ruisselet, du Jard et de Châtivesle.

[4] M. Narcisse Brunette, architecte de la ville de Reims, de 1838 à 1879, en a constaté maint vestige dans le fond des fouilles exécutées pour des bâtiments communaux et autres : « Pas la plus légère trace pouvant se rapporter à l'époque romaine ne s'y faisait remarquer. » N. Brunette : *Notice sur les antiquités de la Ville de Reims.*

Digitized by Google

Lithographie Debar, boulevard de la Paix, réapparaît rues des Moissons, de Cernay, Cardinal-Gousset, traverse la rue de Bétheny et le bas de la rue des Templiers [1]. Certains prétendent la soupçonner à travers du square de la Mission. Et comme on l'a reconnue à l'angle des rues Thiers et de la Tirelire [2], il est plausible que la suite s'en allonge au cours des rues de Talleyrand et Chanzy, où les marécages de la Vesle devaient aboutir, puisque le sol de la ville gauloise, au pied de notre cathédrale, se rencontre à 7 mètres en contrebas du parvis actuel [3].

Ce défensif circuit doit être renforcé d'une haute palissade formée de poutres et de troncs d'arbres mélangés de pierres sèches [4], contrebutée elle-même par l'épaulement des terres relevées des fouilles [5].

Flanquée de quelques tours [6], plus ou moins maçonnées, notre fortification enserre le fouillis monotone

[1] *Des anciennes fortifications rémoises.* (Bulletin de la Société Archéologique Champenoise, mars 1909.)

[2] Note inédite de N. Brunette, crayonnée sur un exemplaire de son *Plan de Reims antique.* (Archives de la Société des Amis du Vieux Reims.)

[3] « Un foyer gaulois a été constaté au pied de la tour nord et contenait la moitié d'une assiette ou plat de cette époque, débris que possède M. Bosteaux. » Demitra : *Autour de Reims antique.* (Rapport couronné en 1907 par l'Académie nationale de Reims.)

[4] Ce mélange « chaîné » de poutres et de moellons présentait, au dire de César, cet avantage « que la pierre les préservait du feu et le bois du bélier ».

[5] De plus, en différents points, se révèle, comme travail d'approche, un contrefossé extérieur de 8 à 10 mètres de large sur 6 de profondeur, et dont les profils variables accusent parfois les derniers vestiges d'un mur d'escarpe en moellons de craie. (Demitra.)

[6] N. Brunette.

Digitized by Google

d'une infinité de paillottes et de maisons basses, alternées de jardins, fermes, ateliers, étables, baraquements militaires ; le tout réparti, comme par hasard, au dédale des rues et ruelles, qui serpentent sur un sol très plat.

Il est à envisager, du reste, que les villes, les villages de cette époque ne se présentent pas comme des agglomérations bien strictes d'habitations groupées. Le goût d'indépendance est tel, que les gens n'éprouvent aucun désir d'aligner des maisons accotées. Et le fossé dont nous parlons ne fait que délimiter un noyau plus défensif, occupé par une population dont nous ne pouvons chiffrer l'importance. Sitôt cet *oppidum*, la ville ne saurait manquer de déborder en groupes d'habitations, dont les « foyers » s'éparpillent de tous côtés, très loin [1], jusqu'à la pleine campagne, rejoignant même ce qu'on appelle des villages, ou plutôt des « stations », très étalées, composées chacune de multiples hameaux, sans cohésion, parsemés au hasard des moindres besoins.

[1] « Les foyers gaulois abondent, sur le territoire extérieur de la ville moderne, du côté de Bétheny, au lieu dit *La Haubette*, vers Saint-Brice, de Courlancy à Cormontreuil, dans la direction de Cernay et généralement autour de Reims actuel » H. Menu : Notes manuscrites. *Sur les cimetières de Reims à l'époque gauloise et gallo-romaine.*

Peut-être existait-il des habitations lacustres, bâties sur pilotis, dans nos marécages ?

« Il y avait de nombreux foyers gaulois aux lieux dits *les Coutures, les Goujons.* Tout près de là était un fossé gaulois, qui traversait le lieu dit *la Chapelle Saint-Nicolas* ; ce fossé avait 3 mètres de large sur 2 mètres de profondeur, il permettait de surveiller le chemin de Beine. » Bosteaux : *Les agglomérations gauloises dans les environs de Reims et leur système de défense.* (Congrès de l'Avancement des Sciences, 1884.)

Digitized by Google

Cependant, concentriquement à l'enceinte précitée et à distance régulière de 800 mètres, nos modernes fouilleurs ont constaté l'existence d'une circonvallation ou tranchée de 40 mètres de large et 11 mètres de profondeur, disent-ils, sur un développement de 6 kilomètres et demi, enserrant les faubourgs immédiats et créant, autour du noyau défensif, un véritable camp retranché, destiné aux assemblées intermittentes des clans, au refuge des tribus pastorales, aux évolutions des assiégés.

Si aucune trace n'existe du profil de l'inévitable parapet doublant le fossé [1], on possède, depuis une quinzaine d'années, grâce à l'abondance des constructions nouvelles fondées en nos quartiers excentriques, des révélations bien imprévues, relativement à l'excavation elle-même et à son parcours d'ensemble [2].

Ainsi précise-t-on son départ au voisinage de la grande aile méridionale de la Maison de Retraite, puis dans les fondations des Ecoles nouvelles de la place Saint-Remi et sous l'Asile de Nuit.

Son passage est signalé par une dépression de niveau dans le clos Kunkelmann, portant le n° 81 du boulevard Vasnier. Derrière cette propriété, dans toute la traversée du terrain vague des Coutures [3], reste visible le revers extérieur du fossé gaulois. — C'est à la crête de la contrescarpe, formant aujourd'hui talus d'environ

[1] Ce parapet devait être tout au moins couronné d'une palissade en clayonnage. (*L'Ami des Monuments et des Arts*, tome XXII, p. 353.)

[2] Des indices certains, d'abord signalés par M. Orblin, fouilleur de la ville, ont été repérés, complétés par M. Demitra, cantonnier-chef, qui a eu le mérite d'en fixer le périmètre en un graphique général.

[3] Lieu dit « les Glacis derrière Saint-Nicaise ».

Digitized by Google

0m80, que l'on plante, au 14 Juillet, l'armature servant à nos feux d'artifice.

En face la bifurcation du Chemin-Vert, le tracé forme un saillant et se retourne au long et dans œuvre du boulevard Pommery, traversant la rue de Beine, longeant la rue Baron. De la rue de Cernay, une ligne perpendiculaire au faubourg Cérès oblique, par la suite, jusqu'à l'avenue de Bétheny, échancrant le mur de façade de l'Hôpital Militaire.

Le prolongement se dessine en plein-voyant, de l'about de la rue G.-H. Mumm, sous la crèche Subé, jusqu'à l'emplacement des Prisons et de la Gendarmerie, ayant traversé le terrain du Port-Sec et passé sous l'une des piles du pont Huet.

Brusquement la direction se retourne presque d'équerre, repart de la rue Danton, traverse le lieu dit Reims-Perdu, longe la rue Géruzez jusqu'au bout de la rue de Champigny, biaise enfin une dernière fois sous la chocolaterie Mignot (ancien couvent des Capucins). Après continuation sous le nouveau groupe scolaire de la rue du Mont-d'Arène, sous les baraquements de Clairmarais, la trace se perd complètement à la rue de Saint-Brice, dans les marécages servant évidemment de défense naturelle.

Faut-il rappeler que, jusqu'hier, on attribuait aux Romains du Ier ou du IIe siècle[1] le terrassement de cette énorme circonvallation ? Mais en remettant à l'échelle, comme nous l'avons fait, le tracé des deux enceintes, on est tellement frappé de leur parallélisme

[1] On estime, du reste, que l'ensemble du fossé ne s'est trouvé pleinement remblayé, dans tout son développement, qu'au cours du IIIe siècle.

Digitized by Google

exact que la conviction s'impose de les attribuer à la même initiative [1].

Ses Cimetières

Encore est-il à préciser que nos cimetières gaulois ne rayonnent qu'au delà du régime de notre fortification à double échelon [2].

Si loin placés du noyau des habitations, les champs de sépulture sont rares, datant de l'indépendance rémoise. On ne peut guère indiquer avec certitude que ceux existant :

1° Dans le *Parc des Sports Pommery* (lieu dit Les Cendres Graveleuses) ;

2° Au *Champ Dolent*, sur le faîte du monticule réservé au tir de la garnison, proche de la route de Châlons ;

3° Au lieu dit *Le Rouet* et *La Fosse Saint-Denis*, entre le faubourg Cérès et le faubourg de Cernay, à hauteur du passage à niveau de Witry ;

4° Proche des *Trois-Piliers*, depuis les écoles de la rue de Neufchâtel, partie des rues Danton et Rivart, jusqu'aux abords de l'avenue de Laon ;

5° Au lieu dit *Les Longues Royes* et *La Noue Saint-Antoine*, c'est-à-dire à l'emplacement des rues de Fismes, de Magneux, Fortel, Alexandre-Henrot, de

[1] M. E. Cauly, vice-président de la Société archéologique champenoise, entend même que tous les angles du polygone extérieur correspondaient à la sortie des chemins de terre, d'origine gauloise. *L'origine de Reims*, mémoire présenté à l'Académie de Reims, 1911.

[2] Sauf un seul, celui des *Trois-Piliers*, dont nous allons parler, et qui date probablement d'époque antérieure au grand fossé de circonvallation. Il se trouvait désaffecté à l'arrivée des Romains. On n'y trouve aucun mélange de vestiges latins.

Digitized by Google

Thil, de Villers-Franqueux et jusque rue des Trois-Fontaines.

Sa Banlieue

Quelle que soit la silhouette rudimentaire de notre ville de paillottes, sans ordonnance et sans apparat, n'empêche que, métropole d'une énorme contrée, *Durocortorum* s'affirme comme la cité la plus importante du monde barbare, au nord de la Gaule.

Nombreux doivent être les chemins y aboutissant, dont les directions peuvent répondre sensiblement aux mêmes besoins que les nôtres [1] et qui permettent les transactions commerciales, non moins que les mouvements de troupes, faciles à parquer dans la plaine immédiate.

Déjà rayonnent les villages suburbains, que nous connaissons encore : La Haubette, Villedommange, Chamery, Gueux, Bétheny, Witry, Lavannes, Cernay, Berru, Beine, Prunay, Puisieulx, etc., etc. [2] Surtout

[1] On cite les directions de Saint-Brice, La Neuvillette, Courcy, Bétheny, Witry, Cernay, La Pompelle, Cormontreuil et La Haubette, établies dès une date préhistorique. Comment prouver de si complètes hypothèses ?

Quoi qu'il en soit, la convergence de vieux chemins gaulois aux abords de l'ancien *oppidum*, a dû tout au moins guider, plus tard, dans l'aboutissement des deux grandes rues romaines qui se coupent, d'équerre, au centre de Reims. (Ces voies ne sont pas orientées strictement aux points cardinaux, et ne se raccordent que par des coudes au tracé des grands chemins de l'Empire ; c'est dire que, vraisemblablement, les directions Cérès-Vesle et Barbâtre-Laon coïncident avec celles de primitives chaussées gauloises.)

[2] « Quantité de villages possèdent une étymologie empruntée à la langue gauloise. » (*Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims.*)

Digitized by Google

« une agglomération ininterrompue occupe tous les versants de nos collines, dont les sommets sont fortifiés par des redoutes [1] ».

Et beaucoup plus loin s'éparpillent de véritables citadelles, dont la survivance se perpétue jusqu'à nos jours, comme Braine, Fismes, Dormans, Mouzon [2], alors que d'autres ont disparu [3].

Gouvernement de la Nation Rémoise

La tribu ainsi composée s'administre, de façon républicaine, par l'autorité d'une assemblée élective, une espèce de *Sénat*, composé des plus notables habitants, réputés pour la sûreté de leurs transactions et la prudence de leurs conseils — qualités froides, pratiques, laborieuses, qui resteront celles de la bourgeoisie rémoise, au travers des siècles.

La vie des champs

Le peuple des campagnes forme la clientèle des riches familles, dont il cultive partie des domaines. Surtout il se consacre à l'élevage des moutons au poil long et rude, qui errent en quantité sur les friches étendues à perte de vue [4]. Nombreux sont les porcs,

[1] Bosteaux-Paris : *Les agglomérations gauloises dans les environs de Reims et leur système de défense.* (Congrès de l'Avancement des Sciences, 1884.)

[2] Châlons et Soissons étaient capitales de clans voisins, plus ou moins affiliés aux Rèmes.

[3] Comme Bibrax, dont le nom s'éteindra et dont on ne pourrait certifier l'emplacement.

[4] Les Gaulois, pasteurs et guerriers, formaient une population assez nomade.

Digitized by Google

vivant presque à l'état sauvage, tandis que des chevaux, mulets et buffles s'emploient aux transports et aux travaux des champs [1].

Les Habitations

L'homme habite le plus souvent sous des huttes circulaires [2] dont la charpente de bois rond garnie d'osier et de terre battue supporte une couverture conique, formée de bardeaux, de roseaux ou bien d'un clayonnage enduit d'argile [3]. Et puisqu'on [4] a reconnu des moellons de craie employés dans la fortification gauloise, certainement les bâtisseurs en apprécient la qualité pour des travaux particuliers. De même, les carreaux de terre dont l'usage sera constaté à l'époque romaine [5], doivent être d'invention locale et d'origine fort ancienne, servant vraisemblablement, au temps de l'indépendance, à compléter le remplissage des pans de bois rustiques. Mais la maçonnerie de pierres de taille n'apparaît nulle part, car on n'éprouve besoin d'aucune solidité d'avenir, d'aucun confortable dans l'habitation. Etrangers aux raffinements de l'existence,

[1] Les chiens de chasse de Belgique avaient une grande réputation. Plus tard on en fera venir à Rome.

[2] Et quelquefois dans des cavernes percées dans la craie. Les grottes sont assez nombreuses dans le département de la Marne.

[3] Les maisons ou *foyers* ont souvent leur sol creusé bien en contrebas du terrain extérieur. On y entre par une allée en pente et, presque seul, le toit conique dépasse en élévation. Bosteaux-Paris : *Monographie archéologique du canton de Beine*, 1886 (manuscrit couronné par l'Académie nationale de Reims).

[4] M. Demitra.

[5] Ch. Loriquet : *La Mosaïque des Promenades.*

Digitized by Google

les naturels vivent comme en bivouac, couchent par terre sur des pièces de feutre recouvertes de peaux, prennent leurs repas sur des lits de feuilles ou des bottes de foin.

Les Monuments

Evidemment ils n'entrevoient aucun projet d'édifices somptuaires, communaux, administratifs. Leur religion ne demande ni sanctuaires, ni représentations figuratives[1]; les dolmens ou les menhirs se contentent d'être des plantations de roches énormes, dépourvues de formes géométriques, d'emblèmes ou d'inscriptions.

Que ces monuments commémoratifs soient, à l'instar des tumuli[2], reconnus funéraires plutôt que religieux, il n'en est pas moins évident que l'étude de tels vestiges ne prétend aucunement s'associer aux questions d'architecture et d'art décoratif, que nous aimons à envisager. Confions leur examen à la sagacité des spécialistes, notre rôle se réduisant à préciser les qualités industrieuses de la race, avant toute influence de civilisation méridionale.

[1] Jamais les divinités gauloises n'étaient représentées sous forme humaine, au temps de l'indépendance.

[2] On connait quelques pierres celtiques, grottes, tumuli, dans le département de la Marne. A Reims même, un dolmen existait au Champ-Dolent, à la limite actuelle du territoire de Cernay.

Signalons également le dolmen-hypogée provenant de Champigny, réédifié en 1906 au Square de la Mission : simple pierre sans support, qui recouvrait une sépulture. (*Bulletin de la Société archéologique champenoise*, année 1908, n° 4.) Un menhir, nommé La Pierre-Longe, se dresse encore sur le terroir d'Aumenancourt-le-Petit ; une autre pierre-levée, de ce genre, existe aux environs d'Avize.

Digitized by Google

Le Commerce

Malgré la misérable ou mesquine contexture des habitations peu durables, rien n'empêche la vie des affaires d'être assez active dans notre agglomération citadine. Les notables dont nous avons parlé, grands propriétaires fonciers, s'adonnent aux plaisirs de la chasse et de la guerre, par intermittence, mais au cours normal de leur existence urbaine, leurs tendances naturelles en font des commerçants laborieux, dirigés en toute occasion par l'âpre désir du gain.

Les Industries

Les artisans de la ville, généralement de condition libre, se spécialisent en majeure partie dans le travail de la laine[1], pendant que les minerais et les arbres, abondants en nos voisinages, favorisent tous les métiers de luxe et de nécessité qu'on rencontre forcément dans une capitale.

Si, de tous les objets fabriqués au temps de l'indépendance, les menuiseries, tissus, nattes, joncs et cuirs se sont consommés, sans laisser la moindre trace ; heureusement les matières résistantes de la céramique et du métal nous ont transmis des échantillons nombreux.

Terre cuite

C'est ainsi que, dans les cimetières de *Durocortorum* et de ses faubourgs, nos fouilleurs recueillent encore

[1] Dans la collection de M. Bosteaux-Paris, président de la *Société archéologique champenoise*, on voit des disques ou fusayolles en terre cuite et des contrepoids de métiers à tisser, également en terre cuite.

Digitized by Google

journellement une quantité d'ustensiles en terre cuite noire, brune et gris-fer, façonnés au tour : soit des marmites, assiettes, coupes, gobelets, vases funéraires, soit des lampes. Ces objets sont de pâte assez tendre, un peu savonneuse au toucher. D'une élégance indéniable, quoique naïve, on les remarque assez souvent parsemés de piquetages à l'ébauchoir, ou gravés de filets, striés de ces ornements géométriques : losanges, dents de scie, petits cercles et spirales, qui forment l'essence primordiale de toute ornementation celtique — combinaisons qu'on retrouve encore, de nos jours, dans les broderies armoricaines. — Il arrive quelquefois, dans la terre de ces vases, qu'une pointe a gravé des méandres et volutes bizarres, et même, avec surprise, on a pu reconnaitre la silhouette de quadrupèdes ressemblants [1].

Comparativement à ces tentatives, des rinceaux appliqués en noir, sur fond jaune, fournissent de singuliers enroulements ; parfois on y croit déchiffrer des figures d'animaux, réputés symboliques [2]. Un procédé matériellement plus avancé consiste, d'autre part, à l'incrustation de barbotine rouge ou violette dans des filets creux, disposés comme en dessin de natte.

Verre

Parmi nos lieux d'inhumation, où les céramiques sont fréquentes, le verre est accidentellement rencontré, sous forme de grains de colliers [3], bagues et bracelets.

[1] Récemment encore M. Logeart a signalé une curiosité de ce genre. (*Bulletin de la Société archéologique champenoise*, juin 1910.)

[2] Bosteaux-Paris : *Histoire de Berru et du Mont de Berru*, p. 29.

[3] Quelquefois avec des grains en craie, des coquillages perforés.

Digitized by Google

La matière en est colorée de tons différents. Exposés au Musée de Reims, ces rudimentaires bibelots paraissent assez analogues aux bijoux d'imitation fabriqués par les vieux Egyptiens et les primitifs Grecs [1] ; c'est dire que la pâte manque de translucidité réelle. Le procédé de soufflage n'est pas découvert, qui permettrait de confectionner des coupes et flacons [2].

Métaux

Une plus grande expérience préside couramment au travail des métaux. Tandis qu'en Egypte, en Asie, en Grèce, l'âge du bronze a duré des siècles ; tandis que les peuples de la Gaule méridionale ne travaillent que l'alliage, on admet que le *marnien* — le Rème —

[1] Le Musée de Saint-Germain possède, de la Marne, des bracelets de couleur verte irisée, des anneaux en verre blanc, des perles perforées en très beau bleu d'outremer, des grosses perles en pâte de toutes couleurs, certaines modelées avec de grosses côtes, d'autres ornées de dessins émaillés en différents tons.

[2] Certains archéologues décident que ces futiles objets ont pu être importés de Phénicie ou rapportés d'expéditions aventureuses en Orient. Les relations commerciales sont indiscutables entre la Gaule, la Grèce et l'Orient, mais pourquoi ne pas admettre comme probable qu'en nos pays, comme ailleurs, la découverte de la verrerie suit, d'une manière logique, la connaissance de la poterie (le plus ancien de tous les arts). Et de même qu'au dire des classiques traditions, les Phéniciens découvrent fortuitement la transparente matière ; de même que les pâtes de couleur apparaissent dans les accidents de cuisson des briques ninivites ; également, sous les fourneaux de nos potiers, les sables et les cendres ne peuvent manquer de se rencontrer, sous forme de scories vitrifiées.

Digitized by Google

utilise déjà le fer [1]. Très à portée du minerai, cet homme primitif, et qui n'a pas d'autre histoire, forge ses armes en acier [2], ses torques et bagues, sans compter les mors et harnachements des chevaux, l'armature des chars. Il est évident que les instruments de la vie usuelle [3], les ustensiles d'industrie (les forces ou ciseaux à tondre les moutons, par exemple), sont non moins appréciés, en un pays où l'artisan campagnard [4], parfois rempli d'ingéniosité, a déjà su imaginer la charrue à roues en attendant que, plus tard, il invente les tonneaux qui recueilleront son vin [5].

Cependant la rouille a tellement rongé, boursouflé les ferrailles découvertes dans les sépultures, que nous nous ferions difficilement idée du sens affiné des Gaulois, si les mêmes bijoux, les mêmes objets ne se retrouvaient concurremment en bronze. Si parfaite est la conservation de l'alliage que les amateurs ne se

[1] « C'est seulement quand la métallurgie a été en mesure de produire du fer de bonne qualité que les armes de bronze sont tombées en désuétude. Mais le bronze resta en usage pour la confection d'armes défensives, de vases, d'instruments domestiques, d'objets de luxe et de parure ; aussi ne faut-il pas parler d'un âge du fer ayant succédé à un âge du bronze, sans se souvenir que ces expressions sont inexactes et qu'il s'agit, en réalité, d'un âge des armes de fer, qui a succédé à l'âge des armes de bronze et qui dure encore aujourd'hui. » Salomon Reinach : *Guide du Musée de Saint-Germain.*

[2] Haches, pointes de lances et de javelots, épées courtes, poignards.

[3] Couteaux, rasoirs, fibules.

[4] On a trouvé un saumon de fonte de fer, dans un foyer industriel gaulois de la montagne de Reims.

[5] Il existe, au Musée de Saint-Germain, des chaînes avec maillons remarquables de netteté, et suivant Varron la cotte de mailles, faite de petits anneaux de fer engagés les uns dans les autres, est d'invention gauloise et les Romains la leur ont empruntée.

Digitized by Google

lassent jamais d'admirer la finesse de son grain, la beauté, la transparence, la luminosité de ses patines.

Signalons que, parmi les objets les plus distingués du Musée de Saint-Germain, se trouvent un fameux casque conique, en bronze, découvert à Berru en 1872, un autre trouvé à Somme-Tourbe, en 1876. Curieuses par leur forme, ces coiffures semi-guerrières, semi-religieuses, sont fabriquées d'une seule feuille de bronze qui, par sa faible épaisseur, prouve un martelage habile. Et leur surface est sillonnée de dessins à la pointe[1].

Regrettons qu'à côté de si intéressants façonnages on ne puisse espérer la moindre ordonnance de métal, applicable à la décoration d'une bâtisse ou d'un meuble, car l'intérieur familial est pauvre. Mais les hommes montrent un penchant très vif pour la parure, et, dès les derniers temps de l'indépendance, nombreux sont les ouvrages délicats exécutés en bronze, même en métaux précieux.

Comme chacun porte le torque, collier distinctif des Gaulois, l'artisan de goût naturel[2] s'entend à caresser la jolie courbe de ces bijoux, la finesse de leurs profils,

[1] Ajoutons qu'on est surpris de la ressemblance de ces casques avec ceux des guerriers assyriens figurés dans les bas-reliefs de Ninive, et dans un article publié en 1875 (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*), M. Alex. Bertrand signale que, par le détail de ses rinceaux, le casque de Berru rappelle, de toute évidence, une origine ou une inspiration orientale directe.

[2] On confondra facilement une œuvre de l'époque gauloise avec une de l'époque gallo-romaine ; jamais avec une des productions lourdes, dures, exagérées, grimaçantes et surchargées, issues de l'invasion franque.

Digitized by Google

l'élégance de leur discrète ornementation [1]. Pour attacher la saie ou manteau de laine, teinte de dessins voyants et de bariolages bizarres, il affine avec adresse le galbe d'une fibule à ressort [2] dont le relief et les cabochons se détachent quelquefois d'une cambrure surprenante, et son talent de véritable orfèvre s'amuse à façonner une profusion de boutons, d'amulettes et de plaques ajourées sur les vêtements superbement brodés d'or, dont les chefs aiment à se parer [3].

Si l'on découvre des guerriers enterrés avec toutes

[1] Généralement composée de gravures en traits parallèles, en zigzags, en petits cercles marqués d'un point au centre. Il est des torques dont la tige est tournée en spirales ; d'autres ont cette tige superbement moulurée de bagues, modelée de rinceaux et rosettes.

[2] La fibule est semblable, comme système, à nos modernes épingles de sûreté, dites « anglaises », mais avec, en Champagne, une forme singulière caractérisée par un dos, des attaches, fortement cambrés. Le musée de Saint-Germain possède de très belles fibules venant de Beine et de Prunay. Deux fibules très élégantes trouvées à Somme-Tourbe se réunissent par une chaîne. Sur le même terroir, on a trouvé une croix de bronze, ornée de corail et suspendue à une chaînette de bronze.

[3] Diodore déclare que l'habillement des Gaulois est bizarre ; « leurs tuniques, dit-il, sont peintes de diverses nuances et comme semées de fleurs ; leurs saies sont rayées, avec des dessins de couleurs variées formant comme une marqueterie ; l'étoffe en est épaisse pour l'hiver, légère pour l'été. » Couramment les hommes portent le pantalon étroit, la braie, vêtement alors inusité chez les Romains, la blouse à manches (le sarrau), que Diodore vient d'appeler tunique, descendant jusqu'aux cuisses. Comme le pays est froid, cette tunique est souvent recouverte d'un petit manteau carré appelé saie. En saison rigoureuse, le Rémois porte la pèlerine nationale des Belges, confectionnée de poil rude et sombre, munie d'un capuchon. Pour patauger dans la boue crayeuse les pieds sont chaussés de souliers de cuir, à semelle épaisse, appelés galoches.

Digitized by Google

leurs armes et bimbeloteries, étendus sur des chars [1] en bronze ou en fer, quelquefois même en cuivre ciselé, étamé ou plaqué d'argent [2] ; s'il est, pour les hommes, des casques dorés [3], des anneaux de jambes, brassards, colliers, et même cuirasses de parade, non-seulement en acier, mais en or, on comprend qu'il puisse exister, pour les femmes de nos sénateurs, des torques, chaînettes pendeloques, bagues, boucles d'oreilles, bracelets souvent ajourés, moulurés, côtelés, incrustés d'ambre, de corail ou de perles vitrifiées [4].

[1] Une note d'A. Nicaise, insérée en 1884 dans le *Bulletin des Travaux historiques et scientifiques*, relate que, sur l'ensemble des cimetières gaulois de la Marne, on a trouvé jusqu'alors cinquante sépultures à char. Au dire de Gaston Boissier, « les chefs combattaient d'abord sur des chars, mais cet usage, au temps de César, n'existait plus qu'en Bretagne.

[2] Pline nous apprend que l'étamage du cuivre par le plomb est une invention gauloise et qu'on a ensuite appliqué l'argent lui-même à cet usage. Le principal centre de cette industrie était à Alésia, où se faisaient les ornements des chevaux et les harnais des attelages. On était arrivé ainsi à argenter des voitures. En notre contrée, l'argent est plus rare que l'or. A signaler cependant, un bracelet en argent, trouvé en 1910 sur le terrain d'aviation.

[3] On trouva à Coolus, en 1883, un casque gaulois en bronze doré, orné de dessins au pointillé.

[4] « Evidemment cette aristocratie était riche et fastueuse et, en voyant ce qui nous reste d'elle, nous songeons à ce Luernius, roi des Arvernes, qui parcourait les campagnes sur un char plaqué d'argent massif en répandant l'or à pleines mains et autour duquel les bardes chantaient que l'or naissait sous les pas des chevaux. » Gaston Boissier. — Et l'on peut croire les chefs de guerre, grands voyageurs, grands pirates, non dépourvus du sens de la Beauté, puisque dans des tombes gauloises on a trouvé, précieusement enfouis, des spécimens d'objets de grand art gréco-romain, souvenirs appréciés de rapines lointaines. Entre autres la coupe en terre, trouvée à Somme-Bionne, dont le fond s'illustre d'un discobole courant (collection Morel).

Digitized by Google

Rappelons que, dans la confection de ces multiples objets, même des plus enrichis, nous parlons volontiers d'ornements, mais ne relatons, couramment, aucune tentative de modelage, aucun dessin figuratif. Si, dans la pâte de quelques vases rarissimes, une pointe a voulu graver, un pinceau a voulu peindre la silhouette grossière d'un animal ; si nos collectionneurs de la région montrent quelques torques, dont les tampons se trouvent accotés de masques rudimentaires [1] ; si des gardes de poignards, des bronzes à relief simulent ressemblance de têtes d'hommes ou de chevaux ; si même M. Bosteaux possède une sauvage petite figure [2], portant naissance de deux cornes, qui sont peut-être les amorces d'un anneau de piton ; on peut cependant énoncer, de façon générale, que la sculpture proprement dite n'existe pas [3].

Les essais incontestables d'un art plastique — absolument barbare — se révèlent à peine sur les monnaies

[1] Qui ressemblent aux figures polynésiennes, taillées dans le bois.

[2] Qu'il intitule *Cerummos*.

[3] A Nîmes, nous avons vu quelques pierres d'époque gauloise, portant inscriptions en lettres grecques et quelques bas-reliefs évidemment inspirés de l'art hellénique. Même il est une statue de femme, à mi-corps, dont la facture se révèle quasi-phénicienne : bras collés au corps, cependant que le cou est orné d'un torque et le corsage décoré de passementeries celtiques. Mais, dans cette région méridionale, tout porte à croire que ces rares travaux ont dû être exécutés par des immigrés ou des étrangers, de passage.

Faut-il ajouter que le Musée de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron et quelques autres dépôts de province possèdent de rares blocs ou menhirs taillés, ou plutôt gravés sauvagement, où l'on peut reconnaître des essais de figuration humaine. Mais, en toute sincérité, les pierres ainsi travaillées, sans modèle, sans art, ne sont pas des œuvres de plastique.

Digitized by Google

que les Gaulois cherchent à imiter, maladroitement, de la Grèce et de Rome, deux ou trois siècles avant Jules César. Des inscriptions grecques et latines y sont quelquefois lisibles, mélangées à des profils grossiers, à des emblèmes assez informes, difficiles à déchiffrer [1].

Des numismates prétendent reconnaître les marques des différentes provenances et fabrications gauloises [2]. D'autres sont plus sceptiques. En somme, il nous apparaît que la plupart des pièces donnent lieu à toutes sortes d'interprétations. C'est ainsi que parmi les plus célèbres, une médaille portant l'épigraphe ATISIOS REMOS, une autre figurant trois têtes, avec la légende REMO, ont déjà provoqué dans notre région, bien des recherches et des dissertations tendant à leur confirmer un symbolisme local. Ces modèles seraient-ils véritablement antérieurs à la conquête ? ne faudrait-il pas les dater des premiers temps de l'occupation, époque où la Ville aurait conservé le droit de frapper monnaie ?—

[1] Au Congrès scientifique de Reims, en 1845, le peintre Liénard présente une série de dessins de pièces gauloises.

[2] Le *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, mars 1910 signale que « dans les fouilles pratiquées en 1908, lors de la modification de la maison natale du grand Colbert, à 7 mètres de profondeur, c'est-à-dire plus bas que le sous-sol de l'époque romaine, quelques pièces gauloises ont été trouvées. Elles sont de types différents et de mauvaise conservation. Six de ces pièces sont difficiles à déterminer, peut-être de Langres ou de Sens — — Lingons ou Senones ».

Duquenelle attribue à la fabrication de Reims toute une série de monnaies dont l'examen exigerait une compétence spéciale.

Au dire de certains fouilleurs : « toutes les pièces trouvées dans le quartier Saint-Thomas seraient au type des *Catalauni* ; au contraire, celles trouvées dans le quartier Saint-Nicaise seraient au type des *Remi* (trois têtes accolées à gauche — R — Remo bige courant à gauche). »

Digitized by Google

période d'initiation, que les archéologues intitulent pré-gallo-romaine, où les artisans de tout genre s'empressent d'assimiler les progrès d'importation étrangère.

Quoi qu'il en soit, en attendant que les savants puissent se mettre d'accord, qu'il nous suffise de signaler, au point de vue de l'avancement des industries locales, que les cités belges frappent surtout de l'or[1] ; l'argent et le cuivre y sont rares.

Les convoitises romaines

De ce qui précède, nous ne manquons pas de déduire que, si les auteurs classiques réunissent, sous l'appellation méprisante de « peuples barbares », toutes les nations vivant au delà des frontières de la république romaine, il existe en la Gaule septentrionale et « chevelue » une race cependant fort au-dessus des échelons de la sauvagerie.

Du reste, sitôt leurs premières investigations géographiques, les écrivains latins veulent bien signaler la culture intellectuelle des druides, l'éloquence simple et rationnelle de nos gouvernants, l'aisance générale des populations. Et bientôt on affirme que « jusqu'aux frontières de la Germanie, l'exploitation des mines et des forêts, l'élevage du bétail, l'industrie des tissus et certains monopoles exercés par les chefs de tribu, concentrent en quelques mains d'énormes capitaux ; de là la réputation d'opulence dont la Gaule jouit lors

[1] Parmi les plus heureuses trouvailles, on aime à citer un lot de 172 monnaies d'or, étudiées par Duquenelle en 1869, sur le terroir de Sainte-Preuve, canton de Sissonne (Aisne).

Digitized by Google

de l'arrivée des Romains. C'est le Pérou de l'ancien Monde ! » nous dit Amédée Thierry.

La conquête de la Gaule

C'est pourquoi la conquête d'une si vaste contrée tente, depuis longtemps l'insatiable cupidité des Transalpins.

Nous n'avons pas à nous étendre sur les dernières tribulations politiques de la Gaule indépendante. Le programme de nos études, circonscrit à l'histoire monumentale, ne saurait nous induire à détailler la sanglante aventure des légionnaires de César [1], ni à vouloir analyser le génie du proconsul, sa tactique, ses roueries, ses férocités. L'ambitieux Romain suscite les mortelles divisions entre les tribus [2], naturellement vaniteuses et indisciplinées. Il en sait profiter pour étendre indéfiniment ses emprises et l'an 57 avant Jésus-Christ, l'invasion dépasse les rives de la Loire.

La population rémoise commence à s'agiter, dans un bouillonnement bientôt indescriptible. Des émissaires arrivent, sous prétexte de soudoyer des projets de toute espèce. Les indigènes font assaut de bravoure et de présomption, mais les mouvements se résolvent en soubresauts tumultueux, car la race est impressionnable, les électeurs remplis de jactance et d'irrésolution.

Si chacun se proclame imbu de l'amour du sol

[1] Jules César, en qualité de proconsul des Gaules transalpine et cisalpine, commence en l'an 58 avant Jésus-Christ, la conquête des Gaules, sous prétexte de la délibérer des incursions germaines.

[2] Les *Commentaires* de César énoncent, pour la Gaule, plus de 350 peuples distincts, c'est-à-dire à peu près autant que la France compte aujourd'hui d'arrondissements.

Digitized by Google

natal, n'empêche que la sociale conception de famille, de clan, de cité, se précise plutôt que l'idée de nationalité, laquelle n'existe guère, à proprement parler [1]. Le Rème est ballotté entre les sentiments du patriotisme localisé, l'intime défiance de ses proches voisins, la crainte supérieure des féroces Germains.

Les notables de la tribu nous sont connus pour des hommes à l'esprit froid, à l'humeur contenue, riches de fortune patrimoniale, habitués à la prévoyance et rompus aux commerciales transactions. D'humeur assez voyageuse, certains ont effectué de longues tournées d'affaires dans les contrées méridionales ; d'autres entretiennent des correspondants en la capitale des Eduens, déjà « confédérée » à la Ville Eternelle [2] ; tous connaissent la solidité, le prestige des institutions romaines.

C'est alors que, dans le désarroi causé par tant d'agitations populaires et vaines, peut-être suffit-il de l'intelligence pratique d'un marchand drapier de la trempe des Colbert, ou bien de l'éloquence d'un druide aussi politique que les saint Remi, les Hincmar, les Gerbert, pour déterminer un irrésistible entraînement d'opinion.

Le Sénat, composé d'hommes aux idées peu aventureuses, mais lucratives et justes, accepte que le meilleur rempart contre les agressions périodiques des hommes

[1] « On voit bien partout des peuples gaulois, nulle part de patrie gauloise. » E. Desjardins.

[2] Dès avant la conquête de César, les habitants de cette peuplade — la plus civilisée de la Celtique — s'honoraient du titre glorieux d' « alliés », d' « amis du peuple romain ». Ils appelaient les Romains du nom de « frères ». Autun s'intitule « *soror et æmula Romæ* ».

Digitized by Google

sauvages d'Outre-Rhin[1] consiste en une alliance opportune avec les pionniers d'une civilisation supérieure.

Avouons également que, sitôt les premières tentatives insidieuses de l'envahisseur, la prescience d'une recrudescente prospérité commerciale traverse l'esprit pacifiste et circonspect des notables rémois. Sur leur insistance, la capitale de la plus puissante des tribus septentrionales fait une soumission prématurée. Elle entend s'honorer de devenir la plus fidèle, l'inébranlable alliée des Romains, tout en se réservant — par contrat — le privilège d'une autonomie flatteuse et profitable.

La nation conserve son Sénat, dont la juridiction territoriale est considérablement augmentée. La Ville garde l'intégralité de ses franchises municipales et sous le nom latinisé de *Durocortorum*, avec le titre honorifique et rare de « confédérée », la cité intacte et enrichie se donne l'illusion de traiter, virtuellement au même rang que la Ville Eternelle.

[1] « Incapable d'un effort commun, la Gaule semblait destinée à devenir la proie d'un ennemi plus fort ou plus habile. Mais à qui allait échoir cette noble conquête ?... Deux peuples se la disputaient : les Germains avaient déjà passé le Rhin quand les Romains franchirent les Alpes. Les uns nous auraient donné la barbarie ; les autres nous apportaient la civilisation : il ne faut pas nous affliger que la civilisation ait vaincu. » Gaston Boissier.

Digitized by Google

L'implantation des premiers Colons

La pacification du pays

A la gloire de son nom, Rome entend admirablement, en Gaule, la noblesse de son rôle civilisateur.

Autant les excès de répression dévastatrice s'accusent épouvantables, dans les pays de révolte intermittente [1], autant un système de modération gouvernementale s'attache à mettre en valeur les richesses naturelles des contrées pacifiques, surtout à favoriser l'expansion des rares villes « fédérées » [2].

Le terrible César, amoureux de sa conquête, excelle à ménager la vanité locale des nobles Rémois, tandis qu'il pressent les ressources latentes qu'on pourra tirer des qualités solides et des défauts superficiels d'une population laborieuse [3].

On peut croire qu'accueillis en amis, les soldats

[1] Après sa cinquième campagne, César convoque à *Durocortorum* une assemblée générale de la Gaule ; les auteurs des dernières révoltes y sont jugés et punis sévèrement.

[2] Tandis que les grands foyers de résistance, où l'on a tenté les derniers efforts : Alesia, Gergovie, Bibracte, Bibrax sont anéantis ; tout souvenir matériel en est intentionnellement aboli.

[3] « Il était beau, sans doute, de conquérir la Gaule en dix ans, mais ce qui fut plus remarquable encore, c'est de l'avoir rendue si vite romaine. » G. Boissier.

Digitized by Google

romains s'établissent, à titre provisoire[1], dans la zone intermédiaire des deux enceintes, en cet endroit où les alliés du peuple rémois sont traditionnellement accueillis, sans défiance. Le *camp de César*, présumé à l'est du très vieux chemin conduisant à La Neuvillette et Cormicy, monte vraisemblablement du côté du Port-Sec, s'étale sur la gare de la Petite-Vitesse, descend vers la rue du Champ-de-Mars[2].

Premiers travaux d'utilité publique

Sans inquiétude aux frontières, les généraux italiens, administrateurs actifs et intelligents, habiles à combattre l'oisiveté temporaire de leurs hommes, les emploient aux travaux d'utilité publique. Nos vallons se déboisent, les marais commencent à se dessécher, l'agriculture se développe. Il a suffi de quelques années pour que le génie organisateur des maîtres du monde s'inscrive en résultats appréciables.

Durocortorum profite d'une activité croissante, mais reste ville d'allure indigène, conservant sa physionomie antérieure.

Cependant, les Romains n'éprouvant aucun désir de rester sous les traits de la citadelle, le rempart

[1] Reims n'est lieu de garnison que pendant la guerre de César, alors obligé d'y mettre une légion entière, sous les ordres de Labiénus (Marlot).

[2] Des traces de fossés de peu d'importance se sont rencontrés dans le quartier Bétheny et la rue Coquebert (au dire de M. Demitra), qui peuvent avoir été creusés par les soldats du proconsul, suivant les réglementaires prescriptions d'un campement passager.

Digitized by Google

intérieur se condamne sous prétexte plausible [1]. Quelques tours, disséminées à son emplacement, dominent particulièrement la rivière [2]. Le grand fossé de circonvallation, remblayé avec moins d'urgence, suffit à protéger contre un coup de main, l'ancienne zone intermédiaire où commencent à s'accumuler des approvisionnements militaires.

Evidemment les nouveau-venus ménagent leurs étapes d'empiètement. Des immigrants se confinent à l'écart, fidèles aux coutumes latines. Et tandis que le pied de notre actuel faubourg de Laon se couvre partiellement d'un alignement de tentes et de hangars, destinés au campement des coureurs d'aventures et des vivandiers, rien ne ferait présumer de l'importance des transformations postérieures. Même on retrouve des premiers cimetières en dehors de leur rayon d'habitation [3], sans qu'ils aient pu soupçonner que celles des sépultures éparses aux alentours de notre place de

[1] « L'ancien fossé gaulois est remblayé, sitôt la ville conquise. » N. Brunette, *Notice sur les Antiquités de Reims*. Du reste, de très anciennes sépultures romaines se trouvent parsemées place de la République et cimetière du Nord, dans le remblai et aux abords du grand fossé.

[2] « Nous avons retrouvé, dans le sol gaulois de cette époque, les soubassements de quelques-unes de ces tours ; ils sont remarquables par leur extrême solidité ; une de ces tours avait été construite dans l'eau, elle reposait sur un système de pilotis dont le bois, parfaitement conservé, avait acquis dans le cours des siècles la couleur et la dureté de l'ébène ; on a pu s'en servir pour fabriquer, par curiosité, quelques meubles et objets d'ébénisterie. » N. Brunette : *Souvenirs archéologiques de la Ville de Reims*.

[3] Le campement des premiers pionniers se trouve certainement inscrit entre les sépultures de cette période pré-gallo-romaine. Déjà nous avons signalé des tombes au cimetière du Nord et place

Digitized by Google

la République se trouveront jamais sur le tracé de rues quelconques reliant leur quartier à la ville ancienne.

La population gauloise se sent protégée, tranquille, respectée. Des libres conventions ne tardent pas à intervenir, entre son Sénat et les chefs romains, pour qu'un projet très large de viabilité incite à la reconstruction de Reims, à la mise en valeur de ses ambitions commerciales.

C'est alors qu'à travers le dédale des ruelles et cloaques, deux grandes rues s'alignent, coupées à angle droit, « suivant le rite des villes étrusques et romaines [1] ». Ces chaussées, d'une solidité capable de défier les âges, s'établissent par couches de gros blocs de grès, pierrailles et graviers alternées [2], en exhaussement d'un mètre ou deux sur le niveau des terrains primitifs, bouleversant, dominant la cohue des logis humides.

Les routes romaines

En bout de ces tronçons de voies urbaines, plus tard jalonnées de portes monumentales [3], les colonisateurs aux visées grandioses escomptent la jonction des routes considérables que l'illustre Agrippa se charge d'amorcer [4] au travers de la Gaule, — immense

de la République. On en trouve également : 1° à l'emplacement des rues de Merfy et Gilbert ; 2° entre Bétheny et La Neuvillette (au lieu dit Coulmy) ; 3° à l'est du rond-point de la place Bétheny (au lieu dit La Fosse Pierre-la-Longe).

[1] Thédenat : « *Pompei.* »

[2] *Bulletin monumental*, t. XVIII.

[3] Sensiblement aux confins mémorables de l'ancien *oppidum* (*urbs*).

[4] 22 ans avant Jésus-Christ.

Digitized by Google

réseau, partant de Rome, qui mettra plus de deux siècles à se parachever jusqu'au Rhin, la Manche et la mer du Nord [1].

1° La plus notoire de ces routes impériales, la première établie, se dirige *de Rome à Boulogne*, en passant par Milan, Vienne, Lyon, Mâcon, Autun, Avallon, Auxerre, Troyes et Châlons.

De ce point, elle arrive par La Veuve, Les Grandes Loges, Les Petites Loges, traverse la Vesle à Pontvray (entre Sillery et Prunay), accède à La Pompelle, remplacée jusqu'au Parc des Sports par la route nationale n° 44, prolonge cette même direction au travers du grand cellier Pommery pour rejoindre la place Saint-Nicaise, prend le nom de *Voie Césarée* au long de la rue du Barbâtre et débouche au sud de la vieille ville par l'*Arc de Bacchus* [2] en face le Lycée.

2° La *route de Metz* [3] s'embranche sur la précédente à La Pompelle, passe aux Deux-Maisons, continue sur les terroirs de Prunay, Prosnes, Jonchery-sur-Suippe, côtoie le nord du camp de Châlons, pour rejoindre Verdun.

[1] Les deux grandes rues de Reims, tracées d'équerre et orientées approximativement aux points cardinaux, ont dû être décidées antérieurement au plan d'Agrippa, car la première des routes établies et la plus importante (celle de Rome à Boulogne) ne s'y raccorde, à la Porte Basée et à la Porte Mars, que par des coudes évidemment imprévus.

[2] Le nom antique de cet arc de triomphe n'est pas précisé. Depuis, on sait qu'il a pris les noms de Porte Collatrice, Basilica, Basée.

[3] Longnon. *Dictionnaire topographique du Département de la Marne.*

Digitized by Google

3° La *route de Bar-le-Duc* quitte la précédente presque en face de la ferme des Marquises pour couper le sud du camp de Châlons, traverser La Cheppe pour se diriger à Bar-le-Duc, Toul, et converger à Metz avec la précédente [1].

4° La *route de Trèves* passe par un arc-de-triomphe connu plus tard sous le nom de Porte Cérès, proche de l'Esplanade, se dirige au Linguet, franchit la Suippe à Vaudétré, suit à Bignicourt, Voncq, Le Chesne, Mouzon, Carignan, Arlon, en traversant la forêt des Ardennes.

5° La *route de Cologne* quitte l'arc de Mars sur une direction d'équerre à la voie Césarée, glisse contre au long des cités ouvrières et de la Crèche Subé, pour aboutir à l'avenue de Bétheny [2], passer à la halte du chemin de fer, continuer à Boult-sur-Suippe, Château-Porcien, Novion-Porcien, Warcq, Nouzon [3].

6° La *route de Thérouanne* quitte la *porte de Mars* suivant la direction de notre avenue de Laon, dessert Berry-au-Bac, Corbeny, Saint-Quentin, Arras [4].

7° La *route de Bavay* s'embranche sur la précédente en face des Arènes, retrouve la rue de Neufchâtel, longe

[1] De cette dernière ville, point stratégique de haute importance, on allait à Strasbourg.

[2] Cette route ne part pas de la porte de Trèves, comme on pourrait le croire ; au courant des récents travaux d'égouts et de voirie, on n'a constaté aucune trace de voie romaine au long de la rue de Bétheny.

[3] Dessailly : *Reconstitution de la voie romaine de Reims à Cologne.*

[4] Marlot.

Digitized by Google

le terrain d'Aviation, passe au Cran de Brimont, traverse l'Aisne à Evergnicourt et s'oriente par Vervins.

8° La *route de Boulogne* prolonge au travers de Reims la voie Césarée, qui arrive de Rome, mais se retournant d'équerre au pied de l'*Arc de Mars*[1], elle se dirige vers le pavillon central de la Gare, évite les bas-fonds de Clairmarais, passe la Vesle au lieu dit Le Ponton (entre Saint-Brice et Champigny), dessert Muizon, Jonchery, Breuil, Fismes, Braine, Soissons et, plus loin Thérouanne.

9° La *route de Sens* quitte l'ancien *oppidum* sous l'*Arc de Vénus*[2], situé dans l'axe du Théâtre, traverse la Vesle, accède sur les hauteurs de Sainte-Geneviève[3] et, s'orientant dès lors exactement au sud, passe à Murigny[4], à la Maison-Blanche, Champfleury, Montchenot, quitte alors notre route d'Epernay, traverse la Marne à Mareuil-sur-Ay, pour se continuer à Fère-Champenoise, Faux-Fresnay, etc.

Inutile de préciser que ces inoubliables créations du génie romain possèdent quantité de ramifications les reliant entre elles et avec toutes les cités belges, et l'on

[1] Consulter le plan annexé à l'étude de M. Loriquet, sur la Mosaïque des Promenades.

[2] Le nom antique de cet arc-de-triomphe n'est pas précisé. On l'a connu plus tard sous le nom de Porte de Vénus et de Porte aux Ferrons.

[3] Probablement suivant le tracé de l'avenue de Paris, quoique le plan Brunette indique le pont un peu au sud de la passerelle actuelle.

[4] Se trouve à 30 ou 40 mètres à l'ouest de la route actuelle, en face du vignoble de Murigny.

Digitized by Google

remarque qu'un embranchement, parti de Soissons, communique incidemment avec la modeste ville de Lutèce, englobée dans la Province Lyonnaise.

Ainsi la capitale des Rèmes se prépare comme un centre exceptionnel de viabilité, un « Septemvium » [1]. A la fin du Ier siècle, la grande route de Rome à Lyon, Reims, Boulogne est terminée [2], toutes les autres sont en cours d'achèvement. Lors l'étoile à sept branches, formée par nos chemins de communication, saura décupler, en faveur d'une ville fédérée, le bénéfice des transactions à longue distance, que seuls des convergents tracés vicinaux sont capables de drainer, alors que le trafic par navigation n'est pas encore organisé [3].

Dirons-nous qu'en même temps que s'avance, sur nous, la première de ces voies impériales, d'audacieux ingénieurs entreprennent de capter la Suippe, de la diriger souterrainement vers des réservoirs énormes, capables de satisfaire aux besoins d'une Cité qu'on a décidé d'agrandir dans des proportions considérables.

L'expectative des habitants

Nous connaissons assez le traditionnel esprit d'économie des indigènes pour imaginer combien il s'effare de l'énormité des dépenses qui s'engagent, tant pour

[1] E. Desjardin : *Géographie de la Gaule romaine.*

[2] Nicolas Bergier : *Histoire des grands chemins de l'Empire.*

[3] « Il est curieux de remarquer que l'Etat romain, qui fit tant de choses pour les routes, songea moins à utiliser le système des voies fluviales..... Il ne semble pas que les Romains aient eu, comme nos rois de France, l'idée d'un vaste système de canaux, destinés à compléter le système des voies fluviales. » Camille Jullian : *Gallia.*

Digitized by Google

les travaux de viabilité que pour ceux d'adduction des eaux. Mais le Sénat ne manque pas d'être impressionné de la méthode et de la discipline — qualités romaines — qui président au jalonnement des premiers terrassements. Toujours clairvoyant, il suppute le bienfait des institutions nouvelles et calcule le bénéfice imminent, pour la Ville, d'avoir à exporter ses étoffes jusqu'en Italie et en vêtir des armées tout entières [1].

Cependant la population courante, dont l'imagination, lente à s'échauffer, n'a pas la même expérience des affaires, commente avec défiance l'afflux des cohortes sans cesse renaissantes, l'audace des expropriations brutales, l'immigration des ouvriers étrangers.

Mais on la sait amenée à résipiscence par la puissance ostensible et l'opiniâtreté des nouveau-venus. D'autre part, friande de l'éclat des discours, de la fantasmagorie des dorures et des oripeaux, sa curiosité se repaît de la rutilance des cortèges triomphants, de la pompe religieuse des cérémonies, de la gesticulation des rhéteurs, au gosier sonore. Et si la simplicité des foules se laisse enjôler à l'appât des flatteries et des réjouissances, le laborieux artisan, nativement dévoré du désir d'apprendre, s'intéresse au procédé des premiers bétonnages et s'hypnotise à la tentation des métiers somptuaires.

Alors « la Gaule nous présente quelque chose du spectacle offert, au commencement du XIXe siècle, par l'Amérique du Nord, terre vierge ouverte à l'activité expérimentée de l'Europe : de grandes cités s'élevant sur les ruines de pauvres villages ou d'enceintes

[1] La laine est la matière textile par excellence. Les vêtements sont les objets qui se prêtent, le mieux, à des transports lointains.

Digitized by Google

grossièrement fortifiées, l'art grec et romain déployant ses magnificences dans des lieux encore à moitié sauvages ; des routes garnies çà et là de relais de poste, de magasins d'étapes pour les troupes, d'auberges pour les voyageurs » [1].

Agrandissements de la Ville

Maintenant que le rempart intérieur est abattu, le fossé de circonvallation — inutile depuis la pacification des Gaules — commence à s'éventrer, vers le Nord et l'Est, permettant d'étaler la concession des étrangers. Il en dérive qu'un premier groupe sédentaire de colons proprement dits l'implante spontanément à l'est et au nord de l'ancien *oppidum* gaulois, créant un quartier suburbain à l'emplacement que, plus tard, occuperont nos faubourgs de Bétheny, Neufchâtel et Laon. Dans cette situation, la plus saine et qui domine les voisinages, à perte de vue, des pavillons solides, des bâtiments d'envergure imprévue se maçonnent rapidement, pour la résidence des chefs militaires, des fonctionnaires civils, des richissimes Italiotes et Grecs, fournisseurs des armées.

Et dans le but de satisfaire aux habitudes de cette population transplantée, les ingénieurs sont tenus d'ajouter simultanément toutes sortes d'édifices rappelant la patrie absente : des temples provisoires, un cirque de bois, des bains, des stades, même des hippodromes.

Sitôt la réussite d'un tel essai d'acclimatation, on peut envisager que les projets des entrepreneurs,

[1] Amédée Thierry.

Digitized by Google

trafiquants et banquiers débordent sur la vieille ville, les spéculations s'organisent et la main-mise se décrète irrésistible[1]. Au long des grandes voies urbaines, dont nous avons parlé, déjà pavées de larges dalles, les lots de terrain s'accaparent, aussitôt défoncés de rigoles, pour la plantation des temples de pierre et des bâtiments de solide contexture.

Le sauvage diorama de la bourgade humide se crève brusquement de minables démolitions, se bouleverse de terrassements rectilignes et les toits des paillottes disparaissent dans l'ombre et la poussière des remblais énormes. Sans transition, des soutènements de moellons calcaires, des culées de meulière, des voûtes de brique et de béton surgissent de toutes parts, dont la masse chaotique se trouve immédiatement couronnée d'une forêt de sapines, en guise d'échafaudages.

Déjà, de tous côtés, la lumière s'éclabousse sur des

[1] La marche de la colonisation n'est-elle pas jalonnée chronologiquement, par l'emplacement des sépultures ?

Nous avons parlé du cimetière de Bétheny, où des monnaies de type gaulois sont mélangées à des pièces marquées à l'effigie d'Auguste. Dans la nécropole (plus tard très développée) qui se fonde à l'emplacement des rues de Merfy et Gilbert, des vases à incinération nous ont transmis des médailles d'Auguste et de Lucius Verus (30 + 14 ap. J.-C.).

Les fossoyeurs, au cimetière du Nord, ont retourné, en 1835, une statuette de gladiateur et une monnaie d'Auguste. Au droit du Théâtre actuel, on a trouvé, en 1775, une tombe conservant des médailles à l'effigie de Néron (54-58). Boulevard de la République, angle de la rue Noël (où s'était implanté, depuis, le cimetière de Saint-Pierre-le-Vieil), les monnaies trouvées en 1840 étaient datées seulement des règnes de Vespasien (69-79) et de Commode (180-192).

Digitized by Google

pans de façades toutes blanches où les assises de pierres moulurées s'appareillent en la masse grandissante d'édifices pompeux, exubérants, cintrés et frontonnés à la mode romaine, enrichis de la superposition des ordonnances corinthiennes.

Comme les constructeurs éminents possèdent, au suprême degré, cette affectation de force et de magnificence, qui s'exalte à frapper les imaginations, ne nous étonnons pas de savoir les insulaires s'arrêtant, en d'interminables stations, aux barrières des immenses chantiers. Du matin au soir, du soir au matin se détache, immobile au bord des fouilles et des talus, leur silhouette calme et bien découplée [1], reconnaissable, même de loin, au bariolage du costume, à la surcharge des cheveux longs, teintés de rouge ardent.

Les Rémois ne sont pas badauds, comme leurs frères de Lutèce, l'enthousiasme n'est pas leur défaut. Si leur immobilité se prolonge, si leurs regards sont attentifs et leurs fronts soucieux, c'est qu'une lutte d'espérances et d'orgueilleux dépit se déchaîne au tréfond de leur personnalité subjuguée.

Aucun des citoyens de l'antique *Durocortorum* ne saurait méconnaître l'enseignement cruel d'un spectacle inénarrable. Sous les yeux de ces hommes, de ces électeurs, librement, irrévocablement alliés aux pionniers d'une civilisation supérieure, ce qui reste de leurs ruelles crayeuses, de leurs marécages, de leurs cabanes familiales, se trouve virtuellement

[1] Les Gaulois n'étaient pas des hommes de haute stature, comme on se l'imagine ; leur taille moyenne était celle de notre race actuelle.

Digitized by Google

écrasé, ridiculisé par le hors d'échelle des architectures classiques. Et le pêle-mêle de tants d'éléments imprévus, le grincement des machines, le bruit des marteaux, le roulement des fardiers, l'écho des jurons polyglottes se voit impassiblement dominé — déjà ! — par une statue colossale de César, aveuglément rutilante d'une dorure d'apothéose !

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE MAISON ROMAINE

A

JONCHERY-SUR-SUIPPE

(Marne)

Communication de M. HENRY, vétérinaire militaire

Membre correspondant

Un morceau de tuile plate à rebord que je trouvais sur le sol, près de la ferme hippique de Jonchery, entre la Suippe et la route départementale n° 16, à l'ancien lieu-dit « le Bois-Charbon », me fit penser à l'existence dans ces parages de vestiges d'habitation gallo-romaine. En effet, quelques coups de bèche aux environs exhumèrent de la terre végétale de nombreux fragments de tuiles, des blocailles de meulière, des tessons de poteries et m'amenèrent finalement au bon endroit.

Deux croquis (planches I et II) me permettent de préciser l'emplacement et facilitent ma description. Successivement j'explorais la partie *A* de l'habitation, le fossé *BB' B''*, une autre partie de l'habitation *C* et, me rapprochant de la route, le dallage *D* et les fossés *EE, FF*.

En *A* (planche II), sous une couche de terre rapportée semée de débris de construction, notamment de mortier peint, je trouvais un fond constitué par un béton de craie assez dur, à peu près horizontal et en

Digitized by Google

général à 0 m 80 environ du sol. Un dénivellement de 0 m 20 existe en *g*, en pente douce, sauf vers le milieu *g'* où il y a une marche. Le niveau tombe brusquement à 1 m 80 en *h* ; quelques meulières encore réunies par du ciment semblent être les restes d'un mur *ii*.

L'aire de craie devait former la première assise d'un *pavimentum*, car à peu près partout, j'en ai trouvé des matériaux et il en reste intacte une surface irrégulière *jj'* de 3 à 4 mètres carrés, formée de plusieurs couches : un hérisson de grosses pierres silicieuses agglomérées par un béton grossier ; au-dessus, un mortier rouge de débris concassés de tuiles et de briques ; enfin une couche supérieure de ciment gris à grain plus fin mais friable et montrant, incrustés sur un de ses bords, quelques parallélipipèdes ou cubes d'un calcaire noir et dur qui devaient former vraisemblablement une mosaïque. En balayant cette surface, il apparaît, tranchant sur le reste par leur teinte plus pâle, une douzaine de petits carrés arrondis aux angles, de 0 m 20 de diamètre environ et disposés régulièrement à 0 m 65 l'un de l'autre. Je me demande si ces taches sont des dessins constitués par du ciment de couleur différente ou si elles indiquent l'emplacement de matériaux ayant marqué longtemps leur contact.

Un autre débris de pavé existe en *k* ; le ciment y est plus rouge et plus dur ; il forme trois dalles ; deux sont séparées par une tuile de champ, la troisième montre en saillie une brique dans son centre. A signaler comme présentant vers le fond, des cendres plus ou moins fines, les angles *K'* et *K''*.

Les limites de cette partie d'habitation sont marquées par des murs de craie bétonnée de 0 m 60 de largeur

Digitized by Google

Planche I

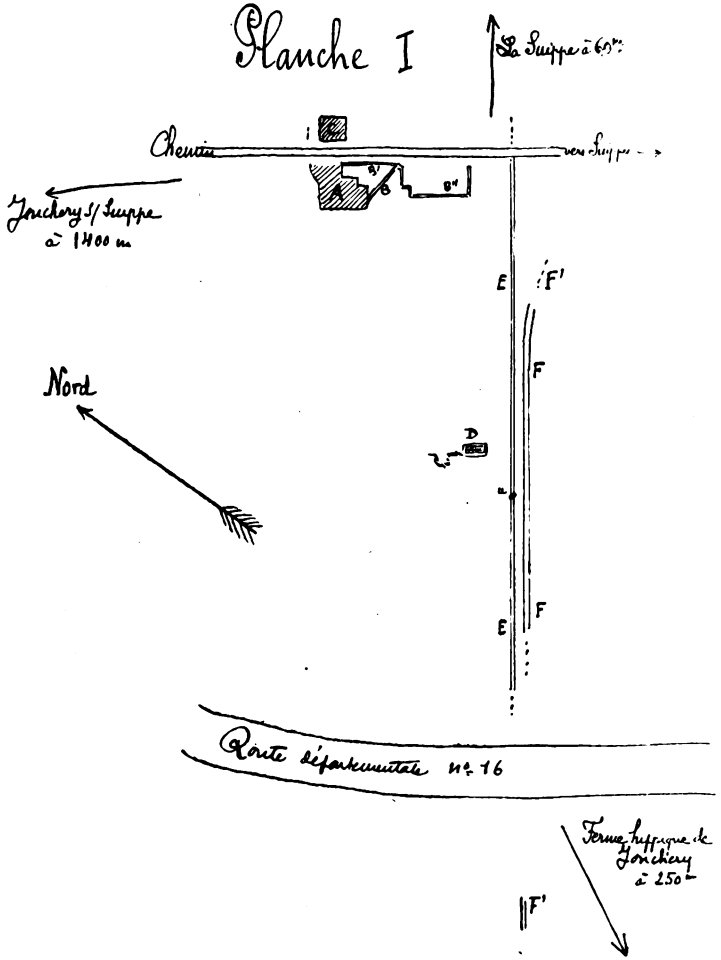

Digitized by Google

moyenne et s'élevant au-dessus du fond de 0m20 à 0m40. Les murs, fondations ou revêtements extérieurs de fondations sont assez nets partout, sauf en *l* où on passe sans transition de l'intérieur de la maison avec tous ses débris au sous-sol vierge environnant. Je ne puis rien affirmer en ce qui concerne le dessous du chemin actuel *m*, car je ne l'ai exploré qu'en face le mur *n* pour constater que le fond de craie cesse vers son prolongement. Je n'ai trouvé comme matériaux en place que le bas d'un petit mur *o* en pierres taillées. Une amorce de mur existe en *o'*. Enfin *l'* est prolongé par un autre mur de craie *l''* qui ne doit pas se poursuivre bien loin ; le sous-sol est d'ailleurs normal de chaque côté.

Du milieu de la partie *h*, s'abouchant à 0m60 environ de la surface, part le fossé *BB'B''*. Les parois obliques sont au-dessous de la terre végétale constituées par de la craie qui forme également le fond. La profondeur est, suivant la région, de 0m60 à 0m80 ; je ne puis d'ailleurs indiquer un dénivellement précis. La largeur au niveau de la partie supérieure du béton est de 0m70, le fond a à peine 0m20. On peut voir sur le croquis, le tracé et les longueurs des différentes sections du fossé. Les branches *B'* et *B''* se terminent par des parois verticales *p p'*. Les débris de poteries abondent dans les parties *B* et *B'* surtout ; les enduits peints y sont par contre très rares.

L'aire du fond de la partie *C* de l'habitation est beaucoup plus basse qu'en *A*, à 1m25 du sol actuel lequel d'ailleurs descend vers la Suippe. Les murs de craie y sont plus hauts (0m75) sauf en *q q'* qui semble répondre à *o' n* de la partie ouest, bien que le terrain soit normal sur le bord en *r*. A signaler en *s* une petite

Digitized by Google

avancée de craie qui va en mourant. Les blocailles sont nombreuses vers le mur nord-est. Quant aux débris de mortier peint et de poteries, ils sont encore plus abondants qu'en *A*. Une couche de terre grasse avec des fragments de bois calciné repose sur l'aire dans une notable portion vers le centre. A un niveau supérieur, en dehors, en *x*, j'ai trouvé un sol battu, mais inégal et présentant des lacunes ; abondamment pourvu de débris, il cesse suivant une ligne correspondant à l'angle *K*.

En allant vers le sud, comme le terrain offrait toujours des fragments de tuiles, j'ai effectué quelques petites fouilles qui m'ont amené sur le pavé *D*. Il représente à 0m45 de profondeur seulement une surface rectangulaire de 2m60 sur 1m20, dirigée N.-O.-S.-E. et formée de débris de tuiles reposant par l'intermédiaire d'un mortier jaune sur un béton de craie. Un petit côté seulement est bordé de grands débris disposés bien régulièrement et formant deux ou trois épaisseurs. Ailleurs, les débris sont plus petits, mal jointifs et présentant souvent leur rebord en dessus. Un mur en craie fait à 0m50 presque le tour du dallage et se continue vers le N.-O. par un fossé irrégulier qui m'a fourni des meulières et des tessons de poterie, mais pas de mortier peint.

A 6 mètres de ce pavé, j'ai mis à jour les fossés parallèles *E* et *F*. Le premier, poursuivi de place en place jusqu'au chemin où il n'est plus net, m'a donné au voisinage de *D* des débris très abondants et immédiatement sous la terre végétale une petite surface rectangulaire *u* dallée en débris de tuiles jetée obliquement comme une sorte de pont. Quant au second fossé, il traverse la route — je l'ai retrouvé en effet en *F'* —

Digitized by Google

et s'écarte en *F''* du premier, tout en dirigeant vers le chemin.

*
* *

Voici maintenant une simple liste des débris fournis par les différentes parties des fouilles.

Matériaux de construction. — Blocailles, pierres meulières brutes. — Ciments de diverses compositions. — Fragments de tuiles plates à rebord, en grande abondance ; une seule, intacte, mesure $0^{m}32$ sur $0^{m}37$[1]. — Quelques tuiles faîtières ou imbrices. — Débris d'une autre tuile plus mince, à pâte brune, peu incurvée, avec un léger rebord de $0^{m}01$. — Quelques morceaux de brique plate, quelquefois vernissée, de carrelage de terre cuite, striée (un morceau présente en relief l'amorce d'une colonnette). — Quelques débris de dalles rondes en terre à brique ; d'autres d'un calcaire dur, noir. De ce calcaire des parallélipipèdes de mosaïque de $0^{m}15$-$0^{m}20$ de côté ou des petits cubes de $0^{m}01$; d'autres ont leur surface libre en fuseau plus ou moins régulier. — Fragments de dalles en calcaire blanc, tendre, à cérithes, à une face bien plane, avec trace de rebord (il s'agit probablement d'un rayon ou d'une tablette). Du même calcaire un parallélipipède à

[1] Les Romains avaient certainement plusieurs formes de tuiles plates, car toutes celles que j'ai vues dans les musées, comme celles de Jonchery, sont rectangulaires et leur rebord arrêté à une extrémité et encoché à l'autre de la moitié de son épaisseur, — ceci pour faciliter l'assemblage ; tandis que les *tegulæ* décrites avec figures dans quelques ouvrages, notamment dans le dictionnaire de Rich, sont en forme de trapèze et à rebord complet. Je suis curieux de savoir si les tuiles employées actuellement en Italie répondent à une de ces formes.

Digitized by Google

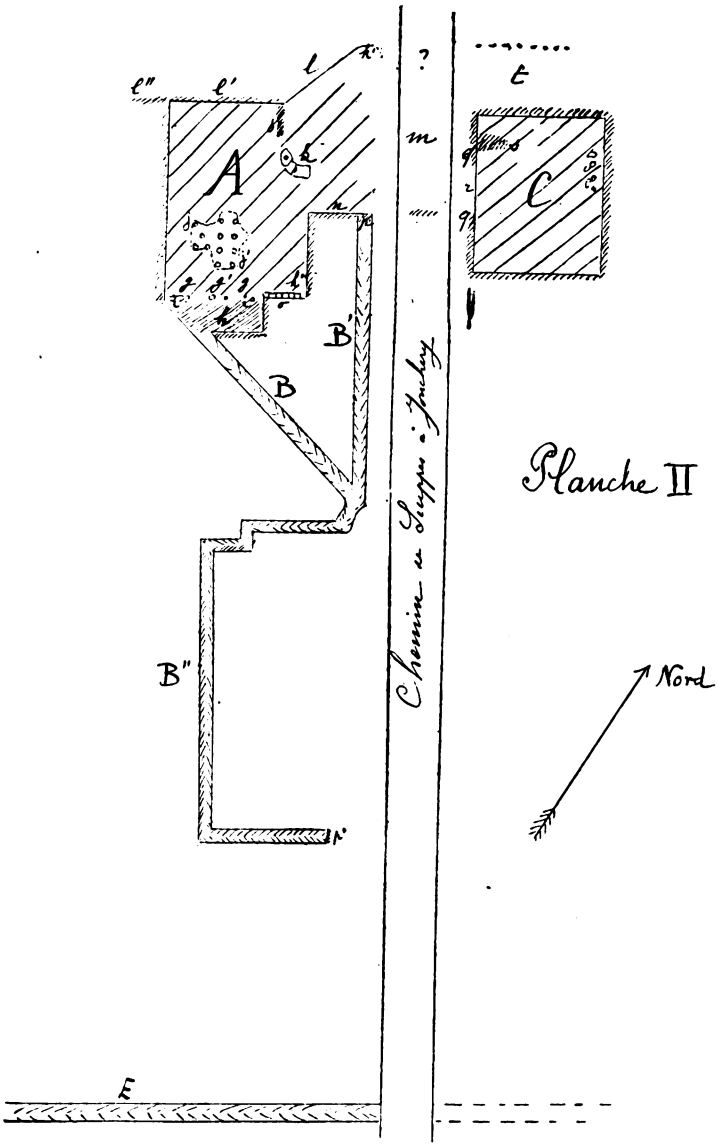

Planche II

Digitized by Google

coupe rectangulaire (un pied de meuble peut-être) ; un débris portant un petit filet de peinture rouge. — 3 plaques de marbre : blanc ; rose et bleu veiné de de blanc ; vert.

Morceaux de mortier peint, plans en général, quelques-uns en pan coupé ; nombreux, mais malheureusement exigus, de coloris et de motifs différents : filets, pointillés, semis, fleurs, etc. La plupart avaient au sortir du sol conservé un bel éclat.

Tessons de poteries. — Extrêmement abondants (quelques brouettées), mais de petites dimensions. Des débris d'un même vase étaient rarement côte à côte et j'ai rencontré des fragments jointifs situés à quelques mètres l'un de l'autre. J'ai vite renoncé à l'espoir de pouvoir reconstituer une seule pièce [1], mais je puis dire que les débris appartiennent à un très grand nombre de vases, certainement à plus de deux cents.

Ils sont très variables sous tous les rapports. Presque toutes les formes sont représentées en poteries grossières ou fines (des échantillons ont à peine un millimètre d'épaisseur), ces dernières bien plus nombreuses ; la pâte est noire, blanche, grise, rose ou rouge (terre samienne). La couverte a encore plus de variété : bleutée avec craquelures, crème, ivoire, etc. ; quelques fragments sont bronzés, comme pailletés d'or, ou semés de sable fin ; d'autres montrent des traînées violacées à leur face interne.

Quelques tessons sont percés de trous (brûle-parfum, égouttoir ?). Grande variété pour les bords, les cols ou les anses. A signaler deux couvercles à bouton.

[1] J'ai, cependant, provenant du fossé *E*, une terrine à bec, blanche, à grain grossier, de 0m38 de diamètre.

Digitized by Google

Quelques fonds sont intéressants par leur marque (de potier ou de fabricant de moules [1]) ; je les ai dessinés à la planche III (fig. 1 à 5).

L'ornementation est également très diversifiée : lignes, moulures, traces de peinture ou bandes de vernis d'une autre teinte que le fond ; dessins géométriques faits à la roulette ou à l'estampille ; ornements en relief, volutes, spires, torses, guirlandes, plantes stylisées ; lévriers, oiseaux, scènes de chasse, personnages, plus ou moins incomplets ou usés, de sujets mythologiques ; deux têtes de lion, une de renard dont la gueule ouverte, sorte de gargouille, traverse complètement la paroi. En somme, ces débris attestent éminemment toutes les qualités de la belle céramique de l'époque.

Débris de verrerie (rares). — Amas fondus, morceaux de verre plat, épais ; un pied avec sa colonne brisée, quelques fragments très fins dont un présente en relief une ornementation simple ; une petite perle verte, cannelée, extrêmement fragile.

Débris métalliques. — En fer : des centaines de clous, crochets, pitons, etc. ; des lames fortement endommagées ; un bout de grosse chaîne à six maillons ; une tige à deux crochets (balance ?) ; des plaques ; des petits cercles montrant trace de fibres de bois, etc.

Quelques amas de plomb.

En cuivre : des plaques irrégulières ou rectangulaires, carrées, dentelées.

En bronze : une pointe ; un objet plus facile à dessiner qu'à décrire (fig. 6, Pl. III) (support de fléau ?) ; une

[1] La 5me serait-elle celle d'une mesure de capacité ?

Digitized by Google

petite clochette à ouverture quadrangulaire, l'anse de suspension cassée (clochette de mouton d'après le dictionnaire de Rich) ; une grande aiguille ($0^m 12$), un peu coudée mais intacté ; une autre plus petite dont le chas est brisé ; un anneau (bague ?) ; un chaton de bague (fig. 7. Pl. III), dans lequel est enchâssé un morceau d'un alliage foncé, terne, très dur, portant en creux un animal fabuleux (cachet).

En étain (ou alliage) : une jolie cuiller à poche ronde de $23^m/^m$ dont la soie cannelée mesure $0^m 09$ (fig. 8 Pl. III).

Monnaies. — Un gros bronze d'Antonin le Pieux, assez fruste. — Une pièce d'argent à l'effigie d'Héliogabale. Revers : *Salus. Antonini aug.* Sa Santé debout à droite. — Un petit bronze de Tétricus père. — Un petit bronze de Constantin le Grand. — Un moyen bronze. Av. : *Magnus. Maximus.* Rv. : *Reparatio reipub.* L'empereur tenant une victoire relève une femme tourelée. Frappé à Lyon. — Un petit bronze au nom de la ville de Rome. Av. : *Urbs Roma.* Tête casquée de Rome à gauche. Rv. : *La Louve.* — Le reste, un gros bronze et onze petits, est indéterminable (un Constantin et quelques Tétricus ?)

Objets et débris en os travaillé. — Un cylindre creux avec trou latéral (sifflet ou gond ?) ; — une monture de peigne triangulaire, en forme de fronton, assez ouvragé, formé de trois plaques (fig. 9 Pl. III) réunies par des clous et dont il ne reste que l'origine des dents ; — trois épingles à cheveux et une vingtaine de débris dont l'un possède une tête bien façonnée ; — une rondelle avec cannelures concentriques ; — débris d'une petite cuiller à poche ronde.

Digitized by Google

Planche III

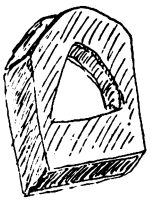

6

7

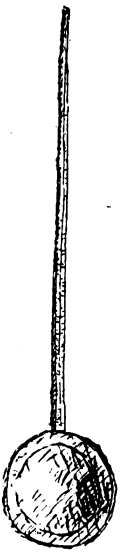

8

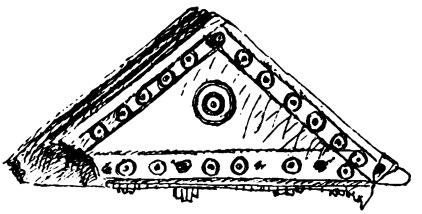

9

Digitized by Google

Objet en marbre. — Un grain de collier de 24$^{m}/^{m}$ de diamètre.

Ossements et reliefs de repas. — Os de petits ruminants, de porc. Une tête de bœuf, brisée à mon grand regret, car elle aurait pu donner des renseignements zoo-ethnologiques. — Amas d'os de pattes postérieures de grenouille (fossé *B*). — Ecailles de moules et surtout d'huîtres.

*
* *

Quelques Réflexions

Je me pose au sujet des substructions, bien des questions. La maison — car son exiguïté relative (21 mètres sur 11) ne permet pas de l'appeler villa, — la maison avait-elle un étage ? *Le parimentum* était-il celui d'un sous-sol ? Les parties les plus basses *C* et *h* n'auraient-elles pas été, la première un cellier, l'autre un réservoir ou citerne dont le déversoir aurait été la branche *B* du fossé ? Ce fossé lui-même était-il plutôt un égout ? Le parallélisme des branches *B'* et *B''* avec le chemin qui traverse actuellement les fouilles, indiquerait assez, soit dit en passant, l'ancienneté de ce dernier. Le dallage *D* représente-t-il le fond d'un bassin ? Enfin, tout le système de fossé *E F* avait-il des rapports avec l'aqueduc romain qui conduisait à Reims l'eau de la Suippe ?

Tous les auteurs consultés à ce sujet donnent comme point de départ à cet ouvrage, l'entrée S.-E. du village de Jonchery. La tradition locale ajoute que l'aqueduc avait ses prises d'eau, au nombre de sept, réparties sur une longueur d'un peu plus de deux kilomètres en amont du village ; deux mares situées aux extrémités de ce parcours sont indiquées comme ayant

Digitized by Google

été des réservoirs. Or, les substructions se trouvent précisément vers le milieu de la distance. D'autre part l'aqueduc, bien des fois signalé, est visible par l'aspect différent des cultures et si j'ai pu suivre sa trace sur les territoires de Saint-Hilaire et de Jonchery, je le perds vers le sud de ce dernier village, là où il devrait, d'après l'Atlas cantonal de la Marne [1], tourner vers la Suippe. Rien ne prouve qu'il n'y ait eu, indépendamment de cette branche, une autre allant plus en amont, car la dernière fraction que j'ai discernée prend la direction des fouilles. Je suis donc hanté par l'idée d'une certaine corrélation entre ces deux vestiges.

Je pense aussi que la maison devait appartenir à l'agglomération dénommée *Basilia* dans l'itinéraire d'Antonin, et que l'hypothèse la plus plausible place sur la voie romaine de Reims à Metz à son passage sur l'Ain, au voisinage de la ferme des Wacques, c'est-à-dire à un peu plus de trois kilomètres des fouilles. Il se pourrait, en effet, que Basilia constituât plutôt qu'une ville, une réunion de maisons, de villas disséminées le long de l'Ain, de la Suippe et à leur confluent Saint-Hilaire. Enfin, le cimetière gallo-romain assez important qu'on a trouvé il y a une trentaine d'années, à 700 mètres N.-O. de l'emplacement que j'ai fouillé, n'était-il pas celui des habitants de la maison ? Quant à l'époque de la ruine (pillage, incendie, abandon ?) de l'édifice, il est vraisemblable de la fixer au ve siècle, à l'époque des grandes invasions ; (la dernière pièce en date est en effet celle de

[1] Le tracé dans cet Atlas n'est pas indiqué exactement au voisinage du pont sur la Suippe de la route de Reims (territoire de Saint-Hilaire).

Digitized by Google

Magnus Maximus (383-388). Rien que la proximité du lieu de la bataille des Champs Catalauniques, permet de mettre en cause les Huns, sinon les autres barbares alliés d'Aetius.

Pour terminer et en sortant un peu de mon sujet, je dirai que dans le camp de Châlons, à une lieue de l'immense *oppidum* des Catalaunes, dit camp d'Attila, existe un endroit (fouillé, je crois, sous les auspices de Napoléon III) où abondent des débris de tuiles ; mais les fragments de poteries que l'on y rencontre sont bien plus grossières que celles de Jonchery ; on trouverait certainement des substructions dans ces parages. Le ruisseau du Grand-Clairfond, soit dit en passant, devait remonter dans le voisinage de ces habitations, car l'hydrographie actuelle ne répond plus à celle de l'époque gallo-romaine et on comprendrait difficilement une agglomération privée d'eau.

Les environs recèlent donc encore bien des restes antiques dignes de tenter les chercheurs [1], et si pour ma part j'ai un peu insisté, malgré mon incompétence, sur la description de fouilles qui n'ont exhumé que de menues trouvailles et n'apprennent certes rien d'essentiel, c'est que les moindres vestiges du passé méritent toujours d'être signalés, ne fût-ce qu'à titre documentaire.

[1] Voici une contribution sommaire à l'étude archéologique de la commune de Jonchery. Le cadastre porte des noms de lieux-dits qui éveillent l'idée de souvenirs antiques : La Tomme (tumulus existant), la Pothière, le gros Terme ; Trépaquier, l'Homme mort, Rinchâtel, Bois-Charbon où se trouvent précisément nos ruines et qui pourrait à la rigueur tirer son nom des traces de combustion. Pour ma part, j'ai mis à jour au ban de Chantereine, dans les parages fouillés avec succès par M. Counhaye de Suippes, onze tombes gauloises de l'époque marnienne (dont cinq déjà fouillées).

Digitized by Google

RÉSULTAT

DES

Recherches faites sur le plateau de Nandin

près Château-Porcien

Depuis 1906

par E. BOSSE, correspondant de la Société Nationale des Antiquaires de France, avec la collaboration de M. le Dr LAMIABLE, correspondant de l'Académie, et de M. LARMIGNY.

Depuis le temps lointain où Jean Taté se constituait une collection avec les monnaies romaines trouvées dans les environs de sa ville natale [1], le plateau de Nandin n'a cessé de donner de nombreux témoignages d'une occupation dont l'histoire ni la tradition n'ont conservé le souvenir. Malgré les recherches d'érudits autorisés, on est encore réduit à reconnaître, que les hypothèses seules sont permises au sujet de l'habitation et de la destruction par le feu, de la cité fièrement assise sur la colline qui surplombe la riante vallée de l'Aisne. Plusieurs peuplades s'y sont pourtant succédé, comme l'indiquent les silex travaillés voisinant avec les monnaies de presque tous les empereurs romains.

[1] *Chronique de Jean Taté, greffier de l'Hôtel de Ville de Château-Porcien, 1677-1748.* Reims, 1889, p. 16. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1888-89.)

Digitized by Google

Malheureusement, les innombrables débris et les objets intéressants trouvés, surtout dans la partie, actuellement propriété de l'Hospice de Château-Porcien, n'ont été énumérés nulle part, soit que les inventeurs, les considérant comme sans valeur, n'y aient attaché aucune importance, soit qu'ils aient enrichi les collections d'amateurs étrangers au pays. M. Henri Jadart, que l'on retrouve toujours lorsqu'il s'agit de conserver les vestiges du passé, a donné, dans son édition de la *Chronique* de Taté, une nomenclature de quelques monnaies dont l'origine n'était pas douteuse [1].

La présence à Château-Porcien, depuis quelques années, d'esprits curieux des choses d'autrefois et qui, sans avoir la compétence, n'ont pas moins le vif désir de sauver de l'oubli et de la destruction, les souvenirs des premiers habitants de leur cité, a permis de recueillir et de conserver quelques objets dont le relevé sommaire forme le but de ce travail. Aucune fouille sérieuse n'a été entreprise ; seul M. Larmigny, membre de la Société Préhistorique de France, a fait plusieurs sondages qui l'ont mis à même de constater qu'une investigation poussée à fond donnerait des résultats intéressants. Presque tous les objets énumérés ont été trouvés au niveau du sol, ramenés par la charrue ou les outils des sarcleurs de betteraves qui en ont découvert une notable partie.

I. — Période Néolithique

Os : Deux perçoirs en os.
Un plus gros formé d'un bois de cerf.

[1] *Chronique*, pp. 144 à 149. (Voir page précédente.)

Digitized by Google

Silex : Une hache très belle, polie en silex noir.
Une hache plus petite en serpentine polie.
Une hache polie, silex gris cendré.
Deux fragments de haches polies, silex blanc.
Une très belle pointe de flèche à pédoncule, silex blanc taillé.
Une pointe en forme de fer de lance, silex roux rubanné de la Marne.
Deux fragments, lames triangulaires taillées.
Une lame plate silex taillé, 6 cent. 1/2 long.

Schiste : Un objet en forme de pierre à aiguiser avec des dessins formés de traits réguliers, sorte de chevrons (trouvé à 1m10 par M. Larmigny dans une fouille).
Un fragment de casse-tête avec trou de forme conique.

II. — Période Gallo-Romaine

§ 1er. — Pierres gravées

Une intaille en jadeite de la forme d'une très grosse lentille, représentant un génie debout, tourné à droite, allongeant le bras gauche et tenant à la main droite un objet (peut-être un bouclier).
Une autre intaille, en une pierre dure blanche, brune sur les bords, craquelée par le feu, un peu plus grande, paraissant représenter Mercure tourné à gauche.

§ 2. — Verre

Un anneau ou grosse perle aplatie, verre verdâtre.
Une petite perle en verre blanc.
Deux fragments col de petite bouteille, verre verdâtre.

Digitized by Google

§ 3. — Bronze

Une clef cassée avec armature en forme de bague.
Plusieurs anneaux en forme de bagues (dimensions diverses).
Quatre petites boucles dont deux sans ardillon.
Une grande fibule losangée sur le centre.
Une autre fibule (partie supérieure) trouvée dans une fouille.
Trois belles fibules bien ciselées.
Une grande fibule sans ardillon, long. : 8 cent.
Une petite fibule, représentant deux serpents formant un 8 couché (traces d'argenture).
Cinq autres fibules entières sans ardillon.
Cinq fragments de fibules.
Plusieurs clous avec ciselures.
Une bague (petite) chaton ciselé.
Une autre plus grande entièrement ciselée.
Trois petites poignées provenant vraisemblablement de coffrets.
Un crochet de fermeture de porte.
Deux garnitures de harnais ovale.
Une petite calotte en bronze, un poinçon à douille.
Une sorte de médaillon ou couvercle rond (2 cent. de diamètre) avec lion en relief, rapporté.
Une lame mince de bronze martelé (long. : 20 cent.; larg. : 8 cent.) très oxydée.
Un objet d'applique ovale allongé.
Plusieurs débris ou morceaux de bronze sans attribution possible.

§ 4. — Os

Deux jetons de jeu os, l'un lisse, l'autre avec des cercles concentriques gravés.

Digitized by Google

§ 5. — Fer

Une fibule fer très oxydée.

Une fibule très belle forme de croix avec des incrustations damasquinées.

Deux clefs.

Un marteau de maçon fer.

Une ascia à travailler le bois (M. Larmigny). Epoque douteuse.

Une herminette à travailler le sol (M. Larmigny). Epoque douteuse.

§ 6. — Poteries

Un vase en forme de bol en terre rouge, fond repoussé (fouille Larmigny).

D'*innombrables fragments* d'amphores, de tuiles et de poteries samiennes, ces dernières avec des sujets en reliefs variés : poules, léporides, cerfs, guerriers, personnages divers, fleurs, etc. Quatre marques de potiers ont été retrouvées entières sur ces débris :

1. CRACVNA : F.

2. MARCELLUS.

3. AMBITOVMA.

4.

Deux disques en terre cuite de 25 m/m de diamètre percés au centre.

Demi-disque en terre cuite de 25 m/m de diamètre percé au centre.

Un morceau de fusaïolle (M. Larmigny).

Digitized by Google

Deux débris de creusets avec reste de bronze adhérent.
Huit godets provenant de cols de vases votifs (l'un d'eux adhère encore à un fragment de col).

§ 7. — Divers

Demi-disque en calcaire percé d'un trou médian (haut. : 2 cent. 1/2 ; diamètre : 5 cent. 1/2).
Une lame de plomb très oxydée, larg. : 9 cent.; haut. : 10 cent. ; épaisseur : 1 cent. — Un pédoncule de préhension.

§ 8. — Monnaies

1° *Gauloises*

Bronze :	Remi à trois têtes	16	pièces
	Remi Mars casqué	2	—
	Remi type revers au lion	9	—
	Catalauni	7	—
	Lingons	6	—
	Senones (potin)	1	—
	Leuci	1	—
	Frustes ou indéterminées	21	—

2° *Romaines*

Or :	Aureus de Tibère (beau)		
Argent :	Monnaies consulaires	4	pièces
	République romaine	1	—
	Auguste (cohen 179 et 272)	2	—
	Julie, fille d'Auguste	1	—
	Tibère	1	—
	Hadrien	3	—
	Antonin	5	—

Digitized by Google

Argent :	Alexandre Sévère		1	pièce
	Julia Mamaea		2	—
	Gordien III		3	—
	Postumus		3	—
	Licinius		1	—
	Mauricinus ?		1	—
	Gallienus		1	—
	Frustes		2	—
	Indéterminées		1	—
Bronze :	Auguste, moy. b. contremarquées		6	—
	Auguste, moy. b. non contrem.		14	—
	Agrippa	g. B.	1	—
	Germanicus	m. B.	4	—
	Claude Ier	m. B.	1	—
	Néron	m. B.	3	—
	Vespasien	m. B.	1	—
	Domitien	m. B.	3	—
	Nerva	m. B.	4	—
	Nerva (très belle)	g. B.	1	—
	Trajan	m. B.	2	—
	Hadrien	g. B.	3	—
	Antonin le Pieux	g. B.	5	—
	Faustine Ire	m. B.	1	—
	Faustine Ire	g. B.	1	—
	Faustine II (femme de Marc-Aurèle)	m. B.	1	—
	Commode	m. B.	2	—
	Macrin	m. B.	1	—
	Alexandre Sévère	m. B.	2	—
	Gordien le Pieux	p. B.	2	—
	Philippe Ier	p. B.	1	—
	Otacilla Severa	m. B.	1	—

Digitized by Google

Bronze :	Dioclétien	m. B.	2 pièces
	Postumus	p. B.	3 —
	Claude II le Gothique	p. B.	3 —
	Licinius	p. B.	2 —
	Licinius II	p. B.	2 —
	Constantin le Grand	p. B.	2 —
	Constantin II	p. B.	3 —
	Constantin III	p. B.	1 —
	Tetricus	p. B.	6 —
	Maximus	p. B.	1 —
	Monnaies frustes et indéterminées		19 —

Il convient d'ajouter une monnaie du moyen âge trouvée aussi sur Nandin : un denier de Philippe VI de Valois (1293-1350).

Tel est le résultat des recherches de ces dernières années, dont presque toutes les pièces sont entre les mains de MM. Bosse, le Dr Lamiable et Larmigny, à Château-Porcien. Souhaitons que des fouilles, qui seraient assurément aussi fructueuses pour leur auteur que précieuses pour l'histoire, soient pratiquées sur toute l'étendue du plateau et jettent un jour nouveau sur la vie des anciens habitants de nos contrées.

Digitized by Google

HISTOIRE

DOCUMENTS SUR BEINE

Communication de M. Gaston ROBERT, membre correspondant

INTRODUCTION

L'abbaye de Saint-Remi de Reims possédait déjà la *villa* de Beine[1] au milieu du IXe siècle[2]. Comme il était d'usage à l'époque franque, le domaine était divisé en deux parts. Le manse seigneurial, ou portion gardée par le propriétaire, comprenait des bâtiments d'exploitation, un verger, quatre clos ensemencés de vingt muids de seigle, et six coutures où l'on pouvait semer 1.204 muids d'épeautre ; il était cultivé par le moyen de corvées imposées aux hommes de l'abbaye. Le reste du domaine était réparti en un certain nombre de manses, de quelques hectares chacun, dont les colons et les serfs de Saint-Remi avaient la jouissance héréditaire, moyennant certains services ou redevances. Il y avait alors à Beine vingt-huit manses ingénuiles, tenus primitivement par des hommes libres ou des colons, plus deux manses et un demi-manse serviles ; il y avait enfin une *accola*, sans doute

[1] Marne, arr. de Reims, chef-lieu de canton.

[2] Voir B. Guérard, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, XVIII (pp. 59-62). Tous les détails qui suivent sont tirés de cette source.

Digitized by Google

une tenure créée pour un hôte venu du dehors, et cultivée alors par un serf. Chaque manse ingénuile était astreint envers l'abbaye à des prestations en brebis, poulets, œufs, bois, épeautre, foin, sel, ces deux dernières transformées en droits pécuniaires. Le tenancier devait labourer sur le manse seigneurial une *mappa*, surface de cent perches de long sur quatre perches de large, pour les blés d'hiver et une autre pour les blés d'été; il devait en outre trois journées de labour pour les semailles d'hiver et autant pour celles d'été; enfin, il était astreint à quinze journées de travail aux vendanges, à des charrois et mains-d'œuvre en nombre indéterminé, aux réparations de la clôture et de la toiture seigneuriales. Les manses serviles, moins grevés de redevances, étaient plus chargés de corvées, car leurs tenanciers devaient faire « tout service qui leur était enjoint ». Le moulin de Pont-Vray, entre Sillery et Prunay, dépendait de Beine et rendait 80 muids de méteil par an. Les étrangers domiciliés dans la seigneurie devaient à l'abbaye neuf journées de travail ou quatre deniers par an. Les forains, sujets de l'abbaye domiciliés au dehors, devaient quatre deniers. A ces diverses catégories il faut ajouter un certain nombre de serfs et de serves exerçant sans doute divers métiers dans le village et dans la domesticité seigneuriale. Le maire préposé au domaine par les moines venait à Pâques et à Noël leur offrir, en signe de respect et de dépendance, quatre poulets, quatre gâteaux, une bouteille de vin et une bouteille de miel ; le curé et le meunier seigneurial étaient soumis aux mêmes obligations. L'église locale était consacrée à saint Médard, et l'on peut voir dans le polyptyque la nomenclature de ses vases sacrés et de

Digitized by Google

ses livres et vêtements liturgiques. Elle était dotée d'un manse ingénuile, de trois affranchis et d'un serf. Au village voisin de Nauroy il y avait une chapelle dédiée à saint Remi, avec l'aitre ou terrain adjacent et un journal de terre arable. Dès lors sans doute les moines possédaient une partie de Nauroy et l'avaient rattachée à la mairie de Beine.

Cette seigneurie ne cessa pas d'appartenir à l'abbaye, et elle figure dans les diplômes d'immunité de Hugues Capet et de Philippe Ier, comme dans les bulles d'Eugène III, d'Adrien IV et d'Alexandre III[1]. En 1174, elle s'accrut même du fief de Barthélémy de Bourcq[2], vassal du comte de Roucy et arrière-vassal du comte de Champagne ; la vente fut confirmée par les deux suzerains, Guiscard de Roucy et Henri le Libéral. Malgré cet appoint, la seigneurie de Saint-Remi ne comprenait pas tout le village. Une partie en appartenait à des seigneurs laïques, vassaux en 1271 de Gui de La Neuville-lès-Wasigny[3] ; elle entra ensuite dans la mouvance de la seigneurie de Chaumont-Porcien[4], où nous la rencontrons dès 1384[5]. Le village de Mouchery, disparu depuis[6], avait les mêmes seigneurs, mais il était tenu en fief de l'abbaye. Naturellement le voisinage n'allait pas sans quelques démêlés. La sei-

[1] Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, pp. 177, 242, 312, 329. La bulle inédite d'Alexandre III, du 13 janvier 1164, existe au fonds de Saint-Remi, liasse 1, n° 7.

[2] Ardennes, canton de Vouziers. Voir plus loin *Documents*, II.

[3] Ardennes, arr. de Rethel, canton de Novion-Porcien. Voir *Documents*, III.

[4] Ardennes, arr. de Rethel, chef-lieu de canton.

[5] Voir les divers aveux de cette seigneurie ou baronnie aux Archiv. nat., dans P. 183 et 184. Le plus ancien est de 1384 (P. 183, n° 1327).

[6] Vers 1657, d'après A. Longnon, *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, p. 180.

Digitized by Google

gneurie laïque, ou, comme on l'appelait, la seigneurie des écuyers, était chargée envers l'abbaye d'une rente de douze sols six deniers parisis, payable tous les ans à la Saint-Remi ; de plus, les moines avaient droit à la moitié des cens en grains et poules perçus le même jour par les écuyers et appelés *quartiers,* défalcation faite en faveur des écuyers d'un préciput de vingt-deux quartels d'avoine et vingt-deux poules. En 1464, Jean Chinoir, possesseur de la seigneurie laïque, refusa d'acquitter ces charges ; après lui sa veuve, Marguerite Cauchon, et son fils, aussi appelé Jean, imitèrent sa conduite. Les parties, après avoir plaidé devant le bailli de Vermandois, puis devant le prévôt de Paris, s'accordèrent le 26 avril 1472 : Jean Chinoir reconnut les droits de l'abbaye, et s'engagea à lui payer les arrérages réclamés[1]. Peu après, nouveau débat entre Jean et les moines, au sujet de la cure que chacun prétendait située dans sa seigneurie, et de rentes dues par divers immeubles de Jean : elles montaient annuellement à onze sols dix deniers et obole parisis, deux setiers et un quartel de seigle, deux setiers et deux boisseaux d'avoine. Après examen des titres, les conseillers et amis des parties donnèrent gain de cause à Saint-Remi le 28 avril 1476. A la requête de son bailli, Jean Cauchon, oncle de Jean Chinoir, l'abbé remit à ce dernier tous les arrérages ; Jean Chinoir prêta hommage à l'abbaye pour Mouchery entre les mains du dit bailli[2].

Les moines eurent maille à partir avec d'autres adversaires sur les limites et les prérogatives de leur seigneurie. En 1354, ils étaient en conflit avec l'abbesse

[1] *Documents*, IX.
[2] *Documents*, X.

Digitized by Google

de Saint-Pierre-aux-Nonnains de Reims, dame de Nogent-l'Abbesse, au sujet de terres situées sur les confins des deux terroirs. Après procès intenté par les religieuses devant le bailli de Vermandois, on s'accorda pour considérer le conflit comme non avenu, sans préjudicier au droit des parties [1]. En 1450, Jeannot Hudain et Colinet Le Josne, de Nogent-l'Abbesse, osèrent délivrer à main armée un prisonnier arrêté par le lieutenant du prévôt de Beine. Le bailli de Vermandois, saisi de l'affaire, maintint Saint-Remi en possession de la justice, et condamna les deux coupables à dix livres parisis d'amende [2].

Les institutions communales ne nous sont connues, semble-t-il, que pour la seigneurie des écuyers. La charte communale, que nous publions plus loin, émane uniquement du seigneur laïque, Hue de Beine, et n'est confirmée que par le suzerain laïque, Gui de La Neuville ; elle a pu venir en la possession des moines, quand ceux-ci acquirent au XVIIe siècle la plus grande partie de la seigneurie des écuyers [3]. Toutefois la concession est faite « aux bourgeois de Saint-Remi de Beine et de Mouchery » ; elle pouvait concerner les moines comme suzerains de Mouchery, et leur consentement avoir été donné par acte spécial. En tout cas rien n'indique que la seigneurie non

[1] *Documents*, VI.

[2] *Documents*, VIII.

[3] Voir dans le fonds de Saint-Remi les pièces suivantes : vente par Jean Graillet à l'abbaye, du 14 janvier 1661 (liasse 310, n° 4) ; vente par René Graillet, du 3 juin suivant (n° 6) ; vente par Jean et Remiette de Cadard, du 7 avril 1684 (n° 12) ; hommage du 28 juin 1662 par l'abbaye au baron de Chaumont, pour les six neuvièmes de la seigneurie des écuyers (liasse 311, n° 2) ; aveu au même du 12 septembre 1689, pour les six neuvièmes et deux tiers d'un neuvième (liasse 311, n° 6).

Digitized by Google

inféodée ait fait partie de la commune. La charte de Beine existe en original sous deux formes : l'une, rédigée en langue vulgaire au nom de Hue de Beine et avec le sceau de l'officialité archidiaconale, est datée de décembre 1271 [1] ; l'autre a été rédigée en latin sous le sceau de l'officialité de l'archevêque en janvier 1272 [2]. Sous ses deux formes la charte concède aux bourgeois la faculté d'élire trois échevins, le maire reste donc un officier seigneurial. L'élection a lieu tous les ans le jour des cendres, et les anciens échevins sont rééligibles ; le mandat, sauf excuse valable, est obligatoire, à peine de cinq sous parisis d'amende au profit du seigneur. Les nouveaux élus prètent serment devant le seigneur ou son représentant : ils jurent de respecter ses droits et ceux des bourgeois, de juger par droit, et en cas d'embarras d'aller prendre droit à la cour de l'archidiacre ; la charte latine ajoute la cour de l'archevêque, on sait qu'elle est l'œuvre de cette juridiction. Si le seigneur refuse ou diffère la réception du serment, les nouveaux échevins ne sont pas tenus de juger en sa cour, et les bourgeois peuvent suspendre le paiement des droits seigneuriaux. Pour couvrir leurs frais, les échevins reçoivent vingt sous parisis par an du seigneur, et l'argent qu'ils peuvent donner à celui qui leur baille le jugement leur est remboursé sur leur simple déclaration. En outre, ils reçoivent chacun une quarte du meilleur vin sur tout forage et la moitié des bornages. Quand l'un des échevins est absent, les deux autres peuvent en désigner eux-mêmes un troisième, qui siège à sa place

[1] *Documents*, III.
[2] *Documents*, IV.

Digitized by Google

ce jour-là seulement. En cas de meurtre, rapt ou larcin manifestes, le bourgeois coupable et ses biens sont à la discrétion du seigneur ; mais s'il y a doute, l'affaire est jugée par l'échevinage. L'accusé doit jurer qu'il s'en remet au jugement des échevins, et abandonner ses immeubles en garantie ; s'il n'en a pas, il doit fournir des cautions valables, ou se constituer prisonnier jusqu'à la sentence. Tout différend entre le seigneur et les bourgeois est également tranché par les échevins. Si le seigneur accuse les échevins de mauvais jugement, les habitants en élisent trois autres, qui vont avec les trois premiers à la cour où ils ont pris droit, et font amender le jugement, s'il y a lieu. S'il est reconnu mauvais par la faute des premiers échevins, ceux-ci sont condamnés à cinq sous parisis d'amende envers le seigneur. Si le jugement est attaqué par un bourgeois, ce dernier doit prouver par neuf témoins la culpabilité des échevins, faute de quoi il encourt une amende de soixante sous et un denier.

Les habitants ainsi garantis contre toute violence, la charte détermine d'une façon précise leurs charges. Tout bourgeois ou bourgeoise de Beine ayant cheval doit au seigneur un jour de corvée pour la roye d'avril, un jour pour le transport du fumier, et un jour en hiver ; pendant ces trois jours, le cheval et son conducteur sont nourris aux frais du seigneur. Les bourgeois sont encore requis en août pendant une journée avec leur faux ; s'ils ne savent faucher, ils doivent une journée pour faner et une journée pour vendanger, à charge pour le seigneur de les défrayer. Ils sont astreints à payer un quartel d'avoine de *soignie*, sans doute pour racheter le droit de relief ou de

Digitized by Google

mainmorte généralement désigné par ce terme. En revanche ils ne sont soumis à aucun service militaire, et ne sont tenus ni de garder les prisonniers, ni de prêter main forte pour leur arrestation. Les bourgeois de Mouchery ne doivent leur cheval qu'un jour à la roye d'avril et un jour à l'entrée de l'hiver, plus un jour de corvée personnelle. Enfin, la charte communale contient quelques prescriptions de droit civil. Le contrat de vente publié trois dimanches de suite en pleine église est définitif ; le délai légal de vingt et une nuits étant ainsi écoulé, le retrait lignager n'est plus admis. Toutefois exception est faite en faveur des pèlerins partis pour Rome, Saint-Jacques de Compostelle ou la Terre Sainte. La prescription pour un immeuble s'établit par sept ans et un jour, à moins que le demandeur ne prouve que pendant ce laps de temps il était absent ou trop jeune pour défendre ses droits.

En résumé la charte communale de Beine est très libérale. Toutes ses dispositions en effet tendent à supprimer l'arbitraire seigneurial : les paysans sont désormais soumis à des redevances fixes et sont même exempts de l'ost ; en cas de conflit avec leur seigneur, ils sont jugés par des échevins qu'ils élisent librement ; ils peuvent même, si le seigneur refusait d'accepter leurs élus, suspendre le paiement des droits seigneuriaux. Les libertés ainsi concédées sont placées sous la sauvegarde religieuse, si puissante alors, et l'excommunication serait lancée contre le seigneur violateur, en même temps que ses biens seraient saisis.

Sur la seigneurie propre de l'abbaye, nous sommes loin d'être aussi bien renseignés, et les anciennes déclarations du temporel renferment peu de chose.

Digitized by Google

En 1384 l'abbé possédait à Beine environ la moitié du terroir, avec justice haute, moyenne et basse, et divers cens en argent, poules et avoine ; le revenu annuel était évalué à 32 livres tournois, 32 livres de cire, 3 muids de seigle et 8 muids d'avoine [1]. A la même époque le couvent possédait un moulin à vent, baillé pour 25 sous tournois par an [2] ; cette concession remontait à 1348 [3]. Le moulin banal avait probablement été détruit ; les moines permirent à Adam Jehannet, de Souain, de construire un ou deux moulins sur son héritage, au lieu dit *la Croisette*. Il s'engageait à payer perpétuellement 20 sous parisis à la Saint-Remi, et il jouissait en retour de tous les privilèges de la banalité. En 1464, le moulin était tenu par Jean Lebreton d'Aougny, bourgeois de Reims, mais il n'en avait été rien payé depuis longtemps, « pour ce que icellui molin est des les guerres en ruyne et desmoly [4] ». Le couvent possédait encore le quart du four banal, partant contre l'abbé pour la moitié, et Jean Chinoir pour un quart [5]. La déclaration du 26 février 1517, pour les biens situés au bailliage de Vermandois, évalue le revenu de la seigneurie de

[1] Varin, *Archives administratives...*, t. III, p. 601.

[2] Déclaration de la mense conventuelle, *Archiv. nat.*, P. 28, n° 114.

[3] *Documents*, V.

[4] La présence de gens de guerre est signalée à Beine vers 1430. (Varin, *Archives législatives... Statuts*, t. I, p. 604.) — Charles VII ordonnait le 7 septembre 1431 d'expulser de Beine les gens de guerre qui l'avaient fortifié et de démolir la place. Les remparts ou talus subsistaient encore au début du xixe siècle. (Ch. Givelet, H. Jadart et L. Demaison, *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims. Dixième fascicule, canton de Beine*, p. 34.)

[5] Minute de la déclaration de 1464, fonds de Saint-Remi, renseignements liasse 41, n° 1, A.

Digitized by Google

Beine à 50 livres tournois par an [1]. Les rentes dues par la seigneurie des écuyers figurent dans une autre déclaration du 1er avril 1520, relative au bailliage de Vitry [2]. 30 livres tournois étaient dues de ce chef par la mairie de Beine, « laquelle mairie a esté déclarée en la déclaration baillée ou bailliage de Vermandois, pour ce que l'autre part dudict Beyne contre lesdicts escuiers est Vermandois ». La seigneurie de Saint-Remi était donc du bailliage de Vermandois, tandis que celle des écuyers était du bailliage de Vitry.

Il nous reste à étudier les droits ecclésiastiques. Dès l'époque carolingienne, nous avons rencontré l'église de Beine parmi les possessions de Saint-Remi. En 1053 l'archevêque de Reims, Gui de Châtillon, donnait l'autel aux moines, à charge de célébrer son anniversaire [3]. Désormais, quand la cure devenait vacante, l'abbé présentait un prêtre à la nomination de l'archevêque, sans être astreint de ce fait à aucune redevance pécuniaire ; le curé ainsi nommé restait soumis au droit de synode, de dix-huit deniers. L'abbé de Saint-Remi est toujours indiqué comme patron de Beine dans les divers pouillés du moyen âge [4]. Néanmoins, un prêtre nommé Jean Camusot osa prendre possession de la cure en 1436, sans avoir été présenté. Les moines, pourvus des lettres de garde gardienne de Charles VII, les firent mettre à exécution le 12 juillet. Camusot, cité devant le portail de l'église

[1] Fonds de Saint-Remi, liasse 33, n° 7.

[2] *Ibid.*, n° 8.

[3] *Documents*, I. L'église de Beine avait deux secours, Mouchery et Nauroy. (Voir VARIN, *Archives administratives...*, t. I, p. 312 et t. II, p. 1118.)

[4] VARIN, *Archives administratives...*, t. II, p. 1118.

Digitized by Google

de Beine, fut sommé par un sergent royal de respecter les droits de l'abbaye et d'amender son entreprise. Il déclina la compétence des tribunaux royaux et déclara qu'il ne répondrait que devant l'official de Reims, puis qu'il s'en irait en cour de Rome, et « que le pape estoit plus grant maistre que le roi ». Le sergent saisit alors les biens de la cure, dont il confia l'administration au maire Jean Bardo et au coûtre Jean Chopiton, et assigna Camusot devant le bailli de Vermandois [1]; nous ne connaissons pas la suite de l'affaire. Les oblations et les droits curiaux appartenaient sans doute en partie à l'abbaye, soit dès l'époque carolingienne, soit depuis 1053. Enfin Saint-Remi était le seul décimateur de la paroisse. Les dîmes de grains se percevaient au onzième, et les habitants ne pouvaient enlever leur récolte sans appeler au préalable les moines ou leurs fermiers, pour compter les gerbes et percevoir leur droit. Un certain Jean Joly le fit cependant en 1504 et frustra ainsi l'abbaye d'une cinquantaine de gerbes. Cité comme Camusot devant le portail de l'église, il reconnut les droits de Saint-Remi et paya les frais [2]. Les menues dîmes appartenaient à la mense conventuelle : le 24 juin 1524 elles étaient adjugées pour trois ans avec le quart du four banal [3].

Tels sont les renseignements que l'on peut tirer de nos documents sur l'histoire de Beine au moyen âge.

GASTON ROBERT.

[1] *Documents*, VII.
[2] *Documents*, XI.
[3] Fonds de Saint-Remi, liasse 53, n° 4.

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS

I

1053

Don de l'autel de Beine à l'abbaye de Saint-Remi de Reims par l'archevêque de Reims, Gui de Châtillon, pour la célébration de son anniversaire.

Orig. aux Archiv. dép. de Reims, fonds de St-Remi, liasse 53, n° 1. (Les débris du sceau sont ensachés ; on ne peut voir quel en était le mode d'attache, la charte ayant été rognée jusqu'à l'écriture.) — Copies au cartulaire B de St-Remi, p. 44 et au cartulaire A, p. 596.

In nomine sanctæ [1] et individuæ Trinitatis ego Wido, divina favente clementia Remorum archiepiscopus, notum esse cupio tam presentibus quam futuris sanctæ Remensis æcclesiæ fidelibus quia, cum animo revolverem quanta devotione predecessores mei, sedis hujus pontifices, cœnobium beati patris Remigii Francorum apostoli excolentes, possessionibus augmentaverint, quibusque necessariis rebus pro spe retributionis aeternæ locupletaverint, et ob hoc a cœnobitis ibidem Deo militantibus perhennis memoriæ titulum promeruerint, decrevi et ipse pro modulo virium mearum eorum imitari vestigia, et eundem locum pro tam gloriosi patroni amore debita venerari reverentia, ipsique famulantibus liberalitatis meæ impertiri beneficia, ubi etiam sepulturæ meæ locum, quandocunque me Deus ab hac fluctivaga et labili vita evocaverit,

[1] Les æ accolés de notre texte représentent les e cédillés de l'original. Au contraire ae non accolé reproduit un ae de l'original.

Digitized by Google

delegi. Et ut fratres memoriam mei tam in vita quam post mortem in orationibus suis habeant, anniversariumque depositionis meæ diem quotannis agendo animæ meæ congruum adjutorium impendant, altare villæ quæ dicitur Baina eis perpetualiter possidendum sub clericali persona cum consilio totius cleri mei tradidi, ea conditione ut si eadem persona aliquid criminis commiserit, unde judicetur personatum amittere, sive morte interveniente subtracta fuerit vitae, ab abbate ipsius loci Remensis æcclesiæ pontifici altera presentata absque aliqua conventione seu pecuniae largitione substituatur, cui animarum committatur diligentia, quique in synodo quotannis x et VIII tantum denarios persolvat. Huic igitur traditioni si quis refragari presumpserit, aut eam in posterum aliqua temeritate convellere temptaverit, iram Dei incurrens presumptionis suæ supplicia luat, et beatæ Dei genitricis Mariæ gloriosique Remigii, utpote ejus honori invidens sanctorumque omnium meritis, perpetuæ excommunicationis cum apostata angelo ultionem subeat. Id vero statutum, ut per succedentia temporum curricula inconvulsum maneat, placuit ad posterorum memoriam litteris commendare, easque archiepiscopalis auctoritatis sigillo cum clericorum et laicorum qui adfuerunt testimonio corroborare.

(1ere colonne :) S [1] Warini archidiaconi. S Odonis archidiaconi. S Odalrici præpositi. S Richardi decani. S Odonis cantoris. S Herimanni. S Bernacri. S Gerrardi. S Hugonis. S Gibuini. S Lecelini. S Rodulfi decani. S Rotberti subdecani. S Albrici. S Dodonis. S Tasselonis. S Richardi. S Hugonis decani. S Tetboldi.

(2e colonne :) S donni abbatis Herimari. S Erleboldi

[1] Ici et plus loin S représente un S barré de l'original, pour *Signum*.

Digitized by Google

decani. Hainrici. Harduini. Widrici. Adalberonis. Petri. Raineri. Rotberti. Fulconis. Erleboldi. Achardi.

(3e colonne :) Laicorum vero Manassæ comitis [1]. Rotgeri comitis [2]. Rainoldi Suessonici comitis. Haimonis. Vuidonis. Joffridi. Milonis. Aleranni. Bernardi. Warini. Rotfridi. Wiboldi. Haimonis. Petri. Rotdulfi. Grivonis. Hugonis.

Actum Remis anno Incarnationis dominicæ millesimo LIIIIo, indictione VI, regnante Heinrico rege anno XXIIII, archiepiscopatus donni Widonis anno XX.

† S ejusdem archiepiscopi.

Odalricus cancellarius scripsit et subscripsit [3].

II

1174, 26 février

Confirmation par Guiscard, comte de Roucy, de la cession par Barthélémy de Bourcq à l'abbaye de Saint-Remi de son fief de Beine.

Orig., fonds de St-Remi, liasse 51, n°1 — Copie au cartulaire A de St-Remi, p. 597.

Noverint moderni et posteri quod ego Wichardus [4] comes de Roceio feodum, qui ex parte uxoris mee Elysabet comitisse movebat de vicecomitatu Maroliensi [5], apud

[1] Probablement Manassès, comte de Rethel.
[2] Sans doute Roger, comte de Porcien.
[3] Ici est figurée une croix irrégulière cantonnée de quatre points.
[4] Robert Guiscard, comte de Roucy.
[5] Marcuil-sur-Ay, Marne, arr. de Reims, canton d'Ay.

Digitized by Google

Benam villam Sancti Remigii existentem, quem Bartholomeus de Burgo [1], qui illum vendiderat venerabili Petro abbati ecclesie Sancti Remigii et de me hunc eundem tenebat, venditioni ejus consensi, ecclesieque totum feodum cum uxore mea Elysabeth comitissa concessi et filios meos Johannem, Radulfum, Wischardum, Henricum, Ebalum laudare feci, et super altare Sancti Remigii illum ponendo per librum me devestivi et ecclesiam investivi in presentia domni Petri abbatis et totius conventus. Ipsum autem Bartholomeum ab hominagio meo pro isto feodo quitum clamavi et absolvi. Hoc autem concessum ne ab aliquo heredum meorum vel aliorum repeti possit vel infringi, presentis instrumenti munimine cum adnotatione testium qui affuerunt roboravi, et sub anathematis excommunicatione, domno Petro abbate faciente, volui et acquievi, ut quicunque ulterius super hoc ecclesiam prefatam inquietaret vel impeteret eidem excommunicationi subjaceret. Testes hujus rei sunt Philippus canonicus Remensis, magister Hubertus, Nicolaus de Stampis, Lodovicus clerici ; de monachis Johannes supprior, Boamundus, Manasses, Baldoinus cantor, Radulfus de Terrun ; de burgensibus Thomas junior, Richerus Morlachar, Haimardus de Villa dominica, Johannes Deauratus, filius ejus Deauratus, Eustachius creditor ; ex parte domni Wichardi Adam de Curlandun, Rogerus Malvisin, Rogerus de Oyri, Odo de Sancto Teoderico. Actum anno Verbi incarnati M° C° LXX° III°, IIII° kalendas martii, Henrico archiepiscopo presidente in ecclesia Remensi XIII anno, Fulcone decano, Philippo et Bosone archidiaconis [2].

[1] Barthélemy de Bourcq (Ardennes, canton de Vouziers) paraît en 1167. (H. Vincent, *Epigraphie Ardennaise. Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers...*, p. 99.)

[2] C'est une abréviation par suspension que nous interprétons par le pluriel. Il y a au cartulaire A de Saint-Remi, p. 596, une confirmation de cette vente par Henri, comte de Troyes, datée de 1174.

Digitized by Google

III

1271, décembre

Charte communale concédée par Huc, seigneur de Beine, aux habitants de Beine et de Moucherv.

Orig., fonds de St-Remi, liasse 51, n° 1 *bis*.

En non de nostre Signeur amen. A tous ceus qui ces presentes lettres verront et orront je Hues sires de Bainne chevaliers et je Marie sa famme faisons a savoir, que nous a nos bourjois de Bainne et de Moucheri, pour le service et por la loiauté que nous avons trouvé en eus, avons otroié et otroions perpetuement la franchise qui desous est nommée, c'est a savoir que en la ville de Bainne ait trois eschevins toujors mais, que li communs des hommes de celle ville esliront chascun an le jor des cendres, ou de ces trois qui i averont esté ou d'autres. Et ce cis qui sera eslus a eschevin si le refuse, il paiera sinc sols au signeur, si ne puet moustrer loial essoinne por coi il en doie estre relaissiés Et quant il seront eslut, il jurront sour sains par devant nous ou par devant nostre serjant que il garderont nos droitures et la droiture as borjois de la ville, et qui jugeront les gens de la ville par droit et panront le droit en la cort l'arcediacre de l'esglise de Rains, en cui arcediacre la ville siet, c'il ne sont certain do droit par eus. Et pour ce faire nous lor sommes tenus a donner chascun an vint sols de parisis, c'est a savoir sinc sols a la nativité saint Jehan Baptiste et quinze sols a la feste saint Martin en yver, sauf ce que c'il denoient argent a celui ou a ceus qui le jugement lor chargeroit par la cort l'arcediacre devant dit, que nous seriens tenus a rendre et renderiens ce qu'il lor couteroit, et en seroient creut par lor simple verité. Et s'averont

Digitized by Google

cil eschevin devant dit de chascuns forage chascuns d'eus une quarte do milleur vin, et la moitiet des esbonnages des terres de Bainne et de Moucheri qui muevent de nous. Et c'il avenoit chose que nous ou nos oirs signeur de Bainne ou aucuns autres restissiens les eschevins de Bainne d'aucun jugement mauvais, li homme de celle ville porront restablir trois autres por ceus porchassier et por tant faire con raisons et drois porteroit, c'est a savoir en tel manniere que li nouvel eschevin iroient avec les rettes[1] la ou il averoient eut conseil, et feroient amander le jugement au mieus que il porroient en bonne foi, s'amander y aferoit. Et ce li darrien eschevin trouvoient que li jugemens fust mauvais par la courpe des autres eschevins, il le feroient amander, et li premier eschevin seroient ataint de sinc sols de parisis au signeur, sans autre grief de cors ne d'avoir ce li sires avoit mute la question dou jugement ; et se autres l'avoit mute et il ne peust prouver par nuef tesmoins que par la courpe des eschevins prumerains li jugemens eut esté mauvais, il seroient ataint de sissante sols et un denier au signeur. Et c'il avenoit que aucuns des trois eschevins defaussit a venir au jor des plais, li dui qui seroient present en porroient un autre eslire et metre en liu de celui por oir les plais et jugier avec eus, sans meffaire envers le signeur. Et c'il avenoit que dui homme aient fait marchiet de heritage que li uns vende et li autres achate, apres ce que cis qui vendera en sera devestis et cis qui achètera en sera revestis et ce sera huchié par trois dimanches em plainne esglise, que des lors puis que vint et une nuis seront acomplies, que nuns n'i puist revenir par proimeté por autés deniers comme li marchiés a couté, c'il n'est en aucun de trois pelerinages, c'est a savoir outre mer ou a Saint Jaque ou a Romme, et lors li sires n'en taingne nuns plais. Et ci avons establi

[1] *Restitis* dans la charte latine.

Digitized by Google

que quicomques heritage ou achat ou autre quelconque possession set ans et un jour ait tenut em pais, d'anqui en avant il tenra délivrement et em pais sa tenure, en tel mannière que autres n'i puist riens reclamer en sa tenure chalangier et ce il ne prueve que dedans ce termine ait esté fors do pais et de la terre et metre avant droite raison de sa defaillance ou il ait esté dedans cest termine et celle espace de tans de tel aage que il n'avoit poir de desrainier son droit. Et c'il avenoit que nous ou nos oirs signeur de Bainne ne vocissiens ou pourloingnissiens recevoir les eschevins au sairement devant dit, il ne seroient tenu a jugier en nostre court, ne il ne li autre homme de la ville a nous paier nos rentes, jusques a tant que nous les y eussiens receus et fait envers eus ce que nous deveriens. Et encor avec tout ce li eschevin devant dit jugeront les borjois de Moucheri qui de nous tiennent as us et a coutumes cons a usé et acoutumé, ne riens ne lor porrons demander ni estordre d'eus, ne de ceus de Bainne ne de ceus de Moucheri, ce ce n'est par le jugement des eschevins devant dis. Et c'est a savoir que chasceuns bourjois et bourjoise de Bainne, qui cheval a et qui couche et liève en nostre terre, il nous doivent un jor son cheval a la roie d'avril, et nous devons coutangier le serjant ce jor, et un jor pour nos fiens traire et devons le serjant coutangier et le cheval, et a l'yver un jor son cheval et le serjant, les ques nous devons coutangier ; et en l'aoust il nous doivent une journée et les devons coutangier, et qui ne set fauchier il nous doit un jor a resteler et une journée a vendengier, et les devons ades coutangier de jour et de nuit ; et se nous doient chasceuns un quartel d'avainne de soingnie et ci ne nous doivent ni ot ne chevauchié, ne nuns prisons warder, ne nule persone aidier a panre. Et ce nous em preniens aucunes de la ville devant dite, nous seriens tenus au rendre a lor requeste parmi droit faisant, ou ce que non nuns drois ne seroit rendus en nostre court, ne ne

Digitized by Google

seroient tenus les gens de la ville a nous paier nos rentes. Et ce ne volons pas qu'il soit laissié que nuns de nos bourjois de Moucheri qui ara cheval ne nous doie chascun an un jor son cheval a la roie d'avril et un a l'antrivrener, et coutangerons le serjant de jors a nos despens, et chascuns de ces borjois nous devera une jornée de son cors et les deverons coutangier de jors et de nuit, et nos rentes et nos droitures nous doivent paier ainsis comme il suelent a Bainne et à Moucheri. Et ce volons et lor otroions avec toutes les choses qui deseur sont dites, qu'il aient et joient perpetuement de toutes les bonnes coustumes et les bons usages qu'il ont eu sa en arier, et que parmi toutes ces choses qui deseur sont dites, qu'il soient franc et quittes envers nous et envers nos oirs, et sommes tenus a eus garantir et deffendre envers toute gens. Et ce aucuns de nos borjois devant dis faisoit murdre ne rat ne larrecin et li fourfais fust manifez, il et ces choses seront en nostre volenté ; et ce la chose est en doutance et il en est querelez, c'il a heritage desous nous il doit jurer qui cera a droit d'eschevins par abandon de quanqu'il a, et ci n'a point de heritage il donra bons ostages c'il les puet avoir, et c'il ne les puet avoir il demourra en nostre prison tant que la chose soit desclairié par droit d'eschevins. Et a toutes ces choses tenir et fermement a warder oblijons nous, je et Marie ma famme, nous et nos oirs par la foi de nos cors, et nous em metons en la jurisdiction de la court l'arcediacre de l'esglise de Rains devant dit tous nos biens et nos possessions et a la jurisdiction de tous autres juges de sainte esglise et de laie justice,en tel manniere que ce nous ne gardiens fermement et entierement toutes les choses deseur dites, qu'il nous y peussent faire contraindre par escumeniement et par faire panre de nos biens partout ou il porront estre trouvé par cui qu'il porront mieus faire et vorront. Et por ce que ceste chose soit ferme et estable perpetuement, je Hues devant dis pour moi et por ma famme ai pendut mon

Digitized by Google

seel a ceste presens chartre, avec le seel de la court l'arcediacre devant dit que li officiaus de celle court i a fait mettre par nos proieres. En tesmoingnage de toute ces choses et a plus grant surté de ceste chose, je Jehans escuiers, sires de La Nueville em Portiens delez Wasignis comme sires souvrains de cui cis Hues tient la devant dite terre de Bainne fors que la maison le signeur, a la proiere et a la requeste celui Huon et Marie sa famme lo gré et aprueve toutes les choses qui devant sont dites, et [proume]t par la foi de mon cors que encontre nan vanrai, ains les ferai warder comme sires souvrains em bonne foi, et ai proié et requis a l'official de [la] court l'arcediacre devant dit que il en tesmoingnage de toutes ces choses mette le seel de la court devant dite à ceste presens chartre, et que il face tenir toutes ses choses devant dites ausis comme mes sires Hues et ma dame Marie sa famme l'ont deseur greet et otroié. Et nous maistres Jehans de Viller le sec, chenoinnes de Rains officiaus de la court l'arcediacre devant dit, a la requeste des devant dis monsigneur Huon, Marie sa famme et Jehan de La Nueville, qui ont toutes ces choses loées et grées par devant nous et fianciés en nostre main a tenir ainsis comme il est deseur dit, et a la requeste des bourjois celui Huon de Bainne et de Moucheri, ai mis le seel de la court l'arcediacre devant dit en ces presentes lettres avec le seel monsigneur Huon devant dit. Ce fu fait de la volenté de l'assentement les bourjois de Bainne et de Moucheri qui tiennent de celui Huon en l'an de l'incarnation nostre Signeur mil deu cens et sissante et onze, en mois de decembre.

Digitized by Google

IV

1272, janvier

Charte communale de Beine rédigée en latin sous le sceau de l'officialité de Reims.

Orig. encore scellé d'un sceau sur double queue de parchemin, fonds de St-Remi, liasse 51, n° 1 bis.

In nomine Domini amen. Officiales curie sedis metropolis Remensis vacantis universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod coram Roberto dicto de Sancto Petro, clerico fideli curie sedis predicte ad hoc deputato et misso, propter hoc personaliter constituti dominus Hugo de Bena miles et domina Maria ejus uxor, intuitu servicii et fidelitatis quam ipsi miles et ejus uxor repperierunt, ut asserunt, in burgensibus sancti Remigii de Bena et de Mouchery, concesserunt et se concessisse recognoverunt dictis burgensibus eorumque heredibus imperpetuum libertatem et inmunitatem hujusmodi que inferius annotatur, videlicet quod in dicta villa de Bena sint ex nunc a modo imperpetuum tres scabini, quos communitas hominum dicte ville de Bena eligent quolibet anno in die cynerum vel infra dominicam sequentem dictam diem cynerum, inter dictos homines aut de illis tribus qui fuerint scabini aut de aliis, prout communitati dictorum hominum melius visum fuerit expedire. Et si ille qui electus fuerit in scabinum refutaverit vel recusaverit se esse scabinum, ipse solvet et solvere tenebitur quinque solidos domino loci, nisi possit ostendere legittimum impedimentum, per quod debeat remitti vel relaxari a scabinatu. Et quando illi tres scabini erunt electi, ipsi jurabunt ad sancta Dei evangelia coram dictis milite et ejus uxore vel coram eorum ser-

Digitized by Google

viente, quod ipsi custodient suas droiturias et droiturias burgensium dicte ville, et quod ipsi judicabunt gentes dicte ville per jus, et capient jus in curia archidiaconi ecclesie Remensis in cujus archidiaconatu dicta villa sita est, vel ab officiali curie palacii, si certi non fuerint de jure per eos. Et pro hoc faciendo ipsi miles et ejus uxor tenentur dare ipsis scabinis quolibet anno viginti solidos parisiensium, quinque solidos scilicet ad nativitatem beati Johannis Baptiste et quindecim solidos ad festum beati Martini hyemalis ; hoc salvo quod si ipsi darent argentum vel pecuniam illi vel illis, qui judicium sibi traderent per curiam dicti archidiaconi vel per curiam palacii, ipsi miles et ejus uxor redderent et reddere tenerentur dictis scabinis quicquid constaret eisdem, et crederentur super hoc per suam simplicem veritatem. Et habebunt dicti scabini de quolibet foragio quilibet eorum unam quartam de meliori vino, et medietatem de esbonnagiis terrarum de Bena et de Mouchery que movent de ipsis milite et ejus uxore. Et si forte contingeret quod dicti miles et ejus uxor vel eorum heredes vel aliquis alius restaret scabinis de Bena de aliquo pravo judicio, homines ejusdem ville poterunt restabilire tres alios pro illis procurandis, et pro tanto faciendo quanto ratio et jus ferrent seu dictarent, tali modo scilicet quod illi novi scabini irent cum illis retitis ubi habuerant consilium, et facerent emendari judicium meliori modo quo possent bona fide, si emendari deceret. Si illi ultimi scabini invenirent primum judicium pravum per culpam aliorum scabinorum, illud facerent emendari, et primi scabini essent attinti seu puniti vel condempnati de quinque solidis parisiensium solvendis domino, sine alio gravamine corporis neque eris si dominus moverit questionem de judicio ; et si alius eam moverit et non possit probare per novem testes quod per culpam scabinorum primorum judicium fuisset pravum, ipse attintus esset seu condempnatus de sexaginta solidis et uno denario domino predicto. Et si forte contingeret

Digitized by Google

quod aliquis de dictis tribus scabinis esset in defectu veniendi ad diem placitorum, alii duo qui[1] presentes essent possent unum alium eligere et ponere loco illius pro audiendis placitis quantum ad illum diem et judicare cum aliis, sine meffacere erga dominum. Et si contingeret quod duo homines fecerint aliquem contractum de hereditagio, ita quod unus vendat et alius emat, postquam ille qui vendiderit erit devestitus et ille qui emerit erit revestitus et hoc erit proclamatum per tres dies dominicos in plena ecclesia, quod ex tunc, postquam viginti et una noctes erunt complete, quod nullus possit redire ad rem venditam per proximitatem pro talibus denariis pro quibus contractus factus esset, nisi ille qui vellet redire ad hereditagium predictum esset in aliquibus istarum trium peregrinationum, ultra mare scilicet, vel ad Sanctum Jacobum, vel apud Romam, et tunc dominus exinde aliquod placitum non teneat. Et constituerunt dicti miles et ejus uxor quod quicumque hereditagium aliquod vel rem aliquam emptam vel aliam quamcunque possessionem per septem annos et diem tenuerit in pace, ex tunc in antea teneat et tenebit libere et tutus erit prescriptione et in pace de teneura sua, tali modo quod alius non possit aliquid reclamare in sua teneura, nec aliquid vendicare, et si ille qui vellet aliquid reclamare in tali teneura non posset probare quod infra talem terminum foret extra patriam et extra terram, et ponere rectam rationem de suo deffectu ubi fuerit infra dictum terminum vel infra spatium temporis talis etatis fuerit quod non poterat jus suum desranare. Et si contingeret quod dictus miles et ejus uxor vel heredes eorum domini de Bena non vellent aut differrent recipere scabinos ad juramentum antedictum, non tenerentur judicare in eorum curiis, neque alii homines dicte ville solvere tenerentur redditus ipsorum militis et ejus uxoris, quousque ipsos

[1] Ms. *que*.

Digitized by Google

scabinos recepissent et fecissent erga eos quod deberent. Et cum hoc etiam scabini antedicti judicabunt burgenses de Mouchery, qui de ipsis milite et ejus uxore tenent, ad usus et consuetudines quibus usum est et consuetum, nec aliquid ab eis poterunt petere vel extorquere ab hominibus de Bena vel ab hominibus de Moucheri, nisi hoc sit per judicium scabinorum predictorum. Et sciendum est quod quilibet burgensis et quelibet burgesia de Bena, qui habet equum et qui cubat jacet et levat in terra dictorum militis et ejus uxoris, ipse debet eis una die equum ad royam aprilis, et ipsi miles et ejus uxor debent coustengiare seu furnire servientem illa die. Debet etiam ad unum alium diem dictum equum pro faciendo trahi fimum ipsorum, et tenentur coustengiare servientem et equum ; tenetur etiam et ad hyemem una die equum suum et servientem, quos ipsi tenentur coustengiare. Et in augusto debet ipsi militi et ejus uxori unam jorneiam, et ipsi miles et ejus uxor eos debent coustengiare, et qui nescit falcare debet eis unum diem ad restelandum et unam jorneiam ad vindemiandum, et ipsi miles et ejus uxor debent coustengiare de die et de nocte. Et debebunt quilibet eorum unum quartellum avene de soigneya, nec debent ipsi militi et ejus uxori excercitum nec chevalcheyam, nec aliquem prisonnum custodire, nec juvare ad capiendum aliquam personam. Et si ipsi miles et ejus uxor aliquem de villa predicta caperent, ipsi tenerentur reddere ad requisitionem eorum per jus faciens, vel aliter nullum jus redderetur in eorum curia, neque tenerentur gentes ille sibi pagare suos redditus. Nec voluerunt dicti miles et ejus uxor quod dimittatur quin unusquisque de burgensibus de Moucheri, qui habebit equum, debeat eisdem militi et ejus uxori quolibet anno una die equum suum ad royam aprilis et alia die a l'entreyvernerii, et coustengiabunt servientem de die ad expensas ipsorum militis et ejus uxoris ; et quilibet dictorum burgensium debebit dictis militi et ejus

Digitized by Google

uxori unam jorneyam de suo corpore, et debebunt coustengiare eos dicti miles et ejus uxor de die et de nocte. Et debent dicti homines solvere dictis militi et ejus uxori redditus et droiturias suas sicut solent apud Benam et apud Moucheri. Et voluerunt idem miles et ejus uxor et confesserunt eisdem hominibus cum hiis omnibus supradictis, quod ipsi habeant et gaudeant imperpetuum de omnibus coustumiis et bonis usagiis, quos ipsi habuerunt ab in antea, et quod mediantibus omnibus supradictis sint liberi et quitti erga dictos militem et ejus uxorem et erga suos heredes. Et tenentur iidem miles et ejus uxor dictos burgenses garantizare et deffendere erga omnes gentes. Et si res sit in dubio et inde sit querela, si burgensis habeat hereditagium subter eos, ipse debet jurare quod ipse erit ad jus scabinorum per abandonnum omnium que habet, et si non habet aliquod hereditagium ipse dabit bonos ostagios si eos possit habere, et si non possit habere ipse morabitur in prisonia dictorum militis et ejus uxoris, quousque res sit declarata per jus scabinorum, nec ipsi miles et ejus uxor nec eorum heredes judicabunt nec poterunt judicare homines antedictos, nec eorum corpora nec res suas, nisi tantummodo per dictum et judicium scabinorum predictorum. Et ad hec omnia fideliter tenenda et firmiter observanda obligaverunt dicti miles et ejus uxor se et heredes suos per fidem suam corporaliter prestitam, et quantum ad hoc supposuerunt se et dictos heredes suos jurisdictioni curie palacii et jurisdictioni etiam curie archidiaconi ecclesie Remensis, et etiam omnia bona sua et omnes suas possessiones quantum ad premissa omnia jurisdictioni dictarum curiarum supposuerunt, necnon jurisdictioni omnium aliorum judicum ecclesiasticorum et secularium seu laicarum justiciarum quarumcunque, tali modo quod si dicti miles et ejus uxor non servarent firmiter et non tenerent omnia supradicta vel aliqua ex eis, quod dicti homines possent facere constringi dictos militem et ejus

Digitized by Google

uxorem per excommunicationem, et faciendo capi de bonis suis ubicunque possent inveniri per quoscunque hoc facere melius fieri poterunt et prout voluerint. Nec est pretermittendum quod Johannes armiger, dominus de Nova Villa in Porciano juxta Wasignis, tanquam dominus suppremus, de quo dictus H. miles tenet dictam terram de Bainne preterquam domum domini, ad preces et requisitionem predictorum H. militis et M. ejus uxoris omnia et singula supradicta, prout superius sunt expressa, laudavit et approbavit, promittens fide prestita corporali quod contra premissa vel aliquod premissorum nullatenus veniet in futurum, sed ea omnia faciet firmiter observari tamquam dominus suppremus bona fide. Et sciendum est quod predicti miles et ejus uxor super eisdem omnibus et singulis supradictis, et pro eisdem tenendis et securius observandis litteras suas dictis burgensibus concesserunt et se concessisse recognoverunt sigillo dicti militis una cum sigillo dicti armigeri communitas, et quod sigilla dictis litteris appensa sua sunt propria sigilla, videlicet primum sigillum in prima cauda dicte littere appositum est sigillum dicti militis et eo utuntur dicti miles et ejus uxor, et aliud sigillum in secunda cauda appositum quod est minoris quantitatis est sigillum dicti armigeri, et dicta sigilla recognoverunt esse sua dicti miles et armiger supradicti et quod eis utuntur et ea approbabunt tamquam sua in judicio vel extra ubicunque necesse fuerit et quandocunque super hoc fuerint requisiti. Hec autem omnia acta fuerunt de consensu burgensium Sancti Remigii de Bena et de Mouchery, voluntate et assensu eorumdem. In quorum omnium testimonium et munimen, presentes litteras, ad petitionem et requisitionem dictorum militis et ejus uxoris necnon dicti armigeri tamquam domini suppremi, fecimus sigillo dicte curie Remensis communiri. Datum sede Remensi vacante anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo primo, mense januarii.

Digitized by Google

V

1348, 12 mai

Permission de construire et d'exploiter un moulin à Beine, concédée par l'abbaye de Saint-Remi à Adam Jehannet de Souain.

Copie insérée dans la rédaction sous le sceau de l'officialité de Jacques Rousselot, archidiacre de Reims, du 18 mai suivant. Fonds de Saint-Remi, liasse 51, n° 2.

A tous ceuls qui ces presentes lectres verront et orront Jehans, par la patience de Dieu abbes de l'esglise de Saint Remy de Reins, et tous li couvens de ce meyme lieu salut a Nostre Seigneur. Sachent tuit que nous, pour le grant profist neccessité et utilité de nostre eglise et des habitans de nostre ville de Bainne, et pour certainne summe d'argent que nous avons eue et receue et certain juste et leal pris convertis ou profist et utilité de nostre dicte esglise, avons donné et donnons congié et licence a Adam dit Jehannet de Souain, demourant a Saint Hilier le Manissier [1], de faire asseoir et edifier sour son heritage deux molins a vent en nostre terrouir et justice de nostre dicte ville de Bainne, seans en lieu que on dit a la Croisete, deles et a roie de la terre les enfans le Matois de Bainne d'une part et le champ de Terron d'autre part. Volons et accordons que yceuls molins ou molin li dis Adams Jehannet sui hoir et sui successeur ou li ayans cause de ses hoirs ou de ses successeurs puissent tenir joir et user, penre recevoir et lever tous les profis des dis molins ou molin, a faire d'iceuls profis comme des leurs, et yceuls molins ou yceli molin pour chascun recevoir les

[1] Saint-Hilaire-le-Grand, Marne, arr. de Châlons, canton de Suippes.

Digitized by Google

moltures et convertir a leur profit a tousjours perpetuecement. Encores avec ce avons nous donné et donnons au dit Adam, a ses hoirs ses successeurs ou a ceuls ou a celui qui de yceulx averont ou avera cause en temps a venir detenteres des dis molins ou molin, congié et licence de refaire ou retenir et reffaire tous nues ou nuef les dis deux molins ou molin au lieu dessus dit toutefois et quantefois que il leur samblera bon et que li cas il escherra, parmi paiant chascun an perpetuement en nostre dicte eglise, en la chambre de l'abbé qui pour le temps cera, au landemain de feste saint Remy ou chief d'octembre vingt solz parisis sen painne d'amende. Et se li dis Adams ne faisoit ou voloit faire que l'un des dis molins, si paira il, ou sui hoir ou si successeur ou cil qui de lui averont cause tenens les dis molins ou molin la dicte summe d'argent de vint solz parisis chascun an perpetuecement une fois en l'an tant seulement en la maniere et au jour dessus dis. Reservé avons ce : se li dit heritage, ou li dit molin ou molins ceront assis, nous devoient autres rentes ou redevances, de les nous paier en la fourme et maniere que on faisoit devant la tradicion de ces presentes lectrez et de paier la dicte summe au termes et lieu dessus dis, et aussi reservée par devers nous toute justice et signorie en lieus ou lieu ou li dit molin ou molins seront fais et assis. En seur que tout volons et acordons que nous ne autre persone de par nous en nostre ban et justice dessus dis puissent ne porrons faire ne faire faire de par nous molins qui soient en prejudice dou dit Adam. Et pour ce que les choses dessus dictez soient gardées, fermes et estables a tousjours mais perpetuecement, nous avons seellées ces presentes lectres de nos propres seaulx, qui furent faictes et données l'an de grace Nostre Seigneur mil CCCXLVIII, le XIIe jour dou mois de may.

Digitized by Google

VI

1354, 25 août

Homologation par le bailli de Vermandois d'un accord entre les abbayes de St-Remi et de St-Pierre-aux-Dames de Reims, sur la justice de terres sises entre Beine et Nogent-l'Abbesse.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de St-Remi, liasse 51, n° 3.

A tous ceuls qui ces presentes lettres verront et orront Jehans de Vonnoise, bailli de Vermendois, salut. Comme plais et proces fust meus et pendant es assises de Laon entre les religieuses abbesse et couvent de Saint Pierre as nonnains de Reins demanderessez d'une part et les religieus abbé et couvent de Saint Remi de Reins d'autre part en cas de saisine et pour cause de la saisine de la justice haute moyenne et basse de toutes les terres et heritages, que les bourgois des dis religieus demourans a Brainne *(sic)* tiennent et possessent en un certain terrouir, qui est entre Bainne et Nougent, dont pieca li debas et la chose contencieuse pieca avoit esté prins et mis en la main du roy no sire comme souvrainne, et jours bailliés aus parties a certainnez assises pieca passées ; sachent tuit que, comparans en jugement es presentez assises de Laon Ansel de Saint Gaubain procureur des ditez religieuses d'une part, et Bertrans Vicos procureur des dis religieus d'autre part, du consentement des dis procureurs la main du roy no sire, qui comme souvrainne pour le debat des ditez partiez estoit assise, de la chose contencieuse fu ostée et les choses tenues et reputéez pour non faitez et mises au nient tout ainssi que se onquez ne fuissent advenuez, sans ce que pour ce aucuns prejudicez fust fais ne encourus a aucunnez des ditez partiez en

Digitized by Google

saisine ne em proprieté, et amenda li procureurs des ditez religieuses et demoura de l'amende. Et parmi ce la main du roy no sire, qui comme souverainne pour le debat des ditez partiez mise estoit a la chose contencieuse, de la cause dessus ditez avons ostée et ostons par ces presentez et les dites partiez de ce et d'autres causes qu'il povoient avoir a faire l'une partie contre l'autre es ditez assises, se ancun[nez] en y avoient, licenciéez de court parmi ce que ycelles parties ont accordé que pour ce l'une partie contre l'autre n'ait acquis aucun droit contre sa partie adverse en saisine ne em proprieté, et parmi ce chascune partie doit demourer en ses frais. En tesmoing de ce, nous avons ces presentez lettrez seellées dou seel de la dite baillie. Donné en nos assises de Laon le xxve jour d'aoust l'an mil CCCLIIII.

VII

1436, 12 juillet

Exploit d'un sergent royal, maintenant l'abbaye de St-Remi en possession de présenter à la cure de Beine.

Orig., jadis scellé sur simple queue de parchemin pliée et passée dans une incision, fonds de St-Remi, liasse 53, n° 2.

A noble et puissant seigneur mon tres chier seigneur monseigneur le bailli de Vermendois ou son lieutenant et commissaire du roy nostre sire en ceste partie, le tout vostre Richart Hulin, sergent du roy nostre dit seigneur en la prevosté de Laon, honneur service et reverance avec toute obeissance. Mon tres chier seigneur, plaise vous savoir que par vertu des lettres de commission a moy adrecées, infixées parmy certainnes

Digitized by Google

lettres de publicacion, esquelles lettres de publicacion sont incorporées certainnes lettres de garde du roy nostre sire impetrées de la partie de religieuses personnes et honnestes messeigneurs les religieux abbé et couvent de Saint Remy de Reins, desquelles les teneurs s'ensuient[1]. . . . . .

Je le XIIe jour de juillet, l'an mil IIII^c XXXVI, a la requeste desdis religieux impetrans d'icelles, me transportay en la ville de Beinne par devers et a la personne de messire Jehan Camusot, curé de ladicte ville de Beynne, si comme on dit, lequel je trouvay au devant de l'eglise de ladicte ville et illec present justice, apres lesdictes lettres de commission et garde par moy leues, me fut requis l'enterinement d'icelles par Jehan Perricart procureur desdis religieux souffisanment fondé par lettres de procuracion faictes et passées soubz les seaulx de ladicte eglise, desquelles il fist apparoir. Par lequel procureur me fut baillié sa requeste et complainte par escript, contenant la fourme qui s'ensuit :

Par devant vous Richart Hulin, sergent du roy nostre sire en la prevosté de Laon, dit et propose tout affin de

[1] Ici sont insérées les lettres de commission de Jehan Lescuier, lieutenant du bailli de Vermandois, du 5 juillet 1436, puis les lettres de publication émanées du même le 21 mai 1434. Celles-ci renferment les lettres de garde gardienne de Charles VII, du 9 juillet 1433. Le roi prend l'abbaye et ses dépendances en sa garde spéciale et leur donne comme gardien le bailli de Vermandois ; celui-ci devra régler les débats concernant les moines, les maintiendra en leurs justes possessions, et fera publier la sauvegarde royale où et quand il sera besoin ; il fera apposer les pannonceaux royaux sur leurs possessions en cas de péril éminent, avec défense à tel ou tel de forfaire ; en cas d'opposition il mettra, après resaisissement, la chose contentieuse en la main du roi et ajournera les parties par devant lui. L'original existe encore au fonds de St-Remi, liasse 15, n° 14. On trouvera des lettres de Louis XI, de sept. 1461 et de teneur presque identique, dans Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. II, p. 819. L'original se trouve aussi dans la même liasse, n° 15.

Digitized by Google

saisine et de nouvelleté Jehan Perricart, procureur de religieuses personnes et honnestes messeigneurs les religieux abbé et couvent de l'eglise et monastère de Saint-Remy de Reins, que jaçoit ce que a cause de la fondacion et augmentacion de leur dicte eglise ilz ayent plusieurs beaulx drois, seignouries, prerogatives, possessions et saisines tant espirituelles comme temporelles et entre les autres drois qui leur compettent et appartiengnent ilz ayent droit de patronnaige en plusieurs cures et eglises parrochialles estans ou dyocesse de Reins et ailleurs toutefiois que ladicte cure a esté et est vacant par permutacion ou autrement comme dit est, et a cause de ce et autrement deuement a declairer plus a plain en temps et en lieu ont esté et sont lesdis religieux en bonne possession et saisine qu'il ne loist a aucun, par especial a messire Jehan Camusot, prestre, toutes et quantes fois que ladicte cure a esté et est vacant par permutacion ou autrement comme dit est, de dire maintenir ne soy porter curé de Beinne sans la presentacion dudit monseigneur l'abbé dedens lesdis termes de droit, soy bouter en icelle, s'en entremettre, ne prenre le gouvernement d'icelle ne aussi les fruis revenues et emolumens appartenans a ladicte cure, sinon que premierement et avant toute euvre ilz ayent esté ou soient deuement presentés a ladicte cure par lesdis religieux abbé et couvent de ladicte eglise, du moins par l'abbé d'icelle, a cellui ou ceulx a qui appartient la collacion d'icelle cure selon lesdis termes de droit... Neantmoins puis ung an en ença au regart du jour de ceste presente complainte ledit messire Jehan Camusot sans avoir esté presentés par lesdis complaignans ne par ledit abbé et qui estoient dedens les termes de droit ad ce ordonnés à ladicte cure, qui nagaires estoit vacant par permutacion ou autrement, c'est portés et ancores porte et advoe curé de ladicte cure et comme tel c'est entremis et entremet du fait gouvernement et administracion d'icelle, a prins et levé, prent ancores et lieve les revenues

Digitized by Google

prouffis et emolumens appartenans a ladicte cure... Pourquoy vous requiert ledit procureur pour et ou nom desdis religieux que par vertu des lettres de commission, esquelles sont incorporées les lettres de garde du roy nostre sire ottroyées a mes dis seigneurs les religieux, il soit maintenus gardé et deffendu de par le roy nostre dit seigneur es possessions et saisines dessus declairées et autres pertinans au cas et a la matière, que d'icelles le faictes joir et user paisiblement, que vous faittes réparer et amender ladicte nouvelleté au roy nostre dit seigneur et pareilliement ausdis complaignans et mettre au premier estat et deu tout ce que fait a esté au contraire, cesser doresenavant de telz ou semblables troubles nouvelletés et empeschemens, en contraingnant ad ce ledit soy disant curé de ladicte cure et tous autres qui pour ce feront a contraindre, et en cas d'opposicion, la nouvelleté ostée et deffaicte, le debat et chose contencieuse prins et mis en la main du roy nostre sire et gouvernés par icelle, et restablissement tel que de raison fait premier et avant tout euvre, donnés jours aux opposans par devant monseigneur le bailli de Vermendois ou son lieutenant a Laon, pour dire les causes de leur opposicion, respondre et proceder sur ce et en oultre selon le contenu es dictes lettres de garde, lesquelles ledit procureur propose et ramene a fait en tout ce qu'elles peuent servir et valoir ou cas present et tout aux fins dessus dictes.

Et apres icelle complainte par moy leue, je tins maintins et garday de par le roy nostre sire mes dis seigneurs les religieux a la personne de leur dit procureur es possessions et saisines contenues et declairées en ladicte complainte et fis commandement de par le roy nostre dit seigneur audit messire Jehan Camusot dessus nommé a sa personne que d'icelles possessions et saisines souffrist et laissast doresenavant lesdis religieux abbé et couvent joir et user paisiblement, reparast deffeist et amendast convenablement ladicte nouvelleté et ce que fait avoit au

Digitized by Google

contraire au roy nostre dit seigneur et ausdis complaignans, et cessast doresenavant de telz et autres troubles nouvelletés et empeschemens, en le contraingnant ad ce selon le contenu es dictes lettres de garde. Par lequel messire Jehan, auquel je requis de par le roy nostre dit seigneur qu'il me nommast son seurnom, me fut dit et respondu qu'il n'en feroit riens et qu'il n'avoit que faire a moy et n'estoit en riens subget au roy en ce cas, et que s'aucune chose lui vouloye demander, que je le poursuisse par devant monseigneur l'official de Reins, qui estoit son nom, et la trouveroye son nom et que devant autre ne respondoit. Disoit oultre que de commandement que je lui feisse il n'en tenoit compte et n'en feroit riens, et que il estoit en sainte terre, et que je n'avoye point de puissance de exploittier contre lui, en moy disant par maniere de mocquerie et de desrision que on l'appelloit messire Jehan Gaultier, et que je feisse ce que je vouloye et qu'il n'en tenoit compte. Auquel de rechief et par plusieurs fois je fis lesdis commandemens et qu'il restablist et reparast ladicte nouvelleté, par lequel me fut tousjours respondu que de commandement que je lui feisse il n'en tenoit compte, et ne repareroit ne comme contraint ne autrement, et y pourvoyeroit bien par autre maniere, et s'en yroit en court de Romme et que le pappe estoit plus grant maistre que le roy, disant oultre qu'il avoit autant a Romme comme ycy et qu'il ne contoit riens en chose que je feisse. Apres lesquelles parolles et responces par lui dictes et faictes et plusieurs autres injurieuses et haultainnes, je donnay et assignay jour audit messire Jehan a sa personne a estre et comparoir en la court du roy nostre sire a Laon par devant vous ou vostre lieutenant a du venredi ensuiant mon exploit en huit jours... et si lui signifiiay et fis les inhibicion et deffences contenues et declairées es dictes lettres de garde dessus dictes de et sur les peinnes contenues en icelles. A quoy il respondit, comme devant a fait, qu'il n'en tenoit

Digitized by Google

compte, et si ne yroit ne envoyeroit a la journée, et disant comme dessus qu'il estoit en sainte terre et que je ne le povoye contraindre plus avant. Et ce fait, prins le debat et chose contencieuse d'entre les parties et mis en la main du roy nostre sire comme souverainne, pour laquelle gouverner je commis et ordonnay Jehan Bardo, maieur de ladicte ville de Beinne et Jehan Choppiton, coustre d'icelle eglise de Beinne, lesquelz s'en sont chargés et ont promis d'en rendre bon compte et reliqua, quant et ou il appartendra. Et au seurplus je donnay et assignay jour comme dessus audit messire Jehan a sa personne a estre et comparoir en la court du roy nostre sire audit Laon par devant vous ou vostre lieutenant a dudit jour de venredi prochain ensuiant mon dit exploit en huit jours, pour dire les causes de son opposicion, respondre proceder et aler avant et en oultre selon raison. Et tout ce, mon tres chier seigneur et maistre, vous certiffie je par ceste moye presente rescripcion, seellée de mon seel et signée de mon seing manuel, ainsi par moy avoir esté fait les jour et an dessus derreniers dis.

R. Hulin.

VIII

1450, 12 septembre

Sentence du bailliage de Vermandois, maintenant à l'abbaye de St-Remi toute justice dans une partie de Beine.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de St-Remi, liasse 51, n° 4.

A tous ceulz qui ces presentes lettres verront ou orront Pierre de Pilory, licencié en loys, lieutenant general de

Digitized by Google

monseigneur le bailli de Vermendois, commissaire du roy nostre sire en ceste partie, salut. Comme religieuses et honnestes personnes les religieux abbé et couvent de Saint Remi de Reins eussent obtenu du roy nostre sire certaines ses lettres patentes scellées de son seel en las de soye et cire verd, contenans garde et committimus, par vertu desquelles certain sergent royal a la requeste desdiz impetrans eust nagaires adjournez Jehannot Hudain et Colinet Le Josne, demourans a Nogent l'abbesse, a estre et comparoir par devant lui a certain jour et heure nagaires passez en la ville de Beine, au devant de l'ostel ou demouroit lors Jehan Huet, pour veoir ramener a fait certaine complainte en matière de nouvelletté que lesdis religieux impetrans entendoient a faire a l'encontre desdiz Jehannot Hudain et Colinet Le Josne, ausquelz jour lieu et heure ainsy assignez comparurent et se presenterent par devant ledit sergent lesdis impetrans par Jehan Hermant leur procureur souffissamment fondé d'une part et lesdis Jehannot Hudain et Colinet Le Josne d'autre part. Par lequel procureur des dis impetrans fut dit proposé et maintenu que iceulz impetrans, a cause de la fondation dotation et augmentation de leur dicte eglise avoient plusieurs beaulx drois seignouries cens rentes justices possessions et saisines, et entre les autres avoient esté et estoient en bonne possession et saisine, d'avoir tenir et faire excercer de par eulx toute justice haulte moyenne et basse soubz le ressort du roy nostre sire de et en la ville de Beine, mesmement en la terre et seignourie que avoient lesdis religieux audit lieu de Beine, en possession et saisine de avoir faire et creer par eulx ou de par eulz maieur, sergent et autres officiers en justice, pour leur dicte justice de Beine garder excercer et gouverner, en possession et saisine qu'il ne loist a quelque personne, mesmement ausdis Jehannot Hudain et Colinet Le Josne ne a aucun d'eulx, de faire quelque exploict de justice en ladicte terre et seignourie desdiz

Digitized by Google

impetrans audit Beine sans mandement ou commission valable, et sans a ce appeller les officiers en justice desdiz impetrans audit Beine, en possession et saisine que se lesdis Jehannot Hudain et Colinet Le Josne ou aucun d'eulx ou autres avoient fait aucun exploict de justice audit Beine en ladicte juridiction desdiz impetrans sans mandement ou commission valable et sans ad ce appeller les officiers en justice desdiz impetrans audit lieu de Beine, de tout ce qui averoit esté ainsy fait faire reparer mettre au neant et amender par justice, desquelles possessions et saisines et autres pertinens au cas avoient iceulz impetrans, tant par eulz comme par leurs predecesseurs et ceulz dont ilz avoient sur ce cause, joy usé et possessé par tel et sy long temps qu'il n'estoit memoire du contraire... ; ce non obstant, lesdis impetrans estans es possessions et saisines dessus declairiés, lesdiz deffendeurs et chacun d'eulz de leur volenté par force et violence depuis ung an en ça a compter de la datte de la complaincte desdiz impetrans avoient de fait rescoux des mains de Baudonnet Homo, lieutenant du prevost desdiz impetrans audit Beine, ung appellé Pierrart Maimbour, qui par ledit lieutenant avoit esté prins et constitué en present delict, lequel prisonnier ilz avoient emmené de fait et de force, eulz estans armez et embastonnez d'ars et fleches, oultre le gré et volenté des officiers en justice desdiz impetrans audit Beine, et n'avoient voulu rendre ne restituer icellui prisonnier ausdiz officiers..., eulz sur ce toutefois deuement sommez et requis... ; en requerant par ledit procureur audit sergent estre par icellui sergent maintenu es possessions et saisines cy dessus declairiés, et au surplus que lesdictes lettres royaulz fussent par ledit sergent enterinées selon leur teneur. Lequel sergent par vertu desdictes lettres royaulz eust tenu gardé et maintenu de par le roy nostre sire lesdiz impetrans a la personne de leur dit procureur es dictes possessions et saisines, en faisant commandement de par ledit seigneur

Digitized by Google

ausdiz Jehannot Hudain et Colinet Le Josne que desdictes possessions et saisines souffreissent et laissassent lesdiz impetrans joir et user plainement et paisiblement, ostassent et meissent au neant tout ce que fait et entreprins avoient au contraire desdictes possessions, rendeissent aussy et restituassent ledit Pierrart Maimbour es mains dudit lieutenant et amendassent au roy nostre dit sire et ausdis impetrans ladicte nouvelleté selon raison et cessassent des lors en avant de telz et autres samblables troubles et empeschemens. Ausquelz commandemens et a tout l'exploict que fist lors ledit sergent lesdis Jehannot Hudain et Colinet Le Josne s'opposerent, et pour ce icellui sergent a la requeste desdis impetrans donna et assigna jour ausdis opposans a estre et comparoir en la court du roy nostre sire a Laon par devant ledit monseigneur le bailli ou son lieutenant a certain jour ensuivant son dit exploict, pour dire les causes de leur opposition, respondre ausdiz impetrans a tout ce que demander leur voulroient sur le contenu es dictes lettres royaulz, leurs circonstances et deppendences et proceder selon raison. Auquel jour dudit adjournement... de la partie desdiz impetrans furent dictes proposées et maintenues en effect les choses dessus dictes..... lesquelles demande et conclusions lesdis deffendeurs pour toutes deffenses eussent nyé ausdis demandeurs sans proposer aucuns fais ou deffenses au contraire. Et ce fait, eust esté appoinctié que lesdiz demandeurs bailleroient par escript par intendit les fais et raisons par eulz proposez, apres lequel baillié et accordé pour plaidoyé ausdis demandeurs eussent esté depputez certains commissaires, par lesquelz yceulz demandeurs eussent fait oir et examiner plusieurs tesmoings sur les fais contenus oudit intendit, contre lesquelz tesmoings lesdis deffendeurs eussent proposées aucunes repproches et par lesdiz demandeurs salvations au contraire, desquelles repproches prouver lesdiz deffendeurs eussent esté decheux. Et ce fait et ladicte enqueste faicte

Digitized by Google

pour lesdiz demandeurs rapportée par devers la court, eussent icelles parties conclud en cause et prins et accepté jour a oir droit en diffinitive sur tout leur dit proces a certain jour passé, dont cellui d'uy deppend. Sachent tuit que, veu par nous ledit proces, nous maintenons lesdiz demandeurs en possession et saisine d'avoir en certaine partie de la ville de Beine haulte justice moyenne et basse, et a cause d'icelle mettre prevost, maieur, sergens et autres officiers en justice, et de pugnir et corrigier tous delinquans en leur dicte justice selon l'exigence du cas, et levons et ostons tout empeschement quant ad ce mis et apposé au contraire, non obstant l'opposition desdiz deffendeurs, et sy condempnons iceulz deffendeurs en l'amende de la nouvelleté et es despens dudit proces, la tauxation d'iceulz reservée par devers la court, et avec ce condempnons lesdis deffendeurs en amende envers le roy nostre sire pour les violences, port d'armes et sauvegarde enfraincte et autres malefices plus a plain contenus oudit proces fais commis et perpetrez par lesdis deffendeurs en la somme de dix livres parisis et chacun pour le tout. En tesmoing de ce, nous avons scellé ces lettres de nostre seel. Ce fu fait le douzeiesme jour de septembre l'an mil quatre cens cinquante.

IX

1472, 26 avril

Accord entre l'abbaye de St-Remi et les seigneurs laïques de Beine, au sujet des redevances dues par ces derniers aux moines.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de St-Remi, liasse 51, n° 5.

A tous ceulz qui ces presentes lectres verront ou orront Jehan Dubois licencié en decret, chanoine et arcediacre

Digitized by Google

de Therasche en l'eglise de Laon, conseillier du roy nostre sire et garde du seel de la baillie de Vermendois a Laon estably de par icelluy seigneur, salut. Savoir faisons que par devant nostre amé et feal Guillaume Josse, clerc demourant a Reins, conmis et estably de par nous pour oyr recevoir et a nous rapporter ce qui s'ensuit, furent et comparurent personnelment honnourable homme et saige Henry Payot, ou nom et comme procureur de messeigneurs les religieux abbé et couvent de Saint Remy de Reins... d'une part, damoiselle Marguericte Cauchonne, vesve de feu Jehan Chinoir a son vivant escuier, et Jehan Chinoir l'aisné aussi escuier filz dudit feu Jehan Chinoir et de ladicte damoiselle, usant et joyssant de ses drois, demourans audit Reins, d'autre part, disans comme proces en matiere possessoire et de simple saisine eust dez l'an mil quatre cens soixante quatre esté commancié et fut encores de present pendant et indecis ou Chastellet de Paris, entre lesdis religieux abbé et couvent de Saint Remy seigneurs en partie de la ville de Beinne demandeurs d'une part et lesdis damoiselle Marguericte Cauchonne et Jehan Chinoir seigneurs de l'autre partie dudit Beine, ayans en ceste partie repris ledit proces apres le trespas dudit deffunct Jehan Chinoir, deffendeurs d'autre part, sur ce que lesdis religieux abbé et couvent disoient que... estoient en bonne possession et saisine de prendre lever et recevoir chacun an au jour Saint Remy d'octobre sur les cens d'argent qui ce dit jour se recoipvent audit Beinne pour et en la seigneurie desdis deffendeurs, que l'en appelle la seigneurie des escuiers, la somme de douze solz six deniers parisis.... semblablement... es cens ou rentes de grains et de poulles que l'en appelle quartiers, deubz et qui se recoipvent chacun an ledit jour Saint Remy d'octobre audit Beinne en ladicte terre et seigneurie des escuiers... la moitié a l'encontre d'iceulx deffendeurs, sauf et reservé toutefois que premier et avant tout œuvre ledit seigneur ou seigneurs de ladicte terre des escuiers

Digitized by Google

avoit ou avoient accoustumé y prendre et avoir franchement et hors part vint deux quartelz d'aveinne et vint deux poulles... et ou residu desdis grains et poulles, se residu y a, lesdis demandeurs avoient et prenoient la moittié... et que nonobstant ces choses... ledit feu Jehan Chinoir, qui le jour Saint Remy mil quatre cens soixante quatre receupt soy mesme audit Beinne lesdis cens et rentes d'argent et grains escheuz ce jour en ladicte terre des escuiers, avoit cessé contredict et reffusé de baillier et delivrer ausdis demandeurs ou leurs officiers et commis lesdis douze solz six deniers parisis, ensamble leur moittié et part des cens ou rentes de grains appellez quartiers, qui avoient peu monter pour ladicte année et aussi pour chacunne des autres années ensuivans a la part et moittié desdis demandeurs... a dix sextiers de grain soigle et aveinne avec leur part et moittié des poulles, et pareillement avoient fait lesdis deffendeurs depuis son trespas... et par ce disoient lesdis demandeurs leur estre deub ladicte redevance pour huit années escheues au jour Saint Martin d'iver mil quatre cens soixante et unze derrenier passé, montans en argent a cent solz parisis... et en grain a quatre vingz sextiers de soigle et aveinne... et samblablement leur est avec ce deub leur moittié et part des poulles des quartiers, lesdis deffendeurs disans et maintenans au contraire... au moien de quoy les parties avoient desja longuement plaidié tant en la court du roy nostre sire a Laon que oudit Chastellet... Finablement icelles parties, pour bien de paix et eschuer lesdis proces frais et despens, avoient et ont sur ce traittié transigié et accordé en la maniere qui s'ensuit, c'est assavoir que lesdis deffendeurs ont congneu et confessé et par ces presentes congnoissent et confessent que lesdis demandeurs ont esté sont et doivent estre et demourer en possession et saisine... Et moiennant ce les parties ysteront hors de court et de proces, sans rendre aucuns despens l'une a l'autre. . promettans icelles par-

Digitized by Google

ties... et renoncerent... Item s'ensuit la teneur desdictes lectres de procuracion, dont dessus est faicte mencion [1]... En tesmoing de ce, nous au rapport de nostre dit commis avons mis a ces lectres le seel de ladicte baillie. Ce fut fait le vint sixiesme jour d'avril, l'an mil quatre cens soixante douze.

X

1476, 28 avril

Accord entre l'abbaye de St-Remi et Jean Chinoir sur la seigneurie de la maison curiale de Beine et les redevances dues par Jean aux moines, et hommage prêté par lui pour Mouchery.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de St-Remi, liasse 51, n° 5.

A tous ceulz qui ces presentes lectres verront ou orront Jehan du Bois, licencié en decret et arcediacre de Therasche en l'eglise de Laon, conseillier du roy nostre sire et garde du seel de la baillie de Vermendois a Laon estably de par icellui seigneur, salut. Saichent tuit que par devant nostre amé et feal Regnault Brochart demourant à Reins, commis et estably de par nous pour oyr entendre recevoir et a nous rapporter ce qui s'ensuit, furent presens religieuse et honnestes personnes damp Jehan Millet religieux et chambrier et Henry Payot procureur general de reverend pere en Dieu monseigneur Guy, par la grace de Dieu evesque et duc de Langres,

[1] Transcription de la procuration de Guillaume, abbé, et du couvent de Saint-Remi à Henry Payot, pour traiter avec les défendeurs, du 18 avril 1472.

Digitized by Google

per de France, chancelier de l'ordre du roy nostre sire et abbé commandataire de l'eglise et abbaye de Saint Remy de Reins appostre de France d'une part, et noble homme Jehan Chinoir, escuier, seigneur de Beynne et de Mouchery d'autre part, disans que sur les differans questions et proces meuz et esperez a mouvoir pour les causes et raisons cy apres declairées entre ledit monseigneur l'abbé de Saint Remy demandeur et ledit Jehan Chinoir escuier deffendeur, premierement sur ce que ledit monseigneur l'evesque disoit que... toute la maison lieu et pourprins appartenant à messire Jehan Le Vezier dit Thiebault curé dudit Beynne, de son acquest, située et assise en icelle ville de Beynne, en lieudit [1] , a roye de d'une part et de d'autre part... sans riens en excepter estre en la seignourie et totale justice haulte moyenne et basse de ladicte eglise de Saint Remy, chargée et reddevable de cens envers icelle eglise chacun an et de toutes autres reddevances dont elle puet estre chargée ; ledit Jehan Chinoir disant et maintenant au contraire que ladicte maison ou aucune partie d'icelle estoit chargée et reddevable chacun an envers lui a cause de sadicte seignourie de Beynne de la somme de deux deniers parisis. Au moien de quoy les parties estoient en adventure d'encourir en grant proces, pour lesquelx eschuer et de la matière savoir la verité, eussent les parties ensamble convenu consenti et accordé que les tiltres, lectres, chartres et papiers anciens, que icelles parties en avoient devers elles, fussent veuz et visitez et que les anciens hommes qui en saveroient en feussent en la presence des parties et sur lesdis tiltres oiz et examinez, ce qui eust esté fait. Et lesquelx tiltres registres papiers et chartres de chacune partie bien veuez et visitez en la presence des conseilliers d'icelles parties et d'aucuns des parens et amis charnelz dudit Jehan

[1] Le nom du lieudit et des royants ont été laissés en blanc.

Digitized by Google

Chinoir escuier, et aussi en la presence de Jehan Baudot dit Lambinet maieur de Beynne, Jaquet Lecueur, Jehan Huet et Martin Noel, bourgois et manans de ladicte ville, anciens hommes appellez et oys sur ladicte matiere et autres cy apres declairées, eust esté trouvé que ledit Jehan Chinoir n'avoit aucun droit... A ceste cause... icellui Jehan Chinoir escuier a de son plain gré, sans force ou contraincte, declairé qu'il... s'en desistoit... Et en oultre pour ce que le procureur dudit monseigneur l'abbé de Saint Remy disoit et maintenoit que pluisieurs heritaiges situez et assiz en ladicte ville et terroir de Beynne et Mouchery, en la seignourie et justice de ladicte eglise de Saint Remy, pres dudit Beyne, dont estoit detenteur ledit Jehan Chinoir, a plain declairez et specifliez es papiers registres et cartulaires de ladicte eglise, qui a ce propos furent apportez veuz et visitez, estoient redevables chacun an de vray cens aux jours declairiés esdis papiers et registres envers icelle eglise en la somme de unze solz dix deniers obole parisis, deux sextiers ung quartel soigle et deux quartelz deux buisseaux avoine, mesure dudit Beyne, dont ledit Jehan Chinoir en devoit pluisieurs arrerages, accordé a esté entre lesdictes parties que ledit Jehan Chinoir liberalment a recongnu et confessé estre debteur desdis cens... et... paiera doresenavant pour chacun an au maieur de ladicte eglise audit Beyne...; et au regard de tous les arreraiges... iceulx a sa prière et requeste et en la faveur et comtemplacion de monseigneur maistre Jehan Cauchon, bailly de Saint Remy son oncle et de Gobert de Bohan escuier son beau pere... lui ont esté remis et quictez. Et au surplus ledit Jehan Chinoir escuier a fait a mondit seigneur de Saint Remy a la personne de sondit bailly foy hommage et creant de service du fief terre et seignourie, que icellui Jehan Chinoir a audit Mouchery, comme fief tenu et mouvant de mondit seigneur l'abbé de Saint Remy, a quoy il a esté receu et lui a esté

Digitized by Google

enjoinct que dedans quarante jours il en fit et baillast son denombrement en forme deue sur les peinnes en tel cas accoustumées. Et moiennant ce lesdictes parties se departiront et departent de tous proces... promectans... et renuncerent... En tesmoing de ce, nous au rapport de nostre dit commis avons mis a ces lectres le seel de ladicte baillie. Ce fut fait le vint huitiesme jour du mois d'avril, l'an mil quatre cens soixante et seze.

XI

1504, 29 juin

Exploit d'un sergent royal, maintenant l'abbaye de St-Remi en possession de percevoir la dîme à Beine au onzième.

Orig. scellé de cire rouge sur double queue de parchemin, fonds de St-Remi, liasse 53, n° 3.

Saichent tous que Jehan Doynet, sergent a cheval du roy nostre sire ou bailliage de Chaumont, en la prevosté de Wassy, demourant a Reims, le samedi penultieme jour du mois de juing, l'an mil cinq cens et quatre, a la requeste de venerables et religieuses personnes messeigneurs les religieux abbé et couvent de Saint Remy de Reims, et par vertu des lettres contenans garde gardienne par eulx impetrées et a moy presentées, desquelles la teneur s'ensuit [1]. . . . . .

[1] Suivent les lettres de commission de Regnault Doucet, lieutenant-général du bailli de Vermandois, du dernier août 1498. Elles renferment la transcription des lettres de garde gardienne de Louis XII, données à Paris en juillet 1498. Ces lettres sont de teneur à peu près identique à celles de Charles VII et de Louis XI, mais donnent comme gardiens avec le bailli de Vermandois quinze sergents royaux, et parmi eux Jehan Doynet.

Digitized by Google

En ensuivant le contenu d'icelles me transportay de laditte ville de Reims au village de Beyne, ouquel apres assistance requise et lecture desdittes lettres par moy faitte, present Baudesson Huet maieur dudit lieu par moy appellé, adjournay en cas et matiere de nouvelletté par devant moy commissaire gardien nommé esdittes lettres de garde ung nommé Jehan Joly laboureur demourant audit Beyne en parlant a sa personne, et lui assignay jour et heure au londemain heure de dix heures du matin au devant du grant portail de l'eglise et abbaye dudit Saint Remy pour tous lieux contencieux, pour illecques respondre ausdis impetrans oudit cas de nouvelletté sur certain trouble a eulx fait par ledit Joli touchant les dixmes dudit village et terroir de Beyne qui leur appartiennent. Et ledit jour de dimenche ensuivant laditte premiere assignacion, lesdis demandeurs comparans par honnorable homme et sage Pierre Boulet leur procureur ayant d'eulx procuracion souffisant, et ledit Jehan Joli adjourné et deffendeur en personne, par ledit Boulet procureur fut dit et ramené a fait tout a fin de saisine et de nouvelletté a l'encontre dudit Joly les possessions qui s'ensuivent :

Par devant vous, sire sergent, dient proposent et maintiennent venerables religieux messeigneurs les religieux abbé et couvent de Saint Remy de Reims, disans tout a fin de saisine et de possession que a eulx appartiennent de la fondacion de leur eglise plusieurs belles dismes en plusieurs et divers lieux et entre autres les dixmes de Beyne, a cause qu'ilz sont patrons de la cure dudit Beyne, et sont en ceste possession et saisine que tous les laboureurs demourans en laditte ville de Beyne sont tenus avant deschargier leurs gerbes en leurs granges appeller les dismeurs dudit Beyne a veoir compter leurs gerbes et leur en baillier pour leur droit l'onzeiesme gerbe, en possession et saisine que s'aucun s'est avancé amener les-

Digitized by Google

dittes gerbes sans appeller lesdis religieux ou leurs fermiers dismeurs, de les contraindre par justice a ce faire et a tout reparer amender et remettre au neant et au premier estat et deu, et desquelles possessions et saisines et autres pertinens a la matiere a tout declairer en temps et lieu lesdis complaignans ont joy et usé plainement et paisiblement par tel et si long temps qu'il n'est memoire du commancement ne du contraire et qu'il souffit pour avoir acquis bonne possession et saisine mesmement par les derrenières années cas et exploix. Mais ce neanmoins ung nommé Jehan Joli demourant a Beyne, qui a labouré plusieurs terres ou terroir dudit Beyne, a amené audit Beyne plusieurs voittures de gerbes de soigle et icelles deschargées en sa grange, sans appeller lesdis religieux ou leurs dis fermiers a icelles deschargier et compter et sans leur payer le droit d'icelle disme, qui puet monter cincquante gerbes ou autre quantité, en troublant et empeschant lesdis complaingnans en leurs possessions et saisines a tort sans cause indeuement et de nouvel. Sy vous requierent mes dis seigneurs estre maintenuz et gardez esdittes possessions et saisines et que commandement soit fait de les souffrir et laisser joyr et user plainement et paisiblement et restablir ce qu'il en a pris jusques a laditte quantité de cinquante gerbes ou autre quantité, en procedant au surplus en l'execution de leurs lettres de garde, ainsy que mandé est par icelles.

Veue laquelle requeste, et en ensuivant le contenu desdittes lettres, je iceulx impetrans maintins et garday de par le roy nostre dit seigneur es dittes possessions et saisines par eulx pretendues telles qu'ilz sont et leur predecesseurs avoir esté par cy devant paisiblement et d'anciennetté, en faisant deffense audit Joly doresenavant ne les troubler ou empescher en icelles, ains s'aucune chose avoit fait au contraire le remettre sans delay au premier estat et deu. Par lequel Joly fu dit et declairé es presences de Guillaume Rousset et Colinet de Thilloy,

Digitized by Google

notaires royaulx en Vermandois demourans audit Reims, qu'il ne vouloit ou entendoit aucunement troubler lesdis impetrans en leurs dittes possessions dessus declairées, et leur confessa icelles selon le contenu cy dessus escript, et consentoit lettres en estre faitte ausdis impetrans telles qu'ilz le requeroient, traitta avec eulx ou leur procureur des despens dommages et interestz par eulx faiz et soustenuz en ceste matiere, lesquelz despens il paia content. Et par ce se deporterent lesdis impetrans de laditte poursuitte contre ledit Joly, requerant par lesdis impetrans avoir lettres des choses dessus dittes, qui leur ont esté ottroyé en ceste forme, pour leur servir et valoir ce que de raison. Et ces choses certiffie estre vrayes, tesmoingz mes seel et seing manuel cy mis aveeq les seings manuelz desdis notaires les jours et an dessus dis.

J. Doynet G. Rousset Thilloy

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MÉMOIRE

DE

l'Intendant de Champagne

EN 1665

Communication par M. A. CANS, membre titulaire

Au mois de septembre 1663, Colbert, sur le désir du roi d'être « clairement informé de l'état des provinces », et voulant, lui aussi, grâce à des renseignements exacts et abondants, se faire, selon son habitude, des idées claires et bien ordonnées sur toutes les branches de son administration, prescrivit aux intendants une enquête générale sur les conditions économiques de toutes les provinces françaises. Le questionnaire détaillé, dressé dans ce but avec une précision et une méthode admirables, ne remplit pas moins de quinze pages dans la *Correspondance* de Colbert [1]. A ce questionnaire

[1] *Lettres* de Colbert, édition Clément, IV, 27-43. M. Lavisse a bien montré la nouveauté et l'importance de cette enquête : « On dirait une instruction pour un voyage de découverte en pays inconnu. La France, en effet, n'était guère connue du roi. C'était la première fois qu'un homme se proposait de se représenter exactement ce qu'elle était pour savoir de quoi elle était capable. » (*Histoire de France*, VII [1], p. 212.)

Digitized by Google

l'intendant de Champagne, Machaut [1], a répondu par un volumineux *Mémoire* dressé en 1665 [2], resté inédit et inutilisé par les historiens, alors que le travail du même genre fait en 1697 sous les ordres de son successeur Larcher a été maintes fois recopié, utilisé, et publié dès 1721 par son véritable auteur, Edme Baugier.

C'est le *Mémoire* de 1665 que nous nous proposons d'étudier en montrant quel parti pourrait en tirer l'histoire de la Champagne [3], et en le comparant à celui

[1] C'est un cousin du grand-père de Machaut d'Arnouville, le contrôleur général de Louis XV. Voir dans le livre de M. Marion sur Machaut d'Arnouville, quelques lignes sur la carrière de l'intendant de Champagne (p. 2).

[2] Bibliothèque Nationale, ms 273 des *Vc Colbert*, bel in-folio de 11-509 pages, relié en maroquin rouge aux armes de France et de Navarre. Le titre, qui occupe toute la première page, peut se résumer ainsi : « *Province et généralité de Champagne, avec ses distinctions par diocèses, lieutenances du roi, bailliages, élections, pour connaître : I, l'ordre ecclésiastique... II, le gouvernement militaire... III, la distribution de la justice... IV, l'état et administration des finances du roi...* (c'est ici que le titre est le plus détaillé) ; *le tout recueilli suivant les ordres et instructions donnés par Sa Majesté au sieur de Machaut, maître des requêtes, 1665.* On trouve dans le même fonds les mémoires des intendants de Bourges, Moulins, Rouen, Tours et Poitiers ; ces deux derniers ont été publiés, le premier par M. de Sourdeval en 1863, le second par M. Dugast-Matifeux en 1852. Nous n'avons donc que six mémoires sur vingt-et-un et ils ont beaucoup moins attiré l'attention que ceux de 1697 dont on a de nombreuses copies, une publication abrégée par Boulainvilliers dès 1727, et plusieurs publications partielles *in extenso* faites de nos jours.

[3] M. Poinsignon qui dans son *Histoire de la Champagne et de la Brie*, s'est servi du *Mémoire* de 1697, ne semble pas avoir connu celui de 1665.

Digitized by Google

de 1697, dont nous avons, dans une précédente communication[1], montré l'intérêt.

Ce qui nous frappe, dès le début de ce *Mémoire*, c'est l'absence de ces développements historiques et archéologiques, où s'est complu le rédacteur du *Mémoire* de 1697, et nous n'y perdons rien, puisque c'est là certainement la partie la plus médiocre du travail de Baugier. Les huit premières pages du *Mémoire* de Machaut sont consacrées, après quelques généralités sur la situation géographique, à quelques points de détail intéressants sur la situation économique. Une ligne seulement sur le caractère des habitants « beaucoup laborieux et adonnés à leur travail » ; cette sobriété est d'autant plus regrettable, que Colbert avait posé la question dans des termes plus précis : « Si les habitants sont laborieux et s'ils s'appliquent non seulement à bien cultiver, mais même à bien connaître à quoi leurs terres sont plus propres, et s'ils entendent la bonne économie. » Sans se préoccuper des transitions, l'intendant parle ensuite de l'amélioration des rivières ; il cite les travaux commencés pour rendre l'Aube navigable jusqu'à Magnicourt[2] (six lieues au-dessous de Bar-sur-Aube) et

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXVII, pp. 229-245. Nous nous permettrons d'y renvoyer pour faciliter la comparaison entre les deux Mémoires.

[2] Machaut parle de travaux « déjà beaucoup avancés » en 1665, ce qui permet de rectifier une note de Clément (IV, 442) d'après laquelle les travaux furent adjugés en août 1666 à Paillot, sieur de Magnicourt, qui avait proposé de creuser devant son château un port, tête de la navigation de l'Aube. Dans une lettre d'avril 1665 (*ibid.* p. 421), Colbert avait confié à un ingénieur l'inspection des « ouvrages qui se font pour rendre l'Aube navigable ». Il fut même

Digitized by Google

la Seine jusqu'au château de Polizy[1] (deux lieues au-dessus de Bar-sur-Seine). Il signale le projet de jonction entre la Meuse et l'Aisne par la Bar, pour faciliter les relations de Rouen et Paris avec Liège et la Hollande « sans courir le risque de la mer[2] ». L'idée peut paraître singulière pour Rouen, mais il faut songer que le « risque de la mer » était alors bien plus sérieux qu'aujourd'hui ; quant à Paris, ses relations par voie fluviale avec la Belgique ne sont-elles pas aujourd'hui une des raisons d'être de nos canaux du Nord ? Au sujet des cours d'eau, l'intendant s'est aussi préoccupé, selon les instructions de Colbert, de vérifier « les péages et levées indues que seule la licence de la guerre avait autorisées » ; mais il se plaint qu'il en subsiste encore, entre autres un à Mézières d'un sol pour cent introduit en 1659, et il se plaint aussi de ce que les Espagnols entravent le transport en France de la calamine

question de faire remonter les bateaux jusqu'à Bar-sur-Aube ; on dépensa beaucoup, sans résultat. En 1683 l'intendant, après la mort de Paillot, constatait cet échec, auquel Colbert, avec une fierté toute cornélienne, refusait encore de se résigner (*ibid.* p. 413).

[1] Ici les travaux furent entrepris par le maréchal du Plessis et Colbert les fit aussi visiter en 1665 par le même ingénieur. (*Ibid.* p. 422.)

[2] Dans sa lettre à l'ingénieur chargé de visiter les travaux de la Seine et de l'Aube, Colbert parle de cette jonction à peu près dans les mêmes termes : « Rendre libre la navigation de l'Allemagne et de la Hollande avec la France sans passer par la mer. » Il songe naturellement au commerce, comme Louvois songea plus tard à la guerre. En 1697, l'intendant parlera, en se référant à Louvois, de l'intérêt stratégique du projet : « Transporter le canon et les munitions de Paris aux places frontières de l'Aisne et de la Meuse. »

Digitized by Google

(minerai de zinc) extraite dans la région de Liège et nécessaire à nos batteries de cuivre de la vallée de la Meuse, parce qu'ils voudraient nous forcer à acheter, au lieu de la calamine liégeoise, celle du Limbourg espagnol, pour laquelle le transport nous reviendrait plus cher.

Sur les manufactures et le commerce, Machaut donne malheureusement beaucoup moins de détails que n'en donnera Baugier en 1697 ; il se contente de signaler très brièvement les principales industries [1] : toiles et blanchiment à Troyes, étamines à Reims, serges rases, draperies et droguets à Châlons, où les marchands et ouvriers souhaitent que la ville les décharge des droits sur les laines, les huiles et les savons. Outre les produits des industries textile et métallurgique (fer dans les régions de Saint-Dizier et de Mézières), le commerce porte sur les grains, à Châlons et à Vitry, grâce à la fertilité du Perthois et à la navigation sur la Marne, et sur les vins, qui se vendent beaucoup à Paris, en Flandre et en Hollande « ce qui donne la subsistance à une infinité de familles [2] et augmente notablement les droits et fermes du roi ». Viennent ensuite deux pages sur les haras : Colbert avait adressé aux inten-

[1] Plus loin, dans la partie de statistique locale, il reviendra, mais toujours très brièvement, sur l'industrie des principales villes ; ainsi, il dira de Reims : « Il se fait dans la dite ville un commerce fort considérable tant de diverses manufactures, comme étamines, serges rases, bonneterie et grosse draperie, que de vins et de grains. »

[2] Colbert, dans son questionnaire, considère le commerce et les manufactures comme « les deux seuls moyens d'attirer les richesses au dedans du royaume, et de *faire subsister avec facilité un nombre infini de ses sujets* ».

Digitized by Google

dants, trois mois avant son questionnaire (5 juin 1663), une instruction générale à ce sujet, et dans son questionnaire même, il leur recommandait d' « observer soigneusement tous les lieux qui se trouveront dans l'étendue de chacune province propres à l'établissement des dits haras [1] ». Machaut répond à ce désir en exposant, avec détails à l'appui, la facilité qu'il y aurait pour le roi à établir des haras sur l'emplacement même ou à côté des haras renommés que les ducs de Guise avaient entretenus à Eclaron-sur-Blaise [2].

Après cette introduction un peu décousue, — on a vu qu'elle débute par le caractère des habitants et se termine par les haras en passant par les rivières, les manufactures et le commerce, — Machaut arrive à la première partie de son *Mémoire,* celle qui concerne « l'ordre ecclésiastique ». Il donne, par diocèses, les revenus des évêchés, chapitres, abbayes et maisons religieuses, et il y aurait intérêt sur ce point à comparer ces chiffres de 1665 à ceux de 1697 [3]. Mais Colbert ne désire pas seulement connaître « au vrai et en général le revenu dont jouit l'Eglise en chacune province », et il ne lui suffit pas d'apprendre, par exemple, que l'abbaye de Clairvaux, la plus riche de

[1] Clément, iv, pp. 206 et 42.

[2] (Auj. canton de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne). Ce désir de faire profiter le roi d'un avantage dont ont joui de puissants seigneurs, fait songer à l'utilisation par Colbert au profit de Louis XIV des splendeurs accumulées par Fouquet au château de Vaux.

[3] Revenus des évêchés d'après Machaut : Châlons, 30.000 ; Reims, 24.000 ; Langres, 20.000 ; Troyes, 9 à 10.000. Pour les chiffres de 1697, voir notre note de la page 238, dans l'article cité ci-dessus.

Digitized by Google

la Généralité, possède 60.000 livres de revenus, le droit de seigneurie sur 24 paroisses, 3 forges, 13 métairies et environ 24 arpents de bois avec droit de visite sur 600 abbayes d'hommes et de femmes. Préoccupé, comme nous dirions aujourd'hui, de l'influence morale, politique et sociale de tous ceux qui exercent des fonctions religieuses, militaires et civiles, il a voulu être renseigné, en particulier, sur la « conduite des principaux qui sont chargés de prendre soin du salut des autres » ; et ce n'est pas seulement chez lui souci de noter les forces morales du royaume en même temps que ses ressources matérielles, c'est aussi une préoccupation d'ordre politique : dix ans à peine se sont écoulés depuis la Fronde, au moment de la rédaction du questionnaire, et un an avant (1662), Colbert a senti la gravité de la révolte du Boulonnais, où il a envoyé en mission le rédacteur de notre *Mémoire*, avant de le charger de l'intendance de Champagne[1]. Voilà pourquoi il demande, à propos des évêques, qu'il sait si puissants dans leur diocèse pour le bien comme pour le mal, « le nom, l'âge, l'état, et sa disposition, s'il est du pays ou non, s'il y fait résidence ordinaire, de quelle sorte il s'acquitte de ses visites, quel crédit il a dans son pays, et quel effet il pourrait faire dans les temps difficiles, en quelle réputation il est parmi les peuples. » Même genre de questions à propos des abbés, des officiers de justice et de finances (et pour ceux-ci il s'agit surtout de savoir s'ils exercent leur charge honnêtement, s'ils ne commettent ni prévarications, ni violences). Les réponses à ces questions donnent un grand intérêt à toute la partie du *Mémoire*

[1] Clément, iv, page 1, note.

Digitized by Google

qui concerne l'Eglise, le gouvernement militaire, la distribution de la justice, l'état des finances, et qui va de la page 9 à la page 74. Alors que, dans le *Mémoire* de 1697, l'intendant se bornera à une énumération sèche des fonctionnaires de la province, ici il leur a donné des notes personnelles, brèves mais assez précises, il leur a constitué un dossier dont les « fiches » sont rédigées parfois avec une certaine sévérité, mais sans autre passion, semble-t-il, que les intérêts du Roi et de l'Etat. Nous extrayons de ce dossier les notes qui nous ont paru les plus intéressantes, soit en elles-mêmes, soit parce qu'elles concernent des personnages de la région rémoise :

I. Evêques. — L'archevêque de Reims, Barberini n'a pas encore ses bulles, aussi n'est-il pas encore connu et ne peut-il avoir de crédit sur les peuples [1].

L'évêque de Langres, la Rivière, aumônier de la Reine, ne réside pas.

L'évêque de Châlons, Vialart, est un excellent évêque, très pieux, qui réside dans son diocèse et le visite ; il se montre charitable et pacifie les différends. Il a un très grand crédit ; dans les temps difficiles, il pourrait servir utilement. Il a des liaisons fort étroites avec M. le cardinal de Retz [2].

[1] Nommé en 1657, il n'eut ses bulles qu'en 1667, parce qu'il ne voulait pas se démettre de la charge de camerlingue. (*Gallia christiana*, IX, 162.)

[2] Voir sur Vialart, dont on connait les attaches avec les jansénistes et le rôle dans les négociations qui aboutirent en 1669 à la Paix de l'Eglise, son épitaphe célébrant ses grandes vertus dans *Gallia christiana*, IX, 900, et sa biographie écrite au XVIIIe siècle par l'abbé GOUJET.

Digitized by Google

L'évêque de Troyes, Malier, est pieux et réside ; il est assidu mais vit fort retiré ; on ne peut pas faire grand état de son crédit dans le diocèse [1].

II. Abbés. — Voici un exemple de deux notes très différentes : à Hautvillers, l'abbé de Fourille qui jouit de 10.000 livres de revenus (ses religieux en ont 7 à 8.000) est fort jeune, inconnu et conséquemment sans crédit dans la province [2]. A Saint-Basle, au contraire, dont les revenus sont à peu près les mêmes, le nom et la naissance de l'abbé François Brulart dont le père avec sa famille fait sa résidence ordinaire à Sillery, près la dite abbaye, lui donnent sans doute du crédit en ce pays-là, en sorte que dans l'occasion il pourrait être de quelque considération [3].

III. Gouvernement militaire. — Machaut s'est abstenu de noter le gouverneur (comte de Soissons) ; mais voici comment il juge ses trois lieutenants : le marquis de Praslin ne s'applique pas beaucoup à faire sa charge, et a fort peu d'autorité dans la province ; le marquis de Bourbonne est un homme fort âgé, retiré chez lui, ne se mêlant de rien et qui est sans crédit ; quant à M. de Wartigny, il n'a pas encore pris possession de sa charge. Les principaux gouver-

[1] Le *Gallia christiana*, XII, 522, ne dit à peu près rien de ce prélat.

[2] L'abbé de Fourille (*ibid.* IX, 258) préférait la gloire militaire à la vie ecclésiastique ; il se démit en 1669 et alla mourir au siège de Candie.

[3] François Brulart de Sillery, fut abbé de Saint-Basle de 1663 à 1666 et mourut d'ailleurs avant d'avoir reçu ses bulles. On sait que l'abbaye resta longtemps avant et après lui, dans la même famille (*ibid.* IX, 203).

Digitized by Google

neurs de villes sont celui de Reims, le sieur de Tierneuf, propriétaire du château de la Malmaison, ancien capitaine de cavalerie ; il a le titre de capitaine de la ville. C'est un homme de service et d'entendement qui se conduit bien avec les habitants de Reims. Celui de Sainte-Menehould est aimé et vit populairement avec les habitants ; celui de Sézanne n'est qu'un honnête gentilhomme dont on ne se plaint point, mais le bailli d'épée de Troyes a force méchantes affaires et n'est en aucune considération. Quant à celui d'Epernay, il est inconnu dans ce gouvernement, et celui de Château-Porcien vit retiré dans une terre voisine ; il n'y a point de plaintes de sa conduite.

IV. Justice. — La justice est en général bien rendue ; il n'y a quelques désordres, abus et corruptions que dans les officiers subalternes. A Reims, le président du présidial est Charles Colbert, le frère du ministre, qui n'exerce pas sa charge étant intendant en Alsace. Le lieutenant général, Béguin, est homme de bien et assez habile. Le lieutenant particulier, Coquebert, a crédit dans sa compagnie, et plus encore dans le conseil de ville ; il est fort capable et affectionné au service du roi. En revanche le procureur du roi, Lespagnol, est un homme inquiet et entreprenant, en perpétuelle contestation pour étendre l'autorité de sa charge.

V. Finances. — Machaut note beaucoup de divisions parmi les officiers du bureau des finances ; peu d'entre eux sont « bien entendus en leur charge ». Les élus « exercent pour la plupart leur charge avec assez d'honneur et d'intégrité », mais l'intendant leur reproche un abus dans la répartition de la taille.

Digitized by Google

Souvent ils détachent des paroisses, des hameaux contenant leurs propriétés ou celles de leurs parents et amis. Les paroisses ne peuvent plus imposer ces sortes d'enclaves réservées qui appartiennent aux élus « et à leurs parents et amis, ou à des seigneurs et officiers principaux dont ils considèrent les intérêts » ; et les élus soulagent les dits lieux, « au préjudice des paroisses dont ils ont été éclipsés ». L'intendant propose de réunir aux paroisses ces « collectes séparées », d'autant plus que leur séparation augmente les frais de recouvrement[1].

Outre les notes individuelles et l'abus des collectes séparées, il y a dans cette partie du *Mémoire* quelques lignes intéressantes sur les forêts. L'intendant parle de la « réformation des forêts » qu'il a faite de 1663 à 1665 et dont il a fait parvenir le procès-verbal au roi en janvier « de la présente année 1665 ». Il signale surtout la reprise par le roi, à la suite de cette enquête, de certaines forêts aliénées à vil prix dans des moments difficiles : une de ces forêts avait été vendue 8.000 livres, et la première coupe avait rapporté plus de la moitié de ce chiffre. La plus étendue des forêts ainsi reprises est celle de Rumilly (auj. canton de Bar-sur-Seine), qui mesurait plus de 3.000 arpents et avait été vendue en 1636 au surintendant des finances Bullion. Ajoutons

[1] Colbert demande dans son questionnaire s'il n'y a pas « intelligence des trésoriers de France avec les élus pour soulager dans une paroisse les officiers, leurs fermiers, métayers ou ceux de leurs amis ». La mauvaise répartition de la taille, un des vices capitaux de l'ancien régime, le préoccupait vivement ; il poursuivit les abus de ce genre avec beaucoup d'acharnement, mais sans grand succès.

Digitized by Google

que dans sa réformation, Machaut s'était montré très sévère pour le personnel des eaux et forêts : il avait destitué des gardes, rendu un jugement contre les officiers de Sainte-Menehould et condamné à mort le maître des eaux et forêts d'Epernay ; mais il n'avait pu poursuivre à sa guise le Chapitre de Reims pour avoir abattu de la haute futaie sans permission du roi : Colbert avait demandé quelques ménagements « ayant dans ce corps là plusieurs parents et alliés, je ne saurais me défendre de vous faire cette recommandation[1]. »

Après cette sorte d'annuaire de la Généralité, où les éléments les plus intéressants sont les notes individuelles des fonctionnaires, et les observations sur les forêts et les finances, commence la partie la plus étendue du *Mémoire* (pp. 74 à 481), et aussi la plus précieuse : c'est une statistique détaillée qui passe en revue par élections (et dans chaque élection par doyennés) tous les villages de la Généralité en donnant sur chacun les renseignements suivants :

Dans la 1re colonne à gauche des pages, qui sont toutes divisées en cinq colonnes, se trouvent le nom de la paroisse et celui du ou des principaux seigneurs ;

Dans la 2e, le nombre des feux cotisés au rôle de la paroisse ;

Dans la 3e, le chiffre des tailles auxquelles la paroisse a été imposée pendant les sept dernières années, soit de 1659 à 1665 inclus ;

Dans la 4e, la quantité en minots du sel consommé pendant la même période.

Dans la 5e, la situation, qualité du terroir, commerce,

[1] *Clément*, IV, 211, 219.

Digitized by Google

trafic, manufactures, privilégiés et exempts d'imposition, revenus des cures.

Voici les observations qu'appelle cette statistique, en prenant quelques exemples dans le territoire de l'arrondissement actuel de Reims.

1° Dans la nomenclature des paroisses, l'abus des « collectes séparées » nous vaut de trouver mentionnés de simples hameaux ou même de grandes fermes : ainsi la ferme de Luternay est signalée à part, comme collecte séparée de la paroisse de Saint-Thierry[1], avec 2 cotisés. Les noms des seigneurs sont faciles à trouver dans d'autres documents, mais le *Mémoire* présente cet avantage de les grouper tous pour toute la généralité à la même date (1665).

2° Le nombre des feux cotisés peut donner une idée approximative du nombre des habitants[2]. On sait qu'il est difficile d'arriver en cette matière à des conclusions certaines, mais, ce qui est plus intéressant que le chiffre absolu de la population, c'est le chiffre relatif, et la statistique nous permet de nous rendre compte de l'importance réciproque des villes et des villages de la Champagne en 1665[3].

[1] Aujourd'hui la ferme de Luternay est dans la commune de Bouvancourt (canton de Fismes).

[2] Les privilégiés, dont le nombre est indiqué dans la 5e colonne, sont très peu nombreux. Colbert avait recommandé qu'on lui signalât « les faux nobles et exempts qui s'introduisent dans les paroisses » ; c'est ce que l'intendant ne manque pas de faire, à l'occasion : ex. à Ay, « la veuve du nommé Philipponat, chef de fourrière de la maison de Mgr le duc d'Orléans, prétend jouir de l'exemption des tailles. »

[3] Pour les villes, l'intendant donne tantôt le nombre des feux, (Epernay 750, Bar-sur-Aube 7 à 800), tantôt celui des habitants

Digitized by Google

3° Dans presque toutes les paroisses, le chiffre des tailles a augmenté pendant les années de paix qui ont suivi la guerre avec l'Espagne, à partir de 1659 ; il n'a commencé à baisser qu'en 1664, par suite des efforts faits par Colbert pour réduire les tailles dans tout le royaume ; malgré cette diminution, commencée depuis un an seulement, le chiffre de 1665 reste sensiblement supérieur à celui de 1659, qui est encore une année de non-valeurs ; cependant quelques paroisses payent en 1665 moins qu'en 1659 : elles ont été soulagées pour remédier à une injustice flagrante ou par faveur arbitraire, comme les « collectes séparées ». Le chiffre des tailles n'est naturellement pas en proportion avec celui des feux cotisés[1] ; pour l'année 1665, la moyenne

(Reims 8 à 9.000, Châlons 2.700 à 2.800), tantôt celui des contribuables (Vitry : environ 2.500). Ainsi Sézanne possède 900 à 1.000 feux et 1.100 contribuables.

[1] Liste des localités les plus peuplées et les plus imposées en 1665, parmi celles qui composent l'arrondissement actuel de Reims :

	Noms	Nombre de feux	Chiffre de la taille
1.	Ay	700	8.259
2.	Fismes	416	7.200
3.	Cormicy	400	3.340
4.	Avenay	354	3.799
5.	Tours-sur-Marne	214	3.203
6.	Cernay	210	2.110
7.	Mareuil-sur-Ay	200	2.424
8.	Bisseuil	190	2.200
9.	Witry-lès-Reims	158	2.042
10.	Crugny	152	1.850
11.	Sermiers	147	1.611
12.	Hermonville	142	1.500
13.	Ludes	139	3.100
14.	Chaumuzy	132	1.853

Digitized by Google

par feu oscille entre 10 et 15 livres ; la plus forte est de 22 (Ludes), la plus faible de 8 (Cormicy) ; et deux des villes les plus peuplées de la région rémoise offrent à ce sujet un contraste frappant : pour un nombre presque égal de contribuables, Fismes paye plus du double de Cormicy.

4° L'augmentation, partout très sensible, de la consommation du sel, entre 1659 et 1665, est un indice d'une meilleure perception de la gabelle, et aussi d'un progrès de l'aisance dans les campagnes ; à ce double point de vue, la constatation a dû être très agréable à Colbert. L'indication n'est d'ailleurs parfois qu'approxi-

15.	Villers-Allerand	130	1.580
16.	Berru	129	1.977
17.	Arcis-le-Ponsart	129	1.916
18.	Rilly.	124	2.200
19.	Verzy	120	1.077
20.	Ville-en-Tardenois . . .	120	1.599

Classement d'après le chiffre de la taille

1. Ay.
2. Fismes.
3. Avenay.
4. Cormicy.
5. Tours-sur-Marne.
6. Ludes.
7. Mareuil-sur-Ay.
8. Chigny (118 feux, 2.370 livres).
9. Villedommange (115 feux, 2.210 livres).
10. Bisseuil.
11. Rilly.
12. Cernay.
13. Witry-les-Reims.
14. Berru.
15. Chamery (118 feux, 1.942 livres).
16. Arcis-le-Ponsart.
17. Chaumuzy.
18. Crugny.
19. Cumières (116 feux, 1.825 livres).
20. Nogent-l'Abbesse (118 feux, 1.816 livres).

Digitized by Google

mative [1]; dans les régions de vente volontaire, comme les élections d'Epernay, de Troyes, de Bar-sur-Aube, de Sézanne, de Rethel, l'intendant se contente d'une estimation : « Il s'y peut consommer... tant de minots peuvent suffire... » Notons ici, à propos de la consommation du sel, un vœu de réforme émis par l'intendant à la fin de son *Mémoire*. Colbert avait demandé, la gabelle étant « la plus importante ferme du royaume », d'examiner « particulièrement tout ce qui regarde le faux-saunage ». L'intendant constate que la contrebande se fait de deux façons : par le transport en Champagne du sel blanc de Lorraine et de Bourgogne, puis par l'épanchement du sel d'impôt dans les greniers de vente volontaire. Le premier genre de contrebande est favorisé par l'existence d'enclaves qui, par privilèges anciens, jouissent du droit d'user de sel blanc (ex. : le comté de Clermont, la prévôté de Vaucouleurs). Machaut propose d'obliger ces enclaves à se fournir de sel gris, meilleur que le sel blanc, et qu'on leur vendrait au même prix. Quant au second genre de contrebande, l'intendant propose la conversion en greniers de vente volontaire des greniers d'impôt de Reims, Châlons et Vitry. Cette conversion, dit-il, ne sera, en prenant quelques précautions, d'aucun préjudice au roi, puisque les dits greniers sont couverts par d'autres, plus proches des frontières, et elle apportera « un grand soulagement aux peuples », qui passeront ainsi de l'impôt, « loi fort dure, » à « cette douce liberté de ne prendre au grenier que le sel nécessaire pour une véri-

[1] Même dans les régions de greniers d'impôt, la statistique est parfois incomplète : dans le doyenné d'Hermonville, le chiffre manque pour plus de la moitié des paroisses.

Digitized by Google

table consommation ». Et l'intendant énumère les inconvénients de la vente par impôt : dans la répartition, les plus puissants chargent les plus pauvres pour se soulager eux-mêmes ; la levée de l'impôt occasionne des frais et des procès ; surtout, elle donne prétexte à des « vexations insupportables qui désespèrent les contribuables », comme la saisie du lard salé avec lequel les paysans salent leur pot, parce que ce lard a été salé avec du sel d'impôt dont l'emploi est interdit pour les grosses salaisons ; mais les paysans allèguent que ce lard n'est pas une salaison, qu'il leur tient lieu seulement de sel de pot. Ces « vexations insupportables », dont l'intendant parle si sévèrement, étaient certainement une des raisons pour lesquelles la gabelle était si détestée sous l'ancien régime.

La cinquième colonne du tableau des élections est peut-être la plus intéressante, parce qu'elle donne, pour chaque paroisse ou « collecte séparée », des indications brèves mais précises, en deux ou trois lignes[1] sur la fertilité du terrain et ses productions. Cette statistique agricole a une certaine valeur géographique,

[1] Exemples : Cormontreuil ; territoire surtout en vignes, vin assez bon, terres à seigle de peu de rapport.

Courcelles ; prés, marais et terres à seigle de peu de rapport.

Saint-Imoges ; la plus grande et la meilleure partie du terroir de ce lieu consiste en bois que l'on débite à Reims ; le surplus consiste en terres à seigle de mauvaise nature et rapport.

Cette colonne donne aussi le revenu des cures (nombreuses lacunes) qui est sans rapport avec la population ou l'imposition. Exemples : Arcis-le-Ponsart 1.500, Cernay et Lavannes 1.000, Cormicy 950, Fismes 800, Chaumuzy, Mareuil-sur-Ay 700, Hourges, Mont-sur-Courville 600, Breuil 550, Rosnay, Lhéry, Bétheny, Bétheniville, Mailly, 500.

Digitized by Google

l'intendant renvoyant souvent d'une paroisse à une autre, constatant des analogies de terroir et de rendement ; elle permettrait de tracer une carte économique assez détaillée de la Champagne en 1665, et de faire plus d'une observation intéressante sur l'extension, à cette époque, du seigle, des vignes et des forêts[1].

Tel est le *Mémoire* sur la généralité de Champagne dressé en 1665 par l'intendant Machaut en réponse au questionnaire de Colbert. On voit qu'il offre des différences très sensibles avec le *Mémoire* dressé trente-deux ans plus tard, pour l'instruction du duc de Bourgogne[2] et qu'il est fait dans un tout autre esprit :

1° Il ne donne pas de détails historiques et archéologiques ;

2° Il laisse de côté toute préoccupation militaire, et ne dit rien, par exemple, des fortifications ;

3° Il fournit beaucoup moins de renseignements sur le commerce, les manufactures et les voies navigables ;

4° Mais il contient, outre des indications précises sur certains abus de la taille et de la gabelle et sur quelques questions de détail comme les haras ou les forêts, des notes personnelles intéressantes sur les principaux personnages de la province, évêques et abbés, gouverneurs militaires, officiers de finances et de justice. Surtout il donne un tableau détaillé occupant

[1] Le seigle domine dans la plaine, avec des rendements un peu meilleurs au Sud-Ouest de Reims qu'au Nord-Est. Les vins d'Ay et d'Avenay sont déjà « fort recherchés » ; Bouzy et Ambonnay n'ont pas encore de vignes et sont de petits villages avec cultures médiocres. On pourrait multiplier les observations de ce genre.

[2] Le duc de Beauvillier, dans sa circulaire aux Intendants en 1697, s'est très largement inspiré du questionnaire rédigé par son beau-père en 1663.

Digitized by Google

plus des quatre cinquièmes de l'ouvrage et permettant de se rendre compte assez exactement pour chaque paroisse, de la population, des variations du principal impôt, de la fertilité du sol et des principales cultures. Inférieur au *Mémoire* de 1697 par la sécheresse des renseignements concernant le commerce et l'industrie, le *Mémoire* de 1665 est plus précis et plus vivant au point de vue agricole, financier et démographique, et il a le mérite de tenir compte des facteurs moraux et intellectuels, si importants pour la prospérité générale des régions et des nations.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES GÉNÉALOGIQUES

tirées des Registres paroissiaux

DU CANTON DE VERZY

Par le Dr Pol GOSSET, membre titulaire

INTRODUCTION

Je rapporte fidèlement ce que je découvre. (CHEVILLARD, généalogiste du roi.)

Les pages mises en tête des *Notes Généalogiques du Canton de Bourgogne* me permettront d'être bref et sur le but de la présente publication et sur les sources.

Le but ? Réunir des notes qui aident à identifier un nom, à qualifier un personnage, ou à préciser une date. Ainsi, pour prendre un exemple dans le canton de Verzy, le collectionneur qui rencontrerait le rare *ex-libris* de Le Poivre de Villers-aux-Nœuds, serait embarrassé pour trouver des renseignements sur ce bibliophile ; l'article Villers-aux-Nœuds de cette brochure lui donnera une note, précise et inédite, sur la branche des Le Poivre qui a possédé cette seigneurie.

Les renseignements ont été puisés aux sources les plus sûres puisqu'ils viennent des registres paroissiaux, grosses ou minutes, des vingt-quatre communes

Digitized by Google

du canton, les uns lus au Greffe du Palais de Justice, avec l'autorisation de l'aimable greffier dont le nom est écrit à la première page des *Notes* du canton de Bourgogne, les autres, les manquants, recherchés quelquefois avec succès dans les archives communales.

Les plus anciens sont ceux de Verzenay (1584) et de Villers-Marmery (1586), tenus en vertu de l'Ordonnance de 1579 qui complétait les mesures prescrites par François Ier quarante ans plus tôt ; la plupart datent du commencement du XVIIe siècle.

Il y a plus de familles nobles dans le canton de Verzy que dans celui de Bourgogne, parce que là le clergé n'était pas le seigneur presque exclusif des terres de la région. En effet, si l'archevêque de Reims possédait : Sept-Saulx, Sermiers, Chamery en partie, Montbré en partie, Wez en partie ; le Chapitre : Mailly, Chamery en partie ; le prévôt de l'Eglise métropolitaine : Villers-aux-Nœuds en partie ; l'abbé de Saint-Bâle : Beaumont, Courmelois, Les Petites-Loges, Verzy, Villers-Marmery, partie de Wez ; l'abbé de Saint-Remi et ses religieux : Champfleury, Chigny, Villers-Allerand, partie de Chamery, de Montbré, de Rilly ; les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : Baconnes ; le Chapitre de la Trinité de Châlons : Trépail ; — la famille Brulart avait Sillery, Ludes, Puisieulx, Verzenay, la plus belle partie de la contrée ; les Goujon : Thuisy ; le marquis de Louvois : Ville-en-Selve ; les Coquebert : partie de Montbré et de Wez ; les Le Poivre : partie de Villers-aux-Nœuds et de Chamery ; etc.

Tous ces noms sont dans les registres paroissiaux sur lesquels les curés n'écrivaient pas seulement les actes de baptêmes, de mariages et de décès, mais

Digitized by Google

encore de longues notes qui n'ont pas leur place dans le présent travail ; elles méritent pourtant d'être cataloguées pour épargner à d'autres de longues recherches :

La bénédiction de l'église de Verzenay (18 février 1788) ; l'érection du maître-autel de Chamery (3 avril 1768) ; la bénédiction des cloches de Chamery (26 octobre 1783), de Chigny (12 août 1726, 8 mai 1738, 24 juin 1788), de Rilly (5 mars 1782), de Trépail (11 août 1720, 3 décembre 1743, 14 décembre 1761), et de Ville-en-Selve (11 octobre 1778) ; la translation des restes des seigneurs et des curés de Verzenay (4 août 1788) ; enfin, l'élection des sages-femmes de Trépail (5 juin 1763, 6 février 1774), et de Wez (18 juin 1702, 28 octobre 1715).

Pour être complet il faut encore citer, entre beaucoup d'autres, des notes sur des usages disparus : en 1739, il y avait cinquante-neuf ans que les gens de Sermiers n'avaient pas été confirmés ; « c'est trop longtemps, » écrit le curé ; toute sa paroisse reçut le sacrement de confirmation à Courtagnon le 3 mars, même les enfants dans les bras de leur mère, le même jour que les habitants des communes voisines (Sermiers 1739 et 1758) ; — la nomination des coûtres à Villers-Allerand (1735). Les renseignements sur les récoltes sont aussi rares qu'intéressants : Sermiers (1711 et 1725), Mailly (1726) [1].

Quelques actes concernant les individus méritent aussi une mention : trois personnes tuées par la foudre, dont deux devant le grand portail de l'église de Chigny

[1] Publiés dans l'*Almanach-Annuaire* de MATOT-BRAINE pour 1911, pp. 337 et 338.

Digitized by Google

(24 août 1691) ; un décès par rage à la suite d'une morsure de loup au visage (Chigny, 1730) ; enfin, et ceci est assez curieux, une erreur sur le sexe d'un enfant, déclaré d'abord comme mâle : « 3 heures après le baptême de l'enfant la grande mère dudit enfant en le maloitant a remarqué que c'était une fille » (Sept-Saulx, 23 septembre 1728).

Si les registres sont intéressants à parcourir, les couvertures méritent aussi d'être regardées ; le papier était cher au XVIIe et même au XVIIIe siècle, aussi se servait-on quelquefois, pour protéger les cahiers, de couvertures de fortune : c'est le plus souvent un billet de mort, comme celui de M. de Courtagnon (Chigny, 1742) ; un fragment de thèse, telle la thèse de baccalauréat de théologie de Pierre Pointilliart 1669 (Sermiers, 1677); ou un mandement, comme celui du centenaire du vœu de Louis XIII 1738 (Chamery, 1740). Beaucoup de registres de la paroisse de Rilly sont recouverts d'une affiche imprimée et illustrée qui intéresse la paroisse : *Indulgence plénière accordée par Notre Saint Père le Pape Clément XI à tous les fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe qui visiteront l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Rilly, le sixième décembre, fête de saint Nicolas* (Rilly, 1726, 1727, 1728, 1729, et autres).

Les pièces les plus curieuses parce que les plus rares sont les programmes des exercices de mémoire du collège des Bons-Enfants en 1719 (Champfleury, 1720), 1736 (Ludes, 1736), 1764 (Chamery, 1765) et un important fragment d'un programme du théâtre des Jésuites, qui n'est pas à la Bibliothèque de la ville, pour une tragi-comédie intitulée : *Le* (*fils*) *désa* (*voué*) *reconnu ... jugement ...* (Mailly, 1684).

Ces imprimés ne nous écartent pas, comme on

Digitized by Google

pourrait le croire, des anciennes familles du pays rémois, car ils donnent des noms d'élèves, lauréats ou acteurs : c'est par exemple Claude-André Coquebert de Belleaucourt qui tient le rôle de Théodoric, roi des Goths, dans la tragédie des jésuites ; mais le petit intérêt des couvertures ne doit pas faire oublier le contenu des trois mille fascicules lus qui ont donné une moisson de cent cinquante noms de famille. Quelques noms de terre sont d'une identification difficile ; pour faire les corrections nécessaires, je sollicite la collaboration des lecteurs.

Digitized by Google

Baconnes

Greffe : 1674-1683, 1692-1716, 1733-1734, 1737-1789.
Mairie : 1668-1672, 1684-1688, 1717-1732, 1735-1736.

Beaumont-sur-Vesle

Greffe : 1615-1622, 1674-1676, 1678-1697, 1699-1789.
Mairie : 1677, 1698.

1696, 29 mars. — Mariage de Mr Nicolas-François Delamotte [1], fils de Robert Delamotte et de feue demoiselle Elisabeth Leclerc, avec demoiselle Anne Roland, fille de Pierre Roland, ancien conseiller du roi au présidial de Reims, et de dame Anne Belin. Il mourut à Reims en 1759, conseiller du roi en sa cour des monnaies, et fut inhumé dans l'église Saint-Etienne ; sa femme, en 1726.

1701, 24 octobre. — Décès de Mr Gérard Delamotte, seigneur de la Porte-aux-Ferrons [2], âgé de 63 ans ; inhumé dans la chapelle Sainte-Barbe de l'église en présence de M. Lefricque, bourgeois de Reims, son beau-frère.

1778, 28 avril. — Baptême de Julie, fille du sieur François-Charles Savart, lieutenant-général de robe courte de la capitainerie royale de Senart, et de dame Marie-Charlotte Lhuillier, ci-devant de la paroisse des Grandes-Loges ; parrain et marraine : ses frère et sœur Nicolas-François et Julie. Elle meurt le même jour.

[1] *D'azur à une fasce bretessée et contrebretessée d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, celle de la pointe soutenue d'une colline ou motte de terre aussi d'argent* (Ch. D'Hozier).

[2] Fief dit aussi de la porte Vesloise, sis à Reims, dépendant de l'Archevêché, pour lequel Jean Delamotte rendit foi et hommage en 1643 ; il aliéna la moitié de ce fief en 1658 au profit d'un sieur Frizon.

Digitized by Google

1779. 18 novembre. — Baptême de Charles Joseph, fils des mêmes.

1781, 30 avril. — Baptême de Jean-Alphonse, fils des mêmes.

Chamery

Greffe : 1668-1671, 1674-1691, 1693-1789.
Mairie : 1672-1673, 1692.

1678. — Parrain : noble homme Archambault de Raymond ; marraine : demoiselle Anne de la Haye, sa femme, de la paroisse d'Ecueil.

1681. — Parrain : noble homme Charles de Raymond ; marraine : demoiselle Antoinette de Chaalons, de la paroisse d'Ecueil.

1735, 2 septembre. — Baptême de Jean-Pierre-Joseph, fils illégitime de Pierre de Haudouin, seigneur de Mutry et Fleury-la-Rivière en partie, et d'Elisabeth Fayette, de la paroisse dudit Fleury.

Les registres du XIXe siècle ont été feuilletés par exception, pour trouver le nom du docteur Jean-Baptiste-Nicolas Duguet, né le 12 mai 1837 ; il est membre de l'Académie de Médecine, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, médecin de l'hôpital Lariboisière, officier de la Légion d'Honneur. Les Duguet ne sont pas anciens à Chamery ; Jean-Baptiste Duguet, maréchal-ferrant, vint s'y marier en 1745 et son frère Nicolas, en 1746 ; ils étaient originaires de Draize, canton de Chaumont-Porcien (Ardennes).

Lepoivre, vicomtes de Chamery. Les actes concernant cette famille seront donnés à l'article Villers-

Digitized by Google

aux-Nœuds, exception faite d'une bénédiction de cloche, relatée sur les registres de Chamery :

« 1783. L'an de grâce mil sept cent quatre vingt trois, le vingt six octobre, je soussigné, prêtre et curé de Chamery, ay bénitte la troisième cloche laquelle a été nommée Louise-Jeanne-Baptiste-Catherine et a eu pour parrain Mr Louis Lepoivre, vicomte de Chamery, et pour marraine Dame Jeanne-Bapte Catherine Maillefer, épouse de M. Marlot, conseiller du roy et son procureur au présidial de Reims. Nous avons signé les jour, mois et an que dessus. Bénard, curé de Chamery. »

Jeanne-Baptiste Maillefer [1] est la fille de Jean Maillefer, capitaine au Régiment royal d'infanterie, puis syndic de la ville de Reims, et de Marguerite Lepoivre, tante de Louis Lepoivre, vicomte de Chamery.

Champfleury

Greffe : 1675-1789.
Mairie : pas de registre antérieur à 1675.

A la fin du registre de 1705, le curé a écrit qu'il avait déposé au greffe les actes de 1667 à 1674, tirés d'un vieux cahier ; original et copie sont perdus.

1707, 10 janvier. — Décès de Made Jeanne Parisot, veuve de M. Paul Vieillart, sieur du Ménil, père et mère du curé de Champfleury ; âgée de 75 ans.

---

[1] Pour d'autres détails sur cette demoiselle Maillefer, voir p. 342 des *Mémoires de Jean Maillefer*, édités aux frais de l'Académie de Reims en 1890.

Digitized by Google

Chigny

Greffe : 1675-1685, 1688-1690, 1692, 1694-1698, 1701-1715, 1727-1728, 1731-1789.

Mairie : 1656-1674, 1686-1687, 1691, 1693, 1699-1700, 1716-1726, 1729-30.

Les registres des premières années contiennent aussi les actes de Rilly et de Germaine.

1724, 24 septembre. — Décès de Delle Jeanne Boyot d'Adon, âgée de 4 ans, fille de M. Nicolas Boyot, seigneur d'Adon [1], avocat au parlement, receveur des décimes du diocèse de Châlons, et de Delle Claudine Jouvenel ; inhumée dans l'église.

1738, 7 novembre. — Décès de Mr Nicolas Boyot d'Adon, susdit ; inhumé dans l'église.

1742, 9 juin. — Décès de dame Claude Jouvenel, âgée de 72 ans, veuve du précédent ; inhumée dans l'église.

1739, 11 février. — Décès de damelle Anne-Nicolle de Rizaucourt, âgée de 12 ans, fille de M. François-Hubert de Rizaucourt, [en marge du registre de Chigny, il est écrit : seigneur de Guerpont [2] et Silemont], et de dame Gabrielle [Boyot] d'Adon ; inhumée dans la chapelle Saint-Remy de l'église.

1741, 11 septembre. — Décès de M. Edmond Bachelier, seigneur d'Hannogne [3], ancien juge-garde de la monnaie de Reims, âgé de 74 ans, époux de dame Marie Delamotte [4], inhumé dans l'église devant le crucifix de la nef.

[1] *D'azur à deux colonnes d'argent accompagnées de trois étoiles d'or* (Ch. D'HOZIER).

[2] Guerpont, canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc (Meuse).

[3] Hannogne-Saint-Remy, canton de Château-Porcien, arrondissement de Rethel (Ardennes).

[4] Tous deux avaient été parrain et marraine de la grosse cloche de Chigny, le 12 août 1726 ; bienfaiteurs de l'église.

Sa veuve mourut à Reims le 25 mai 1756 et fut inhumée au préau de l'église Saint-Pierre.

Digitized by Google

Courmelois

Greffe : 1605-1609, 1675, 1692-1712, 1714-1718, 1720-1789.
Mairie : 1713, 1719.
Au XVIIe siècle, les registres de Verzy, puis ceux de Beaumont-sur-Vesle contiennent les actes de Courmelois.

1715, 8 février. — Inhumation dans l'église de Marie-Charlotte, âgée de 3 semaines, fille de Rigobert Dorigny, conseiller au présidial, et de Charlotte Maillefer, de la paroisse Saint-Pierre, de Reims.

1790, 22 septembre. — Mariage de M. Louis-Marie-Chrysostome des Lyons [1], ancien capitaine au Régiment d'Auxerrois, lieutenant des maréchaux de France, et avant le décret de l'Assemblée nationale du 19 juin sanctionné par le roi le 20, seigneur de Berles, Moutier, Chiviescourt en Artois, âgé de 34 ans, fils de feu messire Edouard-Joseph des Lyons, chevalier, baron des Lyons, seigneur de Moncheaux, Fontenelles, Bavincourt, capitaine de cavalerie, aide de camp de Sa Majesté Très Chrétienne, membre de la noblesse des Etats d'Artois, et de feue madame Elisabeth-Gertrude des Lyons, de la paroisse Saint-Jacques de Reims, et de demoiselle Anne-Salvat Danré d'Armancy [2], âgée de 21 ans, fille de M. Marc-Antoine-Samson Danré d'Armancy, chevalier, seigneur de Loupeigne et de Branges et de madame Marie-Anne-Andrée Bourgongne, de la paroisse Saint-Pierre.

Etaient présents : M. Ange-Joseph-Remy des Lyons, chevalier, baron des Lyons, seigneur de Bavincourt et

[1] Noblesse d'Artois : *d'argent à quatre lions de sable, armés et lampassés de gueules, posés deux et deux.* Devise : *Ex genere et virtute leones.* Article dans La Chenaye des Bois qu'il faut consulter avec beaucoup de précaution.

[2] Noblesse du Soissonnais : *d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux têtes de serpent d'azur arrachées et armées de gueules, et en pointe d'un chêne de sinople terrassé de même.*

Madame des Lyons mourut le 4 floréal an XII (24 avril 1804).

Digitized by Google

Fontenelles, capitaine d'infanterie, frère aîné de l'époux, et Marie-Françoise-Éléonore Godet, sa femme ; madame Marie-Apolline le Josne-Contay, veuve de Jérôme-César-Marie Godet, chevalier, baron de Neuflize, vicomte d'Arcis-le-Ponsart, seigneur de Vadenay et de Taissy, père et mère de la femme du baron des Lyons [1].

La cérémonie se fit à Courmelois parce que les Danré d'Armancy étaient propriétaires de la cense de Courmelois, qui leur venait par mariage des Vuillot, de Reims.

Les Petites-Loges

Greffe : 1742-1744, 1750-1789.
Mairie : Néant.

Une note écrite sur l'index alphabétique des registres paroissiaux de Sept-Saulx, dressé par année de 1670 à 1777, dit que Les Petites-Loges, secours et annexe de Sept-Saulx, n'ont eu de registre particulier qu'à partir de 1742 ; les actes analysés ici et qui sont antérieurs à cette date sont donc tirés des registres de Sept-Saulx. Les registres de 1615 à 1622 de Beaumont-sur-Vesle contiennent les actes des Petites-Loges.

1678, 6 juin. — Décès de François-Michel de Farge de Gribaldi de Lagrace, gentilhomme savoyard, cavalier volontaire du Régiment de Piémont royal, natif de

[1] Les deux femmes citées ici furent victimes de la Révolution : la première fut arrêtée comme suspecte le 6 octobre 1793, et condamnée à mort le 25 prairial par le tribunal révolutionnaire de Cambrai « pour avoir conservé un recueil de chansons respirant le royalisme le plus dégoûtant et écrit différentes fois à son mari émigré ». La seconde, âgée de 63 ans, fut enfermée comme suspecte à la Providence d'Arras et y mourut. A.-J. Paris, *Histoire de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*. Arras, 1864.

Digitized by Google

Gouian en Savoie, âgé de 25 ans, fils de Gribaldi et de Marie Garpax.

1729, 24 mai. — Décès de M. Pierre Vallé, maître du bureau des postes des Petites-Loges, âgé de 73 ans ; inhumé dans l'église.

1737, 17 septembre. — Décès d'Anne Varlot, hôtelière des Petites-Loges, femme du précédent ; inhumée dans l'église.

1759, 31 mai ou 1er juin. — Décès de Jean-Baptiste Vallé, maître des postes, âgé de 71 ans, fils des précédents ; inhumé dans l'église.

1764, 8 décembre. — Décès de Véronique Bertault, veuve du précédent, âgée de 78 ans ; inhumée dans l'église.

La pierre tombale qui fut posée sur ces deux corps par la piété de leur fils Nicolas, en mémoire de leurs bienfaits, existe encore dans le pavé de l'église ; elle dit Jean-Baptiste Vallé, seigneur en partie des Petites-Loges et maître de poste royale.

1782, 26 novembre. — Décès de Pierre Vallé, maître de poste, âgé de 68 ans, fils des précédents.

Ces Vallé passent dans le pays pour être de la famille du garde des sceaux de la République.

Ludes

Greffe : 1699-1703, 1709-1716, 1730-1774, 1776-1789.
Mairie : 1655-1698, 1704-1708, 1717-1729, 1775

Fillette. — La généalogie des Fillette est dans Caumartin [1] ; les pièces justificatives donnent le texte

[1] Fillette : *D'azur à la bande d'or chargée de trois trèfles de gueules et accompagnée de trois étoiles d'or deux en chef et l'autre en pointe.*

Digitized by Google

de pierres tombales de l'église de Ludes, celles de Nicolas et de son fils Jean, mort en 1593.

Un seul acte concernant cette famille est dans les registres de Ludes :

1686, 23 août. — Inhumation dans l'église de madame Françoise de Cauchon, femme de messire Nicolas Fillette, chevalier, seigneur de Ludes en partie, âgée de 80 ans.

Un dessin à la plume, colorié à l'aquarelle, de leurs armes accompagnant son épitaphe est dans les *Recueils Clairambault*, de la Bibliothèque nationale, n° 1201, t. XCI, f° 120 v°.

Mariés depuis cinquante ans, Nicolas Fillette et sa femme rendirent grâces à Dieu dans l'église Saint-Etienne de Reims, le 4 février 1675 ; c'est dans cette même église que le mari fut inhumé quelques mois plus tard (20 avril).

DOULCET

1678, 12 novembre. — Baptême de Françoise, fille de messire Charles Doulcet [1], seigneur de Ludes en partie, et de damoiselle Elisabeth Doucet. Parrain : messire François Doulcet, seigneur de Courlhay ; marraine : dame Françoise de Cauchon, dame de Ludes en partie.

1681, 28 décembre. — Baptême de François, fils des mêmes.

1682, 15 juin. — Mariage de messire Philippe de Boubers [2] et de demoiselle Marie Doulcet.

1707, 11 décembre. — Baptême de Charles-Louis, fils de messire François Doulcet, écuyer, seigneur de Ludes

[1] Noblesse de Picardie : *de gueules à une tête de bélier d'or, écartelé de losanges d'argent et de sable.*

[2] Noblesse de Picardie : *d'or à trois aigles de sable becquées et membrées de gueules.*

Digitized by Google

et de Mad. Nicolle de Boyet ou Boüier. Parrain : M. Charles Doulcet, écuyer, seigneur de Ludes ; marraine : mad. Gabrielle-Innocente de Sons. Il meurt à Ludes, le 20 avril 1746, aide-major au Régiment royal Roussillon-cavalerie, seigneur en partie de Ludes, Gratreuil et Monsauxel.

1711, 4 août. — Baptême de Vincent-Charles, fils des mêmes ; il mourut le 16 août et fut inhumé dans l'église.

1711, 22 août. — Décès de Me Elisabeth Doulcet, épouse de messire Charles Doulcet, écuyer, seigneur de Ludes en partie, âgée de 68 ans ; inhumée dans l'église.

1728, 9 décembre. — Décès dudit Charles Doulcet, âgé de 85 ans ; inhumé dans l'église. Témoins : François Doulcet de Ludes, Charles Doulcet de Ludes, de Tournebulle-Bussy.

1737, 4 octobre. — Décès de dame Nicolle de Boyet, épouse de messire François Doulcet, écuyer, seigneur de Ludes en partie, âgé de 44 ans ; inhumée dans le cimetière.

1741, 27 décembre. — Décès de madame Anne d'Aspremont [1], seconde femme de messire François Doulcet, écuyer, seigneur de Ludes en partie, âgée de 76 ans ; inhumée dans le cimetière. (Ce mot a été barré pour le remplacer par église.)

1745, 3 octobre. — Baptême de François-Charles, fils de messire Jean-Charles-Gabriel Doulcet, écuyer, seigneur de Ludes, ancien lieutenant dans Royal-Infanterie, et de mad. Jeanne-Marguerite-Antoinette Roussel [2]. Parrain : messire François-Charles Doulcet de Ludes.

1747, 3 mars. — Décès de la dite dame Roussel, âgée de 24 ans ; inhumée dans l'église.

1749, 12 juin. — Baptême de Charles, fils de messire Jean-Charles-Gabriel Doulcet, écuyer, etc..., et de dame

[1] Noblesse de Lorraine : *de gueules à la croix d'argent.*

[2] Le mariage avait été célébré dans l'église Saint-Symphorien, de Reims, le 15 juillet 1743.

Digitized by Google

Jeanne-Marie-Antoinette Baudry, son épouse en secondes noces.

1751, 7 février. — Baptême de Marie-Remiette-Charlotte, fille des mêmes. Le père est dit seigneur de Bussy, Gratreuil [1] et Ludes.

1774, 10 mai. — Décès de la dite dame Baudry, seconde femme de Jean-Charles-Gabriel Doulcet, âgée de 49 ans.

1726, 12 novembre. - Mariage de M. Philippe-Louis Dorigny, seigneur d'Agny, conseiller secrétaire du roi, audiencier au présidial de Reims, âgé de 28 ans, fils des défunts Adam Dorigny, conseiller secrétaire du roi, audiencier de la dite chancellerie, et Antoinette de Pinteville de Cernon, de la paroisse Saint-Pierre, avec madame Marguerite de Cambrai, fille de M. Jacques de Cambrai [marchand-drapier], conseiller échevin, et de mad. Anne Noiret, de la même paroisse. Présents : monsieur maître Raoul Dorigny, seigneur de Dampierre, conseiller secrétaire du roi, lieutenant-général criminel au bailliage de Reims, et M. Pierre-Adam Dorigny, seigneur de Dompmartin, capitaine au Régiment de Champagne, frères de l'époux ; Jacques de Cambrai, père, et François-Ernest de Cambrai, capitaine de bourgeoisie, frère de l'épouse.

1744, 10 août. — Mariage de messire Antoine-Etienne Coquebert, seigneur du Grand-Monfort, conseiller du roi en son parlement de Metz, fils des défunts messire Remy-Joseph Coquebert, écuyer-seigneur du Grand-Monfort, conseiller au dit parlement, et dame Louise-Marguerite Coquebert, de la paroisse Saint-Pierre de Reims, avec mad^elle Marie-Françoise-Hiéronyme Rogier de Ludes, fille de M. Charles Rogier, seigneur en partie de Ludes, ancien capitaine au régiment d'Auvergne,

[1] Gratreuil, canton de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Menehould.

Il y a neuf Bussy dans la Marne, et un Busseuil, localité disparue, près Gratreuil.

Digitized by Google

et de dame Marie-Simonne Lespagnol, de la même paroisse [1].

1759, 26 septembre. — Décès de dem^elle Marie-Thérèse Allart de Maisonneuve, âgée de 30 ans, fille de M. Nicolas Allart de Maisonneuve [2], capitaine exempt des gardes du corps du roi en la prévôté de son hôtel, demeurant à Reims, et de Françoise Drouet. Inhumée dans l'église, proche la chaire.

De Cambrai. — Famille de marchands, anoblie par charge de conseiller secrétaire du roi au XVIIIe siècle.

1739, 23 février. — Décès de Jean-François, âgé de 8 mois, fils de Ernest-François de Cambrai (d'abord capitaine de bourgeoisie, puis écuyer, conseiller secrétaire du roi, seigneur de Bouzy et de Tours-sur-Marne) et de Marie-Nicolle Perrier de Savigny.

Un frère de Jean-François, Jacques-Ignace de Cambrai, écuyer, seigneur de Rinsant, né à Reims en 1736, y épousa en 1762 (Saint-Jacques) Marie-Thérèse Hénin, fille d'un des capitaines des portes de la ville de Mézières, et devint seigneur de Ludes, Bouzy et Tours-sur-Marne. Il eut au moins trois enfants :

Marie-Thérèse-Charlotte, née en 1763, morte à Caurel ;

François, né en 1764, mort à Ludes le 13 octobre 1782 ;

François-Charles, né en 1777.

[1] Les Rogier possédaient Ludes depuis plus de 50 ans ; voir aux *Archives départementales* (E 51) un acte de foi et hommage au roi et au duc de Bouillon, seigneur engagiste, par Charles Rogier, seigneur de Ludes, 21 avril 1688.

Ce mariage fit passer Ludes dans la famille Coquebert.

[2] D'après une note de M. Charles Givelet, un portrait peint à l'huile de M. Allart de Maisonneuve († 1774) était conservé chez M. Clicquot, un de ses descendants.

Digitized by Google

Mailly

Greffe : 1609-1611, 1674-1717, 1729-1789.
Mairie : 1718-1728.

Montbré

Greffe : 1619-1623, 1693-1789.
Mairie : 1625-1626, 1629-1650, 1652, 1654-1687, 1690-1692.

La seigneurie appartenait par moitié à l'archevèque de Reims et à un seigneur laïque : au XVIIe siècle, c'étaient les de Bezannes qui ont leur généalogie dans le Registre IV de l'*Armorial* de D'HOZIER : *d'azur semé de besans d'or au lion d'argent armé de gueules lampassé d'or brochant sur le tout* ; plus tard ce fut une branche de la famille Coquebert, *de gueules à trois coqs d'or*, dont une bonne généalogie est dans le tome VI du *Nobiliaire* de SAINT-ALLAIS. Il faut voir aussi *Les Coquebert de l'ancien Rémois*, par M. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE, travail intéressant qui répète Saint-Allais pour la partie ancienne des Coquebert de Montbret, et le complète pour la partie moderne ; il aurait pu être original si les registres des paroisses de Reims avaient été consultés.

L'auteur de la branche des seigneurs de Crouy, Montbret et Romain qu'ils appellent Gérard Coquebert, seigneur de Crouy et de la Marlière, est tout simplement nommé dans les registres de la paroisse Saint-Symphorien, de Reims, de 1626 : **honnête marchand** Gérard Coquebert.

Digitized by Google

Puisieulx

Greffe : 1618-1619, 1692-1698, 1700-1709, 1711-1728, 1732-1736, 1738-1756, 1758-1789 [1].
Mairie : 1710, 1729-1730, 1737, 1757.

1785, 31 mars. — Décès de M. André-Léon Eynaud, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France honoraire, âgé de 87 ans ; inhumé sous le parvis de l'église. Présents : M. le comte d'Ogier, seigneur de Passay-Sillé, lieutenant aux gardes-françaises ; Me la comtesse d'Ogier, petite-fille du défunt ; Gérard-Philippe Sutaine, écuyer, etc.

La cuisinière de M. Eynaud, Marie-Jeanne de Boffe, originaire de Picardie, épouse de Philippe-Ingelbert Debeir, maître d'hôtel, mourut en 1768 et fut inhumée dans l'église ; M. de Gabrielly, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie était présent.

Une demoiselle de Ficte de Saint-Didier, habitait chez M. Eynaud ; elle a signé au mariage de la fille du maître d'hôtel en 1779, et à celui du fils du cocher en 1778.

Rilly-la-Montagne

Greffe : 1605-1609, 1674-1682, 1684-1716, 1720-1789.
Mairie : 1615-1624, 1683, 1717-1719.

1607, 4 février. — Baptême de Nicole, fille de noble homme Loys Dubois, écuyer, et de damoiselle Jeanne

[1] Dans la suite des registres paroissiaux de Puisieulx conservés au greffe de Reims, celui de 1775 appartient à la paroisse de Puiseux, canton de Novion-Porcien, arrondissement de Rethel ; l'inhumation de messire Abraham-Pierre de Vuarnay à la date du 5 avril 1775 ne nous intéresse donc pas.

Digitized by Google

Delair. Parrain : noble homme Claude Lespagnol, conseiller du roi au présidial de Reims ; marraine : damoiselle Nicole Moët, sa femme.

1608, 20 avril. — Baptême de Regnauld, fils des mêmes ; le père est dit seigneur de Rilly en partie. Parrain : noble homme Regnauld Cauchon ; marraine : Françoise de Champagne, sa femme.

1609, février. — Baptême d'Anne, fille des mêmes. Parrain : noble homme Charles Dubois ; marraine : Anne de Condé.

1616, 9 octobre. — Baptême de Marie, fille de noble personne (mots barrés et remplacés par sieur) Charles Dubois, écuyer, seigneur de Rilly en partie, et de damoiselle (ce titre est interligné) Anne de Condé. Parrain : Jean Fillette, seigneur de Ludes en partie ; marraine : Marie Fillette, sa fille.

1618, 9 octobre. — Baptême de Charles, fils des mêmes. Parrain : noble et discrète personne Me Jean de Vienne ; marraine : damoiselle Anthoine *(sic)* de Verneille, femme de Philippe de Vauclerois.

1689, 25 février. — Inhumation de messire Claude de Lux, écuyer, seigneur des Moussets et de la Fortelle [1], capitaine dans le Régiment de M. de Grandpré, en présence de Marc de Cosson, écuyer, seigneur d'Espilly, et de Robert de la Bruyère, seigneur d'Espilly et de Baine.

1691, 6 février. — Inhumation de demoiselle Marie Féret, âgée de 35 à 40 ans, fille de messire René de Féret, écuyer, seigneur de Brienne, et de damoiselle Nicole de Lux, en présence de Louis Frizon, son oncle.

1692, 4 juin. — Décès de demoiselle Charlotte de Lux, âgée de 60 ans, fille de feu messire Charles de Lux, seigneur d'Hourges, et de demoiselle Joachime Dubois ; inhumée dans l'église.

1693, 12 avril. — Décès de demoiselle Marie de Lux,

[1] Fief, paroisse de Rilly.

Digitized by Google

âgée de 68 ans, femme de Louis Frizon, officier chez le roi ; inhumée dans la chapelle de Saint-Fiacre où reposent les corps de la famille.

1697, 11 novembre. — Décès de demoiselle Anne de Lux, âgée de 70 ans ; inhumée dans l'église.

1717, 13 avril. — Décès de Charlotte Dumangin, âgée de 53 ans, veuve de M. Louis Allan, écuyer, gentilhomme du roi en la grande Fauconnerie de France [1] ; inhumée dans l'église. Son mari était mort à Reims, paroisse Saint-Hilaire, le 24 septembre 1707 ; il est dit dans l'acte de décès : sieur du Bois de Rilly.

1737, 5 avril. — Décès de Marie-Rose-Polixène Favart, âgée de 7 ans, fille de Joseph Favart, seigneur d'Herbigny, trésorier de France en la généralité de Châlons, et de Marie-Rose de Bignicourt de Chambly.

1737, 13 septembre. — Décès de Christophe, âgé de 6 mois, fils des mêmes.

1756, 8 juin. — Baptême de Thérèse-Eugénie, fille de Philippe-François de Mayeul, capitaine aide-major réformé au corps des volontaires de Dubelloy et de Magdelaine-Thérèse de Fouare. Parrain : messire François de Ferrary, écuyer, seigneur de Chaix ; marraine : Anne-Thérèse Hubery, veuve de Jean Mayette.

1763, 5 juillet. — Mariage de Henri-Olivier de Nizel

[1] Louis Allan, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de Reims ; *d'hermine à une fasce fuselée de gueules* [*ou d'argent*] (D'HOZIER).

Leur fille Catherine-Charlotte épousa à Saint-Jacques de Reims, le 16 février 1711, Nicolas Delasalle, capitaine au Régiment de Languedoc, puis lieutenant du roi de la ville et château de Mouzon, et procureur du roi à Reims. Un de leurs enfants, Jean-Baptiste Delasalle de Gondreville, aide-major des armées navales et chevalier de Saint-Louis, était aussi seigneur de la Fortelle et Bois-le-Doux ; il épousa à Cumières, le 4 juillet 1769, Thérèse-Elisabeth Parchappe de Vinay, dont il eut trois enfants, nés à Cumières : François-Marie-Jean-Baptiste (1770), Marie-Louis-Frédéric (1771), et Ferdinand-Marie-Louis-Jean-Baptiste (1772, Reims 1786), chevalier, seigneur de la Fortelle.

Digitized by Google

de Saint-Olive, [apothicaire à Reims], âgé de 28 ans, originaire de Paris, avec Reine Robert.

Fief de Bois-le-Doux

Dans les registres paroissiaux de Reims, on trouve un Jean d'Aoust, seigneur de Coolus [1], qui est dit aussi seigneur de Bois-le-Doux, au mariage de sa fille Barbe (Saint-Symphorien, 26 janvier 1672) avec messire Jacques de la Garde, conseiller en la Cour du Parlement de Paris. A sa mort survenue le 9 février 1702 (Saint-Symphorien), il est dit seigneur de Bussy, conseiller du roi, assesseur en l'Hôtel de Ville, major des capitaines de la ville ; il avait 82 ans et fut inhumé chez les Cordeliers. Sa femme Antoinette Frizon était morte le 1er janvier 1694 (même paroisse).

De gueules à la tourterelle d'argent tenant dans son bec une branche d'olivier d'or.

Jean Levesque, l'oncle de M. de Pouilly et de M. de Burigny, était écuyer, seigneur de Bussy et Bois-le-Doux ; il épousa à Saint-Symphorien de Reims, le 5 juin 1703, Marie-Anne Coquebert dont il eut quatre enfants.

Un autre seigneur de Bois-le-Doux fut J.-B. Delasalle de Gondreville. (Voir la note de la page précédente.)

[1] Canton et arrondissement de Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

Sept-Saulx

Greffe : 1608-.610, 1674-1684, 1692-1719, 1722-1724, 1728-1729, 1733-1789.

Mairie : 1654-1663, 1665-1673, 1686-1691, 1720-1721, 1725-1727, 1730-1732.

1670, 20 juin. — Baptême de Paul, né d'Anne Bossus, de Châlons ; la mère déclare que le père est messire Paul Le Clerc, sieur d'Alland'huy [1], grand prévôt de Champagne et de Brie. Paul Le Clerc, chirurgien et archer de la maréchaussée de Châlons, mourut à Sept-Saulx, le 28 août 1698, âgé de 28 ans.

Fief Chuffet à Marc-Antoine-Samson Danré Darmancy, écuyer.

Sermiers

Greffe : 1613-1620, 1674-1688, 1692-1698, 1700-1709, 1731-1789.

Mairie : 1626-1627, 1642-1653, 1668-1672, 1689-1691, 1699, 1710-1730.

1671, 30 juillet. — Le curé baptise dans la chapelle du château du Cosson, « sans avoir fait les cérémonies de l'Eglise [2], » une fille de très haut et très puissant seigneur monsieur Jean comte de Coligny [3], gouverneur d'Autun, baron de la Motte de Saint-Jean, du Tour, seigneur de Maupas, de Saint-Imoges, du Cosson, etc., et de très haute et très puissante dame madame Anne-[Nicole Cauchon] de Maupas du Tour.

[1] Canton d'Attigny, arrondissement de Vouziers (Ardennes).

[2] Le père était protestant.

[3] Coligny, seigneur de Saligny. *De gueules à l'aigle d'argent becquée, membrée et couronnée de sable.* Cette enfant était une sœur de Gaspard-Alexandre, comte de Coligny, abbé de Saint-Denis de Reims de 1676 à 1687.

Digitized by Google

1678. — Parrain et marraine : Archambault de Raymond, écuyer, Anne de La Haie, son épouse.

1688, 5 décembre. — Décès d'Antoine Tourmant, de Paris, âgé de 48 ans, inhumé dans l'église.

1688, 22 décembre. — Baptême d'Anne-Françoise Tourmant, fille de noble personne Mathieu Tourmant, sieur du Plessy, et de demoiselle Françoise Robert.

1689, 13 août. — Décès de noble personne demoiselle Marie de Feuquières, âgée de 70 ans ; inhumée dans la chapelle Saint-Jean.

1689, 18 novembre. — Baptême de Françoise, fille de Charles d'Eaux et de Marie Fagnon. Parrain : Henry Subito, écuyer, sieur des Landes ; marraine : demoiselle Françoise Robert.

1694, 10 mai. — Inhumation dans la chapelle Saint-Jean de noble personne messire Charles de Feuquières, écuyer, âgé de 74 ans ; sa veuve Anne de la Félonnière [1], âgée de 83 ans, mourut le 20 juin 1729 et fut inhumée près de lui en présence d'Henry Besson, son petit-fils, et de Marie-Anne de Feuquières, sa fille.

1699, 16 décembre. — Baptême de Marie-Elisabeth, fille de messire Pierre de Haudouin, écuyer, seigneur de Fleury [-la-Rivière], et de demoiselle Marie-Anne de Feuquières. Parrain : Michel de Feuquières ; marraine : Anne de la Félonnière.

1722, 26 octobre. — Mariage de Remy-Joseph Blanchon [2], fils de feu Adam Blanchon, conseiller du roi au présidial de Reims et plus tard seigneur d'Arzillières [3], et de feue Pérette Thierry, de la paroisse de Cormontreuil, avec Marie-Jeanne Henry, fille de Jean Henry et d'Elisabeth Baptiste. Remy-Joseph Blanchon, seigneur des Fours,

[1] *Ecartelé aux 1 et 4 d'or au lion de sable, aux 2 et 4 d'azur à quatre coquilles d'or.*

[2] *D'azur à trois cœurs d'or.*

[3] Arzillières, canton de Saint-Remy-en-Bouzemont.

Digitized by Google

eut au moins trois enfants, dont l'un, Jacques-Louis, mourut à Sermiers le 24 novembre 1736, âgé de 17 mois.

1726, 19 juillet. — Baptême d'Anne-Magdeleine, fille de Dominique-Gabriel de la Garde, avocat au parlement, et d'Anne-Marguerite Le Brun, habitant le château du Cosson. Parrain : Thomas Lebrun, receveur de la terre et seigneurie du Cosson ; marraine : Anne Bérard.

1749, 10 juin. — Mort de demoiselle Charlotte-Louise Baudart, âgée de 78 ans, fille de messire J.-B. Baudart, écuyer, ancien chevau-léger de la garde du roi, et de demoiselle Claude Gagnard.

Le Cosson, cité plusieurs fois dans les actes analysés ci-dessus, était un petit fief situé à l'entrée des bois ; aujourd'hui une ferme, ancien château-fort, porte encore ce nom. Il a appartenu, à la fin du XVIIIe siècle, aux Souyn, vieille famille rémoise, venue, semble-t-il, de Mézières : *d'or à trois lions de sable posés deux et un.*

Un seul membre de cette famille porta le titre de seigneur du Cosson ; c'est messire François-Joseph Souyn, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, dernier lieutenant des habitants de la ville de Reims. Né en septembre 1720 (paroisse Saint-Jacques) de messire Louis Souyn, major du Régiment Royal-Infanterie, et de dame Anne Cappy, il épousa le 4 novembre 1760, à Saint-Pierre-le-Vieil, Raoule-Marie-Anne Lespagnol, des Lespagnol de Bezannes, dont il eut six enfants. Il mourut le 14 juin 1790, à Reims.

Digitized by Google

Sillery

Greffe : 1674, 1676-1697, 1699-1789.
Mairie : 1641-1651, 1656-1669, 1673, 1675, 1698.

1675, 24 juin. — Mariage de haut et puissant seigneur messire Louis de Thibergeau, fils de haut et puissant seigneur messire Louis de Thibergeau, chevalier, seigneur de La Motte-Thoiré et autres lieux, et de dame Renée le Camus, de la paroisse de La Motte, diocèse du Mans, avec demoiselle Françoise-Gabrielle Brulart de Sillery, fille de haut et puissant seigneur Louis Brulart, chevalier, marquis de Sillery [1], et de dame Marie-Catherine de la Rochefoucauld, de la paroisse de Sillery, célébré par Monseigneur Armand de Mouchy d'Hocquincourt, évêque et comte de Verdun.

1676, 18 avril. — Baptême de Louis-Achille, fils des précédents. Parrain : Jean Prioux, chirurgien domestique de M. le marquis de Sillery ; marraine : Marie-Françoise Brulart de Sillery. Elle mourut le lendemain et fut inhumée dans l'église.

1692, 25 septembre. — Inhumation d'honorable homme Claude de Lamotte, capitaine d'artillerie de l'armée de Flandres, demeurant à Essoyes, proche Bar-sur-Seine.

1705, 30 juillet. — Mariage de haut et puissant seigneur

[1] Noblesse de Bourgogne : *De gueules à la bande d'or chargée d'une traînée de cinq barillets de poudre de sable.* L'érection de la châtellenie de Sillery en marquisat de Sillery, en faveur de Pierre Brulart, père de ce Louis Brulart, est de mai 1631.

Dans le château de Sillery étaient conservés beaucoup de portraits de famille qui furent la proie des jacobins rémois en 1793 ; un texte officiel que je ne retrouve pas au moment de l'impression de ces notes dit que plus de cinquante de ces tableaux furent détruits. La lettre dans laquelle le canonnier Beauraind, du 2me bataillon de la légion rémoise, se vante d'avoir brisé à coups de marteau une statue du chancelier (1er novembre 1793) est reproduite dans le tome IV de la *Chronique de Champagne*, page 302.

Digitized by Google

messire Pierre Brulart de Genlis, chevalier, marquis de Genlis, fils de feu haut et puissant seigneur Florimond Brulart, marquis de Genlis et de haute et puissante dame Charlotte de Blécourt, de la paroisse de Genlis (diocèse de Noyon), avec demoiselle Anne-Claude Brulart, fille de haut et puissant seigneur messire Roger Brulart, marquis de Puisieulx et de Sillery, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur des villes de Huningue et d'Epernay, ambassadeur de S. M. en Suisse et de feue haute et puissante dame Claude Godet de Renneville.

1718, 1er juillet. — Mort à l'Hôtellerie du petit Sillery de la femme d'un lieutenant d'infanterie nommé Utrec qui était en Italie, et retournait à Bruxelles, pays de son mari ; inhumée dans l'église.

1779, 9 mars. — Mariage de Charles-Marie Prévost, écuyer, président trésorier de France au bureau des finances de Soissons, grand-voyer en la généralité de Soissons, son procureur au bailliage royal de Fismes, juge de la justice patrimoniale de Fismes, seigneur de Loges, Vaudigny, Chassaing, âgé de 30 ans, fils de Nicolas Prévost, et de Marie-Françoise d'Autreaux de Vigneux, bourgeois de Fismes, avec Marie-Magdeleine Mitoux, fille d'Antoine Mitoux, procureur fiscal du marquisat, et de Marie-Magdeleine Legoix.

1742, 12 juillet. — Suppléé les cérémonies de baptême à Charlotte-Félicité, fille de haut et puissant seigneur François-Louis Le Tellier, marquis de Souvré, brigadier des armées du roi, maître de sa garde-robe, lieutenant-général de Béarn, et de haute et puissante dame Félicité de Sailly, dans la chapelle du château de Sillery, par l'abbé de Saint-Bâle ; elle était née à Louvois le 23 mars 1742. Parrain : messire Félix-Honoré Collet du Quesnay, chevalier de la Motte ; marraine : dame Charlotte-Louise Coquebert de Montfort, épouse d'Antoine-Remy Coquebert, procureur du roi à Reims.

Digitized by Google

1786. — Le 19 décembre, était morte à Paris très haute et très puissante dame madame Jeanne-Charlotte Brulart de Genlis, dame de madame la duchesse d'Orléans, âgée de 22 ans, épouse de très haut et très puissant seigneur messire Charles-Armand de Beclaër, marquis de Lawœstine, capitaine des gardes de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, colonel en second du Régiment de Chartres-dragons ; elle fut enterrée le lendemain en l'église de Saint-Germain l'Auxerrois. Par permission de Mgr l'Archevêque de Paris, son cœur fut inhumé le 30 décembre dans la chapelle seigneuriale de l'église de Sillery [1].

Thuisy

Greffe : 1608-1610, 1612-1614, 1618-1622, 1674-1675, 1683, 1685-1688, 1690-1715, 1740-1789.

Mairie : 1676-1682, 1684, 1716-1739.

Dans les actes des registres paroissiaux de Thuisy, les membres de la famille Goujon de Thuisy [2] ne figurent

[1] Le 29 brumaire an II, il fut déposé au Comité de surveillance de Sillery « un cœur d'argent doré venant de la fille du ci-devant traître Brulard tiré par ordre du dit Comité de dedans un mur de la dite chapelle où il était enfermé. » (Registre du Comité aux *Archives de Reims*.) Il fut remis au citoyen Bezançon, commissaire du District.

Lors de la démolition de la vieille église de Sillery, trois cœurs furent trouvés et replacés sous l'autel du nouvel édifice : d'après le texte d'une épitaphe, découvert par M. Louis Paris à la Bibliothèque nationale, deux cœurs étaient ceux de Roger Brulart et de sa femme Claude Godet de Renneville, nommés à la page précédente ; l'acte de 1786 prouve que le troisième était celui de Charlotte Brulart de Genlis, fille du marquis de Sillery, député de la noblesse en 1789, et ne pouvait d'ailleurs être celui de sa femme, ainsi que l'a imprimé par erreur l'auteur de la monographie de Sillery. Il n'y avait pas de raison pour que le cœur de Madame de Genlis, morte à Sillery en 1830, fût conservé dans l'église.

[2] *D'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges de même, écartelé de* THUISY *qui porte de gueules au sautoir engrêlé d'or cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.*

Digitized by Google

que comme témoins, par exemple en 1724, en 1728, en 1736, en 1744 à la mort de la nourrice de messieurs de Thuisy et de Saint-Souplet.

Les registres de Châlons (paroisse Saint-Nicaise) et de Saint-Souplet renferment beaucoup d'actes de cette famille [1] ; ceux de Reims (paroisse Saint-Hilaire) donnent la date de baptême de quatre enfants de Regnault Goujon, écuyer, seigneur de Thuisy, conseiller du roi, président et lieutenant-général au présidial, et de Marie Braux :

1602, 7 juin. — Claude. Parrain : Jérôme Goujon, écuyer, seigneur de Vraux ; marraine : [Marie] Lallemant, femme de Nicolas Cuissotte, [seigneur de Gizaucourt].

1604, 14 mars. — Pérette. Parrain : Pierre Braux, trésorier général de France ; marraine : Loyse Braux, sa fille.

1605, 25 septembre. — Oudart.

1609, 8 octobre. — Loyse.

Le 8 septembre 1791, M. Goujon de Thuisy demanda au district de Reims la permission de faire enlever de la ci-devant église de Saint-Hilaire les cendres et tombeaux de plomb des sieurs Vergeur, Gournay et Goujon, ainsi que les bancs, coffres, épitaphes et armoiries de la famille qui étaient dans une chapelle ; au bas de la demande était une permission de l'évêque. Le District accorda ce qui était demandé (registre du District).

[1] Voir aussi les *Notes* prises aux Archives de l'état-civil de Paris, par le Comte de Chastellux, dans la *Revue Nobiliaire*, de 1873 ; — les *Copies des épitaphes de la famille Le Vergeur dans l'église Saint-Hilaire de Reims*, par l'abbé Poquet. Tirage à part des *Travaux de l'Académie de Reims*, 1884 ; — et les inscriptions modernes de l'église de Thuisy.

Digitized by Google

Trépail

Greffe : 1674-1690, 1692, 1737-1789.
Mairie : 1655-1671, 1673, 1691, 1693-1736.

Messire Charles Collet, écuyer, Sr du Quesnay[1], appelé aussi seigneur d'Abécourt (mort à Trépail, le 4 septembre 1720 à 53 ans, inhumé dans l'église), eut de dame Louise-Florimonne de la Garenne, sa femme (morte à Trépail le 20 mars 1746 à 71 ans, et inhumée dans l'église, chapelle de la Sainte Vierge), plusieurs enfants :

1702, 3 janvier. — Baptême de Louis-Jean-Antoine. Parrain : Jean Bergeot ; marraine : Marie-Françoise de la Garenne. Mort le 5 janvier et inhumé dans l'église.

1704, 17 novembre. — Baptême de Louis-Thomas. Parrain : Louis d'Avennes ; marraine : Tournay de la Garenne. Mort le 25 juin 1706 et inhumé dans l'église.

1706, 24 mai. — Baptême de Louise-Florimonne. Parrain : Louis de Hangest, écuyer, seigneur de Beaulieu en Thiérache ; marraine : Nicolle Bergeot. Morte le 5 mai 1716 et inhumée dans l'église.

1707, 19 mai. — Baptême de Henry-Hippolyte. Parrain : Henri-Nicolas de la Garenne, écuyer, de la paroisse de Coincy ; marraine : Fabiole-Hippolyte Collet, de la paroisse d'Hermonville.

1709, 2 avril. — Baptême de Marie-Nicole. Parrain : Nicolas Dubut, avocat en parlement et bourgeois de Châlons ; marraine : Marie-Magdelaine Collet du Quesnay, son épouse. Elle épousa André des Colines, seigneur en partie de Bisseuil. (Voir plus loin.)

[1] Pour les Collet du Quesnay, lire l'article *Villers-Marmery*, — et l'article *Cauroy* du précédent fascicule.

Digitized by Google

1710, 7 octobre. — Baptême de Jeanne. Parrain : Gaspard Collet du Quesnay, prêtre chanoine, écolâtre de Soissons, vicaire général de l'évêque de Soissons ; marraine : Jeanne Aubry. Morte le 5 novembre 1711 et inhumée dans l'église.

1712, 2 septembre. — Baptême de Marie-Catherine-Félicité. Parrain : Charles-Florimond d'Avennes ; marraine : Marie-Anne de la Chapelle. Morte le 6 mars 1715 et inhumée dans l'église.

Messire André des Colines, écuyer, seigneur en partie de Bisseuil ou seigneur de l'Air et de Nauparfonde[1], lieutenant d'infanterie, fils de Nicolas des Colines et de Jeanne-Henriette Dumény, de la paroisse de Bisseuil, épousa à Trépail le 10 novembre 1727 Marie-Nicolle Collet du Quesnay[2], citée plus haut. Ce mariage fait sans opposition, « sinon un exploit que j'ay trouvé sur ma table après la célébration que nous en avons faite, » fut réhabilité le 6 janvier 1728. Quand il mourut à Trépail, le 28 mars 1758, âgé de 56 ans, il était seigneur de la Motte et de la Fauconnerie de Weez (voir ce mot), capitaine en chef de l'Arquebuse de Châlons ; il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge. Ils eurent plusieurs enfants à Trépail :

1730, 4 décembre. — Baptême de Marie-Flavie-Domitille. Parrain : Claude-Vital-Gaston de Rochefort d'Ailly, abbé

[1] Famille originaire de Flandre : *d'azur à un lion d'or rampant.* Vente par André des Colines des fiefs de l'Air et de Nauparfonde avec les dîmes inféodées qui en dépendent ; le 18 juillet 1751. [E. 610. *Inventaire-Sommaire des Archives de la Marne*].

[2] Elle fut marraine de la cloche bénite à Trépail, le 3 décembre 1743 ; le parrain fut messire André Chovet, prêtre, bachelier de Sorbonne, chanoine de l'Eglise de Châlons et prévôt de Trépail.

Digitized by Google

de Saint-Bâle ; marraine : Louise-Florimonne de la Garenne, représentée. Elle mourut le 25 janvier 1758 et fut inhumée dans l'église.

1732, 4 février. — Baptême de Louis-André, né le 19 décembre 1731. Parrain : Henry-Nicolas de la Garenne, chevalier, sgr de Coincy ; marraine : Jeanne-Henriette Dumény, veuve de Nicolas des Colines. Mort le 3 décembre 1732 à Bisseuil et inhumé dans l'église.

1733, 15 juin. — Baptême de Gaspard-Honoré-André. Parrain : Gaspard Collet du Quesnay, chanoine de Soissons, représenté ; marraine : Marie-Madeleine des Collines.

1735, 19 janvier. — Baptême de Marie-Magdeleine-Remiette-Céline-Nicole. Parrain : Nicolas Dubut, officier chez le roi, avocat ; marraine : Marie-Magdeleine Collet du Quesnay, son épouse.

1736, 16 mai. — Baptême de Robert. Parrain : Robert Langlois, seigneur d'Aucourt et de Boeto, lieutenant réformé à la suite du Régiment Dauphin cavalerie ; marraine : Perette Hutié, veuve.

1738, 13 avril. — Baptême de Jacques. Parrain : Jacques d'Escannevelle ; marraine : Catherine d'Escannevelle, de la paroisse de Bétheniville.

1740, 19 décembre. — Baptême de Nicole. Parrain : Philippe Le Vasseur, bourgeois de Paris ; marraine : Nicolle de Cambrai, tous deux de la paroisse Saint-Antoine, de Paris.

1769, 17 janvier. — Naissance de Louise-Bénédictine-Caroline, fille de Mr Charles-Jérôme de Rennesson d'Hauteville, écuyer, ci-devant capitaine de cavalerie, garde du corps du roi retiré avec pension, et de dame Louise-Françoise Peudefer.

1769, 9 novembre. — Naissance de Nicolle-Philippine-Constance, fille des mêmes.

1769, 11 novembre. — Mort de la mère, âgée de 25 ans.

Digitized by Google

Un nom glorieux inscrit sur les registres de Trépail est celui du général de division Abbé (Jean-Nicolas-Louis), né à Trépail le 28 août 1764 [1], de Nicolas Abbé, milicien pour la communauté de Trépail et vigneron, et de Jeanne Sergent, sa femme ; baron de l'Empire et chevalier de Saint-Louis, il mourut à Châlons le 9 avril 1834. Armes : *écartelé au 1° d'or à la tête de maure de sable tortillé d'argent ; au 2° de gueules à l'épée haute en pal d'argent ; au 3° de gueules au château flanqué de deux tours d'argent ; au 4° d'argent à la licorne furieuse de sable.*

Verzenay

Greffe : 1584-1594, 1601, 1604-1631, 1674-1683, 1686-1693, 1695-1710, 1737-1789.

Mairie : 1668-1673, 1683-1685, 1694, 1711-1736.

1608, 18 mai. — Baptême de Françoise, fille de noble homme Regnault Cauchon [2], sieur en partie de Verzenay

[1] En août 1908, le conseil municipal de Trépail assista à la pose d'une plaque sur la mairie, rappelant la mémoire du général Abbé. Le discours qui fut prononcé par le délégué du *Souvenir français* est un plagiat ; c'est la reproduction presque littérale de la notice biographique lue par M. Garinet à la séance publique de la Société d'Agriculture de Châlons, le 4 septembre 1834.

[2] La très intéressante *Généalogie historique de la famille Cauchon*, publiée par M. de Barthélemy, dans la *Revue nobiliaire* de 1882 n'est pas définitive. M. Henri Menu, employé à la Bibliothèque de Reims, avait réuni sur cette famille beaucoup de notes qu'il n'a malheureusement pas eu le temps de mettre en œuvre.

De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Le 4 Août 1788 furent transportés de l'église dans le cimetière, au midi de la principale croix, les corps des anciens seigneurs trouvés dans quatre tombes de plâtre ; ceux des anciens curés furent inhumés dans la même fosse, du côté du levant *(Registre paroissial de 1788)*.

Digitized by Google

et de demoiselle Françoise de Champaigne. Parrain : noble homme Jehan Fillette, sieur de Ludes ; marraine : demoiselle Marguerite Dupuis.

1616, 27 novembre. — Baptême de Regnault, fils des mêmes. Parrain : Hierôme de Vauclerois ; marraine : Claude Champaigne.

1618, 11 janvier. — Baptême d'Isabeau, fille de Hierôme Cauchon, sieur de Verzenay en partie, et d'Anne [de Proisy]. Parrain : Regnault Cauchon, sieur en partie de Verzenay ; marraine : mademoiselle de.....

1618, 5 décembre. — Baptême de Charles, fils des mêmes. Parrain : le baron du Thour : marraine : sa femme.

1623, 9 septembre. — Baptême de Marguerite, fille des mêmes.

1625, 4 février. — Mariage de Nicolas Fillette, seigneur de Ludes, avec Françoise Cauchon. (Voir l'article *Ludes*).

1708, 27 juin. — Mariage de Claude de Condé, écuyer, fils de feu Nicolas de Condé, écuyer, et de demoiselle Marie de Condé, avec demoiselle Anne de Condé, fille de feu Chrétien de Condé et de demoiselle Anne de Bongard, tous deux de la paroisse de Vienne-le-Château et parents au troisième degré. Jean-Baptiste de Condé, seigneur de Parfourut, demeurant au Four de Paris, paroisse de Vienne, avait fait à ce mariage une opposition dont il fut débouté par un jugement de l'Official du 23 juin 1708. Les témoins du mariage furent un vigneron de Verzenay et un manouvrier de Vienne.

1756, 15 juillet — Mariage de Clément Le Cauchoix de Glatigny, licencié ès-lois en l'Université de Reims, fils de Me Claude Le Cauchoix, subdélégué de l'intendant de Rouen, et de dame Angélique Carel de Mercey, de la paroisse Notre-Dame de Vernon (diocèse d'Evreux), avec Marie-Marguerite Blondel, fille de feu Nicolas Blondel, lieutenant aux traites foraines de Reims, ancien consul en

Digitized by Google

la dite ville, et dame Marie Bonnestraine, de la paroisse Saint-Hilaire de Reims.

Boulet. — La terre et seigneurie de Verzenay appartenait aux Cauchon ; Nicolas Boulet ayant épousé Guillemette Cauchon, une partie de la seigneurie de Verzenay devint la propriété des Boulet.

1632, 25 juin. — Baptême de Nicolas, fils de noble homme Me Pierre Boulet, seigneur de Verzenay en partie, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Champagne, et de demoiselle Anne Le Bossu (paroisse Saint-Symphorien, Reims).

1659, 8 septembre. — Décès de Pierre Boulet, sgr en partie de Verzenay, âgé de 70 ans ; il fut inhumé dans l'église Saint-Symphorien dans le monument de ses ancêtres (même paroisse).

Verzy

Greffe : 1605-1609, 1616-1622, 1674-1731, 1734-1737, 1739-1789.
Mairie : 1623-1632, 1650, 1655, 1657-1668, 1670-1673, 1732-1733, 1738.

1725, 15 novembre. — Suppléé les cérémonies de baptême à Perpétue-Polixène, née le 10 avril 1724, de Jacques de Creil[1], écuyer, et d'Anne Pariseaux. Parrain : l'abbé de Saint-Bâle, représenté ; marraine : dame Perpétue-Polixène Thibergeau, coadjutrice de l'abbesse de Saint-Etienne de Reims, représentée.

[1] P. Pellot. *Fragment généalogique et documents sur les familles de Creil et d'Auquoy*. Vannes, Lafolye, 1900.

Digitized by Google

Ville-en-Selve

Greffe : 1613-1615, 1682-1687, 1713-1715, 1717, 1720-1732, 1735-1789.

Mairie : 1693-1712, 1716-1719, 1733-1734.

1701, 9 mai. — **Mariage de Louis Frizon, commis aux aides, veuf de demoiselle Marie Delucé, de la paroisse Saint-Eloi, de Châlons, avec demoiselle Jeanne Beuthier, veuve de messire Claude Delucé, écuyer, de la paroisse de Ville-en-Selve.**

L'acte de bénédiction d'une cloche transcrit sur les registres paroissiaux rappelle les liens qui unissaient Madame Adélaïde, tante du Roi, au duché de Louvois, et à la seigneurie de Ville-en-Selve qui faisait partie dudit duché depuis 1691 :

« L'an de grâce mil sept cent soixante dix huit, le onze octobre, nous Antoine Gardbled, prêtre bachelier en théologie et curé de cette paroisse de Ville-en-Selve, avons fait la bénédiction d'une cloche de ladite paroisse, nommée Louise-Stanislas-Xavier-Marie-Adélaïde, par Monsieur, frère du Roy Louis seize, représenté par monsieur de Pommery, receveur général des finances, garde de meubles de la Couronne, Trésorier de la Maison de la Reine, Intendant des Duché et Château de Louvois, et par Madame Marie-Adélaïde de France, Tante du Roy, représentée par Madame de Floissac, épouse de mon dit sieur de Pommery, accompagnée de messieurs Chagros et Populus, grand Baillif et procureur fiscal général du dit Duché de Louvois qui ont tous signé avec nous. Randon de Pommery, Floissac de Pommery, Chagros, bailli gruier de la duché pairie de Louvois, Populus Gardebled. »

Digitized by Google

Villers-Allerand

Greffe : 1607-1609, 1611-1616, 1674-1689, 1691, 1698-1700, 1702-1731, 1737-1789.

Mairie : 1690, 1692-1697, 1701, 1732-1736.

1695, 29 août. — Mariage de maître Jean Roland [1], conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Champagne, âgé de 40 ans, fils de M. Pierre Roland et de demoiselle Marie-Magdeleine Maillefer, avec demoiselle Françoise [de] Brodart [2], âgée de 20 ans, fille de M. Pierre [de] Brodart, seigneur de Sausseuil, receveur des tailles au duché de Rethel, et de dame Anne Lebel, l'un de la paroisse Saint-Symphorien de Reims, l'autre de la paroisse Saint-Nicolas de Rethel. Tous deux moururent à Reims, lui le 5 avril 1736, elle le 14 juin 1754 (paroisse Saint-Jacques).

1734, 10 juillet. — Décès de Marie-Anne-Charlotte de la Simone du Hamel, âgée de 15 jours, fille de messire Gabriel-Dominique-Augustin de la Simone, chevalier, seigneur de Saint-Pierre, Le Hamel, etc., et de dame Marie-Anne Lagoille ; elle était en nourrice.

1738, 15 juillet. — Mariage de François-Xavier Godet de Marson [3], fils de défunt [Nicolas] Godet, prévôt de

[1] Il avait épousé en premières noces, le 9 septembre 1681 (paroisse Saint-Symphorien), Claire Fremyn, fille d'Antoine Fremyn, conseiller du roi, élu, et de Marie de la Salle, qui mourut le 13 septembre 1686 et fut inhumée dans l'église des RR. PP. Cordeliers ; bienfaitrice de la paroisse Saint-Symphorien.

[2] De Brodart : *D'azur à trois fasces d'argent, au sautoir de gueules brochant sur le tout.*

Sausseuil, canton d'Attigny, arrondissement de Vouziers (Ardennes).

[3] M. de Barthélemy ne sait comment rattacher les Godet de Marson à la famille des Godet : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois pommes de pin d'or. Notice généalogique et historique sur la Famille Godet en Champagne*, par E. de Barthélemy. Paris, Menu, 1878.

Digitized by Google

Vitry, et de dame Marie-Anne Josseteau, avec demoiselle Tanche Paris, fille de maître Antoine Paris, conseiller du roi au présidial de Châlons, et de dame Tanche [Duret].

Etaient présents : Pierre-Mimin Paris, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Vitry, Christophe Corvisart, écuyer, seigneur de Cramant, Marie-Anne Godet, Marie Paris, Marie-Anne-Catherine Godet, demoiselle Godet de Fleury, Antoine Dueil.

1755, 11 novembre. — Décès de dame Marie-Nicolle Cloquet, épouse de Antoine Dueil, fourrier chez le roi, âgée de 50 ans ; inhumée dans l'église.

1768, 29 juillet. — Décès de messire *(sic)* Charles Paquot, conseiller du roi, contrôleur général des finances, bois et domaine de Champagne, époux de madame Françoise Doriot, âgé de 70 ans ; inhumé dans l'église. Il est le père de Me Etienne-Charles Paquot, curé de Villers-Allerand puis curé de Saint-Jean de Reims, massacré le 4 septembre 1792 sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

1770, 18 septembre. — Décès de maître Antoine Dueil, fourrier honoraire chez le roi[1], veuf de dame Marie Nicolle Cloquet, âgé de 72 ans ; inhumé dans l'église.

1773, 3 juin. — Décès d'enfant mort-né, fille de maître Jacques Libon d'Hautecombe et de Jeanne-Charlotte Canonville, de la paroisse Saint-Nizier, de Lyon.

[1] Son curieux ex-libris représente une riche bibliothèque ornée de bustes. Sur la base d'une colonne sont les armes des Dueil : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois larmes d'argent* ; entre les pieds d'une table, celles de sa femme : *d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de trois cloches de même.*

Digitized by Google

Villers-aux-Nœuds

Greffe : 1693-1789.
Mairie : 1663-1667, 1669-1692.

Messire Claude Godet, écuyer, seigneur et vicomte de Villers-aux-Nœuds [1], eut de sa femme damoiselle Marguerite de Baillieux plusieurs enfants qui suivent :

1667, 28 décembre. — Baptême de Marie-Marguerite. Parrain : messire Martin de Baillieux, avocat au parlement ; marraine : damoiselle Barbe Bugnet, sa femme.

1669, 6 janvier. — Baptême de Jean. Parrain : Jean Godet, écuyer, seigneur de Crouy ; marraine : demoiselle Pérette de Baillieux, veuve de messire Charles de Hézecques, écuyer, seigneur de Saint-Pierremont et Juzancourt.

1673, 9 mars. — Baptême de François. Parrain : messire Robert de Chaalons, écuyer, sieur de la Fosse ; marraine : dame Françoise Martin, marquise d'Olizy, [épouse de messire Michel Larcher].

1673, 9 mars. — Baptême de Catherine. Parrain : messire Larcher, chevalier, marquis d'Olizy, conseiller du roi en ses conseils, grand sénéchal de Vermandois ; marraine : damoiselle Catherine Leleu. Elle fut enterrée le 24 septembre 1694.

1673, 17 septembre. — Baptême de Loys. Parrain : messire Louys-Nicolas de Hézecques, chevalier, seigneur d'Inor, Pouilly, Juzancourt ; marraine : demoiselle Marie de Villelongue, sa femme.

[1] *D'azur au chevron d'or accompagné de trois pommes de pin de même deux et un.* M. E. de Barthelemy a donné dans la *Revue de Champagne et de Brie* de 1878 une généalogie des Godet ; il faut consulter cette notice qui ne cite qu'un des quatorze enfants de Claude, mais donne quelques renseignements sur ses oncles et sur son grand-père.

Digitized by Google

1676, 18 mai. — Baptême de Robert. Parrain : messire Robert de Vandières, chevalier, seigneur de , capitaine au Régiment royal ; marraine : Anne-Magdeleine de Surgères.

1677, 10 juin. — Baptême de Charlotte. Parrain : messire Gaspard-Charles Godet, écuyer, seigneur de Crouy et de Fleury en partie ; marraine : demoiselle Claude Godet.

1678, 10 octobre. — Baptême d'Anne-Nicolle. Parrain : M. Nicolas Pierret, procureur au présidial de Reims ; marraine : D. Anne Josseteau, veuve de Christophe Lespagnol.

1681, 12 février. — Baptême de Barbe. Parrain : vénérable et discrète personne M. Nicolas Pépin, chanoine de Notre-Dame de Reims ; marraine : demoiselle Barbe Flamain, femme de M. Philippe Pépin.

1682, 5 juin. — Baptême de Simon. Parrain : Philippe Favart, de Reims ; marraine : dame Marie de Villelongue, femme de M. Nicolas-Louys de Hézecques, chevalier, seigneur de Juzancourt.

1683, 2 décembre. — Baptême de Marguerite-Antoinette. Parrain : messire Thomas de Chaalons, écuyer, seigneur de Thoulenzon ; marraine : Anne Manquot, sa femme.

1685, 3 janvier. — Baptême de Charles-Marc. Parrain : messire Marc de Cosson, chevalier, seigneur d'Espilly ; marraine : demoiselle Charlotte Lévesque, sa femme.

1686, 24 janvier. — Baptême de Nicolas. Parrain : messire Nicolas-Louis de Hezecques, chevalier, seigneur d'Inor, Saint-Pierremont et Juzancourt ; marraine : demoiselle Marie de Villelongue, sa femme.

1688, 28 novembre. — Baptême de Louise-Nicolle. Parrain : Louys de Guérin, chevalier, seigneur de Courdié ; marraine : demoiselle Nicolle de Guérin.

1678, 26 février. — Inhumation dans l'église de M. Martin de Baillieux, beau-père du vicomte de Villers-aux-Nœuds.

Digitized by Google

1692, 10 janvier. — Inhumation de M. [Claude Godet] vicomte de Villers-aux-Nœuds.

1694, 30 septembre. — Inhumation de demoiselle Marguerite Baillieux, veuve du vicomte de Villers-aux-Nœuds.

Lepoivre. — Une partie de la seigneurie de Villers-aux-Nœuds appartint pendant tout le XVIIIe siècle aux Lepoivre, famille bourgeoise de Reims, qui compte parmi ses membres des procureurs du roi, des notaires, des marchands ; elle fut anoblie. Les Lepoivre de Villers-aux-Nœuds portaient *d'or à un poivrier de sinople, au chef de gueules chargé de deux étoiles d'argent* [1].

Trois Lepoivre furent seigneurs et vicomtes de Villers-aux-Nœuds :

I. Nicaise Lepoivre, conseiller du roi, son procureur en l'élection, seigneur de Villers-aux-Nœuds, né en 1654 de Nicaise Lepoivre, avocat au parlement, conseiller du roi, lieutenant-général en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Reims († 1695) et de Catherine Pauffin († 1701) ; il épousa Pérette Baron le 2 septembre 1681, et mourut le 8 mars 1701 (Saint-Pierre). Il eut au moins dix enfants dont :

II. Nicolas, né en 1696, seigneur de Villers-aux-Nœuds et de Chamery, qui épousa le 15 mai 1731 Elisabeth Forzy (Saint-Hilaire), dont Louis, qui suit. Il mourut le 20 novembre 1769 (Saint-Pierre).

Catherine-Françoise, née en 1691, qui épousa en 1710 Jean-Baptiste Coquebert de Mutry, conseiller du roi au bailliage de Reims.

[1] Et non *d'azur à trois coquilles d'or*, comme l'a imprimé M. de Barthélemy dans sa *Statistique du Canton de Verzy* ; ce sont les armes de Pierre Lepoivre, notaire royal (Ch. d'Hozier).

Catherine Pauffin : *d'or à deux fasces d'azur accompagnées de neuf merlettes de sable posées quatre, trois et deux* (Ch. d'Hozier).

Digitized by Google

Marguerite, née en 1697, qui épousa en 1722 Henri Lévesque, capitaine de milice bourgeoise, et en secondes noces Jean Maillefer, capitaine au Régiment royal d'infanterie.

III. Louis, baptisé le 30 avril 1732, écuyer, seigneur de Villers-aux-Nœuds et de Chamery, conseiller du roi en sa cour des monnaies de Paris, qui comparut aux assemblées de la noblesse en 1789.

Villers-Marmery

Greffe : 1586-1623, 1669-1671, 1673, 1676-1689, 1691-1716, 1729-1789.

Mairie : 1675, 1690, 1717-1728.

Un registre contenant les années 1653-1669, porté sur un inventaire de 1792, est perdu.

La principale famille est celle des Collet du Quesnay, anoblie par lettres du mois de mai 1668[1] : *d'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules.*

Antoine Collet, sieur du Quesnay, après avoir honorablement servi dans le Régiment de Sillery, où il fut enseigne, capitaine et lieutenant-colonel, prit du service dans les 200 gendarmes de la garde du roi (1662) ; le 20 mai 1659 (par. Saint-Timothée de Reims) il s'était marié avec une demoiselle Nicolle Bergeot, d'une famille notable de Villers-Marmery qui donna au XVIIe siècle un receveur de l'abbaye de Saint-Bâle, un commissaire des guerres et un avocat. Il était, quand il mourut, capitaine à la suite de la compagnie des gendarmes du roi.

[1] La copie collationnée des lettres de noblesse d'Antoine Collet est aux *Archives de la Marne*, C. 2134 ; elles ont été transcrites aussi dans le registre C. 2102, f° 79. Intéressantes pour sa biographie et pour celle de ses ancêtres.

Digitized by Google

Les registres paroissiaux permettent de reconstituer ainsi la famille :

Messire Antoine Collet, écuyer, sieur du Quesnay, mourut le 6 février 1688, à 63 ans, et fut inhumé dans la grande chapelle de l'église ; il eut de sa femme Nicolle Bergeot, morte le 8 mars 1723 et inhumée aussi dans l'église, de nombreux enfants :

1667, 20 décembre. — Naissance de Charles, baptisé le 18 août 1669. Parrain : Charles de la Rivière, écuyer, sieur du Carouge ; marraine : Charlotte Collet, sa femme, demeurant à Paris. Officier de dragons. (Voir sa descendance à *Trépail.*)

1669, 5 août. — Baptême de Ludomire. Parrain : Léonor-Adam Brulart [abbé de Marines] ; marraine : Marie-Catherine de la Rochefoucauld, marquise de Sillery.

1671, 2 mars. — Baptême de Jeanne-Marie. Parrain : Jean-Baptiste Barrois, bailli de Reims ; marraine : Marie Barrois, sa fille[1].

1676, 5 juin. — Baptême de Narcisse. Parrain : Louis de Thibergeau ; marraine : Marie-Françoise Brulart de Sillery ; elle mourut le 13 septembre 1676.

1677, 21 août. — Baptême de Jean-Gérard. Parrain : Gérard de la Motte ; marraine : Marie de la Motte, de Reims. Inhumée le 13 avril 1680 dans la grande chapelle de l'église.

1678, 8 décembre. — Baptême de Carloman-Philogène. Parrain : Carloman-Philogène Brulart de Sillery ; marraine : Marie-Françoise Brulart de Sillery.

1680, 28 janvier. — Baptême d'Antoine-Nicolas. Parrain : Poncelet Bergeot ; marraine : Placidie Collet.

[1] Ici doit s'intercaler l'acte de baptême, en date du 1er mai 1675, de Philippe Collet. (CAUMARTIN, manuscrit de la *Bibliothèque de Reims.*) Il mourut le 19 juillet 1702, capitaine dans le Régiment de Navarre, âgé de 32 ans, et fut inhumé dans l'église de Villers-Marmery.

Digitized by Google

Dans les *Inscriptions de la France* (T. I, p. 201), M. de Guilhermy donne le texte écrit sur la pierre tombale d'Antoine-Nicolas, qui mourut à Paris le 4 mai 1741, chanoine régulier de la Congrégation de France, prieur-curé de la paroisse de Saint-Médard, de Paris.

1681, 6 mai. — Baptême de Félix-Honoré. Parrain : Jean Bergeot ; marraine : Barbe Longis, femme de Poncelet Bergeot. Seigneur de Wez et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, il mourut le 2 décembre 1748 et fut inhumé dans l'église.

1683, 20 février. — Baptême de Cosme-Alexandre [1]. Parrain : Philippe Collet ; marraine : Placidie Collet. Prêtre, chanoine de la cathédrale de Soissons, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Soissons, il mourut subitement à Villers, sans avoir pu recevoir les sacrements, le 6 mai 1734, et fut inhumé dans l'église.

1684, 12 août. — Baptême de Félix-François. Parrain : François Brulart, marquis de Puisieulx, fils du gouverneur d'Huningue ; marraine : Catherine-Françoise, fille du même.

1685, 5 avril. — Baptême de Placidie.

1694, 11 juillet. — Baptême de Marie-Magdeleine. Parrain : Philippe Potel, capitaine du château de Louvois ; marraine : Marie-Magdeleine....., sa femme. Le 15 janvier 1709, elle épousa Nicolas Dubut, licencié ès-lois, avocat en parlement, et officier de la vénerie de Sa Majesté, de la paroisse d'Avenay.

[1] Donation de pièces de vignes, sises à Villers-Marmery, faite à Cosme-Alexandre de Collet par sa mère. *Archives de l'Archevêché de Reims*, G. 207, titres patrimoniaux.

Il y a un Gaspard Collet de la Marre du Quesnay, chanoine de la cathédrale d'Orange, puis de celle de Soissons. Ce serait aussi un fils d'Antoine Collet, baptisé à Villers-Marmery le 24 avril 1666. (Caumartin mss.)

Digitized by Google

Deux filles d'Antoine Collet et de Nicolle Bergeot, dont j'ignore le lieu et la date de naissance, se marièrent à Villers-Marmery :

1694, 5 avril. — Mariage de maître Germain Beschefer, conseiller juge magistrat perpétuel du Civil criminel de la police de la ville et faubourgs de Châlons, veuf de demoiselle Marie Jourdain, avec demoiselle Placidie Collet.

1699, 16 novembre. — Mariage de Louis-Joseph d'Avennes[1], écuyer, seigneur de Toussicourt et Hermonville en partie, du grand hameau de Romain, fils de Louis d'Avennes et de Magdeleine de Cambrai, avec Fabiole-Hippolyte Collet. Ils eurent une fille, Marie-Thérèse, baptisée à Villers-Marmery le 30 septembre 1700 et d'autres enfants à Hermonville.

Fabiole-Hippolyte Collet mourut à Hermonville le 19 mars 1745, âgée de 75 ans ; elle fut inhumée dans l'église.

1671, 8 mars. — Décès de messire Jean de Novion, écuyer, sieur de la Motte, âgé de 10 ans. Présent : M. du Quesnay, son oncle.

1689, 25 avril. — Décès de demoiselle Marguerite Collet du Quesnay, âgée de 63 ans ; inhumée dans la grande chapelle de l'église.

1753, 29 juin. — Décès de Marie-Jeanne des Colines, fille de messire André des Colines, écuyer, seigneur en partie de Bisseuil, et de Marie-Nicolle Collet du Quesnay ; inhumée dans l'église.

1774, 29 janvier. — Mariage de M. Simon Rouveyre, fils des défunts Jean Rouveyre et Elisabeth Mauclaire, de la paroisse du Chesne, avec mademoiselle Marie-Margue-

[1] *De sable à trois fasces d'or chargées de six besants de gueules, trois, deux et un.*

Cette famille ne peut se rattacher aux anciens seigneurs de la ville d'Avesnes en Hainaut. *Dictionnaire des familles françaises*, par C. d'E. A., tome II.

Digitized by Google

rite-Gillette-Apolline Gilbert de Savigny, fille de feu Jean-Baptiste Gilbert de Savigny, écuyer, fourrier des écuries du roi, seigneur de Liry, et de dame Gillette Henriette Barré, de la paroisse de Liry. Présent : Valentin-Nicolas Gilbert de Liry, écuyer, fourrier chez le roi. Le curé de Villers était à cette époque M. Jean-Alexis Rouveyre. L'épouse était née à Reims en août 1740 (paroisse Saint-Denis).

1766, 1er octobre. — Naissance d'Anne-Jeanne-Constance, fille de M. Philippe-Louis Gargam[1] de Moncetz, écuyer, conseiller du roi, greffier en chef au bureau des finances de Champagne et de dame Jeanne-Constance de Bossaert, de Châlons ; ils étaient alors à leur maison de campagne. Elle mourut le 6 août 1777.

1767, 4 octobre. — Naissance de Louis-Pierre, fils des mêmes.

1772, 2 juillet. Naissance d'Alexandre-Aimé, fils des mêmes.

1782, 20 octobre. — Décès de François Bossaert, d'Ypres en Flandres, beau-père de M. Gargam de Moncetz.

Wez

Greffe : 1674-1789.

Mairie : 1670-1673.

Une table-sommaire des actes de 1670 à 1798 est aux Archives de la mairie ; 1 vol. in-4° de 126 pages.

1684, 3 novembre. — Décès d'Antoine Frémyn, âgé de cinq mois, fils d'honorable homme maître Louis Frémyn[2], conseiller du roi et bailli de Reims, et de demoiselle Jeanne Blanchon d'Arzillières ; inhumé dans

[1] *D'argent au chevron d'azur accompagné en chef de deux roses de gueules et en pointe d'une merlette de sable.*

[2] Seigneur de Sapicourt, Branscourt et Beine.

Digitized by Google

l'église, chapelle de la Vierge. Il avait été baptisé à Reims le 24 juin 1684 (paroisse Saint-Hilaire).

1761, 1er septembre. — Décès de François-Antoine-Nicolas, âgé de 5 semaines, fils de M. Nicolas Moyen de Lescamoussier, écuyer, seigneur de Cheppy, Autrecourt [1], et de mad. Marie-Françoise-Elisabeth Maillefer, de la paroisse Saint-Jacques, de Reims.

Fiefs de la Motte et de la Fauconnerie

Ces fiefs appartinrent aux Novion, aux Coquebert, aux Collet du Quesnay et aux Goujon de Thuisy.

Coquebert. — Ces notes, tirées des seuls actes paroissiaux, rectifient et complètent sur beaucoup de points la généalogie dressée par M. du Pin de la Guérivière dans *Les Coquebert de l'ancien Rémois*.

I. Jean Coquebert, capitaine en chef des arquebusiers de la ville de Reims († 1650, Saint-Symphorien) eut d'Elisabeth de la Salle († 1670, Saint-Symphorien) de nombreux enfants, dont :

II. Simon Coquebert, baptisé le 13 juillet 1631 (Saint-Symphorien), capitaine des arquebusiers de Reims, seigneur de la Motte et de la Fauconnerie, qui épousa : 1° le 7 avril 1672 (Saint-Jacques), Barbe Noblet († 1675, Saint-Symphorien) ; 2° le 7 octobre 1675 (Saint-Pierre), Marie Maillefer († 1720, Saint-Pierre). Il eut :

Marie-Remiette, 1673-1674.

Marie-Barbe, 1675-1675.

Simon, qui suit.

III. Simon Coquebert, baptisé le 3 juillet 1676 (Saint-Etienne), écuyer, conseiller du roi, président trésorier

[1] Deux communes du département de la Meuse.

Il était avocat en parlement ; son mariage est du 7 avril 1755 (paroisse Saint-Jacques).

Digitized by Google

général des finances en la généralité de Champagne, seigneur de la Fauconnerie, lieutenant des habitants, mort le 14 décembre 1735 (Saint-Pierre). Il avait épousé le 27 février 1702, à Saint-Jacques, Marguerite-Angélique Coquebert de Montfort († 1734, Saint-Pierre), dont :

Antoine-Remy, baptisé le 30 avril 1703 (Saint-Pierre), avocat en parlement, conseiller du roi, son procureur au bailliage et siège présidial de Reims, mort le 24 avril 1783 (Saint-Pierre).

Henry, baptisé le 10 juin 1704 (Saint-Pierre), écuyer, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Champagne, lieutenant des habitants, mort le 13 juin 1781 (Saint-Pierre). Il avait épousé, le 24 novembre 1750 (Saint-Hilaire), Marguerite-Catherine Coquebert de Mutry († 1805), dont il eut deux enfants morts aussitôt après leur naissance.

Louis-Joseph, 1706-1708.

Jean, baptisé le 26 décembre 1709 (Saint-Pierre), capitaine au Régiment de Champagne.

Louise-Charlotte, baptisée le 19 décembre 1711 (Saint-Pierre).

Barbe-Geneviève, baptisée le 28 février 1717 (Saint-Pierre).

Collet du Quesnay. — Félix-Honoré Collet du Quesnay, né et mort à Villers-Marmery (voir plus haut) fut seigneur de Wez ; sa fille Marie-Nicole épousa André des Colines, chevalier, seigneur de Bisseuil en partie, puis de la Motte et Fauconnerie de Wez, capitaine de l'Arquebuse de Châlons. Il mourut à Trépail (voir plus haut) ; elle mourut à Saint-Brice, près de Reims, le 8 novembre 1784.

Goujon de Thuisy. — Voir l'article *Thuisy*.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

cités dans les Actes, à l'exception des noms des Témoins

avec renvoi aux pages [1]

Abbé, 328.
Allan, 316.
Allart, 312.
Aoust (d'), 317.
* Aspremont (d'), 310.
Autréaux (d'), 322.
* Avennes (d'), 340.
* Bachelier, 305.
Baillieux (de), 334, 335, 336.
Baptiste, 319.
Baron, 336.
Barré, 341.
Baudart, 320.
Baudry, 311.
Beclaér (de), 323.
Belin, 302.
Bergeot, 337, 338, 339, 340.
Bertault, 308.
Beschefer, 340.
Beuthier, 331.
** Bezannes (de), 313.
Bignicourt (de), 316.
Blanchon, 319, 341.
Blécourt (de), 322.
Blondel, 329.
Boffe, 314.
Bongard (de), 329.
Bonnestraine, 330.
Bossaert (de), 341.
Bossu (le), 330.
Bossus, 318.
Boubers (de), 309.
Boulet, 330.
Bourgongne, 306.
Boyet (de), 310.
Boyot, 305.
* Braux, 324.
Brodart (de), 332.
* Brulart, 321, 322, 323.
Cambrai (de), 311, 312, 340.
Camus (le), 321.
Canonville, 333.
** Cappy, 320.
Carel, 329.
* Cauchon, 309, 318, 328, 329.
Champaigne (de), 329.
Cloquet, 333.
Colines (des), 325, 326, 327, 340, 343.
* Coligny (de), 318.

[1] * Famille ayant une notice dans Caumartin.
** Famille ayant une notice dans d'Hozier.

Digitized by Google

Collet du Quesnay, 325, 326, 327, 337, 338, 339, 340, 343.
Condé (de), 315, 329.
Coquebert, 311, 313, 317, 336, 342, 343.
Creil (de), 330.
Danré d'Armancy, 306, 318.
Debeire, 314.
Delair, 315.
Delamotte, 302, 305.
Delasalle, 316, 317, 332 note, 342.
Delucé, 331.
Dorigny, 306, 311.
Doriot, 333.
Doucet, 309.
* Doulcet, 309, 310, 311.
Drouet, 312.
Dubois, 314, 315.
Dubut, 339.
Dueil, 333.
Duguet, 303.
Dumangin, 316.
Dumeny, 326.
Duret, 333.
Eaux (d'), 319.
Eynaud, 314.
Fagnon, 319.
Favart, 316.
Fayette, 303.
Félonnière (de la), 319.
* Feret, 315.
Feuquières, 319.
Ficte (de), 314.
* Fillette, 308, 309, 329.
Forzy, 336.
Fouare (de), 316.
** Frémyn, 332 note, 341.
Frizon, 316, 317, 331.
Gagnard, 320.
Garde (de la), 317, 320.
Garenne (de la), 325.
Gargam, 341.
Garpax, 308.
Gilbert de Savigny, 341.
* Godet, 322, 323 note, 332, 334, 335, 336.
* Goujon, 323, 324, 343.
Gribaldi, 307.
* Hamel (du), 332.
Haudouin (de), 303, 319.
Hénin, 312.
Henry, 319.
Josseteau, 333.
Jourdain, 340.
Jouvenel, 305.
Lagoille, 332.
Lamotte (de), 321.
Lebel, 332.
Lebrun, 320.
Lecauchoix, 329.
Leclerc, 302 318.
Legoix, 322.
Lepoivre, 303, 304, 336.
Lescamoussier (de), 342.
Lespagnol, 312, 320.
Levesque, 317, 337.
Lhuillier, 302.
Libon, 333.
Lux (de), 315.
Lyons (des), 306.
Maillefer, 304, 306, 332, 342.
Mauclaire, 340.
Mayeul (de), 316.
Mitoux, 322.
Moyen (voir Lescamoussier).
Nizel (de), 316.
Noblet, 342.
Noiret, 311.
* Novion (de), 340.
Paquot, 333.
Paris, 333.
Pariseaux, 330.
Parisot, 304.
Pauffin, 336.
Perrier, 312.

Digitized by Google

Peudefer, 327.
* Pinteville (de), 311.
Prevost, 322.
Proisy (de), 329.
Rennesson (de), 327.
Rizaucourt (de), 305.
Robert, 317, 319.
Rochefoucauld (la), 321.
Rogier, 311.
Roland, 302, 332.
Roussel, 310.
Rouveyre, 340.
Sailly (de), 322.
Savart, 302.
Sergent, 328.
Souyn, 320.
Tellier (Le), 322.
Thibergeau, 321.
Thierry, 319.
Tourmant, 319.
Utrec, 322.
Vallé, 308.
Varlot, 308.
Vieillart, 304.

Cauchon, Seigneur de Verzenay

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	297
Baconnes	302
Beaumont-sur-Vesle	302
Chamery	303
Champfleury	304
Chigny	305
Courmelois	306
Les Petites-Loges	307
Ludes	308
Mailly	313
Montbré	313
Puisieulx	314
Rilly-la-Montagne	314
Sept-Saulx	318
Sermiers	318
Sillery	321
Thuizy	323
Trépaîl	325
Verzenay	328
Verzy	330
Ville-en-Selve	331
Villers-Allerand	332
Villers-aux-Nœuds	334
Villers-Marmery	337
Wez	341
Index alphabétique des noms de personnes	344

Digitized by Google

TABLE DES PLANCHES

	Pages
Portrait du chancelier Brulart de Sillery	Frontispice
Tableau généalogique des familles Rogier et Coquebert	14
Portrait de madame de Puisieulx.	16
Portrait du marquis de Sillery	26

Les portraits ci-dessus ont été ajoutés par l'auteur dans le tirage à part de cette notice et ne figurent pas dans les *Travaux de l'Académie.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Tapisseries de Saint-Jacques

Communication de M. l'abbé E. LEGRAS

Membre titulaire

Curé-Doyen de Saint-Jacques

Je voudrais, MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES, vous entretenir quelques instants des tapisseries qui jadis ornaient notre église de Saint-Jacques ; je voudrais surtout retenir votre attention sur celle, l'unique hélas ! que nous avons pu sauver des ravages du temps. Je crois que jamais elle n'a été l'objet d'une étude sérieuse et complète ; elle le mérite pourtant, comme facilement vous vous en convaincrez à la lecture de ces pages.

I. — Dans son grand ouvrage, les *Tapisseries de Notre-Dame*, M. Ch. Loriquet dit comme en passant : « En 1618, les paroissiens de Saint-Jacques commandent deux pièces de tapisserie représentant la Vocation de saint Jacques et de ses frères, et la Prédication du même saint, avec les miracles de sa légende en médaillons dans la bordure [1]. »

Donc, d'après M. Loriquet, l'église de Saint-Jacques aurait autrefois possédé deux tapisseries. Sur ce point, nous sommes d'accord avec lui ; nous croyons même

[1] P. XIX, in-12, 1876.

Digitized by Google

que Saint-Jacques en a possédé davantage, et nous en donnerons la preuve. M. Loriquet ajoute : « L'une représentait la *Vocation de saint Jacques* » et de son frère, et non « *de ses frères* », distraction qui a échappé à cet auteur : l'histoire n'a jamais donné pour frère à saint Jacques et apôtre comme lui, que Jean, le disciple bien-aimé. La seconde tapisserie, toujours d'après M. Loriquet, représentait la Prédication du même saint Jacques ; elle aurait été détruite vers 1860, et ses débris en auraient été abandonnés à M. Bulteau-Jupin[1]. Ici, nous devons nous séparer de M. Loriquet. En voici la raison : c'est que sur l'unique tapisserie que nous possédons encore, se trouvent représentées à la fois et la *Vocation de saint Jacques*, et la *Prédication du même saint*. C'est d'ailleurs ce que reconnaissent nos savants collègues MM. Jadart et Demaison : « La tapisserie de Saint-Jacques, disent-ils dans leur *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, représente la *Vocation de saint Jacques ;* sur la gauche, le Christ debout avec deux apôtres à genoux ; sur la droite, de nombreux personnages écoutent la prédication de saint Jacques[2]. »

Puisque les deux tapisseries indiquées par M. Loriquet n'en font qu'une, quelle était donc cette seconde tapisserie qui, d'après lui, avait été commandée avec la première, en 1618, par les paroissiens de Saint-Jacques, et que malheureusement nous ne possédons plus ? Elle ne peut pas être celle dont nous parle Povillon-Piérard dans sa *Notice* ou rapport *sur la conservation des objets d'arts que possède la Ville de*

[1] *Tapisseries de Notre-Dame*, p. XIX, note.
[2] P. 62.

Digitized by Google

Rheims [1]. Voici en effet ce que nous lisons dans ce manuscrit qui remonte à 1839 :

« L'église paroissiale de Saint-Jacques possède deux tapisseries qu'on ne peut voir sans chercher à se rendre compte des sujets historiques qu'elles représentent. L'une, et c'est la plus ancienne et la plus grande, m'a donné, d'après l'étude que j'en ai faite en 1836, l'assurance que son auteur a eu en vue de reproduire par la toile et tissée par le métier, l'histoire de l'avènement de Séleucus, deuxième de nom, surnommé Epiphanès Nicator, au trône d'Antiochus le Grand, son père, roi d'Asie, au préjudice de son aîné, et par les artifices de Laodice, sa mère. » Quelques lignes plus loin, le même auteur donne la description plus curieuse qu'exacte — nous y reviendrons dans la suite — de la seconde tapisserie qu'il a vue à Saint-Jacques, et qui n'est autre que celle que nous possédons encore, la *Vocation de saint Jacques*. Mais déjà de ces divers passages de Povillon-Piérard, nous pouvons conclure que la tapisserie de l'*Avènement de Séleucus au trône* n'est pas la seconde tapisserie que nous cherchons, et qui avait été commandée en 1618 avec celle de la *Vocation de saint Jacques ;* au témoignage même de Povillon, la tapisserie de Séleucus est plus ancienne.

Quel peut donc avoir été le sujet de cette tapisserie, sœur de celle qui nous reste ? Il nous semble avoir trouvé la solution de cette petite difficulté historique. En nous reportant, en effet, à *l'Etat* ou catalogue *des tapisseries du Musée déposées à la ci-devant cathédrale sous la reconnaissance et garantie des citoyens chargés*

[1] Notice adressée à Messieurs les Maire et Adjoints de cette ville.

Digitized by Google

de l'ordonnance et des frais du culte catholique[1], nous lisons au numéro 53 : « *Prédication de saint Jacques, et Martyre de saint Jacques*, deux pièces raccommodées et cependant en mauvais état. » M. Loriquet fait suivre cette désignation de cette correction qui n'est pas aussi juste qu'il le pense : « Au numéro 53, au lieu de *Prédication de saint Jacques*, il faudrait *Vocation de saint Jacques*. » Pour nous, ces termes *Vocation* ou *Prédication* se valent ; puisque, comme nous l'avons dit, la tapisserie à laquelle il est fait ici allusion, comprend les deux sujets. M. Loriquet au contraire les séparait, et les mettait sur deux tapisseries différentes : de là l'observation inexacte que nous avons citée.

Toujours est-il que le numéro 53 du catalogue rappelé tout à l'heure, nous signale une autre tapisserie ayant appartenu à l'église Saint-Jacques et se rapportant à son auguste patron : cette tapisserie aurait représenté son martyre. Nous savons par les *Actes des Apôtres*, qu'il fut le premier des Douze à donner sa vie pour son divin Maître ; c'était vers la fête de Pâques, en l'an 44, à Jérusalem.

Ce tableau aurait été le pendant naturel de celui que nous possédons. D'un côté, la vie de saint Jacques dans ses deux actes les plus mémorables, à savoir : sa vocation à l'apostolat et sa prédication en Espagne ; d'un autre côté, la mort de saint Jacques, tels auraient été, à notre humble avis, les deux sujets des tapisseries commandées à la fois en 1618. Il ne serait peut-être pas téméraire de penser qu'une ordonnance semblable à celle que l'on remarque dans la première tapisserie,

[1] V. Appendice dans les *Tapisseries de Notre-Dame*.

Digitized by Google

avait été observée dans la disposition de la seconde : au centre, le fait principal, ou la scène même du martyre ; et en bordure, dans quatre médaillons, les incidents qui, d'après l'histoire ou la légende, précédèrent ou accompagnèrent le martyre.

Mais quelque fondées qu'elles nous paraissent, laissons ces hypothèses sur une tapisserie qui n'existe plus pour aborder l'étude spéciale de celle qui nous reste.

II. — Ecoutons d'abord ce qu'en dit M. Povillon-Piérard. Il vient de critiquer d'une manière qui nous paraît excessive, la négligence des fabriciens de Saint-Jacques qui ont laissé se détériorer la tapisserie de Séleucus ; puis il ajoute : « Je ne ferai pas le même reproche à nos fabriciens de Saint-Jacques sur la conservation et le placement d'une autre tapisserie fort curieuse à cause des allégoriques figures qui accompagnent, en même temps qu'elles expliquent moralement, les principaux sujets qu'elle représente. C'est dans la sacristie que l'on voit enchâssé dans un cadre de menuiserie, ce beau monument du XVIIe siècle, qui nous représente l'histoire du *Sermon sur la montagne et la Vocation de Pierre, d'André, de Jacques et de Jean à l'apostolat*. Les médaillons qui accompagnent les sujets sont d'un haut intérêt en allégories des plus ingénieuses. » Comme pour atténuer le reproche exagéré de négligence qu'il avait tout-à-l'heure adressé aux fabriciens de Saint-Jacques, Povillon ajoute : « Vous ne retirerez pas, M. le Maire et MM. les Adjoints de la Ville, des mains des Fabriciens, cette belle, cette curieuse tapisserie, puisqu'elle a été dédiée, comme elle le dit elle-même : *à la gloire de Dieu, et à la*

Digitized by Google

mémoire de saint Jacques par les paroissiens de l'église en 1618 ; et qu'ils la conservent avec soin. »

M. Povillon-Piérard se plaît à redire que cette tapisserie de Saint-Jacques est curieuse ; ce qui est surtout curieux, c'est l'explication qu'il en donne. Elle est aussi inexacte que possible[1]. Nous allons essayer de le montrer.

La tapisserie qui nous occupe est comme formée de deux parties distinctes : d'un tableau principal au centre, et d'une large bordure qui entoure ce tableau principal. Ce tableau comprend lui-même deux scènes différentes : à gauche, la scène de la vocation de saint Jacques à l'apostolat ; à droite, celle de sa prédication en Espagne.

La première scène, celle de la vocation, se passe sur les bords du lac de Tibériade ; elle compte cinq personnages. A droite et au premier plan, on voit le Christ debout, de la tête duquel s'échappent sept faisceaux de rayons lumineux ; en face et à genoux, saint Jacques d'abord, et derrière lui, saint Jean son frère, imberbe et plus jeune. L'un et l'autre se reconnaissent à la tête nimbée. Au second plan, on aperçoit une barque, c'est celle que les deux jeunes gens viennent de quitter à l'appel de Jésus ; dans la barque, Zébédée est assis au gouvernail ; en face de lui et debout, un homme, un serviteur, un aviron à la main. Lisons maintenant l'Evangile, et nous verrons que l'artiste, auteur de la tapisserie, a fidèlement reproduit la scène de la vocation de saint Jacques, telle qu'elle y est racontée. « Or Jésus,

[1] Cependant M. Loriquet l'appelle « le consciencieux archéologue ».

Digitized by Google

marchant le long de la mer de Galilée, vit deux frères, Simon qui est appelé Pierre, et André son frère, jetant leurs filets dans la mer, car ils étaient pêcheurs. Et il leur dit : « Venez à ma suite, et je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes. Et eux aussitôt, laissant leurs filets, le suivirent. » (S. Math., iv, 16 à 21.)

Voilà bien une première scène, racontée par l'Evangile, celle de la vocation de Pierre et d'André ; Jacques et Jean n'y figurent pas. Cette première scène précède immédiatement celle de la vocation de saint Jacques ; mais elle en est absolument distincte. Reprenons l'Evangile et lisons : « Et de là, » c'est-à-dire, après avoir appelé Pierre et André à l'apostolat, « Jésus s'étant un peu avancé, vit Jacques, fils de Zébédée et Jean, son frère, qui raccommodaient leurs filets dans une barque. Et aussitôt, il les appela, et laissant leur père Zébédée dans la barque avec les mercenaires, ils le suivirent. » (S. Marc, i, 19 et 20.)

Et maintenant, que nous connaissons le récit évangélique, il nous est facile de voir, que l'artiste, auteur de notre tapisserie, ne pouvait pas mieux représenter qu'il ne l'a fait, cette scène si simple et si grande à la fois de la vocation de saint Jacques ; il l'a absolument calquée sur le texte de saint Marc. Il ne fait pas figurer Pierre et André, et à bon droit, puisqu'ils appartiennent à une autre scène. Comment donc M. Povillon-Piérard a-t-il pu dire que notre tapisserie représente la Vocation de Pierre et d'André ?

Il dit encore au même endroit de son manuscrit, que notre tapisserie, dans la scène de droite « représente l'histoire du Sermon sur la montagne ». Mais, je vous le demande, qu'est-ce que peut bien faire le Sermon

Digitized by Google

sur la montagne dans une tapisserie faite en l'honneur de l'apôtre saint Jacques, et pour l'église qui porte son nom ? Evidemment, malgré les fonctions officielles qui paraissent lui avoir été confiées, Povillon-Piérard n'a étudié notre tapisserie que très superficiellement. Il s'est rappelé que le Sermon sur la montagne avait suivi de près dans l'histoire évangélique, la vocation des apôtres ; et il en a conclu qu'on avait voulu réunir les deux scènes dans le même tableau. A première vue, il est vrai, on serait tenté de se ranger à son avis. Mais un examen plus sérieux fait reconnaître l'erreur, et démontre qu'il ne peut s'agir dans cette scène de droite, que de la Prédication de saint Jacques en Espagne. C'est d'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce qu'ont reconnu les auteurs du *Répertoire archéologique*.

Cette scène de la Prédication de saint Jacques est plus grande que celle de la Vocation ; elle occupe presque les deux tiers du tableau central. Elle ne comprend pas moins de treize personnages, y compris le saint apôtre. Celui-ci est assis au centre de la scène, comme dans un berceau de verdure et de fleurs ; tenant de la main gauche le bourdon légendaire et caractéristique ; de la droite, il montre le ciel à ses auditeurs. Ceux-ci prêtent une vive attention à la parole du prédicateur. Comme tant d'autres, l'artiste qui a dessiné la tapisserie, n'a pas tenu compte des temps. Les personnages qu'il a représentés sont du XVIIe siècle. L'un d'eux, avec son turban, ses traits anguleux et son teint noirâtre, rappelle les Maures d'Espagne ; un autre, avec sa fraise et son chapeau garni de plumes, est bien le type de l'hidalgo. La

Digitized by Google

plupart des personnages sont magnifiquement drapés en d'amples manteaux[1].

Nous arrivons maintenant à la riche bordure qui encadre le tableau principal. Sa largeur varie entre trente et un et trente-cinq centimètres. Elle est formée d'une guirlande où s'entremêlent fleurs et fruits de tout genre.

« Elle offre aux angles, disent les auteurs du *Répertoire archéologique*, quatre médaillons circulaires avec scènes en camaïeu bleu ; au milieu, sur les côtés, sont dessinées les armoiries de la confrérie des pèlerins de saint Jacques de Compostelle, qui avaient une station à Reims dans cette église : *de gueules à deux bâtons de pèlerins d'or en sautoir, accompagnés de quatre coquilles d'argent*. Au sommet, un cartouche contient ces mots en capitales : *DEI GLORIÆ ET S. JACOBI MEMORIÆ ;* et sur le bas, un cartouche semblable mentionne le don de la tapisserie et la date de son exécution : *Paræc. D. D. anno 1618*[2]. »

Dans sa *Notice*, Povillon-Piérard se contente de nous dire que « les médaillons sont d'un haut intérêt en allégories des plus ingénieuses », sans essayer de les décrire. Nous allons le faire pour lui.

D'abord ce sont des scènes légendaires plutôt qu'allégoriques. Pour les comprendre, nous sommes obligés de recourir à la célèbre *Légende dorée* de Jacques de Voragine. Voici ce que nous y lisons au sujet de saint Jacques : Après son retour d'Espagne,

[1] A l'arrière-plan, dans un lointain brumeux, on devine une ville aux lignes à peine perceptibles.

[2] *Paræciæ dono datum.*

Digitized by Google

« comme l'apôtre prêchait dans la Judée, un docteur célèbre parmi les pharisiens, lui envoya son disciple, Philétus, afin de convaincre Jacques, en présence des Juifs, que sa doctrine était fausse ; mais Jacques ayant disputé avec lui..... Philétus revint vers son maître Hermogène, approuvant la doctrine de Jacques..... et annonçant sa résolution de se faire disciple de l'apôtre. Et Hermogène, irrité, le lia par ses sortilèges, de sorte qu'il lui était impossible de faire un mouvement ; et il dit : « Nous verrons si ton Jacques pourra te délier. » Et Philétus envoya un valet prévenir Jacques de cela, et l'apôtre lui fit passer son manteau..... Et aussitôt que Philétus eut touché le manteau, il fut délivré de la captivité où le retenait l'art magique d'Hermogène..... »

C'est ce récit de la *Légende dorée* que reproduisent précisément les quatre médaillons de notre tapisserie. Dans le premier, saint Jacques, toujours reconnaissable à son bourdon, est représenté prêchant encore, non plus en Espagne, mais à Jérusalem. Philétus se trouve parmi les sept personnages qui écoutent l'apôtre ; il est en avant, le plus rapproché de saint Jacques, et paraît discuter. Cette petite scène est pleine de vie, et l'expression des visages dénote la grande attention donnée à la prédication du saint. — Sur un second tableau qui n'est pas moins animé, nous voyons Hermogène irrité de la conversion de son disciple, tracer de sa baguette de sorcier, sur un miroir magique, certains signes cabalistiques ; en face, trois diables qu'ont évoqués les sortilèges d'Hermogène, maintiennent Philétus étroitement enchaîné. — Un troisième médaillon représente saint Jacques donnant son manteau à un serviteur. — Enfin, au quatrième

Digitized by Google

tableau, malgré tous les efforts d'un diable pour éloigner le serviteur, Philétus reçoit de ses mains le manteau du saint, et recouvre sa liberté.

C'est ainsi que l'auteur de cette tapisserie, qui avait si parfaitement copié la scène évangélique de la vocation de saint Jacques, a reproduit aussi fidèlement quelques scènes de cette *Légende dorée* si chère à nos ancêtres.

Du reste, tout est-il légende dans ces scènes si curieuses ? Il en est qui ont voulu identifier Philétus et Hermogène avec le Phrygelle et l'Hermogène dont saint Paul se plaint dans sa seconde Epitre à Timothée. S'il en était ainsi, Philétus et Hermogène, qui lui aussi, d'après la *Légende dorée*, s'était converti au christianisme, seraient tombés plus tard dans de graves erreurs contraires à la foi [1].

Je vous demande pardon, Messieurs et chers Collègues, d'avoir retenu si longtemps votre attention sur la tapisserie de Saint-Jacques. Mon excuse, vous la devinez. Monument ou mobilier, tout ce qui est de Saint-Jacques, ne peut que grandement intéresser celui qui a comme la mission de veiller à sa conservation. Il y a quelques années, il avait conçu la pensée de confier aux Gobelins la réparation de cette tapisserie, patrimoine de sa paroisse. Des circonstances qu'il est inutile de rappeler ici, ont porté son attention sur des Œuvres plus nécessaires : les quelques ressources dont il pouvait disposer, y ont été employées. Il ne lui reste qu'à s'approprier le vœu que formait jadis M. Loriquet dans ses *Tapisseries de Notre-Dame :* « Le public en constatant » les altérations amenées par le temps dans

[1] Voir Baronius, *Annales*, — et les Bollandistes.

Digitized by Google

le tissu des tapisseries, « exprimera avec nous le vœu que l'Etat se préoccupe d'une situation qui ne peut qu'empirer, et que d'habiles ouvriers soient appelés à prévenir par de sages restaurations la destruction totale de ces œuvres d'art [1]. »

Pendant le Congrès archéologique tenu à Reims au mois de juin 1911, par la Société française d'Archéologie, M. Jules Guiffrey, ancien directeur de la Manufacture des Gobelins, a examiné la tapisserie de Saint-Jacques et en a reconnu la beauté et tout l'intérêt artistique. Il a déclaré qu'elle pouvait être conservée telle qu'elle est, avec le soin nécessaire pour sa protection dans l'avenir. (Note de M H. JADART.)

[1] *Tapisseries de Notre-Dame*. Avant-propos.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture (Le Logement ouvrier) et *Rapport sur le Concours d'Economie politique*, par M. Paul Rozey, président 1

Compte rendu des Travaux pendant l'année 1910-1911, par M. Henri Jadart, secrétaire général. 23

Rapport sur les Concours d'Histoire et d'Archéologie, par M. Albert Cans, membre titulaire. 35

Rapport sur le Concours de Photographie, par M. le Dr Bagneris, membre titulaire. 43

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. le Dr Henri Lardennois, membre titulaire. 49

Programme de la Séance. 69

La Nuit, Suite symphonique, Poëme de M. Maurice Renard, membre correspondant, Musique de M. E. Lefèvre-Derodé, membre titulaire. 71

Prix et Médailles décernés en 1911. 75

Programme des Concours pour 1912. 77

Tableau des Membres de l'Académie au 21 Juillet 1911. . . . 81

Liste des ouvrages adressés à l'Académie en 1910-1911. . . . 85

Digitized by Google

ACTES DE L'ACADÉMIE

Pages

Vœu de l'Académie au sujet des Fouilles archéologiques, sur le Rapport de M. le Dr Guelliot, membre titulaire. . 93

Congrès archéologique de France, LXXVIIIe session tenue à Reims en 1911, compte rendu à l'Académie, par M. Henri Jadart, secrétaire général du Congrès. 97

Allocution prononcée par M. Paul Rozey, président de l'Académie, à l'ouverture du Congrès. 109

Vœu du Congrès en faveur de la pose d'une inscription à la Cathédrale de Reims. 113

Programme-Horaire du Congrès. 116

Liste des membres du Congrès à Reims. 122

Liste des médailles décernées à Reims. 124

Supplément au Guide de Reims, par M. Henri Jadart, secrétaire général. 127

LETTRES ET SCIENCES

Le Parler populaire des Canadiens français, compte rendu par M. le Dr Bagneris, membre titulaire. 149

Saint Jérôme et l'invention des lunettes, par M. le Dr A. Bourgeois, membre titulaire. 155

Le Régime du Corps de Maître Albebrandin de Sienne, compte rendu par M. le Dr Guelliot, membre titulaire. . 161

ARCHÉOLOGIE

Les aspects du Vieux Reims, par M. Ernest Kalas, membre titulaire 167

Une Maison romaine à Jonchery-sur-Suippe, par M. Henry, vétérinaire militaire. 205

Résultat des Recherches faites sur le plateau de Nandin, près Château-Porcien, par MM. E. Bosse, le Dr Lamiable, membre correspondant, et Larmigny 219

Digitized by Google

HISTOIRE

Pages

Documents sur Beine, publiés par M. Gaston Robert, membre correspondant. 227

Le Mémoire de l'Intendant de Champagne en 1665, par M. A. Cans, membre titulaire 277

Notes généalogiques tirées des Registres paroissiaux du canton de Verzy, par M. le Dr Pol Gosset, membre titulaire. 297

BEAUX-ARTS

Les Tapisseries de Saint-Jacques, par M. l'abbé É. Legras, membre titulaire 351

ILLUSTRATIONS

Une Maison romaine, trois planches. . . . . 207, 211 et 215

Armoiries de la famille Cauchon. 347

La Tapisserie de Saint-Jacques, planche par J. Bienaimé. 358

REIMS. — LUCIEN MONCE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE, RUE CHANZY, 71

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03677 1163

Digitized by Google

Digitized by Google